TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE N° 11732 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 17 - LUNDI 18 OCTOBRE 1982

LE MONDE DIMANCHE



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 6,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 55 d.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS OCCIDENTAUX

• ÉTATS-UNIS : baisse de la production industrielle

• GRANDE-BRETAGNE : recul de l'inflation

La production industrielle des Etats-Unis a baissé en septembre (0,6 %) pour la douzième fois en quatorze mois. Cette chute, la plus importante depuis mai, a surtout été provoquée par une baisse de 1,6 % de la production des biens d'équipement. La production industrielle est en très net recul par rapport à son niveau d'il y a un an (— 9,4 %) Par rapport à juillet 1981, qui a marqué le début de la récession, le recul est de 10,4 %. L'indice se retrouve à son plus bas niveau depuis six ans

En Grande-Bretagne, les prix de détail ont baissé en septembre pour la première fois depuis douze ans. La situation reste cependant préoccupante dans un pays où l'on compte trois millions trois cent mille chômeurs. De son côté, la Commission européenne constate que la C.E.E. « commencera bientôt une quatrième année de récession ».

La dynamique étouffée dans la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles. — L'année 1982 s'est mal passée pour les pays de la Communauté européenne. Les signes annonciateurs de reprise, que les experts avaient cru distinguer fin 1981, se sont évanouis, si bien que la Communauté va terminer 1982 avec une augmentation moyenne de la production de 0,3 %, soit pratiquement la stagnation absolue. En 1982, les résultats français, pour très médiocres qu'ils soient, figurent, s'agissant de la croissance, parmi les meilleurs de la Communauté : + 1,1 %, seuls le Danemark et l'Irlande faisant mieux.

En dépit d'une réduction de l'inflation plus rapide que prévu (10,5 % en moyenne pour 1982 contre 11,8 % en 1981), malgré une légère amélioration des termes de l'échange et un ralentissement des coûts salariaux, les investissements n'ont pas repris et la progression du chômage s'est poursuivie. A la fin de l'année en cours, le nombre de sans-emploi pourrait dépasser 11 millions, soit 9,4 % de la population active.

Pourquoi la reprise conjoncturelle, attendue en Europe voici un an, a-t-elle ainsi avorté ? Les experts bruxellois en imputent l'essentiel de la responsabilité au niveau exceptionnellement élevé et à l'instabilité des taux d'intérêt mondiaux.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 16.)

• FRANCE : les « suites » de la sortie du blocage inquiètent les dirigeants du patronat

La sortie du blocage des prix et des revenus qui doit intervenir le 1er novembre donne lieu à de difficiles négociations entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Le C.N.P.F. a fait part de ses craintes, vendredi, au ministre de l'économie et des finances. De leur côté F.O. et la C.G.C. ont lancé un appel à une grève des fonctionnaires le 22 octobre. La C.F.T.C. d'accord sur le principe pourrait se joindre au mouvement.

Toujours sous contrôle

La sortie du blocage des prix et des revenus — ou plutôt sa suite, comme aime dire M. Delors — a donné lieu vendredi 15 octobre à une réunion entre les représentants du C.N.P.F. — MM. Gattaz et Chotard — et le ministre de l'économie et des finances. La discussion semble avoir été difficile malgré l'optimisme affiché rue de Rivoli à l'issue de la rencontre.

Pour M. Delors, il n'y a aucun retard dans le calendrier, et si certains problèmes existent ici ou là, la responsabilité en incombe aux milieux professionnels. Toujours est-il que M. Delors assure qu'immédiatement après la réunion du comité des prix, qui aura lieu dans une semaine, sera publié au *Bulletin des services des prix*, un arrêté cadre mettant fin au régime institué en juin et juillet.

A partir de ce texte, le ministre s'est engagé à ce que des accords soient signés entre l'Etat et les professionnels, accords qui s'appelleront « *engagements de lutte contre l'inflation* ».

Le régime des prix variera selon qu'il s'agit de l'industrie, des services, du commerce ou des tarifs publics.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 16.)

La fronde des syndicats réformistes

« *Totalement inacceptable* », « *nettement insuffisant* », tous les syndicats de fonctionnaires — avec un ton plus mesuré à la C.F.D.T. — ont condamné les propositions du gouvernement sur la sortie du blocage des salaires dans la fonction publique.

F.O., la première, est montée en ligne pour annoncer une grève de 24 heures le 22 octobre. « *Aujourd'hui la coupe est pleine* », affirme ce syndicat, plus représentatif qu'ailleurs dans ce secteur. « *Avec F.O. vous direz non à la baisse de votre pouvoir d'achat, à la police des salaires, après les promesses non tenues, les engagements violés, les pseudo-concertations.* »

A la C.G.C. le ton n'est pas moins catégorique. Exprimant son « *refus total* » des propositions avancées par M. Le Pors, ministre de la fonction publique, la C.G.C. a, la deuxième, confirmé son appel à la grève, d'autant plus que le projet de M. Le Pors module la perte du pouvoir d'achat en fonction de la hiérarchie.

Fermeté aussi à la C.F.T.C. qui « *approuve le principe de la grève* » et devrait s'associer à l'action de F.O. et de la C.G.C.

Le Front des syndicats réformistes qui avaient signé, avec la F.E.N., « *le relevé de conclusion* », en mars 1982, sur l'évolution des salaires, est donc celui qui manifeste la plus grande combativité contre le projet de régulation des salaires.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 17.)

Pléthore de blé étranger pour Moscou

« Je me moque de ce que les Américains pensent de nous, aussi longtemps qu'ils nous nourrissent. » Ce mot, qu'un caricaturiste du « Chicago Sun-Times » mettait récemment dans la bouche d'un soldat russe en faction en Afghanistan, est plus que jamais de saison après l'annonce, faite vendredi 15 octobre par M. Reagan, que les Etats-Unis autorisent l'U.R.S.S. à acheter au cours de la présente année budgétaire américaine (qui s'achève en septembre 1983) jusqu'à 23 millions de tonnes de céréales.

Ce volume, a dit le président américain, sera à l'abri d'un embargo « à moins de circonstances extrêmes ». La seule condition est que les achats soient décidés en novembre et les livraisons effectuées dans un délai de cent quatre-vingts jours. M. Reagan n'a pas précisé ce qu'il entendait par « circonstances extrêmes », et il a admis qu'il ne pouvait garantir que les achats soviétiques atteindront ce niveau.

Selon le ministre américain de l'agriculture, M. Block, « la décision présidentielle n'a rien à voir avec les élections (législatives de novembre), elle a tout à voir avec les récoltes ». Naturellement, personne aux Etats-Unis comme en Europe ne croira à la première proposition. Mais il est vrai que les agriculteurs du Middle West, appuyés par leurs élus, s'agitaient de plus en plus ces derniers temps, en raison d'une récolte-record entraînant des surplus énormes, donc des baisses de prix et de nombreuses faillites. En 1982, compte tenu de l'inflation, le revenu agricole américain est le plus bas depuis un demi-siècle.

A l'intention de ses alliés européens, M. Reagan a souligné, une fois de plus, que les ventes de céréales n'ont rien à voir avec les achats de gaz : « Nous faisons payer les Soviétiques pour les aliments qu'ils nous achètent. Nous ne leur fournissons aucune subvention, aucune devise occidentale », a-t-il dit.

Cet argument n'est pas plus convaincant aujourd'hui qu'hier. Sans doute, les dirigeants soviétiques ont-ils besoin de devises, et le contrat de gaz leur rend, à terme, un service appréciable à cet égard. Mais les difficultés d'approvisionnement de leur population leur posent un problème autrement plus aigu, immédiat celui-là, dont M. Brejnev a souligné cette année l'« importance politique cardinale ». Et c'est ce problème-là que M. Reagan résout pour eux.

Il le résout même tellement bien que les mêmes dirigeants, dont le déficit céréalier cette année dépassera, selon certaines estimations le cap des 45 millions de tonnes, se permettent de faire la fine bouche devant les propositions d'autres fournisseurs. Mme Cresson a terminé une visite à Moscou sans obtenir apparemment de promesse ferme pour la vente de 3 millions de tonnes de grain français par an, comme elle le souhaitait. Moscou ne dépasserait pas 1,5 million de tonnes, alors pourtant que le déficit de la France dans son commerce avec l'U.R.S.S. est en passe de tripler cette année.

Il n'est pas si facile, on le voit, de « pomper les devises » du Kremlin, et ce dernier n'a que l'embarras du choix, face aux « capitalistes » qui se bousculent à ses portes pour pallier les déficiences de son agriculture « socialiste ».

Malgré un malentendu de dernière heure

L'EMPRUNT FRANÇAIS EST DÉFINITIVEMENT CONCLU

D'inquiétantes rumeurs ont couru, vendredi 15 octobre, sur le marché des changes : faute d'obtenir les clauses de garantie qu'ils réclamaient (et qui sont conformes à l'usage établi en matière de crédits internationaux), un certain nombre de grandes banques américaines, allemandes, britanniques, etc., menaçaient de retirer leur participation au prêt de 4 milliards de dollars demandé par la France.

Il ne s'agissait, en définitive, que d'un malentendu causé par la maladresse du Trésor français. L'accord a finalement été conclu sur l'intervention de M. Delors.

(Lire page 19, l'article de Christopher Hughes : « L'emprunt français : tout est bien qui finit bien. »)

Un entretien avec le premier ministre suédois

Le temps de travail et l'âge de la retraite ne doivent pas être des instruments de la lutte contre le chômage, *nous déclare M. Palme*

M. Olof Palme, premier ministre social-démocrate revenu aux affaires après six ans passés dans l'opposition, reçoit lundi 18 octobre M. Pierre Mauroy. Le dernier chef de gouvernement français à s'être rendu auparavant à Stockholm avait été Georges Pompidou en 1967.

Vendredi 15 octobre, M. Palme a répondu aux questions de notre correspondant Alain Debove. La politique d'austérité que le premier ministre entend appliquer ne sera pas tout à fait semblable à celle menée en France. Il a notamment précisé que « les syndicats suédois considèrent que le temps de travail et l'âge de la retraite, qui est ici de soixante-cinq ans, ne doivent pas être des instruments de la lutte contre le chômage ».

« *Le fait que la gauche est au pouvoir dans les deux pays va-t-il contribuer à développer les relations bilatérales franco-suédoises ?*

— Les liens entre la France et la Suède sont importants dans les domaines des échanges commerciaux, de la vie culturelle mais aussi de la politique extérieure : nous partageons les mêmes idéaux sur la lutte pour la démocratie, que ce soit en Amérique latine ou en Pologne, nous défendons les droits des peuples pauvres dans le cadre du dialogue Nord-Sud, où la France joue un rôle important, et au Proche-Orient.

« D'autre part, les socialismes français et suédois ont souvent été très proches. Le premier dirigeant de notre parti, Hjalmar Branting, était très francophile et un grand ami de Jaurès. Au cours des dix dernières années, nos relations avec la gauche de l'Europe du Sud — en Grèce, en Italie, en Espagne et au Portugal — se sont intensifiées. Avec le parti socialiste français, une sorte de dialogue s'est noué dès le départ.

— *La victoire de votre parti aux législatives du 19 septembre est-elle vraiment un vote pour le socialisme ou l'expression d'une volonté de changement ?*

— Les deux éléments ont sans doute joué. Les bourgeois, au pouvoir pendant six ans, ont promis beaucoup de choses — des allégements fiscaux par exemple — mais n'ont rien fait, d'où la déception compréhensible d'une partie de l'électorat. Nous pensons que la majorité des nouveaux électeurs ont voté social-démocrate. Ils ont voté pour l'espoir que nous représentons.

Propos recueillis par
ALAIN DEBOVE.

(Lire la suite page 2.)

L'EXPÉRIMENTATION SOCIALE EN TÉLÉMATIQUE

A propos des quatrièmes journées internationales de l'IDATE (Montpellier 18-20 octobre), « le Monde » publie dans ce numéro un supplément de cinq pages.

(Lire pages 11 à 15.)

M. JACQUES CHIRAC INVITÉ DU « GRAND JURY R.T.L.-« LE MONDE »

M. Jacques Chirac, maire de Paris, président du R.P.R., sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury R.T.L.-« le Monde » qui sera diffusé dimanche 17 octobre, de 18 h. 15 à 19 h. 30.

M. Jacques Chirac sera interrogé par les journalistes de la station et du quotidien

AU JOUR LE JOUR

CONCEPTION

La mise hors la loi de Solidarité est « contraire » *à la* « conception du socialisme » *que se fait M. Krasucki.*

L'ennui, c'est que l'interdiction d'un syndicat libre est conforme à la « conception du socialisme » *des dirigeants de la Pologne. Conception qui fournit aux ennemis occidentaux du socialisme l'éclatante confirmation de l'idée qu'ils s'en font aussi.*

BRUNO FRAPPAT.

L'AFFAIRE D'« APOSTROPHES »

Un « monopole » involontaire

M. Bernard Pivot a rejeté vendredi soir, à la fin de son émission « Apostrophes », les accusations de « monopole », « arbitraire » et « dictature » portées contre lui par M. Régis Debray à Montréal le 8 octobre.

Autrefois, tout finissait en France par des chansons. Aujourd'hui, tout commence et s'achève par la télévision, instrument de pouvoir et machine à influence incomparables. En 1979, dans son livre *le Pouvoir intellectuel en France* (1), Régis Debray dénonçait le rôle de la presse et, en particulier, celui de l'audiovisuel, « *qui assurent*, écrivait-il, *la socialisation de la bêtise privée* ». Il s'en prenait à une haute intelligentsia, une minorité, mais qui, par sa position cumulée dans le journalisme, l'édition ou l'université, détenait un « pouvoir intellectuel » plus ou moins au service de la « domination bourgeoise ». Passer à l'antenne poussait « à droite », à cause de la nature même du système audiovisuel, et contribuait à l'avilissement culturel. Prenait une valeur symbolique l'émission « Apostrophes », conduite par Bemard Pivot, « *courriériste de l'Eternel qui a surmonté l'histoire parce qu'il s'amuse de toutes les histoires* ».

Invité par le « courriériste » à défendre son livre devant les téléspectateurs, Régis Debray refusait l'offre qui le plaçait en contradiction avec sa thèse. Il s'ensuivit une de ces polémiques mondaines dont Paris a le secret.

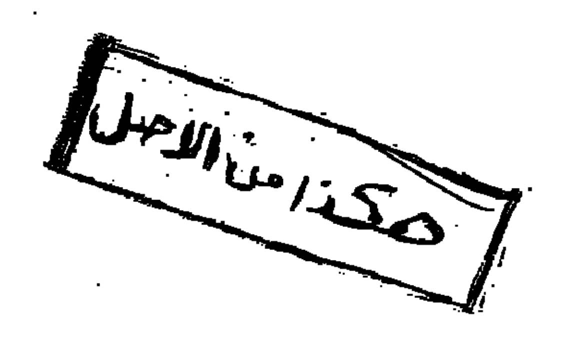
Hervé Hamon et Patrick Rotman, dans *les Intellocrates* (2) reprirent, en 1981, le chemin balisé par Régis Debray et distinguèrent une centaine de « cumulards » détenteurs de ce « pouvoir intellectuel ». Mais, alors que l'ouvrage de Debray, qui analysait la nature et le sens de ce pouvoir, a été reçu comme une trahison par la « haute intelligentsia », le livre de Hamon et de Rotman a été perçu comme une reconnaissance de ce même pouvoir.

A partir de là, les réactions dans la presse jointes à la maladresse du conseiller culturel du président de la République dépassent le cadre de l'émission « Apostrophes ». Paradoxalement, elles renforcent Régis Debray dans son analyse, face à ces attaques menées par le « pouvoir culturel » aux quatre coins des médias. D'autres, à l'affût de toute atteinte aux libertés portée par le pouvoir socialiste, et même désirée comme les orages, visent, à travers le conseiller culturel de l'Elysée, la personne du président. On somme de choisir entre l'animateur d'une excellente émission, sympathique et ouvert, et le philosophe sombre et tourmenté et de surcroît conseiller du prince.

BERNARD ALLIOT.

(Lire la suite page 9.)

(1) Ramsay. Cf. *le Monde* du 27 avril 1979.
(2) Ramsay. Cf. *le Monde* du 11 septembre 1981.



EUROPE

Pologne

M. Rakowski, vice-premier ministre, s'en prend vivement à MM. Mitterrand et Mauroy

Alors que de nouveaux heurts se produisaient vendredi 15 octobre en fin d'après-midi à Cracovie entre ouvriers et forces de l'ordre, le vice-premier ministre, M. Mieczylaw Rakowski, s'en est pris, dans une interview diffusée par l'agence P.A.P., au chef de l'Etat et au premier ministre français.

Protestant contre les propos de M. Mauroy, qui avait décrit la Pologne comme un « *pays occupé par sa propre armée* », M. Rakowski estime que le premier ministre français « *semble avoir oublié le sens du mot occupation, à moins qu'il ne l'ait pas vécue comme l'ont vécue les Polonais* ». Ironique d'abord, il se demande si l'attitude de M. Mauroy n'a pas été « *causée par les illusions de cette semeuse de troubles irresponsable d'Anna Walentynowycz (1) que le premier ministre de la France grande et fière a reçue en audience spéciale l'année dernière. Mais, pour parler sérieusement*, ajoute-t-il, *il semble que la position du gouvernement français sur la loi (syndicale) ait été notamment dictée par les espoirs fougueux que la démocratie sociale, y compris en France, avait fondés sur les dirigeants de Solidarité et certains de leurs conseillers* ».

« *L'un d'eux en particulier était considéré par les socialistes français comme le futur dirigeant d'un parti social-démocrate polonais* », affirme M. Rakowski, qui déplore ensuite que M. Mitterrand, en parlant d'« *atteinte aux droits de l'homme en Pologne* », ait « *emboîté le pas à son premier ministre* ». Pour M. Rakowski, les socialistes français utilisent en réalité la question polonaise pour mettre leurs alliés communistes « *sur la défensive* », et pour « *marquer des points contre la droite.* »

A Cracovie, où un ouvrier des aciéries Lénine, Bogdan Wlosik, avait été mortellement blessé par balles, mercredi, par la milice, de nouveaux affrontements ont eu lieu vendredi, pour la troisième journée consécutive. Moins violents que ceux des jours précédents, ils ont tout de même duré près de quatre heures et ont éclaté après que la milice eut entrepris de disperser un groupe d'un millier de personnes qui s'étaient rassemblées pour prier à l'endroit où le jeune manifestant de vingt ans était tombé.

Le matin même, le cardinal Macharski, archevêque de Cracovie, était venu se recueillir à l'église de Nowa-Hutta, la banlieue ouvrière qui s'est développée autour des aciéries Lénine. Selon un document de l'organisation clandestine de Solidarité de Cracovie, dix à douze mille personnes auraient pris part aux affrontements de mercredi. Menés par des militants masqués portant haut les drapeaux de la Pologne et du syndicat, les manifestants auraient à plusieurs reprises débordé la milice, qu'ils chargeaient armés de lance-pierres. Les vitres du comité du parti et du conseil municipal auraient été brisées et plusieurs membres des forces de l'ordre — faits prisonniers par les ouvriers qui s'emparaient de leurs boucliers, de leurs grenades et de leurs matraques — auraient été déshabillés, giflés et laissés nus sur les trottoirs.

L'organe du parti pour la région de Katowice, *Trybuna Rabotnicza*, publie une interview d'un milicien des unités anti-émeutes. « *Ce que les gens disent de nous*, déclare-t-il, *est brutal et injuste (...) ; tous ces racontars font leur chemin et il est difficile de les démentir. Nous avons une famille, des enfants, des fiancées, et ils veulent pouvoir vivre en harmonie avec la société sans ce fardeau psychique.* »

Tandis qu'à Moscou le ton de la presse traduit de plus en plus clairement la satisfaction des autorités après la mise hors la loi de Solidarité, le Parlement européen vient, lui, de condamner cette « *violation des droits de l'homme les plus fondamentaux* ».

A Belgrade, l'organe de la Ligue des communistes yougoslaves, *Komunist*, exprime pour sa part la crainte que la Pologne ne se dirige à nouveau « *vers une impasse* ». Après avoir noté qu'il « *avait semblé, en août 1980, que la Pologne était décidée à abandonner ce modèle (...) — qui n'est que trop connu — par ce qu'il était précisément à l'origine de la crise* », le journal écrit que l'adoption de la loi sur les syndicats « *est sans précédent dans l'histoire des pays à orientation socialiste [et] prive d'un seul coup les travailleurs du droit à s'organiser (...)* »

A Varsovie même, le quotidien *Zycie Warzawy* vient de s'élever en termes particulièrement vifs contre « *les informations souvent fausses* » que donne la propagande sur l'enthousiasme que susciterait la mise en place par le pouvoir des « *nouveaux syndicats* ».

(1) C'est le licenciement de Mme Walentinowicz qui avait été à l'origine, en août 1980, de la grève des chantiers Lénine. Devenue l'une des grandes de Solidarité, cette conductrice de grue est actuellement détenue à la prison de Varsovie, où elle serait soumise à des examens psychiatriques.

Les positions du P.C.F. et de la C.G.T. ont valeur de mise en garde aux autorités de Varsovie

MM. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., et Pierre Gensous, secrétaire confédéral de la C.G.T. ont évoqué, vendredi 15 octobre, l'un au micro d'Europe 1, l'autre devant le comité confédéral national, la situation en Pologne. Tous deux ont mis l'accent sur leur réprobation des récents événements, M. Juquin soulignant que, sans syndicalisme « indépendant », toute société, fût-elle socialiste, est « bancale », M. Gensous affirmant que « ce qui se passe en Pologne est contraire à notre idéal ». Cette tonalité rejoint l'intervention faite en conseil des ministres le 13 octobre, par M. Marcel Rigout : le ministre de la formation professionnelle avait souligné que toute solution, en Pologne, devait prendre en compte « les acquis » d'août 1980.

M. Juquin appelle, à son tour, de ses vœux un syndicalisme « libre », « comme prévu dans les accords de Gdansk », dit-il ; mais le porte-parole du P.C.F., comme le secrétaire confédéral de la C.G.T., restent en retrait par rapport aux propos de M. Rigout. Tous deux, en effet, invoquent des aspects à leurs yeux positifs de la nouvelle loi, et veulent y voir l'occasion de « repartir de zéro ». Ni l'un, ni l'autre ne prennent position pour une « relégalisation » de Solidarité, comme s'ils continuaient de penser que ce syndicat était bien coupable de « surenchères » dénoncées par M. Georges Marchais. Concrètement, le P.C.F. comme la C.G.T. semblent s'accommoder de la dissolution de Solidarité, mais leurs propos ont valeur de mise en garde aux autorités polonaises.

M. JUQUIN : nulle société ne peut progresser sans syndicats indépendants

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., a évoqué vendredi 15 octobre à Europe 1 la situation polonaise en ces termes : « *Dénoncer la crise polonaise, c'est l'affaire des Polonais, et d'eux seuls. Mais j'estime que ce drame pose des questions universelles : en particulier, celle des droits syndicaux. Ce sont des droits de l'homme. Nulle société ne peut progresser à notre époque sans syndicats indépendants : il peut être utile d'enfoncer ce clou (...). Le socialisme ? Ne vous courroucez pas si je persiste à penser que c'est le seul système qui puisse donner leur pleine expansion aux droits syndicaux ; réciproquement, pour une société socialiste, un vrai syndicalisme est une assurance-vie ; sans lui, elle est bancale. A cette question clé sont confrontés tous les pays qui construisent le socialisme. Ils sont encore loin de leur visée. Autant dire combien je déplore que des années de politique aberrante aient mis les communistes polonais dans une situation où le moins terrible, c'était de proclamer l'état de siège. (...)*

» *J'ai déjà dit qu'il faut d'abord éviter que le drame ne vire à la tragédie ; mais la Pologne ne sortira du piège qu'en mettant l'horloge à l'heure du dialogue, de la détente et de la démocratie, en même temps que du travail ; l'avenir socialiste de cette nation ne se construira pas sans l'ensemble des travailleurs, en particulier, sans les millions de ceux qui avaient choisi Solidarité ; puissent donc les syndicalistes encore intéressés passer Noël chez eux et l'application de la nouvelle loi permettre aux travailleurs de créer des syndicats vivants, comme prévu dans les accords signés à Gdansk en 1980.* »

C.G.T. : un sensible ajustement

La C.G.T. a procédé à un sensible ajustement de sa position sur la Pologne. M. Krasucki à l'issue de son comité confédéral national a refusé de commenter devant la presse les récentes déclarations de M. Mitterrand. « *La situation qui prévaut dans ce pays ne peut nous satisfaire* », a déclaré M. Pierre Gensous responsable du secteur international en soulignant que la dissolution de *tous* les syndicats polonais « *nous heurte profondément* ». Attribuant la responsabilité de ces événements à toutes les parties, le secrétaire de la C.G.T. a ajouté que cette décision « *va à l'encontre de notre conception du socialisme* ». Pour M. Krasucki, cependant, de tels événements ne doivent pas donner lieu à « *une exploitation politique partisane* » en France.

De retour d'un voyage en Hongrie, il a fait état d'une évolution positive du « *rôle spécifique et autonome du syndicat* » dans ce pays. De même la C.G.T. perçoit un « *climat d'ouverture* » à la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.). Pour elle, les événements de Pologne vont donc à l'encontre de cette évolution. Mais, pour le secrétaire général, « *la loi nouvelle légalise des droits importants* » pour les travailleurs qu'il importe d'utiliser pour recréer les conditions du dialogue, aboutir au plus vite à la levée de l'état de siège, à la libération des syndicalistes emprisonnés et à la constitution d'un mouvement syndical « *nouveau, libre, responsable* ». Un ajustement qui s'accompagne donc de quelques « bémols ».

Espagne

La réforme du système des promotions militaires permettra de rajeunir le corps des officiers

De notre correspondant

Madrid. — *Le gouvernement a approuvé vendredi 15 octobre un décret permettant l'entrée en vigueur d'une loi qui vise à transformer le système des promotions au sein de l'armée de terre. Grâce à cette nouvelle disposition, le corps des officiers pourrait être rajeuni considérablement. C'est un objectif capital pour un gouvernement peu sûr de son armée.*

Les promotions dépendaient jusqu'à présent de l'ancienneté : les officiers accédaient au grade supérieur après un temps de service, généralement assez long, sans que leurs qualités intellectuelles ou physiques soient prises en considération. Dorénavant, chaque officier fera l'objet d'appréciations régulières en fonction desquelles un classement sera établi déterminant les avancements. L'âge minimum requis pour accéder aux différents grades est considérablement abaissé (il passe par exemple pour le grade de général de cinquante-neuf à cinquante ans).

Venant après la « loi de réserve active » de juin 1981, qui avançait l'âge de la retraite, cette disposition permettra de réduire la macrocéphalie d'une institution qui ploie sous le nombre d'officiers. L'armée compte 65 000 officiers et sous-officiers, soit 1 pour 5,4 soldats.

En accélérant le rythme des promotions, cette loi vise à rendre plus difficile la formation de « clans » séditieux. Les officiers de grade intermédiaire, aujourd'hui les plus remuants, se retrouvent d'ailleurs redevables au gouvernement d'une disposition qui améliorera leurs perspectives d'avancement. Autant de raisons qui expliquent que les milieux « ultras » aient accueilli avec réticence cette nouvelle loi qui, affirment-ils, sera utilisée par le gouvernement pour subordonner les promotions à des critères politiques. Il leur sera cependant difficile de s'opposer ouvertement à une réforme sans doute indispensable d'un simple point de vue technique.

THIERRY MALINIAK.

Suède

Un entretien avec M. Olof Palme

(Suite de la première page.)

» Dans le monde, la droite lutte contre la crise économique en employant toujours les mêmes méthodes : accepter le chômage, accepter les inégalités sociales et renforcer les privilèges. Cette politique a été appliquée en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans certains pays d'Amérique latine, et elle a échoué.

» Nous pouvons comprendre le rêve de la droite, pas toujours mauvais d'ailleurs, d'une économie libre où les mécanismes du marché résolvent tous les problèmes, mais ça ne fonctionne pas. La gauche dit : nous allons combattre la crise sans accepter le chômage comme un fait inévitable. Nous continuerons à lutter contre les inégalités et pour la justice sociale sans démanteler le secteur public, mais l'entreprise sera dure. Nous ne promettons pas d'éliminer le chômage, de réaliser de grandes réformes ou de développer les services car la situation économique ne le permet pas. Mais c'est une philosophie qui représente un espoir pour la plupart des gens.

— *La social-démocratie suédoise a longtemps été synonyme de forte croissance économique et d'augmentation régulière du niveau de vie. Vous arrivez maintenant au pouvoir en présentant une politique d'austérité particulièrement sévère. N'est-ce pas un handicap psychologique ?*

— L'austérité est toujours un handicap mais les électeurs étaient prévenus. Nous leur avons dit clairement que les années à venir seraient difficiles ; mais c'est une austérité dont les buts centraux sont quand même de lutter contre le chômage et de préserver la justice sociale, une austérité dans la solidarité bien différentes de celle de la droite qui propose l'austérité seulement pour les pauvres. Les syndicats paraissent avoir accepté les grandes lignes de cette politique et la dévaluation de la couronne.

— *De quelle façon pensez-vous résoudre le problème de l'emploi ?*

— En Suède, il n'y a qu'une seule chance, c'est de déployer le secteur industriel. Les investissements ont chuté de 30 % depuis 1976, cent soixante mille emplois ont disparu et le niveau de notre production industrielle est le plus bas d'Europe. Il faut absolument sortir de la stagnation et retrouver un certain rythme de croissance économique.

— *Envisagez-vous une réduction du temps de travail ou un abaissement de l'âge de la retraite ?*

— Sur ce point nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec nos amis d'Europe continentale. Les syndicats suédois considèrent que le temps de travail et l'âge de la retraite, qui est ici de soixante-cinq ans, ne doivent pas être des instruments de la lutte contre le chômage, car les tâches ne manquent pas dans notre société. La population vieillit, les personnes âgées ont besoin de notre solidarité, de notre aide et cela représente aussi du travail. Nous pensons que dans ce petit pays, il y a suffisamment à faire pour employer toute la population. Seulement, nous n'avons pas les moyens financiers de réaliser cet objectif.

Des obligations à l'égard du tiers-monde

— *Le déficit budgétaire de la Suède représente environ 12 % du produit intérieur brut et les prélèvements fiscaux sont déjà supérieurs à 50 %.*

— Les emprunts qui ont été contractés depuis 1976 pour couvrir le déficit budgétaire de l'Etat ont servi à financer la consommation. Voilà le résultat de la politique bourgeoise. Nous allons nous efforcer d'éviter des majorations d'impôts mais cela paraît bien difficile.

— *Croyez-vous que la société de bien-être et l'Etat-providence appartiennent désormais au passé ?*

— Non. Je ne vois pas pourquoi. Dans toutes les sociétés, les riches et les privilégiés ont essayé de créer une société de bien-être pour eux-mêmes, sans se soucier des autres. Aujourd'hui nous sommes arrivés à une époque où nous avons créé une société de bien-être pour toute la population. C'est nouveau et les conservateurs disent : l'heure est venue de renoncer au bien-être qui coûte trop cher, mais naturellement ils veulent le préserver pour les privilégiés.

— *Comment envisagez-vous la poursuite de l'assistance au tiers-monde ?*

— Il faut continuer parce que même si nous connaissons quelques difficultés, il y a une énorme différence entre notre standing de vie et celui des pays du tiers-monde. Nous avons des obligations, il faut les respecter et nous espérons que notre assistance se maintiendra à un pour cent du P.N.B.

— *Mme Alva Myrdal vient de recevoir le prix Nobel de la paix pour ses efforts, notamment en faveur d'une zone dénucléarisée nordique. Etes-vous favorable à ce projet ?*

— J'y suis très favorable, mais sa réalisation n'est pas facile, bien entendu, étant donné que les Danois et les Norvégiens font partie de l'OTAN et que des armes nucléaires peuvent être installées sur leurs territoires en cas de guerre. Il faut donc que les deux alliances militaires fassent des concessions ou prennent des initiatives. Pour nous, Suédois, une telle zone est intéressante car elle éloignerait les armes nucléaires plus loin encore de notre territoire. Elle contribuerait sans doute aussi à une baisse de la tension dans la région. Mais il faut que les Soviétiques fassent un geste et que l'OTAN renonce à l'option nucléaire au Danemark et en Norvège.

— *Quel genre de concessions pourraient faire les Soviétiques ?*

— Plusieurs ; mais une excellente idée serait par exemple qu'ils retirent leurs sous-marins porteurs d'engins atomiques de la mer Baltique. Ces submersibles ne sont pas très appréciés. Je pense qu'une telle zone devrait englober la Baltique.

— *A propos de sous-marins, pourriez-vous commenter le dernier incident dans l'archipel de Stockholm ?*

— Je ne connais pas sa nationalité, mais si un sous-marin a effectivement pénétré dans cette région, c'est une violation sérieuse de notre intégrité territoriale ; mais il faut bien se rendre compte qu'il est extrêmement difficile d'obliger un submersible à faire surface. Mais, à l'avenir, nous allons durcir notre position. Il faut être dur car nous sommes neutres, et la neutralité est une chose politique. Il faut que le monde sache que nous serons toujours neutre (1).

— *En étant neutre, la Suède ne sert-elle pas finalement mieux les intérêts de l'OTAN que si elle ne l'était pas ?*

— Je l'ignore mais je sais en revanche qu'il est dans notre intérêt de rester neutre. L'OTAN et le pacte de Varsovie doivent savoir que nous sommes prêts à défendre cette neutralité en toutes circonstances, même si nous sommes soumis à de fortes pressions extérieures.

— *Vous avez été chargé par le secrétaire général des Nations unies d'une mission de médiation entre l'Iran et l'Irak, mais elle n'a pas donné jusqu'à présent de résultat.*

— Je l'ignore, mais je suis en mission. La situation est très grave et je suis les événements de près. C'est une guerre affreuse et inutile qui entraîne des pertes énormes en vies humaines et en ressources économiques. Il est à mon avis tout à fait possible de trouver une solution, mais il faut que les belligérants manifestent d'abord une volonté réelle de paix.

— *Quel est à vos yeux le vrai rôle de l'Internationale socialiste, que certains comparent quelquefois à un club de bridge ou à un salon de discussion ?*

— C'est faux, car l'Internationale a, ces dernières années, considérablement intensifié ses activités. Elle s'est engagée beaucoup dans les problèmes d'Amérique latine, dans la question du développement avec la commission Brandt, dans le problème de l'Afrique du Sud et aussi pour le désarmement. L'organisation, qui, longtemps, avait été eurocentrée, s'est ainsi internationalisée. J'espère qu'elle va étudier sérieusement le problème de la crise économique et de la lutte contre le chômage. Parce que l'emploi est vraiment un trait d'union entre les ouvriers et les salariés du monde entier. Et ce sont des problèmes qui demandent en fait des solutions internationales. Il faut que les gouvernements changent de politique pour s'attaquer au chômage et je crois que ça va venir.

— *Dans le monde actuel, vaut-il mieux être Polonais, Afghan ou Palestinien ?*

— C'est affreux. Au Liban, le grand danger est l'extermination physique d'un peuple mais la situation va peut-être s'améliorer. Peut-être. En Afghanistan, on lutte pour l'indépendance nationale ; en Pologne pour les libertés humaines. Dans les trois pays, la situation est insoutenable. C'est terrible d'être Palestinien, Polonais ou Afghan. Mais ni les Libanais, ni les Polonais, ni les Afghans n'ont abandonné l'espoir, et le grand devoir du monde est de ne pas les oublier. »

Propos recueillis par ALAIN DEBOVE.

(1) Après deux semaines de recherches infructueuses pour découvrir et identifier le sous-marin étranger qui aurait pénétré dans les eaux suédoises, le gouvernement a annoncé la création d'une commission d'enquête.

Belgique

Malgré la victoire de son parti aux élections communales

Le bourgmestre libéral de Bruxelles est menacé de perdre sa charge au bénéfice des sociaux-chrétiens

De notre correspondant

Bruxelles. — *Depuis 1830, un libéral a toujours occupé le poste de bourgmestre de Bruxelles. Après les élections communales du 10 octobre, il est à peu près certain que le nouveau bourgmestre sera — très provisoirement — un socialiste, en attendant qu'il cède la place un peu plus tard à un catholique.*

Bruxelles-Ville est seulement l'une des dix-neuf communes autonomes de l'agglomération. Elle n'en reste pas moins la capitale constitutionnelle de la Belgique. A ce titre, son sort y soulève des passions encore plus vives que dans le reste du pays. Le changement de majorité sur le point d'intervenir dans le conseil communal de cet arrondissement cause d'autant plus de surprise — pour le grand public tout au moins — qu'à Bruxelles comme dans le reste du pays le parti libéral paraît le seul véritable vainqueur des élections communales.

Mais le bourgmestre libéral, M. Pierre Van Halteren, était depuis 1976 appuyé par une coalition du P.S.C.-C.V.P. (sociaux-chrétiens francophones et flamands), du parti socialiste et de son propre parti, P.R.L. (parti réformateur libéral), lequel a réalisé le meilleur score à Bruxelles-Ville : avec 25,9 % des voix, il s'est assuré 15 sièges communaux sur un total de 47.

Perdant un siège par rapport à 1976, les sociaux-chrétiens disposent encore de douze sièges. Les socialistes ont perdu trois sièges pour n'en plus occuper que cinq. Enfin, le F.D.F. (Front des francophones) a reculé très nettement, en n'obtenant plus que neuf élus au lieu de quinze. Mathématiquement, la coalition sortante aurait donc pu être reconduite.

Cependant, des tractations préélectorales avaient préparé un accord grâce auquel le F.D.F. se substituera aux libéraux pour attribuer le poste de bourgmestre à un social-chrétien, en la personne de M. Vanden Boeynants, ancien ministre. Mais celui-ci, dont personne ne conteste le dynamisme et les qualités de gestionnaire, est l'objet de poursuites dans une affaire de fraude fiscale.

Il n'est donc pas question que le roi — qui nomme formellement les bourgmestres — puisse accepter l'installation de M. Vanden Boeynants avant que la justice se soit prononcée. L'intéressé a d'ailleurs exprimé le désir d'attendre la clarification avant de poser sa candidature. D'ici là, un socialiste, M. Hervé Brouhon, « tiendrait au chaud » le fauteuil de bourgmestre réservé en principe à un social-chrétien.

Dans le camp libéral, on dénonce les manœuvres d'une « *coalition de vaincus* », oubliant que le P.R.L. est prêt, lui aussi, à conclure des alliances « anormales ».

Le problème le plus difficile se pose toutefois pour le F.D.F. Comment un parti qui s'est fait le champion des francophones peut-il s'allier avec les sociaux-chrétiens flamands auxquels il s'est toujours opposé ? Les dirigeants du F.D.F. considèrent qu'ils ont trop longtemps été victimes d'un ostracisme injustifiable de la part des partis traditionnels. Il leur importerait donc de saisir cette chance d'entrer dans la majorité et de jouer leur rôle dans l'administration de Bruxelles-Ville. Cette nouvelle combinaison, affirment-ils, leur permettra de mieux défendre les intérêts des francophones dans la capitale.

Rien ne garantit d'ailleurs que d'ici au 1er janvier, date à laquelle les nouveaux conseils communaux doivent entrer en fonction, — l'actuel vaincu, M. Van Halteren, qui est un vieux renard de la politique, ne tente de rétablir son ancienne majorité.

JEAN WETZ.

● RECTIFICATIF. — C'est à la suite d'une méprise que, dans *le Monde* du 12 octobre, l'U.D.R.T. (Union démocratique pour le respect du travail) a été qualifiée de formation d'extrême gauche. Il s'agit en fait d'une formation de droite, de type poujadiste, qui s'est distinguée notamment par sa campagne contre les immigrés. D'autre part, la liste Agalev, flamande, est *écologique* (et non *économique*).

LES PROLONGEMENTS DE LA CRISE LIBANAISE

Le président Amine Gemayel, qui sera mercredi 20 octobre l'hôte à déjeuner de M. Mitterrand à l'Elysée, prononcera lundi un discours très attendu devant l'Assemblée générale de l'ONU. Auparavant, il s'entretiendra avec le secrétaire général de l'Organisation. Le chef de l'Etat libanais doit avoir une réunion de travail avec les directeurs de seize organismes et institutions spécialisées de l'ONU dans les domaines économique, social, financier, technique et culturel. L'ampleur de cette réunion traduit celle du programme d'assistance que sollicite le Liban. Son nouveau représentant à l'ONU est M. Kesrouane Labaki, secrétaire général du ministère des affaires étrangères depuis trois ans. Il remplace M. Ghassan Tueni, qui avait démissionné le 23 septembre.

M. Shamir, ministre israélien des affaires étrangères, a, pour sa part, poursuivi vendredi ses entretiens à Washington sur les modalités d'un retrait des troupes étrangères du Liban. Après une rencontre avec M. Shultz, secrétaire d'Etat, il a eu une conversation avec le secrétaire à la défense, M. Weinberger. Les conditions posées par Jérusalem entravent toujours les efforts des Etats-Unis pour obtenir un « retrait rapide » des forces étrangères, constatait-on vendredi soir à Washington.

● A STRASBOURG, le même jour, le Parlement européen s'est prononcé pour la première fois en faveur de « l'octroi d'une patrie au peuple palestinien » (nos dernières éditions du 16 octobre). Dans un débat d'urgence sur la situation au Liban nous indique notre correspondante, les parlementaires ont exprimé leur « solidarité » au peuple palestinien et exigé le retrait immédiat de toutes les forces étrangères non requises par Beyrouth. Un texte du groupe socialiste qui n'a pas été retenu demandait « l'ouverture du dialogue entre Israël et les représentants du peuple palestinien ».

● AU LIBAN, le calme est revenu vendredi dans les montagnes du Chouf, après que l'armée israélienne eut pris position dans les villages druzes de la région d'Alley, au sud-est de Beyrouth, pour mettre fin aux affrontements entre des éléments des forces libanaises (milices chrétiennes) et des militants du parti socialiste progressiste (P.S.P.-Druze). De leur côté, les notables politiques et religieux druzes ont adopté vendredi une série de résolutions demandant notamment l'entrée de l'armée libanaise dans la région « afin qu'elle y prenne en charge la sécurité ». Enfin, deux soldats israéliens ont été tués et cinq autres blessés à Bhamdoun par l'explosion d'une voiture piégée qui a fait trois morts et dix blessés.

● A DAMAS, le Front populaire de libération de la Palestine, le Front démocratique de libération de la Palestine et le Front de libération de la Palestine ont, selon l'agence palestinienne Wafa, démenti avoir signé un document dénonçant la visite en Jordanie de M. Arafat.

● A TEL-AVIV, M. Pérès, chef de l'opposition travailliste, a déclaré, selon la radio, au cours d'une réunion à huis clos de la direction de son parti, que M. Begin avait, lors de l'invasion du Liban, menacé l'Egypte d'une intervention militaire si elle rompait ses relations diplomatiques avec Israël. — (A.F.P., Reuter, A.P.)

La guerre traînarde de la Bekaa...

De notre envoyé spécial

Baalbeck. — La paix s'arrête à mi-pente. Mais la guerre ne semble pas pressée d'escalader — ou de dévaler — le reste. Etrange front qui court, sur les hauteurs du Mont-Liban, entre deux premières lignes qui bâillent aux corneilles, seulement séparées par quelques chicanes de terre.

Sofar avait ses nababs, pressés de fuir les touffeurs du Folfe. Elle a désormais ses soldats, d'évidence peu pressés de rallumer le feu quand la fraîche est si douce... On passe, sans presque ralentir, d'un Liban, l'autre, changeant seulement de tutelle, israélienne ici et syrienne là. A peine le temps de s'étonner de tant d'indolente promiscuité.

On s'attend, quittant Beyrouth livrée au grand ménage pacificateur, à trémir de nouveau sur les lisières d'un dernier front. Et l'on tombe, pantois, sur quelques grappes éparses de Syriens guillerets, fiers de leurs treillis neufs, plantés à l'ombre d'un arbre ou près d'une tente bédouine, que rien, pas même un obus égaré, ne viendrait distraire de leur partie de tric-trac !

Drôle de guerre ? Le front — le vrai — est un peu plus au sud, plus bas aussi, au pied d'un col que les Phantom d'Israël viennent seulement visiter quand un Syrien têtu a cru bon de remplacer, au sommet, la batterie de Sam anéantie quelques jours plus tôt. Non loin de là, vers le Sud-Est, le face-à-face est plus tendu, rien d'acharné pourtant : quelques duels d'artillerie plus ou moins réguliers, le temps de s'accuser mutuellement, de Jérusalem à Damas, d'avoir une nouvelle fois violé le cessez-le-feu.

Ailleurs, dans la Bekaa, il faut écarquiller les yeux pour dénicher la guerre. Zahlé, la grande ville chrétienne tapie à l'orée de la plaine, y rappelle, seule ou presque, que le pays a déjà changé, qu'il a sur l'autre versant de la montagne, retrouvé un Etat, élu un président et nettoyé une capitale. Là, les Syriens sont rares et plutôt discrets. Mais les portraits de « Cheikh Amine » et surtout du « martyr Bechir » abondent dans les rues. Bref entracte sur une route qui, partout ailleurs, célèbre encore le « *frère syrien Hafez Assad* » et l'éternel keffieh de Yasser Arafat.

Dans les gros bourgs que traverse, rectiligne, la route de Damas, les fedayin vont et viennent, un brin nonchalants. « *Ils arrivent, s'installent où ils peuvent, de préférence au milieu des civils, mais ne restent guère longtemps au même endroit* », raconte un père jésuite de Taanayel, qui bouche les trous de son école, bombardée il y a quelques semaines. « *Ils ne paraissent pas encore fixés sur la marche à suivre. Ils tâtonnent.* »

Quelques accrochages

Impossible d'estimer combien de combattants, sortis en août par la grande porte de Beyrouth, sont aussi vite rentrés par la petite de Damas. Quelques dirigeants de l'O.L.P. sont bien venus, voilà un mois, haranguer leurs troupes dans la Bekaa ; Abou Ayad, « numéro deux » du Fath, pour claironner : « *Beyrouth reste notre capitale* » ; et Nayef Hawatmeh, leader du Front démocratique et populaire pour la libération de la Palestine (F.D.P.L.P.), pour annoncer « *un second et glorieux chapitre de la guerre sur le sol libanais* ». Depuis, pourtant, bien peu de choses...

M. Hawatmeh avait, il est vrai, prudemment précisé que « *le sort de la nouvelle bataille dépend de la décision syrienne de poursuivre le combat* », et que ses « *modalités* » devraient être arrêtées « *avec les frères syriens après Fès* ». Les boutefeux semblent bien avoir déchanté. Certes, chacun entend, pour quitter le Liban, que l'on suive des ordres de préséance pour le moins contraires. « Syriens et Israéliens s'accorderaient encore à faire « *arrière toute* » ensemble. Mais M. Sharon veut d'abord voir les talons du dernier fedayin... qui, lui-même, se fait fort de ne quitter les lieux qu'une fois débarrassé de toute « *présence sioniste* ».

L'imbroglio n'est qu'apparence. L'O.L.P., moins encore qu'à Beyrouth, n'a ici les moyens de ses exigences et, vu sur le terrain, le grand frère syrien ne paraît pas pressé de faire feu de tout bois. Souvenir cuisant des déroutes de l'été, là, dans cette plaine devenue cimetière pour centaines de ses chars ? Et encore dans ce ciel qui le vit perdre en quelques jours quatre-vingt-cinq avions de combat ? Ou espoir, même ténu, de voir, du côté de Washington, se lever l'aube d'un règlement qui s'accommoderait mal d'un sursaut agressif plutôt aventureux ?

Quelques accrochages le long d'une ligne de front ne sont pas la guerre. Pas même une guerre qui couve. Prudents, les Syriens s'enterrent. Fâcheuse habitude d'une armée « *à la soviétique* », dont les experts des chancelleries beyrouthines raillent en privé depuis si longtemps la lourdeur statique et l'ineffable lenteur. Les monticules de terre fraîche abritant chars, canons et intendance, se multiplient de chaque côté de la route, à mesure qu'on approche de la frontière libano-syrienne. Mais la somnolence des sentinelles d'un barrage à l'autre rompt vite l'image d'une veillée d'armes.

Les fedayin se sont installés en retrait, à l'abri des regards indiscrets. Ils sont là, dans un talweg encaissé, et ils dissuadent toute approche un peu trop curieuse. Ils ont fortifié à la hâte les rares échancrures du rocher, moins prêts à combattre qu'à hiberner.

Baalbeck est à deux pas, bruyante et agitée. La guerre l'a épargnée, lâchant seulement quelques obus sur ses pourtours. Mais on y respire encore le Liban d'hier, celui des milices et de leurs demi-soldes en mal de front, celui des petits rackets et des grands discours, celui des rues désertes et des confidences inquiètes. Celui des hommes de main et des « indics » en tous genres. Les « *moukhabarat* », agents fureteurs des services de renseignements syriens, veillent au grain, connus et reconnus d'un seul coup d'œil dans le vieux souk.

Le moral n'y est plus...

Grand arrière insouciant d'un front en demi-léthargie, Baalbeck attend, plutôt impatiente, que la paix, partie de Beyrouth, ait fini de grignoter le terrain. A mots couverts, les notables de la ville disent leur lassitude de tous ces étrangers qui courent en tous sens, de tous ces uniformes indistincts, de toutes ces armes inutiles. Ils disent aussi la peur qui gagne ici et là, depuis que les fedayin ont élu domicile dans la plaine alentour.

« *Il n'y a jamais eu chez nous de véritable antagonisme entre Libanais et Palestiniens,* assure l'un d'entre eux. *C'est plutôt une sorte d'entente tacite, de respect mutuel, une conscience naturelle des limites à ne pas dépasser. Les Palestiniens travaillent dans les champs ou dans les boutiques, sans poser de problème. Mais maintenant que les fedayin sont là, les gens ne se sentent plus très rassurés. Il est temps que tout cela finisse, que les étrangers retournent chez eux et que l'Etat s'installe ici aussi...* »

Les combattants eux-mêmes savent bien qu'ils ne sont plus appréciés, qu'ils jouent le dernier acte un peu longuet, d'un drame qui n'a que trop duré. « *Le moral n'y est plus,* avoue un jeune militant progressiste. *Depuis que Beyrouth est tombée, il souffle comme un vent de défaite. Quelques-uns fanfaronnent encore, mais ça sent l'esbroufe.* »

La rue, chiite à plus de 90 %, s'est faite indifférente aux beaux discours. Et s'il affleure encore quelque passion, elle se retourne volontiers contre « *tous ces Arabes qui ont promis la lune et apporté le chaos* ». « *Parlez aux gens,* jure un Palestinien qui chasse, en vain, le touriste pour placer sa brocante, *et vous verrez qu'il y aura foule pour aller déboulonner la statue de Nasser à l'entrée de la ville.* »

Seuls, des Iraniens...

Seuls, imperturbables, sourds aux humeurs du temps, un bataillon de jeunes Iraniens prêchent encore le *djihad*. Ils ont investi l'Ecole normale, sitôt badigeonnée d'effigies de l'imam et de graffiti vengeurs. On y promet déjà la mort à Amine Gemayel, fidèle de saint Maron en terre d'Islam, et même à Yasser Arafat, « *traître et déserteur* ». Leur chef, un jeune pasdaran, se présente tout juste pour faire savoir qu'il ne répond jamais aux journalistes, ces « *agents du mensonge au service du grand Satan* ».

Volontaires empressés, venus au début de l'été pour « *libérer Jérusalem* », ils bataillent ferme, sur les arrières d'un front qui rebrousse chemin, pour la conquête des âmes. « *Ils se promènent dans la ville pour nous inviter à suivre le plus court chemin vers Dieu, mais ils ne font pas vraiment recette* », explique, tout sourire, un vieux chiite.

Le terrain est plutôt ardu. Baalbecks, jusqu'au tréfonds de ses souks, transpire d'effluves importés d'Occident. Le whisky est trop bon marché pour devenir tabou, le tchador n'est pas de mode et le hard-rock fait plus d'émules que les litanies de l'imam. Pis encore, Baalbeck, impie parmi les impies, fait de l'or sur le haschisch, qui pousse, par hectares entiers, tout autour de ses nobles ruines...

Tout pour décourager le plus zélé des mollahs. Qui donc entendrait sa complainte parmi toutes celles, moins inspirées sans doute, des planteurs et des trafiquants qui ploient déjà sous le poids d'une trop bonne récolte, alors que la précédente n'a pu être écoulée ? « *Il est grand temps que l'Etat reprenne ses droits,* gémit le plus gros d'entre eux, *cette maudite guerre casse le commerce.* »

DOMINIQUE POUCHIN.

En recevant les lettres de créance de M. Jacques Dupont

Le président Navon souhaite l'amélioration des relations entre Israël et la France

De notre correspondant

Jérusalem. — En présentant ses lettres de créance au président de l'Etat, M. Navon, le 14 octobre, le nouvel ambassadeur de France en Israël, M. Jacques Dupont, a souhaité une amélioration des relations entre les deux pays. M. Navon a exprimé le même vœu. Etant donné l'état de ces relations, c'était le moins que l'on pût dire.

La veille encore, la rencontre entre MM. Cheysson et Arafat avait illustré le désaccord entre les deux gouvernements. Il est tel que c'est à peine si l'on a pris soin à Jérusalem de protester. Il paraît aujourd'hui très loin le temps du voyage en Israël de M. Mitterrand. Il n'y a pourtant guère plus de sept mois que s'est produit cet événement majeur pour les Israéliens, qui n'ont que très rarement l'occasion d'accueillir un chef d'Etat ou de gouvernement étranger. A l'époque, déjà, s'était dissipé l'espoir d'un véritable changement dans des rapports qui, après la grande entente des années 50 et du début de la décennie suivante, n'avaient cessé de se dégrader. La venue, en mars, de M. Mitterrand signifiait le respect d'une promesse plutôt que l'engagement d'un avenir meilleur. Le climat de renouveau créé en mai 1981 par l'élection en France d'un « *ami d'Israël* » avait, en effet, très vite été troublé.

Un « gel » des échanges culturels

Les projets de relance de la coopération économique et culturelle sont restés en l'état, car l'invasion du Liban a de nouveau provoqué une vive tension entre Paris et Jérusalem. Dès juin, les Israéliens ont accusé le gouvernement français de vouloir « sauver » l'O.L.P. et de faire le jeu de l'organisation palestinienne. La tentative franco-égyptienne aux Nations unies pour amender les termes de la résolution 242 du Conseil de sécurité dans un sens plus favorable aux Palestiniens, a été combattue par les Israéliens.

Du côté des excès de langage, le président de la Knesset, M. Savidor, a un jour accusé M. Cheysson d'« *hypocrisie* » et même de « *couardise* ». La réaction de M. Begin après l'attentat de la rue des Rosiers — il envisageait d'encourager la création de groupes d'autodéfense juifs en France — a aggravé la polémique. Bref, la méfiance et la colère du gouvernement israélien sont devenues si grandes que le ministre de la défense, M. Sharon, était prêt à donner l'ordre à ses troupes d'empêcher le débarquement au Liban du contingent français de la première force multinationale mise en place à Beyrouth.

Malgré la multiplication en France des manifestations et attentats anti-juifs et anti-israéliens, qui alimentent les reproches adressés de Jérusalem contre la politique française, l'agressivité du ton employé par les Israéliens a sensiblement diminué depuis que l'aventure libanaise s'est soldée par de pénibles déconvenues pour le gouvernement de M. Begin : l'annonce du plan Reagan, qui contrarie sérieusement les plans du premier ministre israélien, et surtout le choc causé par l'affaire des massacres de Beyrouth. Mais les Israéliens n'en continuent pas moins à regretter que le gouvernement français ait pris ses distances à l'égard de leur pays. Bien que M. Mitterrand l'ait annoncé dès le début de la guerre au Liban, l'ajournement de la réunion (prévue en juin) de la commission mixte franco-israélienne chargée d'établir le programme d'accords culturels entre les deux pays est toujours jugé inadmissible à Jérusalem.

On critique d'autant plus cette décision française que ce ne sont pas seulement les échanges culturels qui sont provisoirement menacés. Les projets dans les domaines économiques et commerciaux évoqués durant la visite de M. Mitterrand et précisés lors de la réunion de la commission chargée de ces questions (qui, elle, s'est réunie en avril) sont également au point mort. Selon l'expression d'un diplomate israélien, il s'agit d'un « *gel* » de l'ensemble des relations bilatérales. Toutefois, le nouvel ambassadeur de France en Israël a laissé entendre que cette attitude du gouvernement français ne devrait pas se prolonger outre mesure. Dans une interview accordée le 15 octobre à la radio israélienne, M. Dupont a déclaré : « *Nous espérons bien qu'il y aura des signes positifs en ce qui concerne l'évolution de la situation au Liban qui nous permettront très rapidement de réunir cette commission* (pour les affaires culturelles) *et, je l'espère, avant la fin de l'année...* »

FRANCIS CORNU.

M. CHEYSSON A REÇU LE MAIRE-ADJOINT DE NAPLOUSE

Le Dr Hatem Abou Ghazaleh, personnalité palestinienne, maire adjoint de Naplouse, membre du conseil municipal de cette ville de Cisjordanie, dissous par les autorités d'occupation israéliennes, et ancien député, a été reçu, à sa demande, vendredi 15 octobre, par M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

Au cours d'un déjeuner organisé auparavant par l'Association de solidarité franco-arabe, M. Ghazaleh a expliqué qu'il est l'invité de la France pour un « *stage culturel et éducatif* » de quelques jours, en tant que président d'une association d'amitié Palestine-France en cours d'homologation auprès des autorités d'occupation. En cas d'agrément, il s'agirait de la première association d'amitié de caractère international à être créée dans les territoires occupés.

M. Ghazaleh a précisé que le siège de l'association se trouve à Naplouse, où le premier enseignant de français, envoyé par le Quai d'Orsay, est arrivé le 4 octobre, et qu'elle pourrait constituer le noyau du futur centre culturel français en Cisjordanie. Il a également indiqué que les statuts de l'association prévoient qu'elle peut avoir « *des branches dans tous les pays arabes et dans les autres territoires occupés* », notamment à Gaza. Il a, enfin, précisé à ce propos que, à son tour, il fera escale à Amman, le 21 octobre, et qu'il y aura une séance de travail avec le roi Hussein et le conseil des ministres jordanien en vue d'enregistrer l'association dans le royaume et d'y constituer une annexe. — P. B.

AFRIQUE

Ouganda

VINGT-CINQ MILLE RÉFUGIÉS RWANDAIS SONT CONTRAINTS DE REGAGNER LEUR PAYS

Genève (*Reuter*). — M. James Rwanyare, ministre ougandais de la culture et du développement communautaire, a imputé à des tensions tribales l'exode au cours de ce mois de vingt-cinq mille réfugiés rwandais chassés du sud de l'Ouganda par la population locale. Comme on lui demandait comment une communauté aussi importante pouvait quitter le pays sans avoir été en butte à des violences, il a admis que les tribus ougandaises de la région avaient exercé de « fortes pressions » sur les Rwandais pour les faire partir.

Responsable des questions des réfugiés, M. Rwanyare a toutefois qualifié d'« exagérées » les informations faisant état d'actes de pillage et d'incendies criminels.

La plupart, qui s'étaient réfugiés en Ouganda après les troubles des années 50 et 60, ont regagné leur pays, afflux qui pose de graves problèmes aux autorités.

● RECTIFICATIF. — La Guinée-Bissau compte moins d'un million d'habitants et non « moins de cinq » comme nous l'avons écrit par erreur en légende d'une carte de ce pays (*le Monde* du 15 octobre). D'autre part, « *l'ancien ministre de la justice* » n'est pas M. Mario Cabral, mais M. Fidelis Cabral.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

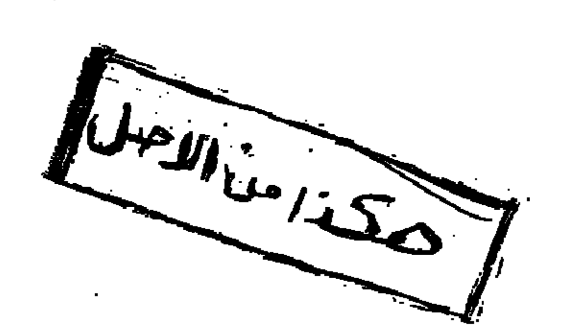
● LE TIR D'UN MISSILE BALISTIQUE, à partir d'un sous-marin à propulsion nucléaire, aurait été réussi par la Chine, annonce le quotidien japonais *Yomiuri*. Citant des sources gouvernementales japonaises, le journal précise que l'expérience a eu lieu le 12 octobre à l'est de la mer de Chine. Le missile s'est écrasé en mer après un parcours d'environ 1 200 kilomètres. — (*A.F.P.*)

Italie

● LE MAGISTRAT INSTRUCTEUR DU PARQUET DE VENISE, chargé de l'enquête sur l'organisation locale des Brigades rouges, a refusé, le 15 octobre, la requête du ministère public d'émettre un mandat d'arrêt international contre M. Yasser Arafat pour avoir fourni en septembre 1979 des armes aux Brigades rouges (*le Monde* du 16 octobre). Le juge instructeur, M. Mastelloni, a estimé qu'il n'existait pas dans l'état actuel de l'enquête d'indices suffisants pour justifier une telle inculpation.

Zaïre

● LE PRESIDENT MOBUTU a annoncé jeudi 14 octobre, dans un discours à la jeunesse zaïroise, que tous les « *jeunes oisifs* » seront « *organisés pour retourner à la terre, participer à la construction et à la restauration des routes, se rendre utiles et mériter du Mouvement populaire de la révolution (M.P.R.)* ». Le président Mobutu, qui fêtait ses cinquante-deux ans, a rappelé les trois consignes de la J.M.P.R. : sauvegarde de l'unité nationale et de la paix, contribution à la production nationale et au développement économique, et vigilance face à « *l'intoxication extérieure* ».



DIPLOMATIE

LE ROI HASSAN II DEVANT VENIR EN FRANCE

M. Mitterrand ajourne sa visite à Rabat

La visite officielle que M. François Mitterrand devait effectuer au Maroc du 28 au 30 octobre a été reportée, indiquait-on vendredi soir 15 octobre à l'Elysée. Peu après, le ministère des relations extérieures a publié un communiqué précisant : « Le roi Hassan II ayant exprimé le souhait de se rendre en France, il a été convenu que la rencontre prévue avec le président de la République française aurait lieu à Paris. La date en sera fixée très prochainement. » A l'Elysée, on s'est borné à préciser que ce report n'est pas motivé par des raisons diplomatiques.

A Ifrane, près de Fès, Hassan II a présidé vendredi une réunion restreinte des ministres des affaires étrangères du comité des Sept (Algérie, Arabie Saoudite, Jordanie, Maroc, Syrie, Tunisie et O.L.P.), chargé de présenter, aux membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, le plan de paix arabe au Proche-Orient. A l'issue des travaux, M. Boucetta, ministre marocain des affaires étrangères, a annoncé que tous les membres du comité se rendront, le 22 octobre à Washington, où ils doivent être reçus par M. Reagan. La délégation, présidée par le souverain, se rendra ensuite à New-York puis à Londres. Il y a quelques jours, il avait été prévu que seuls les représentants du Maroc, d'Arabie Saoudite, de Syrie et de Tunisie, se rendraient aux Etats-Unis.

De notre correspondant

Rabat. — *Le report, à une date ultérieure non précisée, de la visite de M. Mitterrand au Maroc, prévue du 28 au 30 octobre, est interprété ici comme le signe d'un « redéploiement de l'action diplomatique marocaine »*, laquelle, en d'autres termes, aurait modifié l'ordre de ses priorités.

Après les troubles de Casablanca, *en juin 1981*, et l'arrestation, au mois *d'août suivant*, de M. Abderrahim Bouabid, *secrétaire général de l'Union socialiste des forces populaires*, dans l'opposition, le gouvernement marocain avait paru, au début de cette année, accorder la priorité à une normalisation des relations avec la France. Celle-ci paraît aujourd'hui acquise : la visite du roi à Paris, au début de 1982, suivie du voyage à Rabat de MM. Delors et Savary ont apporté au Maroc la garantie que les relations franco-marocaines avaient retrouvé *« un rythme de croisière »*, selon l'expression d'un éditorialiste du journal *Al Maghrib*, organe du Rassemblement national des Indépendants.

Dans ces conditions, il pouvait paraître moins urgent, dit-on dans les milieux informés, de recevoir le président de la République française, alors que, au même moment, le succès de la conférence au sommet arabe de Fès, obtenu avec l'aide des Etats-Unis, *remettait au premier plan l'action diplomatique marocaine* au Proche-Orient, *en accord et en coopération étroite avec Washington*.

L'obstination avec laquelle le roi a voulu battre le fer tant qu'il était chaud, et conduire à Washington, à New-York et enfin à Londres les *membres du comité des Sept, chargé d'exposer à M. Reagan, à la tribune des Nations unies, puis à Mme Thatcher, le plan de paix arabe adopté à Fès, est révélatrice de ce* renversement des priorités.

Du côté officiel marocain, on présente les choses d'une façon plus neutre en invoquant l'excuse du calendrier : le roi rencontrera M. Reagan le 22 octobre et ne se *rendra* pas aux Nations unies avant le 28 ou le 29 du même mois, de *telle sorte que sa visite à Londres, prévue initialement pour le 26 puis pour le 27 sera reportée au 1er novembre*. Dans ces conditions, il devenait impossible de maintenir la visite de M. Mitterrand à la date prévue.

Outre ce décalage dans l'ordre des priorités, il ne manquera pas non plus de Marocains pour rappeler que la mystérieuse disparition de Mme Bourequat avait bien montré qu'à Paris le « lobby antimarocain », *dont il est toujours question ici, était toujours en état d'exploiter* contre le régime marocain les méfiances, voire les hostilités latentes existant, par exemple, dans le parti socialiste français.

La visite de M. Mitterrand au Maroc ayant donné lieu à une intense préparation diplomatique, en particulier du côté marocain (*le Monde* du 9 octobre) et compte *tenu de l'importance que les deux pays attachent au maintien de leurs bonnes relations, il convient d'espérer que la fixation d'une date pour la visite du chef de l'Etat* français ne se fera pas trop attendre.

ROLAND DELCOUR.

M. ROBERT PUISSANT EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU KIRIBATI...

Le *Journal officiel* de dimanche 17 octobre doit publier la nomination de M. Robert Puissant comme ambassadeur à Tarawa, capitale du Kiribati. Cette *nomination* marquera l'*établissement effectif de relations diplomatiques entre* la *France et cet archipel* du *Pacifique sud*. Cette ancienne colonie britannique (sous le nom d'îles Gilbert) a accédé à l'indépendance le 12 juillet 1979.

M. Puissant *continuera de résider aux îles Fidji, où il représente* la *France* depuis 1980. Il est également ambassadeur aux îles Tuvalu et au royaume de Tonga (*le Monde* a publié la biographie de M. Puissant, le 1er septembre 1981).

... ET MLLE CLAUDE-LAFONTAINE A LA DOMINIQUE ET A SAINT-LUCIE

Le même *Journal officiel* publiera la nomination de Mlle Françoise Claude-Lafontaine à la Dominique et à Sainte-Lucie.

Mlle Claude-Lafontaine continuera de résider à Trinité et Tobago où elle représente la France depuis août 1982. Elle est également ambassadeur à la Barbade et en Guyana (*le Monde* daté 1er et 2 août a *publié* la *biographie* de Mlle Claude-Lafontaine).

● *Plusieurs centaines de personnes*, dont notamment, les grands rabbins Sirat et *Goldman*, des représentants des Eglises catholique et réformée, et M. Georges Sarre, *président* du groupe socialiste au Conseil de Paris, ont participé, jeudi soir 14 octobre, à un rassemblement devant l'ambassade d'U.R.S.S à Paris. Elles entendaient exprimer leur solidarité avec le mathématicien Chtcharanski qui, *condamné* à treize ans de détention pour *« trahison et espionnage »*, a entamé, le 27 septembre, une grève de la faim illimitée pour protester contre ses conditions d'internement. De même, du 13 au 17 octobre, des journées de jeûne, organisées par la commission Juifs d'U.R.S.S. du CRIF avec la participation de différentes organisations se sont tenues au Mémorial du martyr juif (17, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris-4e).

ASIE

Pakistan

FACE A UNE VAGUE D'ATTENTATS

Les autorités annoncent la création de « brigades anti terroristes »

Islamabad *(A.F.P., U.P.I.)*. — Le ministre de l'intérieur, M. Haroon, vient d'annoncer la création de *« brigades antiterroristes »*, qui seront *chargées* d'*« écraser »* la subversion *« contre le Pakistan et son idéologie »*. Le ministre, qui s'exprimait à l'ouverture d'un débat sur le terrorisme devant le *Majlis-E-Shoora, conseil consultatif nommé par le chef de l'Etat et qui remplace le Parlement*, a *révélé que* six cent cinquante terroristes avaient été récemment arrêtés et que les tribunaux militaires avaient commencé à instruire quatre-vingt-quinze procès. Aux termes du dernier décret publié par le président Zia-Ul-Haq, les personnes soupçonnées de violation de la loi martiale devront prouver elles-mêmes leur innocence devant les cours militaires. Vingt-deux condamnations et des peines *allant jusqu'à cinquante* ans de *prison ont été prononcées* lors des dernières semaines, a ajouté le ministre.

Les autorités ont décidé de renforcer *leur dispositif répressif* après la récente vague d'attentats qui a affecté *notamment* les grandes villes. Le dernier attentat spectaculaire a été le meurtre d'un membre du Majlis-E-Shoora, M. Zahurul Hasan Bhopali.

Le ministre de l'intérieur a réaffirmé que les terroristes étaient entraînés à l'étranger, mais bénéficiaient de soutiens au Pakistan, et que quelque cinq cents armes avaient été saisies au cours des récentes perquisitions.

Les autorités font implicitement *retomber* la responsabilité des récents attentats sur le groupe clandestin Al Zulfikar, vraisemblablement basé en Afghanistan et animé par les deux fils de l'ancien premier ministre Zulfikar Ali Bhutto, renversé en 1977 par l'armée, puis exécuté. La presse accuse régulièrement le régime prosoviétique de Kaboul d'envoyer des éléments au Pakistan, notamment dans les zones tribales frontalières, pour y fomenter des troubles. La semaine dernière, la milice pakistanaise a fait dynamiter une dizaine de maisons dans une de ces zones qui, selon les autorités, servaient de repaire à un groupe de terroristes.

Japon

QUATRE CANDIDATURES ONT ÉTÉ DÉPOSÉES A LA SUCCESSION DE M. SUZUKI

Tokyo *(A.F.P., U.P.I.)*. — Les rivalités de *personnes* et de factions au sein du Parti libéral démocrate japonais n'ont pas permis de dégager un consensus sur le nom d'un candidat à la succession de M. Suzuki à la tête du parti et au poste de premier ministre.

D'ultimes consultations à huis clos, organisées le vendredi 15 octobre entre M. Suzuki lui-même, M. *Takeo Fukuda, ancien premier ministre*, et M. *Susumu* Nikaido, *secrétaire général du P.L.D., ont en effet* abouti à un échec. M. Fukuda a *par* la suite indiqué que la seule solution possible était désormais, comme le prévoient les statuts du P.L.D., de recourir à des élections primaires au sein du parti. Celles-ci devraient avoir lieu le 23 novembre. Il appartiendra ensuite aux parlementaires du P.L.D. de choisir entre les deux candidats les mieux placés.

Dès samedi matin, quatre personnalités, toutes membres du cabinet sortant, avaient officiellement déposé leur candidature à la succession du premier ministre. Il s'agit de MM. Yasuhiro Nakasone, ministre chargé des affaires administratives, Ichiro Nakagawa, directeur de l'agence pour la science et la technologie, Shintaro Abe, ministre du commerce international et de l'industrie, et Toshio Komoto, directeur de l'agence de planification économique.

AMÉRIQUES

Il y a vingt ans, la crise des fusées à Cuba

II. — Le nucléaire a-t-il été « insignifiant » ?

par MICHEL TATU

La semaine du 22 au 28 octobre vit se dérouler une partie « au bord du gouffre », Kennedy contraignant Krouchtchev, par un blocus de Cuba assorti de vives pressions militaires, à retirer les fusées nucléaires à moyenne portée que le dirigeant soviétique avait fait installer dans l'île (« le Monde » du 16 octobre). Six des principaux collaborateurs du président américain assassiné, dont MM. McNamara, ancien secrétaire à la défense, et Dean Rusk, ancien secrétaire d'Etat, viennent de publier dans « Time » une déclaration commune qui tend à réviser les conclusions tirées de cette crise à l'époque.

La principale leçon que *les Six* tirent de *la crise est conforme à la ligne du « tout plutôt que le nucléaire »*, déjà démontrée par l'appel que deux d'entre eux, MM. McNamara et Mc George Bundy, avaient lancé précédemment pour inviter l'alliance atlantique à renoncer au premier emploi de l'atome (*le Monde* des 8 et 10 avril 1982). Selon eux, *« l'élément militaire décisif a été notre supériorité clairement disponible et utilisable en armements conventionnels dans la région de la crise »*.

C'est le déploiement naval et aérien autour de Cuba qui a *« fait la différence »*, beaucoup plus que la supériorité nucléaire américaine, laquelle, à leurs yeux, *« n'a pas été un facteur critique »*. Aussi, concluent-ils, l'affaire de 1962 *« illustre non pas l'importance mais l'insignifiance de la supériorité nucléaire confrontée à des forces de représailles thermonucléaires capables de survivre. Elle montre aussi le rôle crucial d'une force conventionnelle rapidement disponible »*.

Il est incontestable que la supériorité des forces américaines classiques qui faisaient le siège de Cuba a été déterminante : c'est la menace d'invasion ou au *moins* d'une *« opération chirurgicale »* contre ses fusées, une menace à laquelle il n'avait pas grand-chose à opposer sur le terrain, qui a fait fléchir Khrouchtchev. Mais la vraie question est ailleurs : Kennedy aurait-il formulé cette menace, et cette menace aurait-elle été crédible, si l'U.R.S.S. avait eu la même capacité nucléaire globale que les Etats-Unis ?

La référence que font les Six aux *« forces de représailles capables de survie »* dont disposait, selon eux, l'U.R.S.S., *demanderait* à être approfondie, car les soixante-quinze *engins* intercontinentaux de l'arsenal soviétique de l'époque n'étaient pas enterrés dans des silos protégés. Sans doute les Etats-Unis n'avaient pas, de leur côté, de fusées suffisamment précises pour les neutraliser à coup sûr, et Krouchtchev aurait pu en outre répondre à une attaque contre son sol en faisant donner ses armements eurostratégiques contre les alliés des Américains, auxquels il annonçait périodiquement qu'il les tenait *« en otages »*.

Néanmoins, le fait fondamental est que l'Amérique pouvait alors infliger à *son adversaire* infiniment plus de *destructions* que *celui-ci ne pouvait lui en causer*, et il *est difficile* d'imaginer que Kennedy n'ait pas tenu *compte* de ce fait lorsqu'il mit au point sa riposte. D'ailleurs, on le fit sentir à l'adversaire, puisque ordre avait été donné aux sous-marins Polaris en croisière d'échanger des messages en clair avec leur base pour signaler qu'ils tenaient leurs cibles (les villes soviétiques) dans leur ligne de mire.

Plus jamais ça

Un autre point à considérer est que les dirigeants du Kremlin, eux, ont tiré de la crise des conclusions radicalement différentes de celles de M. McNamara : quelques semaines après la reculade de Khrouchtchev, M. Kouznetzov, alors vice-ministre soviétique des *affaires étrangères* et *aujourd'hui adjoint de M. Brejnev à la tête de l'Etat*, dit à une personnalité américaine, M. *McCloy* : *« Vous autres Américains, vous ne nous aurez plus jamais comme ça* (1). »

C'est à *cette époque que Moscou mit en route un programme massif de réarmement, programme* qui allait aboutir non seulement à un renforcement considérable des forces classiques, mais à la constitution d'un arsenal de lanceurs stratégiques (1 400 fusées intercontinentales et plus de neuf cents engins sous-marins) supérieur à celui des Etats-Unis.

Sans doute les stratèges soviétiques doivent-ils admettre dans leur fort intérieur, avec M. Kissinger (qui devait pourtant regretter cet aveu par la suite), que la notion de supériorité stratégique n'est ni aisément quantifiable ni directement exploitable : chaque supergrand aujourd'hui, doit redouter la destruction totale, quel que soit le niveau de ses propres forces.

Sans doute aussi le Kremlin n'a-t-il jamais plus fait preuve du même esprit de provocation directe que Khrouchtchev en 1962. A Cuba, il s'est borné depuis lors à de discrets sondages de la détermination américaine, comme en 1970 lorsqu'il a fait mine d'y installer une base pour ses sous-marins stratégiques. Et lorsque M. Fidel Castro laisse entendre — notamment devant M. Jack Lang *lors de sa visite à La Havane cet été — qu'il serait en droit de demander de nouvelles fusées pour faire pièce aux armements américains*, il a peu de chances d'être suivi pour le moment.

Cela dit, Moscou a *de bonnes raisons de penser que son effort* des quinze dernières années n'a pas été vain. Un président américain qui se trouverait confronté de nos jours au même défi que Kennedy il y a vingt ans s'y reprendrait certainement à deux fois avant de décider la même riposte, quelle que soit sa supériorité conventionnelle sur le terrain (et celle des Etats-Unis autour de Cuba n'a pas réellement changé au cours de cette période).

Il y a fort à parier également que le dénouement de la crise ne serait pas aussi humiliant pour l'U.R.S.S.

C'est en tout cas l'avis d'un homme qui doit savoir à quoi s'en tenir à cet égard, M. Nixon. Dans un article publié le 19 août dernier par le *New York Times*, l'ancien président constate l'accroissement du potentiel stratégique soviétique et conclut : *« Nous n'aurons plus la possibilité de recourir à la menace nucléaire, comme le fit le président Kennedy en 1962, alors que le rapport des forces était de 15 à 1 en notre faveur, ou même comme j'étais en mesure de le faire moi-même dans la guerre israélo-arabe en 1973, lorsque notre avantage, bien qu'amoindri, était encore redoutable. Même si nous rétablissons pleinement l'équilibre des forces nucléaires, nous ne serons pas à même de leur redonner le pouvoir de dissuasion qu'elles possédaient alors. Une menace qui implique le suicide des deux parties n'a aucune crédibilité »*.

Quand au général Taylor, ancien président du comité des chefs d'état-major, il semble se rallier aux vues de M. McNamara et de ses amis lorsqu'ils écrit dans un article récent du *Washington Post* (*International Herald Tribune* du 13 octobre), que « *notre bune* du 13 octobre) que « *notre nucléaires a peu contribué à l'issue de la crise de Cuba »*, notamment parce que *« les enjeux impliqués étaient bien trop petits pour amener l'une des parties à risquer le recours »* à ces armes. Mais c'est pour ajouter quelques lignes plus loin que l'Union soviétique, devenue beaucoup plus forte, *« jouit aujourd'hui d'un prestige largement basé sur sa capacité à imposer sa puissance stratégique en tant que facteur nouveau dans la gestion des crises, ce qui lui donne une possibilité d'intimidation nucléaire »*. Sans doute ce nouveau facteur repose-t-il sur *« l'importance exagérée »* que l'Occident attache à la supériorité nucléaire. Mais on est bien, selon lui, en présence d'un climat nouveau qui *« invite Moscou à essayer le stratagème de la conquête par intimidation »*.

Dissuader de dissuader

Car la dissuasion a joué dans les deux sens. Les Etats-Unis cherchaient alors, et cherchent *toujours*, à dissuader leur partenaire et rival de se lancer dans *une action visiblement déstabilisante, comme* l'était l'installation de fusées soviétiques à Cuba et comme le seraient *a fortiori* une agression en Europe ou une attaque contre le Golfe. Mais l'iniative. « Dissuader de dissua- paroles de M. Reagan, n'a guère de raisons de redouter une agression délibérée de l'autre camp, a cherché plutôt à dissuader l'Amérique de *« réagir »* aux faits accomplis dont elle pourrait prendre l'initiative. Dissuader de dissuader », telle pourrait être sa devise.

Déjà la *crise de Cuba avait été* exemplaire à *cet égard, car* Khrouchtchev s'était borné à une action secrète et offensive, mais non belligérante : non seulement il n'avait pas violé le droit international, puisque M. Fidel Castro avait donné son accord, mais il laissait à Kennedy la responsabilité d'ouvrir le feu. C'est, de fait, au président américain qu'il revint d'engager les hostilités, puisque son blocus de Cuba, même *déguisé en quarantaine*, n'en était *pas moins un acte* de guerre.

Fort heureusement, il est difficile d'imaginer beaucoup de ces faits accomplis rapides et *« non belligérants »*. Mais l'attitude de fuite devant la dissuasion nucléaire qui caractérise aujourd'hui nombre d'éminents Américains n'est pas *particulièrement rassurante*. Et la *meilleure preuve du bien-fondé* des calculs soviétiques est précisément le retournement d'hommes comme McNamara, devenu *« colombe »* après avoir *présidé* non seulement à l'engagement américain au Vietnam mais encore à ce qui serait resté le plus grand déploiement militaire de l'histoire si l'U.R.S.S. n'avait pas suivi et dépassé son exemple.

Car le communiqué des Six frappe plus par ce qu'il oublie que par *ce* qu'il affirme. La plupart des *« leçons »* qu'il énonce sur le maniement d'une crise *future semblable* à celle de Cuba *ne* prête pas à discussion. On ne saurait contester la nécessité d'une *« évaluation précise et réciproque des intérêts »* en conflit, d'une bonne communication entre les capitales intéressées, d'un renseignement de première main, d'un *« contrôle ferme »* du processus d'escalade de la part des chefs de gouvernement et du secret des délibérations et tractations entre gouvernements. Les auteurs ont également raison d'affirmer qu'*« il est erroné dans les relations entre les superpuissances, de ne laisser à l'autre partie aucune autre issue que la guerre ou l'humiliation »*.

Mais l'on pourrait croire, à lire ces *« leçons »*, que Kennedy n'a gagné que parce qu'il était une « colombe », grâce, nous disent les auteurs, à sa *« prudente détermination »*, à son *« calme »* et à sa *« profonde compassion »*. C'est *oublier que* le *succès* de 1962 — *qui n'est pas seulement* celui des Etats-Unis mais celui de la dissuasion — a été dû d'abord et avant tout au courage et à la volonté dont Kennedy a fait preuve pour dire « non » au fait accompli.

FIN

(1) Cité par l'ancien sous-secrétaire d'Etat Charles Bohlen dans *Witness to History*, New-York, W.W Norton, 1973.

El Salvador

LA GUÉRILLA CONTROLERAIT CINQ LOCALITÉS DU NORD DU PAYS

San Salvador *(A.F.P., A.P.)*. — Cinq localités du *nord* du pays sont aux *mains* du Front Farabundo Marti (F.M.L.N.), trois jour après le lancement d'une nouvelle offensive de la guérilla, a-t-on appris, vendredi 15 octobre à San Salvador, de source proche du F.M.L.N.

L'offensive a permis aux guérilleros de prendre le contrôle des localités de Torola, Perquin, San Fernando, Las Vueltas et Berlin, dans les départements de Chalatenango et d'Usulutan, a-t-on indiqué de même source. On ajoute que des dizaines de soldats de l'armée salvadorienne ont été tués et plus d'une centaine faits prisonniers.

Les autorités salvadoriennes se sont refusées à donner toute précision sur la situation dans ces localités. Un porte-parole militaire a cependant reconnu que de violents combats se déroulaient dans le nord-est du pays.

Les autorités ont annoncé qu'un citoyen américain, Michael Kline, avait *été tué* dans cette région, après avoir été fait prisonnier par les forces gouvernementales, alors qu'il combattait aux côtés des guérilleros. L'ambassade des Etats-Unis n'a pas confirmé qu'il s'agissait d'un ressortissant américain.

Canada

Une entreprise fabriquant des missiles de croisière est l'objet d'un attentat

De notre correspondant

Montréal. — Les *mouvements pacifistes canadiens ont rejeté* vendredi 15 octobre toute responsabilité dans l'attentat qui, au cours de la nuit précédente, a soufflé la façade d'une entreprise de Toronto liée à la fabrication des missiles de croisière américains (*« Cruise »*).

L'explosion d'une charge de 100 à 200 kilogrammes de *dynamite, dissimulée dans une* camionnette *stationnée* près de la filiale *canadienne* de la société *américaine Litton* Industries de Beverly Hill (Californie), a fait sept blessés, dont l'un se trouve dans un état critique.

La société Litton, spécialisée dans la production de systèmes de navigation aéronautique, de simulateurs de vol et de radars, fabrique le système de guidage des missiles de croisière à têtes nucléaires qui devraient être déployés en Europe à partir de 1984. *Les dégâts causés* par l'explosion *sont importants mais* ne devraient pas retarder la fabrication des composants des missiles car seule la façade de l'usine a été touchée.

Aucun groupe n'a encore revendiqué l'attentat mais les mouvements pacifistes ont été immédiatement soupçonnés. Quelques heures avant l'explosion, un tribunal de Toronto avait en effet rejeté une demande présentée par vingt-deux militants pacifistes, qui souhaitaient que les dirigeants de Litton soient traduits en justice. Les pacifistes, qui sont accusés d'avoir occupé l'usine Litton le 11 novembre 1981, estiment que les dirigeants de cette société devraient être poursuivis pour *« crime contre l'humanité »* — à cause de leur participation à la fabrication d'engins nucléaires. — B. de La G.

Bolivie

KLAUS BARBIE N'A PAS QUITTÉ LE PAYS

La Paz (UPI). — Klaus Barbie se trouve toujours en Bolivie, a-t-on appris vendredi 15 octobre à La Paz. « Il n'a pas de raison de partir, de se cacher ou de craindre pour sa sécurité », a précisé au cours d'une interview par téléphone l'avocat de l'ancien chef de la Gestapo de Lyon. Klaus Barbie qui, sous le pseudonyme d'Altmann vit en Bolivie depuis une trentaine d'années, a acquis la citoyenneté bolivienne en 1957 et toutes les demandes françaises d'extradition ont été jusqu'ici rejetées.

La rumeur avait couru que le criminel de guerre, condamné à mort en France par contumace, avait fui au Paraguay parce qu'il craignait que les autorités n'acceptent prochainement à une nouvelle demande d'extradition. Le président Siles Suazo, qui est entré en fonctions le 10 octobre, a décidé en effet de se montrer beaucoup plus ferme que ses prédécesseurs militaires à l'égard des criminels internationaux et des trafiquants de drogue. Le nouveau régime a notamment autorisé il y a quelques jours l'extradition vers l'Italie, de Pierluigi Pagliai, terroriste d'extrême droite, recherché pour sa participation à l'attentat commis en 1980, à la gare de Bologne.

Le Monde

politique

L'ADOPTION PAR L'ASSEMBLÉE DU PROJET SUR LES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Le ministre va bénéficier d'une grande liberté de manœuvre

M. Fiterman peut être satisfait. Le projet de loi d'orientation des transports intérieurs sort pratiquement indemne des délibérations de l'Assemblée nationale. Une loi « historique » ? Le ministre d'Etat n'a pas tort : pour la première fois, un texte législatif tente d'organiser globalement les transports français. Mais, pour deux raisons au moins, il convient de relativiser l'événement. Il ne s'agit en effet que d'une loi d'« orientation ». C'est une sorte de contrat d'honneur par lequel le gouvernement s'engage à respecter au mieux les grands principes, les orientations qu'il a fixées. Rien de plus. Le projet n'a de valeur contraignante que dans la mesure où, plus tard, en fonction des décisions prises et de la politique suivie, le Parlement pourra invoquer la loi pour reprocher au gouvernement de ne pas avoir tenu ses engagements.

De plus, il n'est pas faux de dire, comme l'a fait l'opposition, que le ministre des transports bénéficie d'une considérable liberté de manœuvre par la voie réglementaire. Le projet de loi n'est que la partie immergée d'un iceberg. Une multitude de décrets d'application, sur lesquels le Parlement n'a aucun droit de regard, vont être nécessaires pour faire passer dans les faits la nouvelle politique des transports.

La vieille rivalité entre le rail et la route ? Incontestablement, la réorganisation des transports intérieurs va bénéficier au chemin de fer. D'où les accusations lancées par l'opposition : le gouvernement s'engage sur la voie de l'« étatisation » du secteur des transports. Le « droit au transport » est enfin reconnu, inscrit dans la loi. On s'en félicitera, comme de l'affirmation, dans la Constitution, de l'égalité de tous les citoyens devant la loi... C'est une belle pétition de principe, qui ne vaut que si on donne à ce droit les moyens d'exister. Le « droit au transport » pour tous ? Oui, peut-être un jour...

Et puis, au-delà des principes, il reste les réalités économiques : les déficits de la S.N.C.F., de la R.A.T.P., d'Air France et de la Compagnie générale maritime.

LAURENT ZECCHINI.

L'Assemblée nationale a adopté vendredi 15 octobre, par 327 voix contre 160, le projet de loi d'orientation des transports intérieurs (voir notamment *le Monde* du 29 juillet).

Poursuivant la discussion des articles, les députés ont adopté ou modifié les articles suivants : l'article 29 définit les différentes catégories de transports routiers non urbains de personnes et détermine les différents niveaux de compétence pour l'organisation de ces transports. L'Assemblée adopte un amendement du gouvernement supprimant la référence aux *« services de transport scolaires et les autres services réguliers spécialisés »*. Cette suppression, qui a pour conséquence de faire disparaître de la loi toute mention des transports scolaires, répond au souci de M. Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, de renvoyer cette question à la loi sur les transferts de compétences. Le texte du projet généralise la conclusion de conventions entre les autorités organisatrices et les transporteurs. L'article 30 laisse un délai de quatre ans aux intéressés. A l'issue de cette période, tous les services devront être exploités dans le cadre de contrats ou de régies. Toutefois, en l'absence de décision de l'autorité administrative dans ce délai, l'autorisation antérieurement accordée au transporteur public est transformée en convention pour une durée maximale de dix ans.

L'article 33 prévoit notamment que les contrats de transport routier doivent prévoir, à peine de nullité, l'estimation des temps nécessaires à l'exécution des différences tâches (il s'agit d'éviter les rémunérations au rendement, c'est-à-dire, par voie de conséquence, de limiter les risques d'accident). A l'initiative de M. Bergelin (R.P.R., Haute-Savoie) les députés adoptent un amendement qui apporte les précisions suivantes : *« Le recours à la sous-traitance pour un transporteur public routier n'est possible : que s'il est inscrit au registre des commissaires de transports et, par conséquent, titulaire d'une attestation de capacité appropriée ; que dans des cas exceptionnels »* (ces cas sont limités à la « pointe de trafic »).

Contre l'avis du ministre des transports, l'Assemblée décide ensuite, sur proposition de la commission et des groupes R.P.R. et U.D.F., de supprimer une disposition du texte prévoyant, par voie réglementaire, des dérogations aux prescriptions concernant la capacité professionnelle et la durée d'exercice de la profession.

Les dispositions concernant le transport aérien sont modifiées par un amendement du gouvernement qui précise *« Toutefois, ne relèvent pas du transport aérien les transports de passagers effectués sans escale lorsque les points d'origine et de destination sont confondus et lorsque la capacité d'emport de l'aéronef ne dépasse pas une limite fixée par décret au Conseil d'Etat »* (il s'agit essentiellement d'exclure de la réglementation du transport aérien public les *« baptêmes de l'air et circuits touristiques sans escale »* effectués par des aéro-clubs).

● Les implantations industrielles dans l'Ile-de-France.

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 15 octobre, le projet de loi portant réforme de la redevance pour création de locaux à usage de bureaux et à usage industriel en région Ile-de-France.

Ce texte a un double objet : 1) supprimer la redevance exigible lors de la construction de locaux à usage industriel, cela afin de faciliter la création d'entreprises industrielles (article premier) ; 2) réévaluer le taux plafond de la redevance exigible pour la construction de bureaux ou de locaux de recherche, pour tenir compte de la dérive monétaire qui a été constatée depuis la fixation de ce plafond, en 1971.

Le gouvernement souhaite en outre rééquilibrer la localisation géographique des implantations tertiaires au profit de l'est de la région Ile-de-France (le recensement de 1975 a en effet montré que 60 % des actifs habitaient la partie est de l'agglomération centrale, alors que celle-ci ne compte que 46 % des emplois).

La politique d'aménagement conduite par l'Etat en région parisienne s'appuie principalement sur deux procédures de contrôle et d'orientation, destinées à maîtriser l'implantation d'activités nouvelles dans cette région et de mieux répartir les activités entre celle-ci et la province. Ces deux procédures, de caractère dissuasif, sont l'agrément préalable et la redevance.

La première consiste à soumettre à une autorisation la construction ou l'extension de locaux servant à des activités industrielles, commerciales, administratives, etc. L'agrément est ainsi accordé soit par le comité de décentralisation, lorsque l'opération est réalisée par un établissement qui relève de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'une collectivité publique soumise à leur contrôle ; soit par le ministre de l'urbanisme et du logement, sur avis du comité, dans les autres cas. Cette procédure joue un rôle décisif pour permettre aux pouvoirs publics de conduire une politique de desserrement des activités (notamment vers les villes nouvelles) ou de décentralisation.

La seconde, la redevance, est une taxe dont la modulation permet d'orienter les implantations en dehors et à l'intérieur de la région parisienne (c'est-à-dire dans un périmètre qui est inférieur à celui qui est retenu par l'agrément préalable).

L'article 2 vise à améliorer la procédure actuelle de recouvrement de la redevance et l'article 3 complète le régime d'engagement des poursuites en cas de défaut de paiement ou d'opposition du redevable. L'article 4 réévalue le taux plafond de la redevance : celui-ci sera progressivement porté à 1 300 F par mètre carré de surface utile de plancher. Il est actuellement de 500 F pour les bureaux et de 200 F pour les locaux de recherche considérés comme des locaux à usage industriel. L'article 5 tend notamment à supprimer le différé de paiement de la redevance dont pouvaient bénéficier, dans certaines conditions, les petites entreprises, en cas d'extension de locaux de bureaux.

L'article 6 complète la liste des locaux exonérés de la redevance : *« Les garages ; dans les établissements industriels, les locaux à usage de bureaux dépendant des locaux de production et les locaux à usage de bureaux d'une superficie inférieure à 1 000 mètres carrés indépendants des locaux de production ; les locaux de recherche compris dans les établissements industriels. »*

● Négociation collective

L'Assemblée nationale a adopté, vendredi 15 octobre, en troisième et dernière lecture, le projet de loi relatif à la négociation collective et au règlement des conflits collectifs du travail. Le Sénat ayant rejeté une nouvelle fois ce texte (par l'adoption d'une question préalable), les députés n'ont apporté aucune modification à la rédaction du texte qu'ils avaient adopté en deuxième lecture. — L. Z.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

L'association Dialogue des villes de France veut constituer un vivier de candidates d'opposition

Mme Monique Pelletier (P.R.), ancien ministre, a précisé, vendredi 15 octobre, les objectifs de l'association de femmes de l'opposition Dialogue des villes de France qu'elle préside. Sa création, il y a six mois répond à un double souci : augmenter la participation des femmes dans les instances de la vie politique, accueillir toutes celles qui depuis le 10 mai 1981 désirent s'engager *« pour défendre leurs convictions et les valeurs qu'elles sentaient menacées »* et qui ne se sentiraient pas à l'aise dans les structures existantes.

A quelques mois des élections municipales, l'objectif de Dialogue des villes de France est triple : élaborer dans chaque ville, en collaboration avec le candidat de l'opposition à la mairie, un programme qui *« réponde à l'attente de l'électorat féminin »*, constituer un *« vivier »* de candidates pour les municipales et permettre après une période transitoire le *« développement d'une société harmonieuse où les hommes et les femmes auront appris à travailler ensemble »*.

Mme Pelletier a souligné que le système des quotas — selon lequel 25 % de femmes devront figurer sur les listes pour les municipales — n'est pas satisfaisant dans la mesure où il n'est jamais que le *« constat d'un échec »* mais elle a estimé, après avoir rappelé que lorsqu'elle était au gouvernement, elle avait préconisé le même type de proposition, que c'était tout de même *« un coup de pouce »* donné aux femmes qui permettra de *« débloquer »* une situation par trop défavorable aux femmes.

★ Dialogue des villes de France, 2, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 563-39-81.

ARRAS (Pas-de-Calais). — La section socialiste d'Arras a demandé, à l'unanimité, à M. Léon Fatous (P.S.), maire sortant, de reconduire une *liste* d'union de la gauche en mars prochain.

BRIVE (Corrèze). — M. Jean Charbonnel (R.P.R.), maire de Brive, a manifesté l'intention de solliciter le renouvellement de son mandat. — *(Corresp.)*

CAEN. — M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a annoncé qu'il souhaitait conduire une liste lors des prochaines municipales. Si sa candidature est retenue, M. Mexandeau affrontera, comme en mars 1977, M. Jean-Marie Girault, P.R., maire de Caen et sénateur du Calvados, qui a déjà manifesté l'intention de solliciter le renouvellement de son mandat. — *(Corresp.)*.

CASTRES. — M. Jacques Limouzy, R.P.R., ancien député, ancien ministre et conseiller général du Tarn, a annoncé qu'à la *suite* d'un accord intervenu entre toutes les formations de l'opposition, il acceptait de conduire une liste de large union. Le maire de Castres est M. Jean-Pierre Gabarrou, P.S., qui avait enlevé à M. Limouzy, en juin 1981, le siège de la deuxième circonscription législative du Tarn.

DOUAI. — La section socialiste de Douai (Nord), dont le secrétaire est M. Marc Dolez, vient d'annoncer qu'à la suite d'une rencontre avec une délégation du P.C. *« le désaccord profond constaté tant sur la composition de la liste que sur le programme municipal »* ne permet pas de constituer une liste commune aux deux partis. Le P.S., qui estime être la première force politique de la ville, présentera donc une liste où les socialistes majoritaires accueilleront des radicaux de gauche et des personnalités qui approuvent le programme proposé.

La tête de liste du parti communiste est M. Georges Hage, député de la 15e circonscription du Nord, qui conduisait déjà en 1977 une liste d'union de la gauche. Cette liste avait été battue dès le premier tour par celle de la majorité conduite par M. Charles Fenain, « socialiste indépendant », maire de la ville.

LE MANS. — M. Robert Jarry, maire communiste du Mans, a réaffirmé, mercredi 13 octobre dans un tract, sa volonté de *« reconduire une large liste d'union de la gauche »* aux élections municipales, en dépit des revendications des socialistes, qui entendent obtenir la tête de liste. Ceux-ci estiment que les différentes élections depuis 1977 marquent une nette évolution à leurs avantages du rapport des forces au sein de la gauche.

Faute d'un accord avec les communistes, les socialistes du Mans seraient prêts à constituer leur propre liste.

A l'élection présidentielle de 1981, M. Mitterrand avait obtenu au Mans 27,11 % des suffrages exprimés et M. Marchais 17,56 %.

METZ (Moselle). — M. Jean-Louis Masson, député R.P.R. de la deuxième circonscription de la Moselle, a annoncé son intention de conduire une liste contre M. Jean-Pierre Rausch (U.D.F.), sénateur et maire de Metz.

Un meeting de syndicats de policiers provoque une polémique

Le meeting organisé le 7 octobre, à la Bourse du travail de Paris, par plusieurs syndicats de policiers suscite des remous. On y avait entendu des « Badinter au poteau ! » et des « Mort aux rouges ! », ainsi que des propos peu amènes sur certain policiers, adversaires des participants à ce meeting. Dans une lettre qu'il nous a adressée, le responsable de ces syndicats regrette qu'on ait prêté une telle attention aux cris de la salle, tandis qu'un député socialiste, M. Guy Malandain, interrogeait le nouveau secrétaire d'Etat à la sécurité publique sur cette affaire et qu'une des organisations mises en cause, le Syndicat national des officiers, s'inquiétait des « propos et menaces proférés ».

Le secrétaire général de l'U.S.C.P. : une interprétation tendancieuse

Après le compte rendu de ce meeting nous avons reçu de M. Ferdinand Le Dain, secrétaire général de l'Union des syndicats catégoriels de la police nationale, une lettre afin « d'éviter toutes interprétations tendancieuses ».

Dans le journal *le Monde* du samedi 9 octobre, écrit M. Le Dain, sous le titre « Jeux de massacre », vous avez rendu compte du meeting organisé le jeudi 7, à la Bourse du travail de Paris, par l'Union des syndicats catégoriels de la police nationale. Sans contester les faits que vous avez évoqués, je tiens à apporter des précisions qui me paraissent opportunes.

» L'Union des syndicats catégoriels, qui représente 23 % des gradés et gardiens de la paix et 56 % des officiers et commandants, est la deuxième force syndicale de la police nationale. C'est donc une organisation représentative et responsable, aussi, je ne puis qu'être étonné que vous ayez attaché tant d'importance aux réactions de la salle, en faisant pratiquement l'impasse sur les thèmes développés par les différents orateurs qui se sont succédé à la tribune

» Ce rassemblement a connu un grand succès, puisque mille quatre cents policiers environ avaient tenu à répondre à notre appel, pour entendre parler des problèmes d'actualité qui les concernent directement, ainsi que nos concitoyens. Aussi, je ne puis que regretter que les sujets qui ont été développés n'aient pas retenu davantage votre attention ; car je ne doute pas que la désorganisation de la police, la sécurité des Français, le terrorisme, la défense des policiers, les unités spécialisées, sont autant de problèmes qui ne peuvent laisser vos lecteurs indifférents.

» Par ailleurs, je tiens à souligner que les quelques écarts de langage propres à ce genre de manifestation ne peuvent être imputés qu'à une dizaine de participants au maximum qui, de surcroît, ne sont peut-être pas adhérents aux organisations qui composent l'U.S.C. police. »

M. FRANCESCHI : la parole est libre

A l'Assemblée nationale, mercredi 13 octobre, M. Guy Malandain (P.S., Yvelines) a estimé que l'agitation actuelle dans la police revêtait *« des formes inquiétantes pour la démocratie et la République »*. Interrogé par M. Malandain sur le meeting de la Bourse du travail, M. Joseph Franceschi, secrétaire d'Etat à la sécurité publique, a déclaré : *« Les propos tenus, si l'on en croit la presse, au meeting dont vous avez parlé laissent penser qu'il ne s'agissait pas d'une assemblée de catéchumènes, ni même de syndicalistes dans la grande tradition du combat des travailleurs ! On ne peut dire que personne n'en ait été choqué, mais chacun utilise les moyens qui lui conviennent et, pour préserver ce bien précieux de la démocratie qu'est la liberté de parole, nous entendons le garantir à tous, et même à ceux qui nous attaquent injustement et violemment ! »*

QUESTIONS ORALES AU SÉNAT

Le droit d'asile pourrait être appliqué de « façon plus restrictive » indique M. Badinter

Le Sénat a entendu, vendredi 15 octobre, la réponse de M. Robert Badinter, garde des sceaux, à une question de M. Edouard Bonnefous (Gauche démocratique, Yvelines), président de la commission des finances, concernant les enfants martyrs. *« Les peines,* a souligné le ministre, *peuvent atteindre la réclusion criminelle pour une durée de dix à vingt ans. Une aggravation est possible lorsque les coupables sont les parents ou les personnes ayant autorité sur l'enfant. Le projet portant révision de la loi de février 1981, que je présenterai au Parlement, ne modifiera pas ces dispositions. Il faut rappeler la nécessité de la fermeté, mais il n'est pas nécessaire de renforcer un arsenal suffisant. »*

M. Edouard Bonnefous souligne la gravité du problème. Il indique que trois cent quarante à six cents enfants meurent chaque année à la suite de sévices. *« Les sévices contre les enfants,* précise-t-il, *sont rarement dénoncés, poursuivis et sont insuffisamment condamnés. Une sorte de conspiration du silence existe... Selon l'ordre des médecins, cinquante pour cent des cas de sévices signalés ne donnent pas lieu à poursuites, et les condamnations ne sont presque jamais en rapport avec la gravité des faits. »*

Dans une seconde question orale, M. Bonnefous évoque la lutte contre le terrorisme et l'abus du droit d'asile. M. Robert Badinter reconnaît qu'il serait souhaitable que les instruments diplomatiques soient mis au point et en application. *« Mais,* ajoute-t-il, *donner à la lutte contre le terrorisme une sorte de spécificité, c'est faire son jeu, car il se considère comme un interlocuteur privilégié de l'Etat ; il faut, au contraire, le considérer comme les autres formes de crime organisé, et la France fera, sur ce point, des propositions lors des prochaines réunions internationales. »*

Le garde des sceaux déclare encore, en ce qui concerne le droit d'asile : *« C'est un droit affirmé par la Constitution et garanti par des conventions internationales. Les prérogatives qui en découlent ne doivent pas être entamées, mais l'accès au droit d'asile peut être envisagé de façon plus restrictive. »*

Au cours de la séance de la matinée, le Sénat avait repoussé en dernière lecture le projet de loi relatif au règlement des conflits collectifs du travail. Par 183 voix contre 108 (P.C., P.S., M.R.G.), les sénateurs avaient, en effet, jugé qu'il n'y avait pas lieu à délibérer en votant la *« question préalable »* que leur proposait le rapporteur de la commission spéciale, M. Larché (R.I., Seine-et-Marne). — A. G.

A Barcelonnette

M. MITTERRAND A INAUGURÉ UNE AVENUE EMILE-AUBERT

M. François Mitterrand, après sa visite au camp militaire de Canjuers, s'est rendu, vendredi 15 octobre, à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence), pour rendre hommage à Emile Aubert, qui fut un ami personnel du président de la République et sénateur (S.F.I.O.) jusqu'à sa mort, en 1989

Le chef de l'Etat a inauguré, dans cette petite cité touristique de trois mille habitants, une avenue qui portera le nom du disparu. Il était accompagné de MM. Georges Fillioud, ministre de la communication, Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, anciens membres de la Convention des institutions républicaines, comme le fut Emile Aubert, aux côtés de François Mitterrand, et de M. Charles Hernu, ministre de la défense.

L'AFFAIRE DES BUREAUX D'ÉTUDES

La mairie de Paris dément avoir donné suite aux propositions de contrats divulguées par « Rouge »

A la suite des informations publiées dans l'hebdomadaire *Rouge* du 15 octobre, la mairie de Paris *« apporte un démenti catégorique à la prétendue révélation selon laquelle la Ville de Paris aurait passé quatre marchés négociés relatifs à l'insalubrité des immeubles en copropriété avec les bureaux d'études dénommés CRESPU, OCRA, RER et CERSHU »*. Elle dénonce dans le communiqué publié le vendredi 15 octobre en fin de matinée *« la méthode consistant à faire passer de simples propositions de contrats, comme le confirme les photocopies publiées, pour des marchés effectivement signés »*. La mairie de Paris indique encore que *« ces propositions n'ont jamais fait l'objet d'aucune suite de la part de la direction de la construction et du logement de Paris »*.

A la une de son numéro du 15 octobre, *Rouge*, l'hebdomadaire de la ligue communiste, annonce avoir *« les preuves du trafic »* des bureaux d'études récemment mis en cause par *Libération* à propos de rapports fantaisistes qui auraient été remis à la Ville pour le lancement d'opérations de réhabilitation dans la capitale. L'hebdomadaire publie, en page deux, quatre documents qui ont été envoyés les 14 et 20 octobre à MM. Petit et Bolland à la sous-direction du logement de la Ville par le CRESPU, l'OCRA, le RER et le CERSHU. Ces documents concernent tous des propositions d'études sur *« l'insalubrité des immeubles en copropriété sur le tissu parisien »*.

En provenance de bureaux d'études différents, ces documents présentent des points communs troublants : même numéro de téléphone pour le CRESPU, le RER et le CERSHU. On retrouve aussi les mêmes initiales (MF) en références des lettres envoyées à la sous-direction du logement pour le CERSHU, le CRESPU et l'OCRA. Pour le RER, les initiales sont NF. Bref, tous ces bureaux d'études s'articulent autour du CRESPU dont le responsable est M. Jean Schwerdlin. *Libération*, qui publie, ce jour, les mêmes documents, apporte ce commentaire : *« Voici comment le CRESPU emportait les marchés en se concurrençant lui-même. »*

● *M. Jean Lecanuet*, président de l'U.D.F., interrogé sur R.-M.-C. au cours de l'émission « Plaidoyer », vendredi 15 octobre, a déclaré à propos de « l'affaire » des bureaux d'études de la Ville de Paris : *« Je ne me prononce pas sur le fond des choses. Il apparaît que le gouvernement s'efforce de mettre en difficultés le président du R.P.R. Il est clair que ce sont des manipulations politiques (...). C'est un vieux truc des régimes autoritaires et policiers que de tenter de faire oublier ses difficultés en mettant en cause d'autres personnalités. »*

M. Georges Sarre donne sa version de l'affaire de Cachan

Au cours d'une conférence de presse, le 15 octobre, M. Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris et candidat à la candidature du P.S. pour la mairie de Paris, a souhaité que l'enquête ouverte à propos des conditions d'hébergement des pensionnaires de la maison de cure Cousin-de-Méricourt, à Cachan *« fasse toute la lumière sur les responsabilités »*.

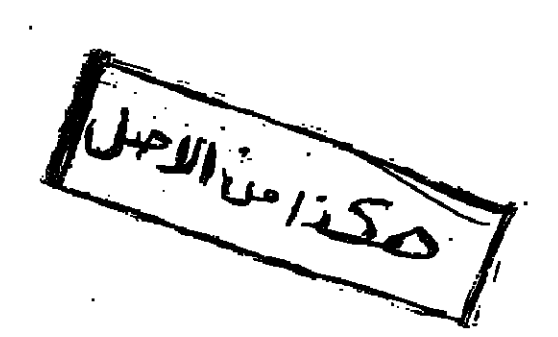
« Aujourd'hui, a expliqué M. Sarre, *le directeur du bureau d'aide sociale reconnaît que la situation est « dure » à Cachan et tente d'en reporter la responsabilité sur le gouvernement. Il a reçu un cinglant démenti public du secrétariat d'Etat aux personnes âgées. »*

Parlant de la gestion de la maison de cure de Cachan, M. Sarre explique qu'elle a *« provoqué le départ d'une partie des infirmières et des aides-soignantes »*. *« Sur vingt-neuf postes d'infirmières prévus à l'effectif initial,* explique-t-il, *vingt-quatre étaient pourvus au printemps ; treize le sont actuellement. Sur soixante-quatorze postes d'aides-soignantes, quarante-neuf postes sont pourvus actuellement. Il s'agit d'un sabotage de la politique de l'emploi. Ainsi, en décembre 1981, le directeur du bureau d'aide sociale faisait savoir qu'il n'envisagerait la création d'aucun poste pour 1982. Actuellement trois cent cinquante postes inscrits aux effectifs ne sont pas pourvus. »*

M. Patrice Hernu, premier adjoint au maire de Cachan, a rappelé, pour sa part, que le conseil municipal de cette ville n'avait jamais été admis à pénétrer dans l'établissement et que les lettres adressées en ce sens à M. Chirac étaient restées sans réponse.

M. Yvan Charon, le journaliste auteur du reportage présenté par TF 1 sur l'établissement de Cachan, nous a fait la déclaration suivante après l'incident qui l'a opposé à M. Chirac (*le Monde* du 15 octobre) : *« Il est inquiétant et dangereux pour la liberté de la presse qu'un homme politique de la dimension de Jacques Chirac puisse se laisser aller à l'invective vis-à-vis d'un journaliste en pleine conférence de presse, alors que celui-ci se borne à poser des questions après avoir été mis en cause. M. Chirac a accumulé les erreurs, délibérées ou non, sur des faits facilement vérifiables concernant mon reportage : erreur sur l'heure, erreur sur les conditions d'entrée de l'équipe de TF 1 à Cousin-de-Méricourt »*.

J. B.



Le Monde

société

SCIENCES

LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ANVAR

Moins d'impôts pour les entreprises qui investissent dans la recherche

De notre envoyé spécial

Nantes. — Quelque mille cinq cents personnes, investisseurs, entrepreneurs, chercheurs, ingénieurs, responsables administratifs et financiers, ont participé, jeudi 14 et vendredi 15 octobre, à Nantes, aux troisièmes journées nationales de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). Créée en 1968, essentiellement pour valoriser des travaux faits au Centre national de la recherche scientifique, l'ANVAR a connu une renaissance en 1979 quand elle s'est vue chargée d'une mission générale de promotion de l'innovation et qu'elle a été dotée d'un budget qui atteint maintenant 1 milliard de francs.

Cette fonction de l'ANVAR lui vaut la sollicitude des pouvoirs publics En témoigne la présence aux journées de Nantes du premier ministre, M Pierre Mauroy, du ministre de la recherche et de l'industrie, M. Jean-Pierre Chevènement, et de M Bernard Attali, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Inaugurant les journées, M Pierre Mauroy a annoncé que le gouvernement avait officiellement retenu *« la création d'un crédit d'impôt pour les activités de recherche »* et proposé au Parlement de voter cette mesure lors du prochain débat budgétaire Rappelant que *« toute la politique économique mise en œuvre aujourd'hui tend à favoriser la mutation de l'industrie française »*, il a indiqué que cette politique passait par la réduction de l'inflation et par la relance de l'investissement, pour lequel M Mauroy envisage *« un taux d'intérêt spécifique à l'image de ceux qui existent déjà pour l'agriculture et le logement »*.

Des précisions sur ce crédit d'impôt ont été apportées vendredi 15 octobre, à Nantes, par le ministre de la recherche et de l'industrie. Cette aide fiscale, imputable sur l'impôt sur le revenu ou sur l'impôt sur les personnes physiques — et pouvant donner lieu à remboursement s'il excède l'impôt dû —, sera *« égale à 25 % de l'excédent en volume des dépenses de recherche et de développement expérimental au cours d'un exercice par rapport aux dépenses de même nature exposées au cours de l'exercice précédent »*.

Cette mesure s'appliquera pendant cinq ans, du début 1983 à la fin 1987 Dès 1984, elle devrait apporter au total de 400 à 500 millions de francs d'aide aux entreprises qui feront de la recherche. Le ministre espère ainsi que le nombre de ces entreprises passera *« d'environ deux mille actuellement à cinq mille, voire dix mille, en 1985 »*. Le crédit d'impôt est limité à 3 millions de francs, limitation qui ne touchera que quelques dizaines de grandes entreprises.

MAURICE ARVONNY.

● *Un atlas français de l'innovation* vient d'être publié à l'intention des chercheurs et des industriels, et présenté, jeudi 14 octobre, à Nantes, à l'occasion des journées nationales de l'ANVAR. Ce document, mis au point par l'ANVAR et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), rassemble, en cinquante-deux cartes, les données concernant la recherche et l'innovation région par région.

JUSTICE

L'AFFAIRE DE BRUAY-EN-ARTOIS

M. Desgraupes et la mémoire de Brigitte Dewèvre

Malheureuse coïncidence pour M. Pierre Desgraupes : alors que le P.-D. G. d'Antenne 2 vient de muter le présentateur Bernard Langlois pour un commentaire jugé *« de mauvais goût »* sur la disparition de la princesse Grace de Monaco, lui-même fait aujourd'hui l'objet d'un procès en diffamation pour *« atteinte à la mémoire des morts »*. L'affaire vient d'être plaidée cette semaine devant la première chambre du tribunal civil de Paris, présidée par M. Michel Raynaud.

Dans un livre, suivi d'une dramatique en quatre épisodes, intitulés tous deux Non-lieu — conçus avant qu'il soit nommé à la tête de la deuxième chaîne, — M. Desgraupes s'est très largement inspiré de l'affaire de Bruay-en-Artois pour réaliser ce que ses défenseurs ont appelé une « œuvre de fiction ».

Au dénouement près — dix ans plus tard, le mystère n'a pas été élucidé (1), — tout évoquait, dans le livre et dans la série télévisée, le meurtre de Brigitte Dewèvre, perpétré le 5 avril 1972 : *tous les détails y étaient, même si les noms et les lieux avaient été changés, même si l'auteur avait pris la précaution de multiplier les avertissements, en affirmant, justement, qu'il n'avait retenu, de l'affaire de Bruay-en-Artois, que le canevas « matériel » pour poser le problème d'une certaine idée de la justice en France.*

Seulement voilà : dans son livre et dans sa dramatique, M. Desgraupes laissait clairement entendre que la jeune victime se livrait à des pratiques sexuelles de tribalisme et d'exhibitionnisme avec les deux principaux protagonistes de cette histoire, qui, dans la réalité, ont été lavés, sur tous les plans, de tout soupçon.

Pour la partie civile, c'est-à-dire les parents de Brigitte, représentés par Mes Michel Laval et Gilbert Collard, l'œuvre prétendument romanesque de M. Desgraupes est tellement calquée sur ce fait divers, qui, à l'époque, a déchaîné les passions en France, qu'atteinte est ainsi portée à la mémoire de la jeune fille des corons. D'autant plus que des ragots avaient circulé à l'époque, dont il a été fait justice, à la fois dans le non-lieu prononcé en faveur des époux Leroy et dans l'interdiction d'un film qui devait s'intituler *Érotisme à l'étude*.

Pour la partie civile, *il ne suffisait pas de transporter l'action de Bruay-en-Artois à La Rochelle ou de changer quelques traits de caractère, pour ôter tout doute dans l'esprit du large public qui a suivi les quatre épisodes de la dramatique. Bien au contraire : sans l'affaire de Bruay-en-Artois, M. Desgraupes n'aurait pas eu, à l'évidence, l'idée de ces scénarios.* Aussi le préjudice est-il, pour elle, *« considérable »*. Me Collard a réclamé 400 000 F de dommages et intérêts à Antenne 2 et 200 000 F aux Éditions Grasset, qui ont publié le livre de M. Desgraupes Les défenseurs de l'auteur de *Non-lieu* ont insisté sur le fait que M. Desgraupes avait, au maximum, *« cherché à éliminer les conséquences dommageables »*, en réitérant ses *« avertissements » au lecteur et au téléspectateur, et ils ont estimé que le tribunal devait reconnaître à leur client la « liberté d'inspiration »*.

Jugement le 17 novembre.

MICHEL CASTAING.

(1) Le ministère de la justice vient d'indiquer que des *« vérifications et investigations liminaires »* étaient en cours pour décider ou non de la réouverture de l'enquête

● *Une vingtaine de personnes* ont été placées en garde à vue sur ordre du parquet, à la suite d'affrontements avec la police, rue Olivier-Métra, à Paris (20e), vendredi 15 au soir. Vers 19 heures, une centaine de manifestants se sont rassemblés au métro Couronnes pour protester contre l'évacuation, jeudi, par la police, de deux immeubles occupés par des squatters, quai de la Marne (19e) et rue des Couronnes (20e) De là, les manifestants se sont rendus rue Olivier-Métra Quelques-uns ont pénétré dans un immeuble qui vient d'être rénové et ont causé d'importants dégâts matériels. De nombreuses forces de police sont aussitôt intervenues contre les manifestants qui avaient construit des barricades. Ce n'est que vers 20 h 30 que le calme est revenu. Les forces de l'ordre ont cependant gardé l'immeuble toute la nuit.

MÉDECINE

AVANT LE PROJET DE LOI SUR LES URGENCES

Les angoisses de « S.O.S. médecins »

Une *« entreprise florissante »* certes, mais pas une *« affaire commerciale »* ! Les responsables de l'association « S.O.S médecins » tiennent à ce *distinguo*.

Florissante, l'entreprise l'est à coup sûr. Cinq cent mille appels par an, deux cent mille déplacements (1), cent cinquante médecins, quarante-cinq salariés, cent cinquante voitures équipées de radio-téléphone, un standard téléphonique « à haut débit », deux fréquences radio et un système unique de télé-transmission des tracés d'examen électrocardiographique : « S.O.S médecins » a progressivement conquis Paris et dans la région parisienne le « marché de l'urgence » *au fur et à mesure que ce dernier se constituait.*

Depuis 1966, année de sa création, cette association de praticiens a aussi parfaitement su gérer son succès Ses responsables déclarent *aujourd'hui détenir « le centre de régulation médicale le plus important de France »* L'équipement est totalement autofinancé, notamment avec les parts (près de 300 000 francs) que doivent verser les médecins au moment de leur adhésion.

Un succès que personne ne conteste. Un succès pourtant terni par le mot prêté à M. Jack Ralite, ministre de la santé, qui aurait confié récemment que ce type d'entreprise privée ne pouvait *exister « qu'en tirant profit de la détresse humaine »*. Un propos comme un autre, pourrait-on dire, à cela près qu'il est contemporain de la rédaction au ministère de la santé d'un projet de loi sur les urgences qui sera, *assure-t-on, prochainement* examiné par le conseil des ministres.

La finalité de ce projet est claire : établir sur l'ensemble du territoire national une « écoute départementale ». En d'autres termes, créer à l'échelon du département un numéro de téléphone unique — le 15 — au moyen duquel tout le monde pourra indirectement avoir accès aux différents acteurs de l'urgence médicale : SAMU, associations de médecins généralistes ou entreprises spécialisées.

On souligne néanmoins au cabinet de M. Ralite que le texte de loi ne fixera qu'un cadre général et qu'il n'est aucunement question d'imposer une quelconque « règle du jeu ». Cette règle, les différents partenaires devront « l'inventer » au sein de chaque « comité départemental d'aide médicale urgente ».

C'est bien cette latitude qui inquiète à « S.O.S médecins » où l'on s'étonne vivement de ne pas avoir été associé à la rédaction du texte de loi. *« Si nous ne sommes pas contre le fait que l'on réglemente l'écoute médicale,* explique le docteur Jean-Baptiste Delmas, gérant de l'association, *nous sommes en revanche totalement opposés d'une manière générale, à ce que l'on réglemente l'accès aux soins. »*

Partenaire obligé, compte tenu de sa taille, de la concertation à venir à l'échelon parisien, l'association « S.O.S. médecins » conservera-t-elle son propre numéro de téléphone (*« Notre outil de travail »*, disent ses responsables) ou sera-t-elle contrainte de limiter son rôle, en aval, ne contrôlant plus une régulation centralisée qui canalisera les demandes vers les différents dispositifs de secours ?

Conflits à venir

Certains d'être menacés par plusieurs « patrons » de SAMU hospitaliers, les responsables de l'association fourbissent leurs armes Ils se font forts notamment de démontrer l'avantage financier que peut représenter une entreprise privée de ce type, où les médecins — par ailleurs conventionnés — n'hospitalisent que rarement les malades (entre 4 et 7 % des cas) Ils n'hésitent pas non plus à dénoncer la propension des organismes publics de l'urgence à hospitaliser, ainsi que certaines ententes pour le moins surprenantes entre structure publique et structure privée dans la région parisienne. Au ministère de la santé, en revanche, on indique *« qu'une telle inquiétude n'est pas fondée »*

Il est vraisemblable que cette escarmouche inaugure une prochaine série de conflits. Le souci — louable — de cohérence, manifesté par le ministère de la santé, va, de toute évidence, se heurter à de nombreux intérêts de nature différente. Le monde de l'urgence est depuis plusieurs années agité par de vives rivalités d'intérêts ou de compétence

Les associations du type « S.O.S médecins », les médecins hospitaliers et les médecins généralistes, les ambulanciers, les pompiers et la police (les urgences sont une source utile de renseignements) peuvent, à des degrés divers, voir là un frein à leurs prérogatives et à leurs ambitions. D'autre part, *la volonté politique actuelle de décentralisation* présente dans ce domaine le risque non négligeable de multiplier les conflits plutôt que de les résoudre.

JEAN-YVES NAU.

(1) Le volume d'activités de cette association offre d'intéressants renseignements épidémiologiques. Ainsi, « S.O.S. médecins » diagnostique chaque année sept mille cinq cents infarctus du myocarde (les trois quarts des infarctus de la région parisienne) et quatre mille tentatives de suicide, soit soixante-huit tentatives de suicide pour cent mille habitants. *« Près de trois fois plus, soulignent les responsables, que le taux de tentatives de suicide établi par l'I.N.S.E.E. ».*

SPORTS

FOOTBALL

Championnat de France
NANTES REPREND SES DISTANCES

Sur les cinq équipes qui occupaient les premières places du Championnat de France de football et qui se déplaçaient, vendredi 15 octobre, pour le compte de la onzième journée, seule celle de Nantes a réussi à s'imposer par 2 à 0 à Lille. Cette performance permet donc aux Nantais de reprendre leurs distances avec leurs poursuivants après leur faux-pas à domicile de la précédente journée. Les Stéphanois, autres vainqueurs à l'extérieur, à Tours (2-0), ont remporté leur premier succès de la saison hors de leur stade Geoffroy Guichard.

M. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Étienne, a annoncé, ce même 15 octobre, que l'examen des appels d'offres pour l'aménagement et la rénovation du stade Geoffroy-Guichard est ajourné. Une polémique oppose les élus socialistes favorables à la solution la moins onéreuse qui impose la démolition du bâtiment administratif et les communistes qui estiment illogique de détruire un bâtiment récent.

LES RÉSULTATS
(Onzième journée)

Nantes b. *Lille	2-0
*Metz b Bordeaux	2-1
*Strasbourg b. Lens	2-1
*Toulouse b. Nancy	2-1
*Brest b Paris-SG	3-1
*Sochaux et Monaco	1-1
Saint-Étienne b. *Tours	2-0
*Auxerre b Mulhouse	2-1
*Laval b Rouen	3-1
*Lyon bat Bastia	3-1

Classement : 1 Nantes, 17 pts ; 2. Bordeaux, Lens, 15 ; 4. Nancy, Brest, Toulouse, 13 ; 7 Saint-Étienne, Paris-SG, 12.

VOLLEY-BALL

SIXIÈME TITRE MONDIAL POUR LES SOVIÉTIQUES

Les Soviétiques qui ont fait preuve d'une supériorité physique et technique sur leurs rivaux tout au long du dixième championnat du monde masculin de volley-ball, organisé en Argentine, ont remporté leur sixième titre, le 15 octobre à Buenos-Aires, en dominant en finale le Brésil par 3 sets à 0 (15-8, 15-4, 15-5). Battue par la Roumanie 3 sets à 2 (15-10, 13-15, 6-15, 16-14, 15-11) dans le match pour la quinzième place, la France, recule d'un rang dans la hiérarchie mondiale par rapport au dernier championnat disputé en Italie.

Classement final : 1 U.R.S.S., 2 Brésil, 3. Argentine, 4. Japon, 5. Bulgarie, 6. Pologne, 7. Chine, 8. Corée du Sud, 9. Tchécoslovaquie, 10. Cuba, etc.

D'un sport à l'autre...

PLANCHE A VOILE. — *Le Français Pascal Maka, un solide athlète de 1,87 m pour 84 kg, a battu, le 14 octobre à Weymouth (G.-B.), le record du monde de vitesse en atteignant 27,82 nœuds, soit 51,52 km/h. Il a battu de 1,3 nœud l'ancien record établi deux semaines plus tôt à Brest par l'Allemand de l'Ouest Pudenz.*

TENNIS. — *Yannick Noah s'est qualifié, le 15 octobre, pour les demi-finales du tournoi de Bâle, doté de 100 000 dollars, en battant le Paraguayen Victor Pecci 6-4, 3-6, 6-3. Il rencontrera l'Américain Jay Lapidus, vainqueur de l'Irlandais Matt Doyle, 6-3, 7-5. L'autre demi-finale opposera le Suédois Mats Wilander qui a éliminé Henri Leconte, 6-3, 6-4, à son compatriote Thomas Hogstedt, vainqueur de l'Indien Ramesh Krishnan, 6-3, 6-2.*

VOILE. — *Le Français Philippe Jeantot a remporté la première étape Newport-Le Cap de la course autour du monde en solitaire, en ralliant l'Afrique du Sud, jeudi 14 octobre à 20 heures G.M.T. Son voilier* Crédit agricole, *un sloop de 17 mètres, en aluminium, a été construit spécialement pour cette course.*

ÉDUCATION

UN COLLOQUE FRANCO-ITALIEN A PARIS

Les sœurs latines ne se comprennent plus

Un groupe important de spécialistes italiens et français de l'enseignement des langues vivantes se réunira à Paris, les 19 et 20 octobre, afin d'examiner conjointement les problèmes de la place qu'occupent le français et l'italien dans les deux pays.

Il est notoire que l'italien n'a, en France, qu'une place mesquine, sans commune mesure avec l'importance des échanges, économiques et autres, entre les deux sœurs latines. Peut-être sait-on moins, à l'exception des spécialistes, que, en Italie, le français a subi une considérable régression depuis un certain nombre d'années.

On aura beau jeu d'incriminer la situation prédominante que l'anglais a conquis progressivement dans ces deux pays On peut expliquer cette situation hégémonique, on peut la comprendre, on peut aussi la déplorer. Mais c'est une donnée objective, et sa conséquence première est l'instauration d'un monolinguisme de fait, dont on n'a pas encore mesuré toutes les multiples implications.

Il serait, certes, burlesque de prétendre nier les apports de la culture anglo-saxonne. La question en effet n'est pas là. Ce qui est grave, c'est que la réalité de la situation privilégiée de la langue anglaise conduira dans la pratique, et dans la plupart des cas, à exclure la connaissance des autres domaines linguistiques ; et cette méconnaissance entraînera, inévitablement, et de façon irréversible, la méconnaissance, puis l'oubli effectif du domaine culturel dont ces autres langues sont l'expression.

Ainsi, c'est un fait que les Français, qui n'apprennent plus l'italien que dans des proportions infimes, sont en train d'oublier, au sens fort, l'existence de la culture italienne, notamment dans le secteur littéraire, lié précisément, et par définition, à la connaissance de la langue Et qu'on ne vienne pas se laisser tromper par l'impact qu'exercent encore le cinéma, ou la peinture, ou le design venus d'au-delà des Alpes : ce sont aussi des formes d'expression du génie d'un peuple qui ont cet avantage d'être immédiatement accessibles, sans passer par la médiation de la langue, écrite ou parlée ; mais ce qui est fâcheux, c'est qu'on se satisfait à trop bon compte d'une telle connaissance, qui fait l'impasse sur les domaines de la langue et de la littérature.

Ce que nous observons ici existe, de façon symétrique, en Italie, mais les Français, avec la bonne conscience que leur garantit leur histoire, politique ou culturelle, n'arrivent pas même à imaginer que, en Italie, la culture française, bien loin d'être inexpugnable, s'efface au contraire à une cadence régulière et inquiétante, parce qu'on y enseigne de moins en moins le français.

Telles sont les raisons qui ont motivé les deux prochaines journées de ce colloque, dont l'originalité et l'importance tiennent au fait que, pour la première fois sans doute, les deux parties en cause vont étudier ces problèmes simultanément, avec le désir de chercher des mesures concrètes à proposer aux gouvernements intéressés.

MARIO FUSCO,
professeur à l'université de la Sorbonne nouvelle (Paris-III.)

★ Le colloque « France-Italie : la promotion des langues pour un approfondissement des échanges culturels », organisé par l'ADLI (Association pour la diffusion de la langue italienne), l'Institut culturel italien de Paris et l'université de Rome, aura lieu les mardi 19 et mercredi 20 octobre, à la Sorbonne et à l'Institut culturel italien. — Renseignements : 222-00-90 et 222-12-78.

RELIGION

L'ÉGLISE INDÉPENDANTE DE CHINE OUVRE SON PREMIER SÉMINAIRE

Pékin *(Reuter)*. — L'Église catholique indépendante de Chine vient d'ouvrir à Shanghai son premier séminaire destiné à la formation des prêtres, rapporte l'agence Chine nouvelle.

Mgr Louis Zhang Jiashu, primat de l'Église catholique chinoise, âgé de quatre-vingt-onze ans, a déclaré au cours de la cérémonie inaugurale que les anciens séminaires et couvents catholiques de Chine *« étaient manipulés par des forces étrangères et servaient les intérêts du colonialisme »*.

Selon l'agence, la cérémonie a eu lieu en présence de Mgr Yang Gaojian, vice-président de l'Association catholique patriotique de Chine, et de plus de deux mille évêques, prêtres et religieuses des provinces environnantes.

Les autorités communistes avaient obligé l'Église chinoise à rompre avec Rome à la fin des années 50, mais une Église fidèle au Vatican subsiste clandestinement.

FAITS ET JUGEMENTS

L'inculpation de Christian Gauzens

Après avoir été interrogé depuis son arrestation, mardi 12 octobre, par l'équipe du commissaire Jacques Genthial, chef de la brigade criminelle, Christian Gauzens, âgé de vingt-six ans, membre présumé du groupe d'Action directe animé par Frédéric Oriach, a été incarcéré vendredi 15, sur mandat du juge d'instruction, M Philippe Texier, qui l'a inculpé de *« recel, vols, falsifications de documents administratifs et usage, contrefaçon de sceaux et utilisation frauduleuse et infraction à la législation sur les chèques »* (*le Monde* du 16 octobre). Les policiers ont retrouvé dans le coffre de sa voiture des permis de conduire et des cartes d'identité vierges, des cachets administratifs et des sceaux, dont une partie au moins provient d'un vol commis, le 5 août 1980, à la mairie du quatorzième arrondissement de Paris.

Christian Gauzens, qui a choisi pour défenseurs Mes Jacques Vergès et Thierry Fagart, du barreau de Paris, et Me Thierry Maleville, du barreau de Bobigny, a expliqué aux enquêteurs que les documents lui avaient été remis par des amis en 1981.

La presse à l'école

IL FAUT APPRENDRE AUX JEUNES A PARTICIPER AUX GRANDS DÉBATS

souligne M. Savary

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, a présidé vendredi la réunion de clôture du colloque national de l'Association régions-presse-enseignement - jeunesse (A.R.P.E.J., regroupant quarante-quatre quotidiens régionaux) qui vient de se tenir à Marseille du 13 au 15 octobre.

« L'information traverse la vie sociale. Un citoyen responsable doit savoir délier, relier, pondérer, voire refuser, ce qui lui est présenté Rien ne serait plus dangereux que le désintérêt pour l'information », a expliqué le ministre. A ses yeux, la maîtrise de l'information fait partie de la formation civique et *« il est très souhaitable que les jeunes apprennent à participer aux grands débats qui les concernent ou vont les concerner »* M Savary a défini les objectifs du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI) que le ministère met en place (*le Monde* des 18-19 avril et 6 mai) : organisme de liaison pour les enseignants de tous niveaux et disciplines, il organise pour eux des stages de longue durée Neuf stages de quatre semaines formeront deux cent soixante-dix professeurs en 1982-1983.

Le CLEMI *« n'a pas pour fonction de se substituer aux initiatives qui existent déjà »*, pas plus qu'il n'a pour mission de *« canaliser les relations entre la presse et l'école »* Même si les partenaires — journaux, parents, etc. — ont leur mot à dire sur son fonctionnement, le ministre a rappelé que le CLEMI *« dépend d'abord du ministère »*, sa fonction étant *« prioritairement éducative »*. Après ce rappel des bornes dans lesquelles s'établira *« le dialogue authentique »* qu'il souhaite avec *« tous les partenaires du champ éducatif »*, M. Savary a invité les journaux à s'intéresser à l'éducation, *« par-delà l'anecdote qui trop souvent occulte l'essentiel »*.

Le Monde

culture

CINÉMA

« VICTOR, VICTORIA », de Blake Edwards

La confusion des sexes

On salue avec enthousiasme comme une renaissance de la grande comédie américaine d'autrefois le dernier film de Blake Edwards (présenté aux Festivals de Venise et de Deauville avant sa sortie). Il est vrai que le travail de caméra dans des décors de studio reconstituant de façon très artificielle un certain Paris des années 30, les numéros de cabaret, la vivacité des dialogues et des interprètes, les gags allusifs et répétitifs à la Lubitsch et à la Wilder, nous ramènent à une forme de spectacle hollywoodien qu'on croyait à jamais disparue. Sans mésestimer ces agréments spectaculaires (dont ceux de la couleur, superbement utilisée) qui créent un monde d'illusion et de fantaisie, il faut, pourtant, voir plus loin que l'apparence. *Le style rétro* d'un 1934 imaginaire est l'emballage luxueux d'un sujet traité sans ambages et dans un esprit moderne : une identité sexuelle qui ne dépend plus de la nature biologique et de la morale.

Viktor-Viktoria fut, en 1933, un film allemand de Reinhold Schünzel, où le thème du travesti était traité, selon les habitudes de l'époque et à cause de la censure, de façon purement comique. La version française, réalisée en même temps, était intitulée *Georges et Georgette*, et l'on y voyait Meg Lemonnier s'habiller en homme pour remplacer, un soir, Carette, comédien malchanceux, dans un numéro où il devait se déguiser en femme. Elle y gagnait la gloire et... des complications sentimentales.

Le scénario de Blake Edwards innove considérablement par rapport à l'ancien vaudeville. Toddy, homosexuel sexagénaire, animateur d'une boîte « gay », rencontre Victoria Grant (Julie Andrews), cantatrice et actrice sans engagement, sur le point de mourir de faim. Il la décide à se faire passer pour Victor Grazinski, jeune comte polonais homosexuel de son invention, pour se produire en travesti féminin dans les cabarets de nuit. Double métamorphose, en somme, à laquelle Victoria, le succès aidant, s'habitue comme si elle était révélée à elle-même. Aux yeux de tous, « Victor » est l'amant de Toddy. Mais leur complicité n'est pas scabreuse.

Or King Marchan (James Garner), patron de boîtes de nuit américaines et trafiquant d'alcool en vacances à Paris, assiste au spectacle de Victor/Victoria et refuse cette confusion des sexes jusqu'au moment où il doit se rendre à l'évidence : il est amoureux, lui, le macho par excellence, l'hétérosexuel impénitent, du « comte polonais ». Tout le mécanisme de cette comédie ultra-sophistiquée repose sur cet appel du désir homosexuel. Même Wilder, dans *Certains l'aiment chaud* (dont la scène finale est ironiquement citée par Blake Edwards), n'avait pu aller aussi loin en 1959. Lorsque James Garner, caché dans un placard de la salle de bains, assiste au déshabillage de Victoria, il la prend, réellement, pour un homme.

Et c'est l'homme qu'il embrasse, avant l'aveu de Victoria. Elle lui révèle la vérité mais continue de jouer son rôle d'homosexuel travesti. Il est dommage que, dans la dernière demi-heure, Blake Edwards rétablisse le conformisme, qu'il avait si bien battu en brèche par une très habile, très brillante alliance de comique léger et de gravité sous-jacente. Toddy remplace Victoria au pied levé, pour un sketch façon *Cage aux folles* (le film de Molinaro a beaucoup plu aux États-Unis) que, seul, le talent endiablé de Robert Preston préserve de la vulgarité. Faut-il croire à cette pirouette, après les variations sur les fantasmes sexuels et sentimentaux, la différence toujours difficile à franchir, entre l'attitude publique et l'attitude privée ?

Si James Garner est étonnant dans ses hésitations, dans l'expression de ses pulsions, Julie Andrews fait une composition extraordinaire, dénuée de toute équivoque dans l'aspect masculin, royale et digne dans les scènes de music-hall et au moment où elle enlève sa perruque de femme sous les applaudissements. A l'érotisme troublant de Victoria s'oppose la caricature de la femme-objet typique avec Lesley Ann-Warren dans le rôle de la nymphomane blonde, bête et déchaînée, maîtresse encombrante de James Garner pour laquelle un homme, même homosexuel, est toujours une proie bonne à prendre. Si l'actrice est irrésistible, la mise en scène de Blake Edwards laisse assez voir que les sympathies du réalisateur ne vont pas à cette féminité-là !

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

La saison du Groupe vocal de France

M. Jacques Vistel, président du Groupe vocal de France, a indiqué vendredi au cours d'une conférence de presse les nouvelles orientations de cet ensemble de douze chanteurs solistes, subventionné par la direction de la musique du ministère de la culture et par la Ville de Paris. Le nombre des manifestations sera fortement augmenté et passera de trente-trois la saison dernière à plus de cinquante (dont quinze à Paris), autour de six programmes principaux qui comprendront une forte majorité de compositeurs du vingtième siècle, avec quatre créations mondiales et une création française.

Le groupe participera aussi à une série de treize représentations de *La Clémence de Titus* de Mozart dans la région parisienne avec l'orchestre de l'Ile-de-France et donnera en janvier quatre concerts aux États-Unis.

John Alldis (dont le contrat s'achève en juillet 1983) reste le directeur musical du groupe, mais Michel Tranchant, chef assistant, est nommé codirecteur. Notons que les effectifs ont été renouvelés d'un tiers cette année et comportent un tiers d'étrangers. Le Groupe vocal de France, dirigé par John Alldis, donnera un programme Lassus, Schoenberg, Arrigo et Ohana le 21 octobre, salle de l'ancien conservatoire à Paris.

J. L.



FORMES

Peaux neuves

Revoir Gilioli ? Le voir plutôt : chaque exposition posthume – une dizaine, dont la grande rétrospective du Centre Pompidou – rajeunit notre vision. L'actuelle nous propose une approche nouvelle, abolissant une « distance » entre les « instants », riche ensemble de trente-sept sculptures, onze dessins, six tapisseries dans un espace à leur taille (1). Un pont est ainsi jeté entre *la Halle aux Vins*, où l'abstraction s'affirme dès 1946, et les chefs-d'œuvre de l'apogée : 1973, l'année du monument des Glières. Les dures arêtes de la pyramidale *Astrale* voisinent avec des marbres tendrement polis qu'on n'avait jamais vus, grâce à un prêt exceptionnel. Toujours des matériaux nobles et éternels auxquels Gilioli a insufflé l'esprit, ou mieux sa spiritualité dans la multiplication et la diversité des formes : disque flamboyant du *Soleil de vie*, départ en flèche de *l'Homme-oiseau*, *l'Anneau* en suspens dans le vide, sublimation de l'astre des Glières... Et, puissant contraste, les énormes volumes peints en rouge et noir d'*Histoire crétoise* et de *l'Espagnol*. Arrêtez-vous devant les dessins. Ils en valent la peine qu'ils soient des études pour les sculptures ou ce chant d'amour : le portrait de Babet. Et devant les tapisseries. Gilioli veillit bien, c'est-à-dire, qu'il ne vieillit pas.

Pour Manuel Amorim, comme pour d'autres, le réel est un tremplin (2). Il s'en sert, et le dépasse. Jusqu'à le faire oublier ? Pas toujours. La composition intitulée *Corps, maison et nuage* comporte bien ces trois éléments. Dans *le Parc* règne une tache verte. Mais quand l'étiquette porte *Ocre jaune*, la magie de la couleur se passe de toute image. Nature ou objets se montrent ou se cachent, dévoilent en tout cas *l'autre côté* des choses, en tant d'œuvres, toutes sur papier et d'une technique mixte savamment travaillée.

Henryk Bukowski fait peaux neuves (3). De quoi surprendre ses anciens admirateurs (il y a dix ans qu'il n'avait pas exposé à Paris), eux qui avaient été frappés par son art à la fois énorme et délicat. Maintenant il explose. L'angoisse d'un être en symbiose avec un monde déchiré, loin de nos états d'âme, a fini par crever l'enveloppe. Ce « *Polonais doublement prophétique* », comme l'appelle Dominique Ponneau, crée une dimension de plus. Est-ce encore de la peinture, ces toiles-reliefs sur lesquelles d'autres toiles, froissées, drapées, sont collées et peintes de couleurs livides ou violentes ? Des blessures parfois sanglantes, s'y *font jour*.

Nouveau venu, Jean-Claude Le Floch (4) nous offre le meilleur de trois ans de travail : aquatintes et monotypes sans trace d'imagerie, élaborées dans sa solitude bretonne. Pour traduire ses traînées de couleurs, obtenues en variant à chaque tirage la répartition des teintes sur un même cuivre, laissons-lui la parole, dans son livre *Matin* : « *Scories de lumière sur les couches de dunes, épiderme du sol, herbes courtes soumises aux lois du vent.* » On jurerait des reliefs et ce ne sont pas des reliefs. Et peu à peu, au fil des mois, l'imprécis se solidifie, s'édifie en solides armatures, aboutit, pour le moment, à *Septembre*, vaste monotype où flambent les lueurs du couchant.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Artcurial, 9, avenue Matignon.
(2) Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol.
(3) Galarte, 13, rue Mazarine.
(4) La Hune, 14, rue de l'Abbaye.

■ **Matthias Langhoff, l'un des deux metteurs en scène du spectacle, étant souffrant, le T.N.P. de Villeurbanne doit reporter au début de la saison prochaine la création de *Frédéric, prince de Hambourg*, avec Gérard Desarthe. En revanche, la Salamandre, centre dramatique du Nord, viendra au mois de janvier avec *les Bas-Fonds* d'après Gorki, dans l'adaptation et la mise en scène de Gildas Bourdet.**

■ **L'orchestre et les chœurs de l'Opéra de Paris interpréteront de nouveau la *Neuvième Symphonie* de Beethoven, le 19 novembre, salle Pleyel, en raison du succès remporté et du nombre de demandes non satisfaites.**

ROCK

Joe Cocker au Palais des sports de Saint-Ouen

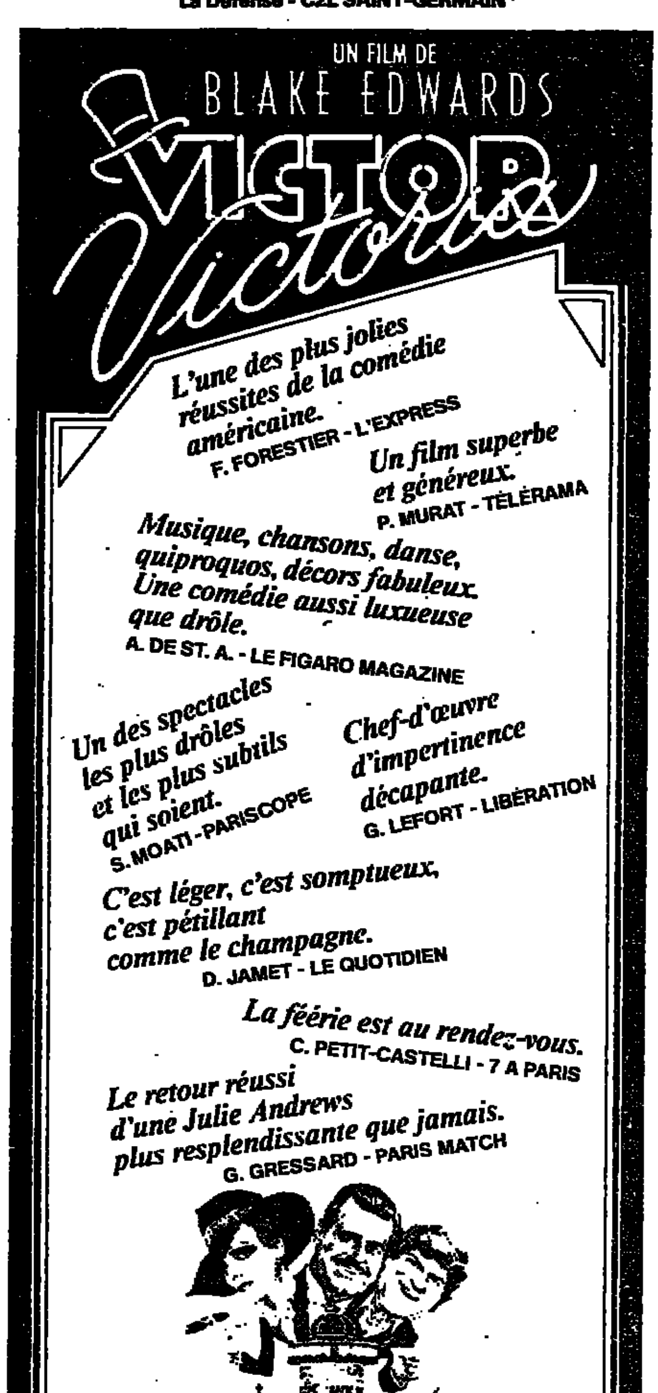
Peu de figures du monde rock ont autant fait de « retours » avortés que Joe Cocker depuis ce début des années 70 où, après une tournée américaine épuisante sous le label de Mad Dogs and Englishmen et une exploitation frénétique d'une célébrité acquise en 1969 au Festival de Woodstock, le chanteur se retira K.O. en Angleterre.

L'actuel « retour » de Joe Cocker s'effectue sous le patronage de la dynamique firme Island Records et nous a valu, il y a peu, un bon album *(Sheffield Steel)* où le chanteur joue brillamment de ses larges possibilités vocales, d'une étonnante voix rauque d'interprète de blues profondément sincère.

Il y a bien sûr de la nostalgie dans cette réapparition. Dans une époque dominée par les auteurs-compositeurs, Cocker a su s'imposer il y a treize ans avec sa seule voix, interprétant des chansons de Bob Dylan, de John Lennon et Paul McCartney, de Jackson Browne et Randy Newman. Mais l'aventure de Cocker a vite été compromise faute de maîtrise. Elle a été détournée ensuite par toutes sortes d'abus avant que le chanteur soit lui-même abandonné dans une solitude tragique.

Le blues et le soul de Joe Cocker vont retentir ce samedi 16 octobre au Palais des sports de Saint-Ouen, après une courte tournée de cinq jours dans les régions. Toute la chanson d'un homme blessé, désappointé, qui a une énorme volonté de survivre.

CLAUDE FLÉOUTER.



Imagination à l'Hippodrome de Pantin

Le dernier-né des groupes noirs (Lee John, Ashley Ingram et Errol Kennedy) s'est fait connaître dans les discothèques avant de monter au premier rang des hit-parades avec des titres comme *Just an illusion* et *Music and light*. La musique jouée est une sœur bâtarde du disco et est envahie d'effets répétitifs.

Encore un peu étourdis par ce qui leur arrive, les membres d'Imagination ont, l'air emprunté, ne savent pas trop quoi faire sur une scène illuminée de multiples couleurs, faute de matériel musical en dehors des « tubes ». Avec une absence étonnante de moyens, ils exploitent comme ils peuvent leur actuel succès, sachant bien que la sauce mise au point dans les studios d'enregistrement ne restera pas longtemps à la mode.

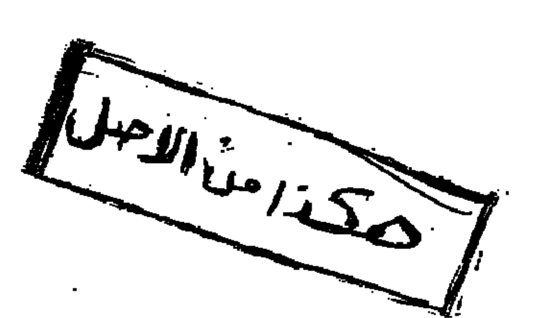
A l'Hippodrome de Pantin, le groupe a fait son petit triomphe jeudi soir et un concert supplémentaire a été programmé lundi 18 octobre. Parmi le public, calme, bon enfant, il y avait, outre les fidèles des discothèques, des adolescents plus jeunes, ceux qui, entre douze ans et seize ans, font des « boums » le samedi après-midi, et dansent sur des 45 tours fabriqués spécialement pour eux depuis trois ou quatre ans par les firmes phonographiques.

C. F.

UN MORT ET TROIS BLESSÉS PAR BALLES

Quatre jeunes gens ont été blessés par balles par un inconnu qui a tiré plusieurs coups de feu, jeudi 14 octobre, vers 23 H 15, dans l'entrée du chapiteau Jean-Richard, à la porte de Pantin, à Paris (19e) – où venait de prendre fin le concert donné par le groupe Imagination. L'auteur des coups de feu, qui a tiré depuis un trottoir du boulevard Sérurier, a réussi à prendre la fuite.

L'une des quatre victimes, M. Richard Adjmenian, dix-neuf ans, demeurant à Romainville (Seine-Saint-Denis), atteint d'une balle dans la tête, est décédé des suites de cette fusillade, vendredi 15. Deux jeunes filles, Mlles Brigitte Gaudissard, vingt-trois ans, blessée aux jambes et Sylvie Addadou, atteinte aux reins et un jeune homme, M. Gilles Barnard, dix-neuf ans, touché à une jambe, sont soignés à l'hôpital Lariboisière où leur état n'inspire pas d'inquiétude. Les policiers ignorent, pour l'instant, les causes exactes de cette fusillade et penchent pour l'hypothèse d'un acte de déséquilibré.



SPECTACLES

théâtre

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

ICI ET LA (18 h 30), *ELLE LUI DIRAIT DANS L'ILE* Sam. (20 h 30). – Comédie de Paris (281-00-11).
LE CIRQUE. – La Huchette (326-38-99), sam., 22 h 30.
LES JALOUX. – Plaisance (320-00-06), sam., 20 h 30.
LE RADEAU D'ASPHALTE. – Tourtour (887-82-48), sam., 22 h 30.
BETTINE. – Vitry, Théâtre Jean-Vilar (680-85-20), sam., 21 h ; dim., 17 h.
ON N'EST PAS DES PIGEONS. – Sentier des Halles (236-37-27) 20 h 15.
LE REGARD OBSERVE. – Egragay-sur-Oise, Théâtre de l'Usine 20 h 30.
LA CROISADE DES ENFANTS. – Gennevilliers, galerie Edouard-Manet (799-86-68) 20 h 30.
DOM JUAN. – École des beaux-arts (260-34-57), sam., 20 h 30.
UNE JOURNÉE PARTICULIÈRE. – Théâtre de Paris (274-22-77), sam., dim., 14 h 30.
LE RETOUR DU HÉROS. – Tristan-Bernard (522-08-40), sam., dim., 20 h 30.
MA VIE EN VRAC. – 400 Coups (633-01-21), sam., dim., 20 h 30.
LES STRAUSS. – Rond-Point (256-70-80), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50) : sam., 19 h 30 : la Sylphide.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : sam., à 14 h 30 : l'Éducation d'un prince ; la Double Inconstance ; dim., 14 h 30 et 20 h 30 : La vie est un songe ; sam., 20 h 30 : les Corbeaux.
CHAILLOT (727-81-15), Foyer : sam., 20 h 30 : Entretien avec M. Saïd Hammadi, ouvrier algérien.
ODÉON (325-70-32) sam., 20 h 30 et dim., 15 h : 14-18 (d'après « le Feu », d'Henri Barbusse).
LE PETIT ODÉON (325-70-32) sam., dim., 18 h 30 : le Fauteuil à bascule.
TEP (797-96-06), sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : A la belle saison.
BEAUBOURG (277-12-33), cinéma-vidéo : sam., dim., 17 h : Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) ; 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films, B.P.I. ; Concerts : sam., dim., 20 h 30 : Cycle IRCAM (Stockhausen).
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), (L.), Petite salle : sam., 20 h 30 ; dim., 14 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : sam., 20 h 30 ; dim., 14 h 30 : Une journée particulière.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34) sam., 21 h ; dim., 16 h : Carré magique.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (sam.), 20 h 30 : Varieta.
ANTOINE (208-77-71) (sam.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTISTIC-ATHEVAINS (271-51-00) 20 h 30 ; dim., 17 h : la Vallée de l'ombre de la mort (dernière).
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) (sam.), 20 h 30 : le Malentendu ; dim. 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (sam.), 21 h, dim. 15 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27) sam. 20 h 30 : Mademoiselle Else.
CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30, sam. et dim. 15 h : Le bruit de l'eau dit ce que je pense. – Théâtre du Soleil (374-24-08), Dim., 15 h 30 : la Nuit des rois ; sam., 18 h 30 : Richard II.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), sam., 20 h 45 : Fin de partie.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), sam., 20 h 45, dim. 15 h : Journal d'un fou.
C.I.S.P. (343-19-01), sam., 20 h 45, dim. 15 h : Dieu nous gâte.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), Sam., 20 h 30 : Don Quichotte ; Galerie, sam., 20 h 30 : Oncle Vania ; Resserre, sam., 20 h 30 : Trois cases blanches.
COMÉDIE CAUMARTIN, (742-43-41) sam., 21 h, dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Élysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), sam., 20 h 45, mat. dim., 15 h 30 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), sam., 20 h 30 : Mamma Marcia.
CONSTANCE (258-97-62), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Appelez-moi Artur.
DAUNOU (261-69-14), sam., 21 h, dim., 15 h 30 : La vie est trop courte.
EDOUARD VII (742-57-49), sam. 21 h, dim., 15 h et 18 h 30 : la Dernière Nuit de l'été.
ESCALIER D'OR (523-15-10), sam., 19 h : Vinaver's ; 21 h : Diableries amoureuses.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), sam., 18 h 30 : le Funambule unijambiste ; 22 h : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), sam., 20 h 30 : la Mouette ; sam., 22 h 30, dim. 18 h : Une chèvre sur un nuage ; les Quatre Cubes ; Une tortue nommée Dostoievski.
FONDATION DEUTSCHE DE LA MEURTHE (805-03-23), sam., 20 h 30 : Tambours dans la nuit.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), sam., 22 h : Panique au centre culturel (dernière).
GALERIE 55 (326-65-51), sam., 20 h 30 : A View From a Bridge.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), sam., 20 h 30 : Artaud et la peste.
HUCHETTE (326-38-99), sam., 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
LA BRUYÈRE (874-76-99), sam., 21 h ; sam et dim., 15 h : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34), sam., I. 18 h 30 : l'Homme lige ; 20 h 30 : la Papesse américaine ; 22 h 15 et 15 h : le Cri dans la chapelle. – II. 18 h 30 : Noces de sang ; 20 h 30 : la Noce ; 22 h 15 : Tchoufa. – Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : le Fétichiste (dernière).
MADELEINE (265-07-09), sam., 20 h 45, sam. dim., 15 h : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41), sam., 21 h, mat. dim. à 15 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), sam., 21 h : l'Education de Rita.
MICHEL (265-35-02), sam., 21 h 15, 18 h 15 et 21 h 15, mat. dim. 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), sam., 20 h 30, dim. 15 h : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), sam., 21 h; dim. 16 h : Trahisons (dernière). – Petit Montparnasse, sam., 21 h, dim. 16 h : Lettre au père (dernière).
NOUVEAUTÉS (770-52-76), sam., 20 h 30, dim. 15 h et 19 h : Sado et Maso.
ŒUVRE (874-42-52), sam., 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), sam., 20 h 30, dim. 17 h : Rond comme un cube.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), sam., 19 h 15, 20 h 45, et 22 heures : Pauvre France ; 14 h : Rencontres du Palais-Royal.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), sam., 21 h : Nuit de rêve ; Bertrand.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), sam., 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), sam., 20 h 45, dim. 15 h et 18 h 30 : « Je m'égalomane à moi-même ».
SAINT-GEORGES (878-63-47), sam., 20 h 45, mat. dim. 15 h : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), sam., 20 h 45, dim. 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), sam., 20 h 30 : Huis clos ; dim. 18 h 30 : l'Écume des jours ; sam., 20 h 30 ; dim., 15 h : la Maison de poupée ; sam., 22 h ; dim. 17 h : A. Allais.
TANGO (272-17-78), sam., 20 h 30 : les Horreurs de la victoire.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), sam., 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), sam., 21 h, dim. 15 h : Complet veston sur mesure en trois essayages.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), sam., 21 h, dim., 17 h : Voyage en Dualie.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), sam., 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE PARIS (loc. 264-22-77), sam., Petite Salle : 20 h 30, dim., 14 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), sam., 20 h 30, dim., 16 h : la Tentation de saint Antoine.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), sam., dim., 22 h 30 : les Zavatars des zéros zantiques.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), II : sam., 20 h 30, dim. 15 h : l'Ambassade.
THÉATRE STUDIO BERTRAND (783-64-66), sam., dim., 20 h 30, dim., 15 h 30 : la Marmite.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), sam., 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : le Mal court.
VARIÉTÉS (233-09-92), sam., 20 h 30, dim. 15 h et 18 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), sam., 21 h. : Guerre aux asperges.
AU BEC FIN (296-29-35) sam., 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Vous descendez à la prochaine ?
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 + sam. 24 h : Des bulles dans l'encrier. – II : 20 h 15 : les Bonniches ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) sam., I, 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 + 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Paris-Paris.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), sam., 20 h 30 : Palomar et Zigomar (dernière) ; 22 h 30 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? (dernière).
L'ÉCUME (542-71-16), sam., 22 h : Chèque-up.
L'ENVOL (347-33-06), sam., dim., 19 h : R. Abecera ; 20 h 45 : Eliza là-bas.
LE FANAL (233-91-17), sam., 20 h : la Manipule ; 21 h 15 : les Grandes Sarcreuses.
LA GAGEURE (367-62-45), sam., 21 h : la Garçonne.
LES LUCIOLES (526-51-64), sam., dim., 21 h : Les petits frappent toujours ; 22 h 15 : Raoul je t'aime.
LE PETIT CASINO (278-36-50), sam., 21 h : Douby... be good ; 22 h 30 : les Bas de Hurleveau ; sam., dim., 20 h 30 : Viens voir les artistes.
POINT-VIRGULE (278-67-03), sam., 20 h 15 : le Petit Prince ; 21 h 30 : Tranches de vie.
RESTO SHOW (508-00-81), sam., 20 h 30 : Passe-moi l'sel.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), sam., 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 h : Papy fait de la résistance.
LA TANIÈRE (337-74-39), sam., 20 h 45 : Carte de visite, 22 h 30 : B. Rollin. II : les 13, 16 à 21 h : M. Musseau.
LE TINTAMARRE (887-33-82), sam., 16 h : la Timbale ; 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse na ; 22 h 30 : Clin d'œil à Irma la Douce.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48), sam., 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), sam., 20 h 30 : Duo Cathala-Cordier ; 22 h : B. Fontaine et Areski.

Samedi 16, dimanche 17 octobre

Les concerts

SAMEDI 16 OCTOBRE

ÉGLISE SAINT-MERRI, 21 h : Paris Institute Trio (Beethoven, Haydn, Brahms).
GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris (Mozart).
LUCERNAIRE, 19 h 45 : Duo Villaume (Sardetto, Haëndel, Halvorsen).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : J. Horreaux, J.-M. Trehard.
SALLE CORTOT, 20 h 45 : E. Alecian (Mozart, Chopin, Beethoven, Alecian).
SAINTE-CHAPELLE, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. : J.-F. Gonzales (Mozart).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : Nouvel Orchestre philarmonique, dir : Y. Prin (Enesco).

DIMANCHE 17 OCTOBRE

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE, 16 h 30 : B. Mathieu, (Guillou, Langlais, Widor).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : Ensemble 12 (J.-S. et K.-Ph.-E. Bach, Britten).
ÉGLISE RÉFORMÉE DU SAINT-ESPRIT, 17 h : K. Lueders, G. Lartigau (Mozart, Hesse, Volkmar).
ÉGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : Orchestre d'harmonie de la Garde républicaine, dir : R. Boutry (Bach).
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : K. Tanabe (Rameau, Mozart, Schubert, Beethoven).
GAVEAU, 20 h 30 : L. Harrell, M. Beroff (Brahms, Kodaly).
MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, 15 h 30 : Ensemble vocal du Conservatoire H. Berlioz, dir : F. Jouve (Vivaldi, Fauré, Chopin).
NOTRE-DAME, 17 h 45 : F. Desenclos (Franck, Messiaen, Tournemire).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 17 h 45 : Concerts Pasdeloup, dir : G. Devos (Tchaïkowski, Moussorgsky).
THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : F. Lodéon, D. Hovora (Saint-Saëns, Bridge, Debussy).

Les festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (243-00-59), sam., 20 h 30, dim., 17 h : Intrigue et amour.
Théâtre de la Porte-Saint-Martin (607-37-53), sam., 20 h, dim., 15 h : la Bonne Ame de Se-Tchouan.
Théâtre de Gennevilliers (793-26-30), sam., dim., 17 h : Faust/Foreman, Chapiteau. sam., 20 h 30, dim., 17 h : Léonce et Léna.
American Center (321-42-20), sam., 21 h : Sister Suzy.

XX[e] FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE DE PARIS (723-47-77)

Palais des Congrès (758-27-78), sam., 20 h 30, sam. et dim., 15 h : la Route de la soie.
Centre Georges-Pompidou (277-12-33), sam., à partir de 18 h 30, dim. à partir de 15 h : Forum de la danse.

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (723-40-84)

Paris, Musée Carnavalet, dim., 16 h : Ensemble Nuove Musiche (Léopold I[er], Froberger, Cesti...).
Épinay, Église, sam., 20 h 45 : Solistes de la Chapelle Royale (Haydn).
Brie-Comte-Robert, Église St-Étienne, dim., 17 h : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert).

SEMAINES DE LA MARIONNETTE FRANÇAISE (340-91-87)

Théâtre de la Plaine, dim., 16 h et 20 h 30 : les Jardins du magicien.
Théâtre Présent, sam., 20 h 30, dim., 16 h : la Tentation de Saint Antoine.
Studio - Théâtre 14, sam., 20 h 30 : le Vieil Homme marionnette.
Théâtre 13, sam., 20 h 30, dim., 16 h : la Nonne sanglante.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI

15 h : Fox (1915-1935) : l'Heure suprême, de F. Borzage ; 17 h 30 : Troisième Forum des cinémas méditerranéens 1982 : l'Atlantide, de G.-W. Pabst ; 19 h : les Hommes nouveaux, de M. L'Herbier ; 21 h : les Pirates du rail, de Christian Jaque.

DIMANCHE

15 h : Fox (1915-1935) : The Red Dance, de Raoul Walsh ; 17 h : Troisième Forum des cinémas méditerranéens 1982 : S.O.S. Sahara, de J. de Baroncelli ; 19 h : Légions d'honneur, de M. Gleize ; 21 h : Noces de sable, de A. Zwobada.

BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI

15 h : Festival de Biarritz : Zoot Suit, de L. Valdez ; 17 h : 30 ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Le Volet, de C. Vilarbedo, 1972 ; Au-delà des ombres, de J.-P. Dupuis, 1973 ; F.S.C. 1, de Giovanni Martedi, 1973 ; Paris la Cumparsita, de A. Miralda et B. Rossell, 1973 ; 19 h : Hommage à Léopold Torre-Nilsson : Fin de fête ; 21 h : Un dur de 1900.

DIMANCHE

15 h : la Belle et la Bête, de Jean Cocteau ; 17 h : 30 ans de cinéma expérimental en France (1950-1980) : Cœur de secours, de P. Kamiher, 1973 ; la Vierge de Bagdad, de J.-Ch. Pigozzi, 1973 ; Ciné-Cité, de Djoura Abouda et A. Bonnamy, 1974 ; les Intrigues de Sylvia Couski, de A. Arrieta, 1974 ; 19 h 35 : Hommage à Jerry Schatzberg : Portrait d'une enfant déchue ; 21 h 30 : la Main dans le piège.

Les exclusivités

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; Rex, 2[e] (236-83-93) ; Rio Opéra, 2[e] (742-82-54) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8[e] (562-41-46). – V.f. : 3 Haussmann, 9[e] (770-47-55).
LE BEAU MARIAGE (Fr.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e], (633-79-38) ; U.G.C. Danton, 6[e], (329-42-62) ; Normandie, 8[e], (359-41-18) ; Marignan, 8[e], (359-92-82) ; Bienvenue Montparnasse, 15[e], (544-25-02). – V.f. : Rex, 2[e], (236-83-93) ; Impérial, 2[e] (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14[e], (322-19-23) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Tourelles, 20[e] (364-51-98).
LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3[e] (271-52-36) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). V.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Athéna, 12[e] (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Calypso, 17[e] (380-30-11) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Ermitage, 8[e] (359-15-71). – V.f. : Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).
COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8[e] (359-04-67) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14[e] (589-68-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; Mayfair, 16[e] (525-27-06). – V.f. : Français, 9[e] (770-33-88) ; Nations, 12[e] (343-04-67) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14[e] (327-84-50) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).
DE LA VIE DES ESTIVANTS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6[e] (544-28-80).
DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JÉSUS-CHRIST (Fr.) : Gaumont-Halles, 1[er] (297-49-70) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5[e] (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Athéna, 12[e] (343-00-65) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Montparnasse-Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14[e] (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15[e] (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16[e] (727-49-75) ; Wepler, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20[e] (636-10-96).
DIVA (Fr.) : Movies, 1[er] (260-43-99) ; Vendôme, 2[e] (742-97-52) ; Panthéon, 5[e] (354-15-04) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08).
ELIA KAZAN OUTSIDER (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5[e] (354-50-91), mer.
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J. Cocteau, 5[e] (354-47-62). H. sp.
ET TOUT LE MONDE RIAIT (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3[e], (271-52-36) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79).
LA FÉLINE (A., v.o.) (*) : Quintette, 5[e] (633-79-38) ; George V, 8[e] (562-41-46) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06).
LA FEMME TATOUÉE (Jap., v.o.) (*) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; St-Germain Studio, 5[e] (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8[e] (359-36-14) ; Parnassiens, 14[e] (329-83-11). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Lumière, 9[e] (770-33-88) ; Nation, 12[e] (343-04-67) ; Clichy-Pathé, 18[e] (522-46-01).
LA FIÈVRE DE L'OR (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14[e], (329-90-10).
LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Forum, 1[er] (297-53-74).

LES FILMS NOUVEAUX

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ, film américain de Woody Allen. V.o. : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Studio Alpha, 5[e] (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6[e] (222-72-80) ; Monte-Carlo, 8[e] (225-09-83) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10). – V.f. : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Gobelins, 13[e] (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Saint-Charles Convention, 15[e] (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Bastille, 12[e] (347-79-17).
MEURTRES A DOMICILE, film franco-belge de Marc Lobet. Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Rotonde, 6[e] (633-08-22) ; U.G.C. Ermitage, 8[e] (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (326-23-44) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Magic Convention, 15[e] (828-20-64) ; Secrétan, 19[e] (241-77-99).
LE PETIT JOSEPH, film français de Jean-Michel Barjol. Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Olympic, 14[e] (542-67-42) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27).
VICTOR, VICTORIA, film américain de Blake Edwards. V.o. : Movies les Halles, 1[er] (260-43-99) ; Saint-Michel, 5[e] (326-79-17) ; George-V, 8[e] (562-41-46) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Nation, 12[e] (343-04-67), Fauvette, 13[e] (331-56-86) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).
MAMAN IXE (**), film français de Lionel Soukaz. Saint-Séverin, 5[e] (354-50-91).
MAMAN (QUE MAN) (**), film français de Lionel Soukaz. Saint-Séverin, 5[e] (354-50-91).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : Grand Rex, 2[e] (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37) ; Magic-Convention, 15[e] (828-20-64) ; Murat, 16[e] (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Images, 18[e] (522-47-94).
GEORGIA (A., v. o.) : Cluny Écoles, 5[e] (354-20-12).
LE GRAND FRÈRE (Fr.) (*) : Richelieu 2[e] (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6[e] (544-57-34) ; Paris Loisirs Bowling, 18[e] (606-64-98).
HAMMETT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5[e] (354-07-76).
L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Studio J.-Cocteau, 5[e] (354-47-62), mer. et j. ; Paramount Mercury, 8[e] (562-75-90) ; Paramount City, 6[e] (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14[e] (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Passy, 16[e] (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).
ILS APPELLENT ÇA UN ACCIDENT (Fr.) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03), mer. et j. ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
JAGUAR (Phil., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77).
JAMAIS AVANT LE MARIAGE (Fr.) : Le Paris, 8[e] (359-53-99).
KILLER OF SHEEP (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6[e] (326-48-18).
LÉGITIME VIOLENCE (Fr.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Marignan, 8[e] (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (320-12-06).
LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6[e] (222-87-23).
LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
MAD MAX II (Austr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6[e] (329-42-62) ; Normandie, 8[e] (359-41-18) – V.f. : Bretagne, 6[e] (222-57-97) ; Maxéville, 9[e] (770-72-86) ; Clichy Pathé, 18[e] (522-46-01).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; Murats, 16[e] (651-99-75). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
LE MARQUIS S'AMUSE (It., v.o.) : Quintette, 5[e] (633-79-38) ; Marignan, 8[e] (359-92-82).
MEURTRES EN DIRECT (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Épée de bois, 5[e] (337-57-47). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Montparnos, 14[e] (327-52-37).
MOURIR A TRENTE ANS (Fr.) : 14 Juillet Racine, 6[e] (633-43-71).
PARADIS POUR TOUS (Fr.) : Paramount City, 8[e] (562-45-76) mer. et jeu. ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2[e] (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03).
PASSION (Fr.) : Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83).
LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; Biarritz, 8[e] (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12[e] (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13[e] (336-23-44) ; Miramar, 14[e] (320-89-52) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00).
PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Saint-Michel, 5[e] (326-79-17) ; U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45) ; Kinopanorama, 15[e] (306-50-50).
POLENTA (Suis.) : Marais, 4[e] (278-47-86) ; Studio Cujas, 5[e] (354-89-22).
PORKY'S (A., v.o.) : Marignan, 8[e] (359-92-82). – V.f. : Richelieu, 2[e] (233-56-70) ; Fauvette, 13[e] (331-60-74) matinée.
POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Biarritz, 8[e] (723-69-23).
QUERELLE (All., v.o.) (**) : Forum, 1[er] (297-53-74) ; Olympic Luxembourg, 6[e] (633-97-77) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Ambassade, 8[e] (359-19-08) ; – V.f. : Berlitz, 2[e] (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6[e] (544-14-27).
QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ÊTRE HEUREUX ? (Fr.) : 14-Juillet Bastille, 11[e] (357-90-81).
REDS (A., v.o.) : George V, 8[e] (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8[e] (225-18-45).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Napoléon, 17[e] (380-41-46).
LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5[e] (354-34-83).
TIR GROUPÉ (Fr.) (*) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6[e] (325-59-83) ; Paramount City, 8[e] (562-45-76) ; Publicis Champs-Elysées, 8[e] (720-76-23) ; Max-Linder, 9[e] (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9[e] (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12[e] (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13[e] (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14[e] (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15[e] (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17[e] (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18[e] (606-34-25).
LA TRUITE (Fr.) : Gaumont Halles, 1[er] (297-49-70) ; Hautefeuille, 6[e] (633-79-38) ; Pagode, 7[e] (705-12-15) ; Colisée, 8[e] (359-29-46) ; Olympic Balzac, 8[e] (561-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8[e] (387-35-43) ; Français, 9[e] (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14[e] (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15[e] (828-42-27) ; Gaumont Gambetta, 20[e] (636-10-96).
UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4[e] (278-47-86).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8[e] (359-31-97).
LES YEUX DE LA FORÊT (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2[e] (261-50-32).
YOL (Turc, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6[e] (326-58-00) ; U.G.C. Odéon, 6[e] (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8[e] (359-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11[e] (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15[e] (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9[e] (246-66-44) ; Mistral, 14[e] (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15[e] (544-25-02).

L'AFFAIRE D'« APOSTROPHES »

Un « monopole » involontaire

(Suite de la première page.)

L'accusation de « dictature » portée contre Bernard Pivot est absurde et les jugements de Régis Debray sur « Apostrophes » sont davantage ceux d'un moraliste aux accents pamphlétaires que ceux d'un professionnel. Cette émission par l'audience (3) qu'elle a conquise constitue un phénomène de société ; par la suprématie écrasante qu'elle s'est assurée sur ses concurrentes, elle est devenue un monopole de fait. Elle a développé, sans que son animateur y soit pour rien, une véritable « synergie ».

En effet, dès que ses programmes sont connus, les éditeurs relancent les directions commerciales qui envoient les ouvrages élus chez les libraires qui, à leur tour, les empilent et les présentent sous le sigle « Apostrophes ». Les auteurs bénéficient durant quelques jours d'une remarquable promotion. De l'avis des professionnels, l'émission jouera peu pour un auteur qui a déjà son public, mais l'éditeur augmentera le tirage initial du débutant ou de l'écrivain méconnu. Des auteurs dont l'œuvre pouvait passer pour difficile ont atteint ainsi un public inespéré.

La presse écrite contribue aussi à la « synergie » de l'émission. Les hebdomadaires de télévision à grand tirage présentent les ouvrages de l'émission. Les autres publications à l'affût de ce que leurs lecteurs sont supposés réclamer s'empressent de choisir les livres traités par Bernard Pivot. Dans les milieux de l'édition, on nomme « pivotisation » le suivisme de la presse écrite. Cette focalisation accentue sans doute la « best-sellerisation » dénoncée ici ou là : il reste que, sans elle, bien des éditeurs auraient des difficultés à établir une « péréquation » des prix en faveur des ouvrages de petite diffusion, dans l'état actuel du marché du livre, ce qu'oublie Régis Debray.

Revers de la médaille, l'outil télévisuel contraint parfois des auteurs à de véritables contorsions s'ils veulent se « vendre », et ce n'est pas un hasard si les éditions Jean-Claude Lattès se sont équipées d'un matériel audiovisuel pour entraîner leurs poulains. L'écrivain doit se soumettre à un rituel spectaculaire pour lequel il n'est pas nécessairement doué. Son livre vaut son physique. On se souvient de tel genoux, de tels yeux... Dans le domaine des idées, la confrontation est admise par le téléspectateur, mais malheur au romancier qui descendra l'ouvrage de son confrère : les livres des « méchants » ne se « vendent » pas.

A l'inverse, le silence de Sylvie Caster rendue muette à l'évocation du destin tragique d'une sœur handicapée que relatait ses *Chênes verts* a valu une promotion formidable — et involontaire — à son livre. Le spectacle de son émotion a plus déclenché d'achats que le contenu du livre.

Il est évident aussi que certains ouvrages difficiles ou spécialisés ne pourront jamais, par leur nature même, connaître la faveur d'un grand public. Leurs auteurs perdront leur temps à se muer, exercice périlleux, en bateleurs...

Ces limites reconnues, « Apostrophes » remplit donc largement son contrat. Mais il manque sur les autres chaînes des émissions à grande diffusion ou même s'adressant à des publics plus restreints selon les spécialités. Peu d'entre elles, trop obsédées par « Apostrophes » ou trop récentes, ont réussi à s'assurer un public fidèle. A l'origine, « Droit de réponse » de Michel Polac devait parler de livres et de cinéma. La première émission ayant été ratée, son animateur a alors été convié à choisir d'autres sujets... Il faut donc du temps et que les directeurs de programmes n'aient pas le regard fixé exclusivement sur l'indice d'écoute pour qu'une émission littéraire puisse trouver sa vitesse de croisière.

Après tout, c'est en s'adressant à plusieurs publics que la télévision remplit son rôle de service public.

Il est à craindre que cet aspect de la question soit noyé dans l'impressionnante campagne menée contre le « méchant Debray » en faveur du « gentil Pivot ». Dure époque.

BERNARD ALLIOT.

(3) Plus de trois millions de téléspectateurs en moyenne.

LA DÉCLARATION DE BERNARD PIVOT :

« Ce mot épouvantable de dictature »

A la fin de son émission, Bernard Pivot a diffusé les images enregistrées de la conférence au cours de laquelle, à Montréal, M. Régis Debray avait attaqué « Apostrophes ». On a bel et bien entendu et vu dire, malgré le démenti embarrassé qu'il devait donner le lendemain sur Antenne 2 (*le Monde* du 12 octobre) : *« On s'efforce de multiplier les émissions littéraires sur les différentes chaînes. Certaines sont en projet, mais les projets vont se concrétiser, afin d'enlever à une émission, celle que vous avez nommée, le monopole, à la fois dans le choix des titres et le choix des auteurs, accordé à l'arbitraire d'un seul homme et qui exerce finalement une véritable dictature sur le marché du livre. »*

Bernard Pivot, usant de son droit de réponse, a répondu vivement au conseiller de l'Élysée pour les affaires culturelles : *« Dans sa déclaration, trois mots sont inacceptables : monopole, arbitraire, dictature. »* Rappelant que depuis huit ans qu'« Apostrophes » existe, TF 1 ne s'était pas privé de lancer de nouvelles émissions (*« J'en ai compté cinq, et ce n'est pas moi qui les ai arrêtées »*), il a poursuivi :

« Ce que Régis Debray appelle mon arbitraire, c'est tout simplement la liberté de curiosité, de jugement et de parole d'un journaliste qui s'efforce d'être sans parti pris et sans prévention.

» Enfin, je n'admets pas que ce mot épouvantable de dictature qualifie ce qui n'est que le libre choix des téléspectateurs et des amateurs de lecture. Il n'est pas bon qu'un philosophe, intellectuel de gauche et conseiller à l'Élysée, croie que les publics sont des choses molles et facilement influençables. Et il n'était pas habile, à mon avis, de laisser entendre que la prochaine émission littéraire de TF 1 se concocte sous le regard protecteur et intéressé du pouvoir. Bonsoir à tous, à la semaine prochaine, et haut les cœurs ! »

En attendant Pivot

On attendait Pivot, mais c'est Pivot qui nous a fait attendre. Pendant plus d'une heure, le « dictateur » des lettres nous a infligé vendredi une assez fastidieuse conversation avec ses invités, alors que nous espérions tous une passe d'armes avec Régis Debray, en réponse à la petite phrase de Montréal.

Pivot, bien sûr, a fini par répondre. Des accusations de Régis Debray, il récusa trois termes : ceux de monopole, d'arbitraire et de dictateur. Toute l'émission qui précédait était là pour lui donner raison, trop raison, car ce numéro d'« Apostrophes » ne constitue sans doute pas le meilleur d'une série qui a débuté en 1975.

Ne citons pas de noms, mais enfin, qui pourrait penser que Bernard Pivot doit à des pouvoirs occultes, à quelque mystérieux privilège, à quelque scandaleux monopole, son « affiche » de vendredi soir ? Où étaient l'originalité de la pensée, la qualité du raisonnement, le brio de l'expression ? Seul, peut-être, Michel-Antoine Burnier, avec sa reconstruction du testament de Sartre, a réussi à éveiller notre curiosité et notre intérêt. Pour le reste, nous avons eu droit à une avalanche de bons sentiments, de bonnes intentions. Et comme l'idée selon laquelle il y aurait deux cultures en France — l'une de droite et l'autre de gauche — est finalement un peu rude à avaler, tous les participants ont fait des concessions : nous ne sommes pas Espagnols, nous n'avons pas connu la guerre civile et, après tout, nous déjeunons à la même auberge. Bien sûr, Mme Catherine Clément ne paraissait pas entièrement convaincue. M. Lecat, très frileux en ce début d'automne, a sans doute fait, lui aussi, des concessions. Mais enfin, l'honneur national fut sauvé, l'espace d'une « Apostrophes ».

Bernard Pivot peut-il pour autant être lavé du soupçon d'arbitraire ? Pas entièrement, si l'on en croit le Littré. Manifestement, c'est « à sa seule volonté » que nous devons le plateau qu'il a réuni pour nous vendredi soir. Son libre arbitre, ce qu'il appelle sa *« liberté de curiosité »* le rendent du moins responsable de la médiocre émission qu'il nous a offerte et des considérations confuses que nous avons dû subir sur les rapports bonheur-amour-culture, ou des souhaits faussement naïfs sur la nécessité pour *« le peuple polonais de s'entendre avec son gouvernement »*.

Donc, Bernard Pivot n'est pas un dictateur. Excellent professionnel, capable de relancer la discussion la plus oiseuse d'une réflexion pertinente — parce qu'il a réellement lu les livres dont il parle, — il fait ce qu'il peut avec ce qu'il a. Telle est la règle du jeu qu'il s'est imposée et qui a été acceptée par les téléspectateurs. Le procès que lui fait Régis Debray est injuste, et le président de la République l'a fait officiellement savoir. Bien sûr, la formule de son émission s'essouffle lorsque manquent sur le plateau des interlocuteurs de qualité, et elle ne peut pas servir de modèle à toute les entreprises. L'échec de « La rage de lire » l'a bien prouvé. Pivot, parce qu'il aime la lecture et les livres, n'a pas son pareil — si l'on excepte Pierre Dumayet et Pierre Desgraupes de la haute époque — pour parler livres à de larges publics. Il y a certainement d'autres moyens que les siens d'aborder la littérature à la télévision ; lecteurs, éditeurs, auteurs les attendent. De toute évidence, le meneur de jeu pensait plus, vendredi soir, à son droit de réponse qu'au débat sur « Culture et politique » ; il savait que les paroles ne sont rien devant le pouvoir des images. Sa méthode, c'est de laisser parler (est-ce vraiment si répréhensible ?). On n'oubliera pas de sitôt cette vision pitoyable, qu'il nous a offerte de son contempteur : un intellectuel irresponsable pris au piège de ses propres mots et de son sectarisme.

NICOLE ZAND.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 17 OCTOBRE

— *M. Jacques Chirac*, maire de Paris, président du R.P.R., participe à l'émission « Le Grand Jury-R.T.L.-le Monde » sur R.T.L., à 18 h 15.

— *Mme Simone Veil*, député et ancien président du Parlement européen, ancien ministre, est reçue au « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.





Samedi 16 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Droit de réponse.
Émission de Michel Polac.
Vaches maigres et grandes bouffes.
Des représentants d'associations : Médecins sans frontières, Terre des hommes, Frère des hommes.

21 h 50 Série : Dallas.
Enfin un coupable.
Sue-Ellen, inculpée de meurtre, est arrêtée, condamnée et mise en prison. Seuls, Kristin sa sœur et le docteur Ellby la soutiennent dans cette épreuve. Ces deux personnages lui feront découvrir la solution du mystère J.R.

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire, des enquêtes sur les sous-marins en mer du Nord : sur le jeu de la survie aux États-Unis. La télévision des autres sera celle d'Israël et le grand témoin de la semaine, Jean-Michel Jarre.

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
Emission de M. Drucker.
Spécial Serge Lama.

21 h 50 Série : Deuil en 24 heures.
De V. Pozner, réalisation F. Cassenti. Avec A. Cuny, R. Bohringer, P. Clementi, L. Szabo...
L'auto du colonel Carvin et de Caillot se faufile dans la grande foule de Français en déroute. Le char et ses trois conducteurs traversent Paris déserté. Jacqueline est accueillie par des militaires pour accoucher : une fresque bien mise en image, bien interprétée sur la débâcle de 40.

22 h 50 Jazz : La grande parade.
De J.-C. Averty.
John Lewis et Stéphane Grappelli.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : Dialogues des Carmélites.
Opéra de F. Poulenc, par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, sous la direction de J. Perisson, chœurs dirigés par Z. Blanc, avec A.-M. Blanzat, R. Crespin, E. Brunner...
D'après la pièce en trois actes de Georges Bernanos qui se déroule sous la Révolution de 1789. Le supplice de Blanche de Compiègne et son exécution sur la place de la Révolution, le 17 juillet 1794.

22 h 20 Journal (entracte).

23 h 35 Prélude à la nuit.
Concert de musique française à Châteauroux, « Suite française », de F. Poulenc.

FRANCE-CULTURE

20 h, Théâtre ouvert : « Ecritures de femmes », enregistré au Jardin d'hiver en juin 1982 ; « la Dune », de A. Celerier, réal. : A. Dave.
21 h 25, Bonnes nouvelles, grands comédiens : le 30 juin 1944, de M. Lowry, lu par J. Négroni.
22 h, Ad lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Concert : (en direct du Théâtre des Champs-Elysées à Paris) : « Œdipe », de Enesco, par le Nouvel Orchestre philharmonique et chœurs de Radio-France. Dir. : Y. Prin. Chef des chœurs : J. Jouineau. Violon solo : J. Prat. Solistes : R. Constantin, F. Petri, Y. Bisson, H. Gui, C. Meghor, J. Bona, B. Antoine.
23 h, La nuit sur France-Musique : Entre guillemets. 0 h 5, Poissons d'or.

Dimanche 17 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée à l'intention des sourds et malentendants.
A l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly. Prédicateur : le Père Turquais.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Pour vous.
14 h 30 Série : Arnold et Willy.
15 h Sports dimanche.
Tiercé ; Rétrospective du Mundial de football ; Extraits des championnats du monde de tennis de table à Hongkong : 20 kilomètres de marche à Paris ; Cyclisme : Tour de Lombardie.
17 h Les grands enfants.
17 h 30 Série : Starsky et Hutch.
18 h 30 Jeu : Qui êtes-vous ?
18 h 55 Les animaux du monde.
Une vie qui ne manque pas de piquants.
19 h 25 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Il y a longtemps que je t'aime.
Film français de J.-C. Tachella (1979). Avec J. Carmet, M. Dubois, R. Jevenin, J. Luccioni, G. Laurent.
Après avoir fêté leurs noces d'argent, François et Brigitte Dubois décident de se séparer — pour échapper à la routine — en restant bons amis. Lui réalise son rêve de vivre, chaque soir, en bohème, après son travail ; elle continue à gérer un magasin et devient la maîtresse d'un chimiste cinéphile.
Aventures extra-conjugales traitées avec tendresse et mélancolie, mais un peu superficielles faute d'un scénario bien charpenté. La mise en scène pique de justes détails quotidiens sans faire évoluer suffisamment les situations. Le film est bien défendu par Jean Carmet et Marie Dubois.
22 h 25 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Carbisu.
« Les Bas-fonds », de Maxime Gorki, mise en scène de Gildas Bourdet et Alain Millant, au Théâtre Gérard-Philipe, à Tourcoing ; « Great Day in the Morning », avec Jessye Norman, mise en scène de Bob Wilson, au Théâtre des Champs-Élysées ; Raymond Devos, au Théâtre Montparnasse. « Une journée particulière », au Théâtre de Paris.
22 h 35 Sports dimanche soir.
22 h 55 Journal.
23 h 20 A Bible ouverte.
Le Livre de Job : « *Ma vie tient à un fil* ».

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Gym tonic (et à 10 h 45).
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : L'homme qui tombe à pic ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Disney dimanche.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le moi.
De J.-F. Kahn.
Les chansons éternelles.
Avec Julien Clerc, Michel Jonasz, Yves Duteil, Catherine Lara...
21 h 55 Document : Musique au poing (Fela).
Réalisation J.-J. Flori. (Co-prod. A 2, Kics, ministère de la culture.)
Fela Anikulapo Kuti est non seulement le musicien le plus populaire du Nigéria, mais aussi un leader politique, un panafricaniste, et surtout un rebelle. La personnalité du musicien, un tournage quasi clandestin, font de ce film un reportage d'actualité.
22 h 50 Document : Repères sur la modern dance.
La nouvelle génération de chorégraphes : Europe-Japon. (Copro. ministère de la culture)
Rarement la danse moderne n'a été aussi bien évoquée au petit écran. Le troisième numéro de cette série est consacrée aux chorégraphes Maguy Marin, Ushio Amagatsu, Carolyn Carlson, Maurice Béjart et Pina Bausch.
23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

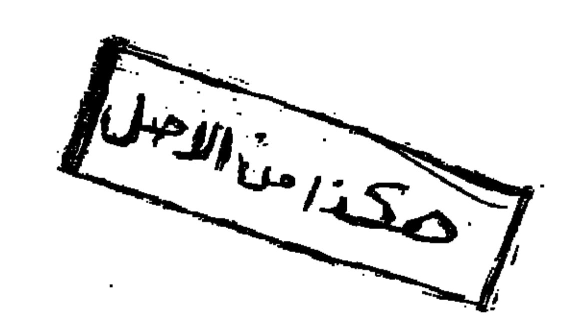
10 h Images de...
10 h 30 Mosaïque.
13 h Les jeux du dimanche.
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
Voix publique, avec J. Féraud, conseiller du président de la République ; 16 h, Musique : Les animateurs musicaux ; Des hommes qui font bouger les choses ; 17 h, Littérature : La rentrée littéraire.
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P. Dhostel et J. Equer.
La revue de presse ; Les appareils espions ; Portrait : Pierre Terraz ; Flash pratique.
18 h 45 L'Echo des bananes.
De Vincent Lamy.
Avec le chanteur suédois Kim Larsen et le groupe régional Urgent. Séquence vidéo sur Status Quo et the Dice. Et dans la séquence tropicale, le meilleur groupe guadeloupéen à ce jour, le groupe KA de Guy Konket.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Bizarre, bizarre.
20 h 35 Série : De la démocratie en Amérique.
Nous le peuple des États-Unis.
Cent cinquante ans après Tocqueville, Renaud Delourme et Dominique Naspleżes sont retournés aux États-Unis à la rencontre des élus du peuple, des lobbyistes, des juges, des gardiens de la Constitution et de journalistes du « quatrième pouvoir ».
21 h 25 Aspects du court métrage français.
L'homme gommé, de M. Maingois ; 15 % loin du reste.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : La Rançon.
Film américain d'A. Segal (1955), avec G. Ford, D. Reed, L. Nielsen, J. Hernandez, R. Keith, A. Courby (v.o. sous-titré. N.).
Le jeune fils d'un industriel millionnaire est enlevé. Après un douloureux cas de conscience, le père décide de ne pas payer la rançon demandée. Il veut enrayer, quitte à lutter seul, le cycle infernal du kidnapping et du chantage.
Un sujet très dramatique, faisant apparaître certains maux de la société américaine et une leçon de courage individuel. Réalisation sobre mais un peu neutre. Le film est porté par l'interprétation de Glenn Ford.
0 h 05 Prélude à la nuit.
Concert : Jacques Offenbach, suite des Contes d'Hoffmann, par l'orchestre de Bordeaux-Aquitaine.

FRANCE-CULTURE

8 h, Orthodoxie.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h, Messe, dans les Vosges.
11 h, Regards sur la musique.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Musique polonaise d'aujourd'hui.
14 h, Sons : métros.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « Conversation dans le Loir-et-Cher », et « Richard Wagner », de P. Claudel.
16 h 5, Le lyriscope.
17 h 30, Rencontre avec... Leïla Sebar.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Robert Creeley.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : « le Ravissement », de Gertrude Stein, par R. Farabet et G.-G. Lemaire (rediff.).
23 h, Bandes passantes.

FRANCE-MUSIQUE

11 h, Concert (en direct du théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées à Paris) : œuvres de Saint-Saëns, Bridge, Debussy, avec F. Lodéon, violoncelle, D. Hovora, piano
12 h 5, Magazine international.
14 h, Concert : Festival de Bayreuth 1982 : « les Maîtres chanteurs de Nuremberg », de Wagner, par les chœurs et orchestre du Festival de Bayreuth. Dir. : H. Stein. Chef des chœurs : N. Balatsch. Solistes : B. Weikl, M. Schenk, D. Kuebler, M. Egel, H. Prey, J. Vermeersch.
17 h, Concert : l'Orchestre de chambre national de Toulouse. Dir. : G. Armand (Dvorak, Britten).
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert : (donné à la Philharmonie de Berlin, le 30 avril 1982) : « Symphonie nº 41 », de Mozart : « Symphonie nº 3 », de Beethoven, par l'Orchestre philharmonique de Berlin. Dir. : H. von Karajan.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : musiques de nuit. Entre guillemets. 0 h 5, Round about midnight.



CARNET

Naissances

— M. Dominique BAZY et Mme, née Claire Malaurie, sont heureux de faire part de la naissance de

Mathilde,

à Paris, le 16 septembre 1982.

— Florence et Adrien ZELLER-HUGODOT, Catherine, Henri, Caroline et Judith, sont heureux d'annoncer la naissance de

Clémence,

le 9 octobre 1982.

24, rue de Rigny, 54000 Nancy.
23, rue Erckmann-Chatrian, 67700 Saverne.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Luc FEINBERG

avec

Barbara TURNER

qui a eu lieu à Paris le 14 octobre 1982.

— **Yves LE CUNFF**

et

Maria BANASZKIEWICZ

sont heureux de faire part de leur mariage qui a été célébré, à Varsovie, le 9 octobre 1982.

— **Denyse de SAIVRE**

et

Christopher MILES-THOMAS

sont heureux de faire part de leur mariage.

Octobre 1982.

Décès

— Mme René Benoist-Lucy, son épouse,
Carole et Jean-Baptiste Fouché et Sébastien,
Yann Benoist-Lucy,
Flore Benoist-Lucy,
Ses enfants et son petit-fils,
Mme Yves Chataigneau,
Pascal,
ses frères et sœurs,
ont la grande douleur de faire part du décès de

René BENOIST-LUCY,
croix de guerre 1939-1945,
officier de la Légion d'honneur,

rappelé à Dieu le 14 octobre 1982.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 octobre, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

23, rue de l'Eglise,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. et Mme François Homolle,
M. et Mme Jean-Louis Soubrier,
Le lieutenant de vaisseau et Mme Jean-François Soubrier,
Le commissaire principal de la marine et Mme Christian Masson,
M. Christian Homolle et Mlle Laurence Berthault, sa fiancée,
M. et Mme Olivier Homolle,
M. et Mme Bertrand Parizet,
M. Bertrand Homolle,
Jean-Baptiste, Gabriel, Rémy, Antoine, Marie-Lys et Michel Soubrier,
Bruno et Martin Masson,
Clément et Adrien Homolle,
Benoît Parizet,
Le docteur et Mme Jacques Chauveau,
M. et Mme Jean Chauveau,
Mme Tony Chauveau,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Michel HOMOLLE,

officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
directeur général honoraire
de la Compagnie du canal de Suez,

leur père, grand-père, arrière-grand-père, beau-frère, survenu accidentellement à Neuilly, le 14 octobre 1982, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, le mardi 19 octobre, à 9 heures précises, et seront suivies de l'inhumation dans le caveau de famille à Houlgate (Calvados).

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

61, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. et Mme Joël Rivoalan,
Véronique, Jean et Jacques,
M. et Mme Gilles Le Theule,
François-Gilles et Marie-Astrid,
font part du décès de

M. François LE THEULE,
chevalier de la Légion d'honneur (1914-1918),
médaille militaire (1914-1918),
croix de guerre (1914-1918),
chevalier de l'Ordre du mérite national,

survenu le 15 octobre 1982.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 octobre, à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame de Sablé.

20, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny,
71100 Chalon-sur-Saône,
78, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

— Mme P.-H. Thiollier, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques d'Estalenx et leurs enfants,
Mlle Jeanne Samaran,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles SAMARAN,
membre de l'Institut,
grand officier
de la Légion d'honneur,
directeur honoraire
des Archives de France,

survenu le 15 octobre 1982 à Nogaro (Gers).

Les obsèques auront lieu le lundi 18 octobre, à 15 heures, à Cravencères-l'Hôpital.

(Lire page 20.)

— Mme Gilbert Sigaux, ses enfants, la famille, les amis et, en particulier, les *Amis de Pierre Mac Orlan, font part du décès de*

Gilbert SIGAUX,
chevalier des Arts et des Lettres,
prix Interallié 1949,
professeur au Conservatoire national
d'art dramatique,

survenu le 12 octobre à Théméricourt.

Ses obsèques ont eu lieu le 14 octobre dans l'intimité.

(« Le Monde » du 15 octobre.)

Remerciements

— Mme Alexandre Leventis, née Hélène Coppet,
Stéphanie, Agathe et David Lucas,
profondément touchés par les témoignages de sympathie reçus lors du décès de

M. René COPPET,

leur frère et grand-oncle,
et, dans l'impossibilité d'y répondre, prient les personnes qui les leur ont fait parvenir de trouver ici l'expression de leur sincère reconnaissance.

— Mme Ernest Lemaire-Audoire,
M. et Mme Pierre Chapuis,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Lemaire-Audoire et leur fille,
M. et Mme Kâmil Avci et leur fils,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Ernest LEMAIRE-AUDOIRE,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

— Mme Adrien Petit,
Florence et Philippe, ses enfants,
profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

M. Adrien PETIT,

remercient d'avoir pris part à leur douleur.

Anniversaires

— Pour le cinquième anniversaire de sa mort, une pensée est demandée à ceux qui ont connu et aimé

le pasteur Charly CABANIS.

— 17 octobre 1982.

Abraham SULHEFER.

En notre mémoire.
Sa famille, ses amis.

Avis de messes

— Messe de requiem pour

Guillaume LASNE-DESVAREILLES,
avocat honoraire,

le mardi 19 octobre, à 19 heures, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Messes anniversaires

— M. et Mme Jacques Bery,
M. et Mme Pierre Salats,

annoncent qu'une messe sera célébrée à la mémoire de

M. Auguste BOURGEOIS,
ingénieur général
des eaux et forêts (E.R.),

le lundi 18 octobre, à 18 heures, en l'église Notre-Dame-de-Nazareth, 351, rue Lecourbe, Paris-15e.

141, boulevard de la Liberté,
59800 Lille.
30, avenue Georges-Mandel,
75116 Paris.

Communications diverses

— La Mutuelle de la presse, 29, rue de Turbigo, Paris-2e, annonce deux journées de dépistage, les 18 et 19 octobre, réservées aux sourds et aux malentendants.

Essais de nouveaux appareils auditifs et réparations gratuites d'anciens appareils. Téléphone : 233-21-89, poste 175.

Soutenance de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

— Université Paris-II, lundi 18 octobre, à 15 heures, salle des Commissions, M. Christian Herbin : « Economie de plantation et développement ; le cas de l'île de la Réunion ».

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la Documentation française

La Documentation française vient de publier les ouvrages suivants :

— *Guide des jeunes.* Publiée par le service d'information et de diffusion du primier ministre, *cette deuxième édition entièrement remaniée du Guide de l'entrée dans la vie active,* paru en 1981, *s'est fixé pour but de mieux informer et orienter les jeunes dans leurs différentes démarches.* 352 pages, 32 F.

— *Traits fondamentaux du système industriel français.* Le secteur public dans l'industrie avant et après les nationalisations. Ce document statistique publié par le ministère de la recherche et de l'industrie décrit le secteur public industriel par secteurs d'activité, branches, régions, tailles des entreprises, permettant ainsi de déterminer et de comparer la place du secteur public dans l'industrie avant et après les nationalisations. 114 pages, tabl. 55 F.

— *Répertoire national des laboratoires.* La recherche universitaire. Tome 1 : Sciences de la matière ». Publié par le ministère de la recherche et de l'industrie, ce répertoire régionalisé recense de façon exhaustive l'ensemble des laboratoires de recherche et de développement implantés sur le territoire national. 532 pages, 150 F.

— *L'Enfant dans la vie.* Une politique pour la petite enfance. Rapport au secrétaire d'Etat à la famille. (Par Nicole Boulaya et Bernadette Roussille.) Réunis pendant six mois à la demande du secrétaire d'Etat à la famille, élu locaux, experts, représentants de ministères, ont réfléchi autour du thème de la petite enfance et de l'élaboration d'une politique en ce domaine. Après avoir défini les fondements d'une telle politique, ils ont formulé une série de propositions qui permettraient notamment une meilleure qualité de l'accueil extra-familial, la promotion de la santé de l'enfant et son éducation, son épanouissement dans sa famille et son environnement quotidien, son développement culturel précoce grâce à un système de communication plus orienté vers le petit enfant. 358 pages, 45 F.

— *Guide fiscal du créateur d'entreprise.* Cet ouvrage pratique rédigé par la direction général des impôts et le service de législation fiscale s'adresse à tous ceux qui envisagent de créer une entreprise ainsi qu'aux chefs d'entreprise soucieux de connaître les dispositions fiscales qui les concernent. 102 pages, 30 F.

— *Les cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.* Intégration du bâti dans un paysage rural. La politique du chauffage dans le secteur résidentiel et tertiaire. La géothermie, une source d'énergie pour l'Ile-de-France. Paysage de camping. Enquête sur les transports à la Défense. *Les Cahiers de l'I.A.U.R.I.F.* numéro 65, juin 1982, 90 pages, 115 F.

— *Actes du congrès de Montpellier (28-30 septembre 1981).* Fait le point sur les réalisations et les expériences de l'informatique dans les services d'archives relevant de la direction des Archives de France depuis dix ans et en présente les perspectives d'avenir. Traite aussi de la conservation des documents de type traditionnel et audiovisuel. 152 pages, 90 F.

★ Ces publications sont en vente : à la librairie de la Documentation française, 31 quai Voltaire, 75007 Paris, et dans les grandes librairie ; à l'agence régionale de la Documentation française, 165, rue Garibaldi, Lyon (3e) ; ou par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex ; télex : Docfran Paris 204826.

PARIS EN VISITES

MARDI 19 OCTOBRE

« Les peintres témoins de leur temps », 15 h, 19, rue de Vaugirard (Approche de l'art).

« La Cité », 15 h, métro Cité, M. Jaslet.

« Eglise Saint-Julien-le-Pauvre », 14 h 45, façade de l'église, M. de La Roche.

« Le temple d'Isis, près de Philae : les mystères d'Osiris et la résurrection », 14 h 30, 80, rue Taibout.

« Le musée Marmotan », 15 h, 2, rue Louis-Boilly, Mme Willer.

« L'hôtel de Mailly-Nesle », 15 h, 29, quai Voltaire, A. Garcia (Paris et son histoire).

« Hôtels, églises, ruelles du Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais, hôtels de Sens, d'Aumont, de Brinvilliers », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (le Vieux Paris).

« L'Opéra », 13 h 15, vestibule d'honneur, Mme Allaz.

« Manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mlle Zujovic.

« Le bateau lavoir à Montmartre », 15 h, 12, place Emile-Goudeau, Mme Chapuis.

« Hôtel de Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou, Mme Hulot.

« Eglise et quartier Saint-Eustache », 15 h, entrée rue du Jour, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

CONFÉRENCES

14 h 30, 109, rue de Rivoli, O. Boucher : « Mille ans d'art en Grèce : Mycène » (le Monde et son histoire).

15 h 30, 32, boulevard Victor, amphithéâtre Charles-Renard, P. Gadonneix : « Action des pouvoirs publics concernant la productivité ».

17 h 30, 4, place du Louvre, Flore Richelmy Bonnet : « L'Italie et la France à la fin du Second Empire » (Académie du Second Empire).

20 h, 60, boulevard de Latour-Maubourg, G. de Sonzenelle : « l'Homme moderne face au sacré, vie, morts et renaissance » (Université holistique).

20 h, Sorbonne, F. Schwarz : « Vision traditionnelle, vision globale de l'univers » (Nouvelle Acropole) (entrée gratuite).

20 h 30, 26, rue Bergère, J. Dubuis : « Les différentes étapes dans l'évolution de l'alchimiste » (L'homme et la connaissance).

20 h 30, 21 bis, rue Notre-Dame-des-Victoires « Un tableau : *la Liberté guidant le peuple* de Delacroix » (Cl. Thibaut).

21 h, 36, rue Jacob : « S. Pron : Mauriac et la jeune fille ».

LE CINQUIÈME SALON DE LA MAISON INDIVIDUELLE

Le cinquième Salon de la maison individuelle se tient au Centre international de Paris, au Palais des congrès de la porte Maillot, du samedi 16 au dimanche 24 octobre. Ouvert tous les jours au public de 10 à 19 heures (nocturnes le mardi 19 et le vendredi 22 jusqu'à 22 heures), le Salon présente les réalisations de soixante et onze constructeurs et de trois lotisseurs et permet des contacts avec huit organismes de financement. Des avocats, des architectes, tiennent une permanence pour répondre aux questions des visiteurs. Prix d'entrée : 17 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3299

HORIZONTALEMENT

I. On s'y fait absoudre ses vieux péchés pour parfois faire place aux nouveaux. — II. Petit saint à quelques lieues d'une Petite-Synthe. Bien dressée, on risque moins de la voir s'envoler. Fut, à double titre, une beauté à ravir. — III. Négation. Quadrupède se déplaçant sur un pied. Qui peut avoir un beau-père sans avoir convolé. Alternative. — IV. Fait énormément de bruit quand il éclate. Préposition. Naturel chez l'ingénue, il est souvent faux chez la coquette. — V. Personnage qui suit péniblement son chemin de croix. — VI. Jolie fleur dans une peau de vache. Précède la loi chez celui qui n'a aucune propension à la suivre. Barouds d'honneur. — VII. Constituant de l'essence. Œil aveugle flattant la vue. — VIII. Brave. Une Quercinoise l'accueille avec un mot de bienvenue alors que chacun s'emploie à la chasser. — IX. Grâce à Lumière, on y projette des scènes lumineuses. Petit-fils de navigateur. S'en remettre au bras séculier. — X. Semble avoir été la source d'inspiration des fanas du disco. — XI. Transpire dès qu'il se met à courir. De nature différente selon qu'il s'agisse d'alcôve ou de salon. Eclat de rire. — XII. Provoqueront dans une administration une période de vacances. Telle une nature de type volcanique. — XIII. Ce que fit une femme modèle. Unité de compte à Londres. Nageur en bassin. Centre d'une très lointaine civilisation. — XIV. La première de cette dernière d'Arouet n'eut pas un succès retentissant. Franc quand la sortie est gauloise. Unité foncière. — XV. Copulative. Avec lui, on risque d'expirer faute de pouvoir inspirer.

VERTICALEMENT

1. Professionnelle, elle aime le travail bien fait. File en douceur. — 2. Petit cercle très fermé réservé aux Grecs. Raison pour laquelle tant de jeunes gens se laissent entraîner. — 3. Négation. Contracté. Rampe parfois sur des sommets le couteau entre les dents. — 4. Opération à cœur ouvert. Dominant l'atlas, il finit par se couvrir de neige. — 5. Sorte de cave bas de plafond. Plus courte dans l'histoire que dans la préhistoire. Conjonction. — 6. Milieu de cuistres. La Normande est plus opulente que la Picarde. Bon agent électoral. — 7. Qui ne peuvent que soliloquer. Fils de dieu en mer ou triste grenouilleur en mare. — 8. Assure la liaison au stade comme au standard. Générateur de veste invitant le candidat à se rhabiller. Cordon électrique. — 9. Provoque une place vacante. Il est liant, mais assez rébarbatif en façade. Vert en montagne et aride en mer. — 10. Filles lancées sur les ondes par un producteur prolifique. Participe passé. Vieil exutoire. — 11. Salissent celui qui les essuie et mouillent celui qui les débite. Agent de l'identité. — 12. Division première de l'hexagone. Toute vie qui y est suspendue ne tient qu'à un fil. — 13. Saint martyr en 44. De la nature de l'éther. Temps souvent calculé en poids. — 14. Produit de nécessité. Personnel. Brève recontre, mais souvent très marquante. — 15. Un pluriel plutôt singulier. Nom d'un pétard.

Solution du problème n° 3298

Horizontalement

I. Frivolité. — II. Sourdes. — III. Isole. Etc. — IV. Ne. Odra. — V. En. Alpe. — VI. Aorte. Eu. — VII. NR. Emu. Io. — VIII. Tisserand. — IX. Ite. Ridée. — X. Sardine. — XI. Este. Aran.

Verticalement

1. Fainéantise. — 2. Señoritas. — 3. Iso. Sert. — 4. Volontés. De. — 5. Oued. Emeri. — 6. LR. Râ. Urina. — 7. Idéale. Ader. — 8. Têt. Puîné. — 9. Esche. Odéon.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 16 octobre à 0 heure et le dimanche 17 octobre à minuit :

Une profonde dépression sur le proche Atlantique s'approche de l'Europe. Elle dirige, dans un rapide courant du sud-ouest, de l'air humide et relativement doux sur la France, avec nuages, pluies et même en montagne, orages.

Dimanche, le matin il pleuvra des Pyrénées-Orientales - Languedoc à la moitié est du Massif-Central, en Savoie, sur toutes les régions nord-est, Jura - Bourgogne - Lorraine - Alsace, ainsi que sur la Champagne - Ardenne. Ces pluies se décaleront vers l'est pour sortir de France en fin de soirée ; elles prendront un caractère orageux sur les Cévennes, les Alpes centrales et du nord, avec abats possibles de grêle. Sur l'ouest du pays, le ciel sera un peu plus clément, avec des nuages et des averses, mais aussi des éclaircies parfois belles en Aquitaine et sur le centre-ouest.

Les vents souffleront de sud à sud-ouest, forts sur le littoral méditerranéen, ainsi qu'en Manche, modérés à assez forts ailleurs.

Les températures seront en hausse avec des minimums de 12 à 13 °C dans l'Ouest, 6 à 7 °C dans l'Est et le Nord-Est et des maximums de 15 à 16 °C dans le Nord, 18 à 20 °C dans le Midi.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 16 octobre, à 7 heures, de 1 016,6 millibars, soit 762,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 16 au 17 octobre) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 15 et 9 ; Bordeaux, 16 et 8 ; Bourges, 14 et 3 ; Brest, 14 et 11 ; Caen, 14 et 6 ; Cherbourg, 13 et 7 ; Clermont-Ferrand, 14 et 3 ; Dijon, 13 et 2 ; Grenoble, 14 et 4 ; Lille, 12 et 7 ; Lyon, 14 et 3 ; Marseille-Marignane, 18 et 6 ; Nancy, 11 et 2 ; Nantes, 16 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 23 et 11 ; Paris-Le Bourget, 14 et 4 ; Pau, 15 et 7 ; Perpignan, 19 et 8 ; Rennes, 14 et 9 ; Strasbourg, 13 et 4 ; Tours, 14 et 6 ; Toulouse, 16 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 26.

PRÉVISIONS POUR LE 17.10.82 DÉBUT DE MATINÉE

PRÉVISIONS POUR LE 17 OCTOBRE A 0 HEURE (G.M.T.)

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 10 degrés ; Amsterdam, 13 et 7 ; Athènes, 25 et 17 ; Berlin, 13 et 10 ; Bonn, 12 et 3 ; Bruxelles, 12 et 6 ; Le Caire, 28 et 12 ; îles Canaries, 23 et 20 ; Copenhague, 12 et 6 ; Dakar, 30 et 27 ; Djerba, 29 et 18 ; Genève, 12 et 2 ; Jérusalem, 23 et 20 ; Lisbonne, 19 et 12 ; Londres, 13 et 5 ; Luxembourg, 8 et 3 ; Madrid, 15 et 5 ; Moscou, 14 et 12 ; Nairobi, 19 et 13 ; New-York, 22 et 14 ; Palma-de-Majorque, 22 et 7 ; Rome, 21 et 9 ; Stockholm, 8 et 4 ; Tozeur, 28 et 17 ; Tunis, 26 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 16 octobre 1982 :

DES DÉCRETS

• Instituant un congé spécial pour les ministres plénipotentiaires et certains conseillers des affaires étrangères.

• Maintenant dans ses fonctions un conseiller diplomatique du gouvernement.

• Autorisant E.D.F. à modifier pour conserver sous surveillance l'installation nucléaire de base dénommée Chinon A1.

L'expérimentation sociale en télématique

A l'occasion des quatrièmes journées internationales de l'IDATE, qui se dérouleront du 18 au 20 octobre à Montpellier, sur « L'expérimentation sociale en télématique », *le Monde* consacre à ce thème un supplément. La plupart des articles qui y figurent sont extraits de communications des intervenants à ce colloque.

Comment révéler les besoins ?

par LOUIS MEXANDEAU (*)

LA notion d'expérimentation sociale n'a rien à envier, pour la clarté du concept au moins, à la notion de demande sociale qu'elle est supposée devoir révéler.

Car c'est bien le but de l'expérimentation sociale que d'être le révélateur de la demande du même nom. Cette demande qui semble souvent vouloir se soustraire aux analyses surtout quand il s'agit de la communication. En cette matière tout particulièrement, l'articulation de la technique et du social pose problème, à telle enseigne que les techniques classiques de marketing n'ont jamais vraiment su débusquer cette demande. Qu'on se souvienne du sondage réalisé en 1965 par la *Revue française d'opinion publique* auprès des ménages français non utilisateurs du téléphone : 76 % des personnes ont répondu qu'elles n'en avaient pas besoin... Or on sait que le nombre d'abonnés a été multiplié par cinq depuis, et que la liste d'attente est encore longue !

C'est donc pour tenter d'appréhender la demande que les institutions qui sont porteuses d'une innovation technique mettent en place des expérimentations dont la première vertu est de remédier aux limites des méthodes traditionnelles d'analyse des marchés. Car ces marchés n'existent pas encore, les nouveaux utilisateurs ne se sont pas encore présentés et on ne peut guère présumer de l'accueil qu'ils réserveront à un nouveau service avant qu'ils n'aient été mis en situation réelle d'utilisation.

La seconde vertu de l'expérimentation sociale est qu'elle constitue un creuset où peuvent dialoguer des professionnels qui s'ignoraient jusqu'alors et dont la collaboration est nécessaire à l'émergence des futurs systèmes d'information. Les nouvelles technologies brisent des frontières et donnent naissance à de nouveaux objets techniques que l'on appelle objets-programmes, où sont étroitement mêlés, au mommemt de leur émergence, logiciels et matériels, contenant et contenu.

(*) Ministre des P.T.T.

Seul un lieu privilégié, limité dans le temps, dans l'espace et dans le risque parce qu'expérimental, peut offrir les conditions de la coopération et de la négociation entre partenaires différents. C'est le cas de la vidéographie interactive, expérimentée à Vélizy. L'équilibre entre producteur d'information, utilisateur et transporteur, sur lequel repose le développement harmonieux de ce média, est maintenant en passe d'être trouvé.

La troisième vertu de l'expérimentation sociale est qu'elle permet d'introduire de l'innovation dans un espace social et culturel volontairement limité.

Chacun sait que l'innovation sociale suppose un certain potentiel de destruction, de gaspillage, de remise en cause, bref de déstabilisation. Toutes choses auxquelles les grandes organisations sont par nature réticentes. Leur relative incapacité à promouvoir des innovations explique que les lieux d'initiative se soient déplacés aux pourtours du système de production organisé.

C'est pourquoi on constate aujourd'hui le paradoxe selon lequel l'administration voudrait soutenir une innovation localisée dans des lieux avec lesquels elle parvient mal à dialoguer et soutenue potentiellement par des groupes sociaux qu'elle ne sait pas toujours identifier.

Mais, si l'administration ne peut prétendre assumer la responsabilité de l'innovation sociale, elle peut toutefois laisser exister des espaces d'expériences.

Cela suppose que les expérimentateurs soient dotés d'un large degré d'autonomie. Autonomie quant au choix du terrain expérimental bien sûr, également autonomie budgétaire dans le cadre d'une enveloppe négociée, mais surtout autonomie quant à la gestion du temps. Car temps social et temps technique sont souvent différents, et l'expérimentateur doit coller au tempo du corps social, plus lent et plus saccadé à la fois que celui de l'innovation technologique.

Tout cela fait de l'expérimentation sociale un intrument intéressant. Elle constitue, dans le cadre d'un programme socialiste, une voie privilégiée pour diffuser l'innovation et cela pour plusieurs raisons :

1) elle repose sur le volontariat ;

2) elle se prête à une étude des mutations de la société ;

3) elle ouvre la voie à une planification concertée du changement social ;

4) mais surtout elle permet de dégager les consensus indispensables. Contrairement à ce que pensent certains, l'expérimentation ne constitue pas un frein à la décision qui se verrait bloquée interminablement par des discussions sans fin.

En matière de télécommunication, l'expérimentation sociale ne fait qu'aligner le rythme d'activité des P.T.T. sur celui de ses partenaires. Il ne faut pas oublier que les décisions en environnement complexe sont longues à mûrir. Rien ne sert de précipiter les choses. Il faut réfléchir dûment afin de pouvoir, une fois la décision prise, passer à une exécution rapide. Ce tempo, ce rythme, ont bien réussi à l'un de nos concurrents, le Japon, qui prépare ses décisions en s'assurant que chaque partie prenante a pu intervenir afin de dégager un consensus.

Ces constats ont conduit les services de prospective de mon administration et le C.N.E.T. à développer une réflexion originale et opérationnelle. Mais que l'on ne se méprenne pas, à côté de l'expérience Télétel de Vélizy se déroulent quotidiennement des expérimentations où interviennent conjointement nos directions opérationnelles des télécommunications, des chercheurs en sciences sociales, mais aussi les collectivités locales et tous les partenaires concernés par les nouvelles technologies, objets des expérimentations.

A l'heure du développement des vidéo-communications interactives, prolongement naturel d'une télématique enrichie, il était important sans doute que je répète ici le souci que j'attache au respect des processus sociaux d'appropriation des nouvelles technologies.

IDATE

L'IDATE (1) est une association régie par la loi de 1901 fondée à Montpellier en mai 1977 à l'initiative de la D.G.T. (Direction générale des télécommunications) de l'université Paul-Valéry et de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). L'institut réalise des études sur les nouveaux modes de communication et leurs conséquences socio-économiques. Sa réflexion, qui s'appuie sur la mise en place et le suivi d'expérimentations sur le terrain, porte notamment sur l'amélioration des services existants, la conception de nouveaux services et les réactions des usagers. L'IDATE conduit parallèlement des travaux de recherche et de prospective sur le thème de l'expérimentation et de la modélisation, sur l'impact des services et sur l'aménagement du territoire.

Les organismes contractants sont des ministères, principalement P.T.T., recherche et industrie, urbanisme et logement, éducation nationale, des collectivités locales, des entreprises nationales et des firmes privées.

Depuis 1979, l'institut organise chaque année à Montpellier des journées internationales. Cette année, une centaine de spécialistes venant de plusieurs pays d'Europe, des Etats-Unis, du Canada et du Japon sont attendus.

(1) Institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications et de l'économie. Adresse : Bureaux du Polygone, 34000 Montpellier. Téléphone : (67) 65-48-48.

Ce supplément a été conçu et réalisé par Richard CLAVAUD

Les habits neufs

La télématique ne se réduit plus aujourd'hui au vidéotex. L'évolution technologique fait naître de nouveaux réseaux qui permettront de lancer des services de vidéocommunication interactive. Cette évolution n'est pas seulement technique. L'administration des P.T.T. se trouve en effet au centre d'un large débat sur les enjeux sociaux et culturels de cette mutation. La nouvelle politique télématique répondra-t-elle mieux que la précédente aux aspirations du public ?

POURQUOI expérimenter ? Le concept n'est pas nouveau. Il correspond aux situations d'urgence. Ainsi, pendant des débats sur la vivisection, Claude Bernard aurait déclaré : *« Pourquoi donc faut-il réfléchir, alors qu'il est si simple d'expérimenter ? »* Les promoteurs de la télématique ont voulu agir de même. Mais ont-ils vraiment expérimenté ?

Quel est le but des expériences en cours : tester des terminaux, des réseaux, des services, de nouvelles pratiques de communication ? Qui a été invité à « apprendre la télématique » : les industriels, les prestataires de services ou une fraction de la population ? Les premières expériences (Télétel 3 V et annuaire électronique) sont sorties d'un pari industriel et non d'une demande sociale. De quels « besoins de communication » est-on parti à Vélizy ? N'y avait-il pas, ailleurs, d'autres besoins à satisfaire que ceux d'une population déjà privilégiée du point de vue de l'information (les participants à cette expérience devaient posséder le téléphone et, dans la plupart des cas, un récepteur de télévision couleur) ?

Il fallait, à l'époque, s'adresser à un milieu solvable susceptible d'intéresser les prestataires de services désireux de pénétrer dans les foyers pour vendre leurs produits – même si la consultation des pages écrans était encore gratuite. A l'heure des bilans, cette gratuité est considérée comme un des écueils de l'expérimentation.

Va-t-on pour autant exprimer des réserves sur le passé ? Non, car l'expérimentation en télématique a ceci de particulier : elle ne connaît pas *officiellement* la notion d'échec. Trop de partenaires privés et institutionnels (et trop de crédits) sont engagés dans les opérations pour risquer une critique. Et pourtant : où en sont les expériences de télétravail à Marne-la-Vallée, de radiotéléphone pour les bergers des Alpes de Haute-Provence, les télérencontres scolaires en Lozère, etc. ? Autant d'échecs dus au mauvais choix du terrain d'expérimentation, au manque de fiabilité du matériel ou... au choc des institutions en présence. La pénétration des innovations dans certains secteurs, en particulier celui de l'éducation nationale, est jugée très difficile par des responsables des télécommunications qui, en retour, sont suspectés de nourrir des ambitions hégémoniques. D'où conflit.

L'ironie des temps

A y regarder de plus près, ces « échecs » font pourtant partie d'un lent processus de pénétration de la télématique, c'est-à-dire de l'expérimentation. Les projets sont abandonnés, mais la mise en présence d'acteurs qui jusque-là s'ignoraient laisse des traces et justifie à elle seule l'opération aux yeux de ses producteurs : expérimentez, il en restera toujours quelque chose.

La « nouvelle télématique » est basée sur un autre principe : éviter à tout prix les conflits. Pour résoudre le dilemme de la solvabilité de la demande, les P.T.T. ont mis en place un service de vidéotex professionnel, avec la possibilité d'acheter ou de louer (70 francs par mois) un terminal Minitel, sans attendre que les problèmes institutionnels et culturels qui bloquent le développement de la télématique domestique soient résolus. Les télécommunications expérimentent ainsi un Minitel devenu terminal bureautique : les industriels ont accès à un système économiquement satisfaisant qui leur permet d'automatiser certaines tâches de gestion sans faire appel à du personnel informaticien. Mais peut-on promouvoir la bureautique avec un terminal destiné au grand public ?

Cette télématique pourrait éventuellement dégager des ressources pour d'autres applications (moins rentables directement) dans le secteur collectif. Encore fallait-il trouver sur ce terrain des acteurs. Ironie des temps, ce sont ceux qui voulaient hier brûler la télématique qui vont demain en assurer le développement. La presse quotidienne de province ne sera plus « concurrencée » par les P.T.T., mais largement aidée pour mettre en place des centres serveurs, « généreusement » ouverts aux partenaires locaux, notamment aux associations. Pour ces associations, l'expérimentation sociale ne consistera plus à proposer des innovations en matière de communication (par exemple la « nouvelle presse » ou les radios libres), mais à rédiger des fiches présentant leur raison sociale. La télématique deviendra une technique réductrice.

Alliées – ou concurrentes – de la presse, les collectivités locales se voient également offrir la télématique sur un plateau : l'administration des P.T.T. est très satisfaite de pouvoir s'appuyer sur la légitimité sociale des élus, sortie des urnes, au lieu d'avoir à justifier ses expérimentations. Enfin, troisième acteur, les banques se lancent dans l'aventure.

Tant que l'on cantonne la télématique au vidéotex, on conçoit que ces trois acteurs, même s'ils n'ont pas à monopoliser ce média, soient aptes à le populariser. Mais dans sa nouvelle acception – vidéotex et vidéocommunication, – la télématique doit-elle être contrôlée par ces nouveaux maîtres ? L'annonce récente du câblage de 1,5 million de foyers français d'ici à 1985 rassure les industriels du câble (encore qu'on ne sache pas s'il s'agit pour l'ensemble de ces futurs abonnés de réseaux entièrement en fibres optiques ou utilisant à la fois le câble coaxial et la fibre optique, solution plus probable), mais laisse dans l'ombre les problèmes de programmation et de production. Va-t-on, ici aussi, expérimenter ?

Quel contenu ?

Qui fera-t-on entrer dans les sociétés d'économie mixte qui géreront ces réseaux ? Les collectivités locales ? La presse ? L'administration des P.T.T. réclamera-t-elle une participation importante dans ces sociétés, en vertu de son « droit de transporteur » ? Quelle place trouvera ici aussi le mouvement associatif ?

Les réseaux de vidéocommunication qu'on va mettre en place posent un autre problème : celui du contenu. Qu'offrira-t-on au téléspectateur disposant d'une douzaine de canaux ? Les militants du parti socialiste réunis récemment à Bourg-en-Bresse pour une journée d'information sur la filière électronique ont réaffirmé la nécessité pour la France d'avoir une politique du contenu : *« En lançant un plan de câblage sans son corollaire, le plan contenu, entendait-on, les expériences se casseront la figure, ou bien il faudra importer massivement des séries B américaines. A moins que l'on ne rediffuse à longueur de journée les mêmes émissions ou des magazines Antiope. »*

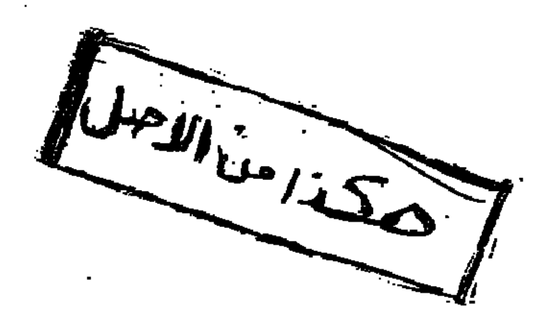
L'expérimentation consiste plutôt à utiliser les dispositions de la loi sur l'audiovisuel et à dégager des moyens pour créer une industrie du contenu. On estime que ces moyens devraient être encore plus élevés que ceux qu'on a attribués au développement de la filière électronique. La tâche est immense.

Qui pourrait se décider à se lancer dans cette aventure ? Les producteurs locaux, avec des moyens suffisants, pourraient mettre en place des bases de données et développer une production audiovisuelle minimum. Mais il faudrait également que des grands de la communication se décident à investir. Or il semble qu'ils soient encore réticents à sauter le pas, car ils savent que les expérimentations sont parfois éphémères et qu'ils n'ont aucun contrôle sur ces futurs réseaux. Hachette investit dans l'édition, mais possède son réseau de distribution ; de même Gaumont, qui dispose de salles.

On pourrait également trouver des apports dans les régions. Les collectivités locales seront-elles prêtes à donner aux créateurs locaux les moyens et la liberté nécessaires pour assurer une partie de cette « industrie du contenu » ?

A travers ce vaste programme, la télématique se voit parée d'habits neufs. Il ne faut pas en conclure trop vite que nous sommes à la veille de sortir des situations expérimentales : les pouvoirs publics – et les télécommunications en particulier – devront encore longtemps soutenir financièrement et techniquement ces projets. Le terrain est occupé à présent par le ministère des P.T.T. et par celui de la culture, au détriment de celui de la communication. De nouveaux équilibres devront être trouvés.

RICHARD CLAVAUD



Des services de vidéocommunication sur les réseaux câblés

Les pouvoirs publics français devront bientôt faire d'importants choix concernant l'infrastructure technologique qui permettra le développement des _systèmes d'information et de communication_ utilisant la vidéocommunication.

Sans préjuger des décisions _finales des ministères concernés_ (notamment communication et _P.T.T._, mais aussi culture, recherche et industrie, plan, etc.), sont évoquées ici un ensemble de propositions susceptibles d'être retenues afin de relancer les réseaux câblés existants.

DES services et programmes de télédistribution pourront être lancés sur une douzaine de *réseaux* câblés existants. Ceux-ci disposeront d'au *moins* trois mille prises, d'un *réseau* permettant *environ douze canaux, et* équipé d'une *voie de retour* à *faible débit.*

Les usagers devront donc être équipés de sélecteurs et de postes récepteurs adaptés. Ainsi pourront être testés des services tels que les banques de programmes, les jeux en direct et la télésurveillance.

Les projets dureront deux ans, avec *une troisième année de transition permettant de passer* du *statut de projet expérimental bénéficiant* du concours de l'Etat *au statut* de l'autonomie financière et d'activité. Ils démarreront en 1983 pour six d'entre eux et en 1984 pour les autres.

Trois projets sur les douze incluront le test de services faisant appel à l'interactivité forte tels que les *enseignements assistés par ordinateur, les services de consultation d'images ou de séquences d'images en mode conversationnel, les jeux interactifs,* le vidéotex sonore interactif. A cet effet, les usagers — en moindre quantité — seront équipés de microordinateurs, de terminaux spéciaux de consultation, de vidéodisques, de magnétoscopes programmables, etc.

Ce plan de lancement réel des services et *programmes* de vidéocommunication sur les réseaux câblés existants correspond à plusieurs objectifs :

1) Tester en vraie grandeur des services opérationnels afin d'en tirer des enseignements pour les choix à venir.

2) Provoquer les réactions des usagers et l'expression de leurs desiderata. Car les actuelles méthodes d'enquête ou de marketing sur le grand public sont totalement inefficaces lorsqu'il s'agit de produits abstraits tels que les services futurs de vidéocommunication.

3) Tester les conditions de diffusion du potentiel français de programmes et l'adaptation de ses *sources à ces nouveaux supports de diffusion.* Les problèmes d'accès aux stocks de programmes, d'accès à l'information sur ces stocks (catalogues), de distribution, de rémunération des auteurs seront posés en vraie grandeur.

4) Tester les formes de montages institutionnels, économiques, et financiers susceptibles de porter le développement de la vidéocommunication, *tant du côté des partenaires locaux que* du côté de l'Etat et de *ses organismes.*

5) Tester la maîtrise économique des services payants et les modes possibles de rémunération à terme de ces systèmes par les usagers et par les différents partenaires économiques.

6) Continuer la recherche et l'innovation en matière de services et de programmes.

Notre conception d'une expérimentation qui soit un véritable lancement dans les conditions le plus réelles possible implique que les services soient payants. La participation de l'Etat et des collectivités *locales permettra de combler* la *différence entre les coûts et les recettes qui seront au démarrage faibles.*

Le financement publicitaire doit être envisagé.

Dans le domaine de la programmation locale, le secteur de la culture et des loisirs semble devoir être *privilégié.* Les deux principales *sources de programmes sont* la télévision et le cinéma.

Il serait souhaitable de prévoir au départ un fonds minimum de ressources de programmes commun à toutes les expériences.

Ce fonds, qui pourrait également être utilisé dans le cadre d'un service de télévision à la demande, *n'exclura pas l'appel à d'autres programmes ! Selon les expériences,* les centres *culturels ou les exploitants* de salles de cinéma pourraient se voir confier la programmation dans ce domaine.

En matière d'information, on pourrait utiliser dans la phase de démarrage de l'expérimentation une *technologie peu coûteuse : défilement de pages écrites avec intervention possible de messages imagés* (photos, graphiques) et de séquences de type journal parlé. On fera également appel à la technologie du télétexte et à celle de la radio.

Quant à la production locale, elle doit être de qualité professionnelle si l'on veut atteindre une audience effective.

S'il est tout à fait souhaitable d'établir une collaboration avec des bénévoles, ceux-ci ne peuvent participer régulièrement à la mise en images.

Par contre, une équipe légère de production locale représente probablement un coût trop élevé pour un petit réseau ; aussi faudrait-il *s'orienter,* au moins dans une *première phase, vers des équipes qui pourraient travailler pour plusieurs* réseaux. Elles pourraient également utiliser le matériel existant dans les centres culturels. Cette production locale restera très nettement inférieure à la programmation locale en volume.

Les canaux thématiques nationaux *s'adressant à des publics spécialisés pourront difficilement être* programmés au *niveau local.* Sans exclusive, une organisation centralisée pourra être mise sur pied. L'acheminement du programme vers les réseaux pourra être assuré par Télécom 1 ou par les réseaux au sol T.D.F. ou D.G.T.

Ce *développement* des services et des *programmes de télédistribution* sur des réseaux câblés existants devra tenir compte des projets des institutions et *responsables locaux.*

Il est, en effet, fondamental que ce lancement de services de télédistribution s'appuie sur les projets de programmation formulés localement. *Cette procédure* est nécessaire *pour la mobilisation* des véritables partenaires et acteurs locaux de ce type d'activité et *en particulier* les collectivités locales.

Sur le plan local, l'ensemble des responsabilités de programmation seront assurées par une structure locale *qui pourra prendre* l'une ou l'*autre forme* juridique selon les paramètres locaux (*sociétés d'économie mixte, groupes d'intérêt économique, associations, etc.*).

Nous souhaitons qu'elle soit, dans la mesure du possible, distincte de la structure chargée de la gestion du réseau.

Elle sera, en particulier, l'interlocuteur principal face à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle chargée de délivrer les autorisations de mise en service d'un service de communication pour toutes les questions liées aux programmes et à la programmation.

Elle pourra affecter des canaux particuliers à des sous-traitants ou procéder elle-même à la programmation des canaux.

Ainsi seront menées des études préalables aux lancements des programmes, site par site, des études de *suivi* du déroulement des projets, et des recherches thème par thème autour de ce développement.

PHILIPPE CHAUVET,
responsable du groupe Actions expérimentales, Institut national de l'audiovisuel.

Le défi d'Antigone pour demain à Montpellier

par GEORGES FRÊCHE (*)

MONTPELLIER est une métropole régionale qui a connu un essor fulgurant *ces dernières années.* Qualité de la *vie et tradition universitaire* sont *des caractéristiques connues. Pour* l'avenir, il *faut* développer des activités prometteuses : *la* biologie, la pharmacie, l'agronomie, l'informatique et la télématique. En décidant d'expérimenter les nouvelles technologies de la communication, nous *faisons un choix* qui prépare notre *avenir. Ce choix est, de plus,* en accord avec les *objectifs et les projets* arrêtés au *niveau national* par le gouvernement.

Les P.T.T. et d'autres ministères concernés ont clairement établi l'objectif *ambitieux d'un câblage de l'ensemble des villes de vingt mille* habitants d'ici à la fin de la décennie, afin d'assurer un essor des services de vidéo-communication. A Montpellier, nous prévoyons d'équiper le nouveau quartier d'Antigone d'un réseau perfectionné en fibres optiques permettant la communication interactive.

Antigone, c'est d'abord une formidable opportunité foncière : 26 hectares presque au centre ville, rendus disponibles par le départ de l'armée. Pour réinventer un nouvel *urbanisme méditerranéen,* nous *avons fait appel à* Ricardo Bofill. Deux mille logements, *une maison* des syndicats, *une maison de l'Occitanie* et un palais des congrès seront construits dans un quartier qui connaît une hyperconcentration des services, des commerces et des administrations.

Dans un tel contexte, une réflexion prospective s'imposait sur la place et l'incidence que pourraient avoir ces nouveaux outils de com*munication* dans ce quartier (1). *Voici un certain nombre de* remarques :

1) *La mise en place de ce type* de réseau pose des problèmes de génie civil dans un habitat existant, mais pas dans un quartier nouveau comme celui d'Antigone. Pour les *mêmes raisons,* d'autres quartiers *pourraient être systématiquement* équipés. Afin d'atteindre un seuil de signification, des liaisons, toujours en fibres optiques, pourraient raccorder à ce réseau certains points forts équipés en conséquence : la maison de l'Occitanie, celle des syndicats, mais aussi le nouveau palais des congrès, les facultés, la salle du conseil municipal et des *maisons pour tous dans les quartiers périphériques, par exemple celui* de La Paillade.

2) *Le défi* essentiel de la vidéocommunication *concerne plus* le contenu que la technique. Les projets de nouvelle chaîne de TV et l'arrivée des satellites justifient la mise en place de câbles. En tant que collectivité locale, nous ne saurions *nous en satisfaire.* Nous voudrions *étudier* les conditions dans lesquelles ce *futur réseau en* fibres optiques pourrait être *mis au service* d'une volonté et d'une expression locales. La réforme de l'audiovisuel lève le monopole de programmation. Les possibilités sont énormes : *services d'accès à des banques d'images et de sons, programmation originale* par des sociétés de programmes. *Il serait* judicieux de tirer parti des multiples festivals, productions artistiques et culturelles, *conférences universitaires* ayant lieu à Montpellier pour produire, à des coûts raisonnables, des programmes susceptibles d'intéresser les montpelliérains et, *pourquoi pas, des abonnés d'autres réseaux câblés.*

3) Cette ambition est liée à la *mise en place progressive de réseaux « large bande » dans une agglomération. Un autre* dossier doit, selon nous, être instruit, *celui du vidéotex.* Le service « annuaire électronique », doit être mis en place de façon prioritaire, nous a dit M. Mexandeau, dans le département de l'Hérault. Sans mésestimer l'apport de ce service, notamment le fait qu'il permettra d'accéder à des banques de données réparties *nationales et internationales, il nous faudra également en faire un outil pour améliorer l'information des Montpelliérains et, de façon plus générale,* la communication. *Un certain* nombre de ces lieux collectifs dans différents quartiers pourraient être rapidement équipés de terminaux, soit en « libre service », soit avec l'assistance d'un agent municipal ou d'un animateur, comme c'est le cas à Grenoble et à Nantes.

L'originalité de notre projet sera d'étudier la place que pourrait y tenir le mouvement associatif. Différentes solutions sont envisageables *pour* tenir compte de l'importance *des associations* à Montpellier, *ne serait-ce que dans la production et la circulation de l'information.*

Déjà certains organismes ont parié *sur la micro-informatique pour assurer la gestion de leurs activités,* puis fournir (*en configuration de* micro-serveur) *des pages d'information* vidéotex. Vis-à-vis de la presse et d'autres partenaires locaux, notre souci sera d'établir un consensus fondé sur le respect de la compétence et de la vocation de chacun.

4) Nous voulons que le plus grand nombre participe vraiment à ce que d'aucuns appellent « révolution télématique ou vidéomatique ». Il faut pour cela favoriser l'émergence d'une *nouvelle culture technique. Elle passe par* le *renforcement d'initiatives telles que celles* qu'ont déjà prises certaines maisons pour tous en proposant l'apprentissage de la micro-informatique, des techniques vidéo ou de la radio locale. Nous voudrions également entreprendre à plus long terme un travail de sensibilisation et de *formation* avec le *milieu scolaire, l'université et les organismes de formation.*

Ainsi, de façon concomitante, les *nouveaux moyens de communication seraient testés avant d'être généralisés et resteraient au service* d'une communication démocratique. *Une réflexion* permanente concernant leurs apports serait mise en place : nous resterions les maîtres de l'expérience, et donc de l'avenir.

(*) Député P.S., maire de Montpellier.

(1) A cet effet, une étude confiée à l'IDATE aboutit à trois scénarios qu'il faudra examiner de façon très précise.

Vélizy : un premier bilan

SEPT mois après le lancement de l'expérience Télétel 3V dans la zone de Vélizy *un premier bilan a été établi* en juillet 1981 par les responsables du projet. L'opération visait cinq objectifs principaux : vérifier les performances des matériels et la qualité des transmissions, adapter les prestations aux demandes du public, permettre aux différents partenaires d'acquérir un savoir-faire, donner des éléments de référence qui contribueraient à faire le cadre juridique *et déontologiques pour un service de télématique sur l'environnement local.*

Avant l'installation des terminaux à domicile, les participants à cette expérience avaient gardé des démonstrations une image très positive de la télématique. Pour les moins de trente ans, il s'agissait d'un « grand progrès *scientifique », pour les cadres supérieurs d'un « atout pour l'économie* nationale ». La plupart des futurs abonnés attendaient un « objet magique ». Sept mois plus tard, ces attitudes avaient évolué. Les « cobayes » de Vélizy ont découvert qu'on doit se familiariser avec *une nouvelle technologie : une personne sur deux seulement déclare maîtriser le terminal, l'autre réclame une formation complémentaire, si possible dans un lieu du type maison de la culture.* Néanmoins, le terminal n'est pas perçu comme un « média froid ».

Ceux qui le maîtrisent bien se sentent valorisés et ont l'impression d'être les pionniers d'un *nouvel âge de la communication* — la *moitié d'entre eux se déclarent* prêts à *aider bénévolement les* autres à utiliser *Télétel.*

Pour ne pas se retrouver seuls face à l'écran, plus de la moitié des abonnés pianotent sur leur terminal en compagnie d'une autre personne. Enfin, les femmes conservent une certaine distance par rapport à cet outil (*manque de temps ? confiscation du terminal par l'homme ?*).

Ceux qui ne craignaient que la télématique ne sonne la mort du papier peuvent être momentanément rassurés : un abonné sur deux a toujours recours à l'index papier (*et non au système lui-même*) *pour se retrouver dans* les cent *quatre-vingts* services proposés, et nombreux sont ceux qui réclament un « *journal des utilisateurs* » plus complet que la lettre distribuée actuellement.

Deux propositions de l'Association des prestataires de services *méritent réflexion : l'assouplissement de la règle qui veut* que les participants ne fournissent que des informations en relation avec l'objet principal de l'entreprise, la levée de l'obligation d'être inscrit à la commission paritaire des publications et agences de presse pour diffuser des annonces publicitaires. Des points qui *seront certainement évoqués par la Commission du suivi des* expériences télématiques destinées au public dans le rapport qu'elle doit remettre le mois prochain.

R. C.

Syndicats et consommateurs se posent des questions sur le rôle qu'ils pourraient jouer dans le développement de la télématique. Bien que leur attitude soit encore très prudente, ils semblent prêts à participer plus largement aux expériences en cours ou en projet, si on leur en laisse l'opportunité.

CONSOMMATEURS ET SYNDICATS

Ne créons pas des handicapés de la technique

PLUSIEURS types d'expériences se déroulent actuellement en France pour lancer le vidéotex. Certaines ont lieu dans des lieux publics, d'autres au domicile des usagers.

Dans le premier cas, des salariés, professionnellement, connaissent à peu près les types d'informations qu'on peut leur demander, la machine ne va être qu'une aide pour être plus efficace, surtout avec la formation qu'ils peuvent acquérir sur place.

Dans le deuxième cas, les utilisateurs doivent eux-mêmes, par leur perspicacité, découvrir les informations que peut leur délivrer la machine et se débrouiller seuls pour y accéder, même si les procédures sont réputées simples.

Les enjeux économiques sont importants (marchés des terminaux, en France et à l'exportation, bases de données et logiciels), mais ils ne doivent pas cacher les enjeux culturels. Selon les manières dont on utilisera ces techniques, les conséquences sociologiques pourront être différentes. Il est plus difficile de lire un texte sur écran cathodique que dans un livre ou dans un journal. La télévision est mieux adaptée à la restitution d'images rendant un mouvement que des textes. Les utilisateurs de ces moyens pourront disposer très rapidement de masses d'informations sans commune mesure avec les bibliothèques personnelles, avec les informations habituellement véhiculées par la presse écrite ou audiovisuelle classique d'aujourd'hui.

Mais ces moyens techniques impliquent, pour les utilisateurs, des compétences, des connaissances qui n'ont pas été inculquées à l'école élémentaire, qu'il faut, pour des personnes de notre génération, apprendre sur le tas, par la pratique. En prenant l'exemple du chèque : ce moyen est pratique, il facilite, dans de nombreux cas, la vie de tous les jours, mais sa pratique généralisée handicape ceux qui n'ont pas été préparés à son usage, les personnes âgées, ceux qui savent tout juste lire et écrire en particulier.

De même, si, demain, le 12, au téléphone, ne répond plus, que le Bottin est supprimé et que le seul moyen dont vous disposez est l'annuaire électronique, ceux qui maîtriseront son utilisation y trouveront un avantage, les autres seront sérieusement handicapés.

Si dans les banques, les services publics, les agents étaient remplacés par des terminaux, il serait peut-être possible d'obtenir plus rapidement les renseignements escomptés, sans avoir le risque d'affronter la mauvaise humeur de l'interlocuteur, mais ceux qui ne disposent pas de l'aptitude à dominer cette technique seraient sérieusement pénalisés. Ce serait la constitution d'un monde de handicapés de la technique.

Un autre aspect est très important, la constitution des banques de données, qui regroupent les informations stockées dans l'ordinateur interrogé, est fonction d'une philosophie, d'une technique. Si l'on n'y prend garde, seuls des technocrates peuvent décider des informations à mettre à la disposition des utilisateurs par cette technique.

Les pouvoirs publics devraient prendre une décision au sujet de Télétel 3 V. Cette merveilleuse expérience, qui balbutie, peut devenir un outil et un service public remarquables. Pour cela, il faut résolument que la D.G.T. garde le contrôle de l'extension, de l'amélioration des prestations offertes actuellement. Si le secteur privé s'en emparaît, et restaît le seul à contrôler son développement, il est sûr que les informations jugées non directement rentables seraient peu à peu escamotées.

Pour les informations, il faudrait augmenter les rubriques donnant des renseignements de caractère général, concernant la vie pratique, celle de tous les jours, pour lesquelles les démarches, les droits sont souvent difficiles à connaître. Il faudrait également favoriser, dans chaque centre serveur local, la constitution de groupes d'usagers qui feraient les suggestions nécessaires à l'amélioration de la qualité des services rendus, et seraient les animateurs du magazine mensuel.

Télétel pourrait aussi être une aide formidable pour les consommateurs, la vie associative. La presse, y compris d'opinion, doit y avoir accès. Il n'est pas normal que *JEF* (Journal électronique français), dont le nom prête à confusion, puisque c'est un organisme privé et non public, ait la possibilité de sélectionner, censurer les informations, les titres des journaux admis à passer dans sa revue de presse. Chaque organisme de presse devrait avoir la possibilité de publier quelques pages, ce serait une garantie du pluralisme des idées, donc de démocratie.

HENRI POUILLOT,
secrétaire national de la Fédération des sociétés d'études de conseil de la C.G.T.

Gare à l'émiettement de la société

LE développement incontrôlé de la télématique peut déboucher sur une société où les travailleurs et les citoyens seraient soumis à un contrôle de tous les instants, tant dans l'entreprise que dans la vie de tous les jours. Il est important d'éviter la constitution d'un État télématique dans lequel un petit groupe de technocrates décideraient seuls de la conception des nouveaux outils de la communication, dans le domaine tant domestique que professionnel.

L'idée d'expérimentation sociale fleurit, en particulier depuis le 10 mai, dans les couches technocratiques de la société, et nous voulons y regarder de plus près. Cette idée n'est souvent qu'un habillage nouveau, une manière astucieuse de faire passer les décisions auprès de la population et des travailleurs, et c'est particulièrement vrai en matière de télématique. On fabrique un produit et on l'expérimente auprès des utilisateurs, car on s'est aperçu que l'imposition autoritaire d'une nouvelle machine amenait en retour des phénomènes de rejet. Il s'agit de tester un produit sur des cobayes, quitte à modifier des aspects accessoires, mais sans rien changer sur le fond, avant de le diffuser largement. Les utilisateurs ne peuvent modifier la conception fondamentale du projet, qui dépend exclusivement de l'industriel, du chercheur et du technicien.

L'expérimentation sociale, pour nous, c'est donner l'initiative à ceux qui auront à utiliser les machines, et nous savons par expérience que, si on demande aux travailleurs de participer à l'organisation de leur travail, ils le font et ils le font bien, car ils sont motivés. Les techniciens et les experts devront se mettre à leur service pour les aider à trouver des réponses techniques aux problèmes posés au lieu d'imposer aux utilisateurs des solutions concoctées dans le secret des bureaux d'étude.

La télématique domestique doit être regardée avec attention compte tenu de son impact sur le tissu social du pays. Si demain tous les échanges et toutes les transactions se font par ce moyen, n'allons-nous pas vers un émiettement de la société avec la disparition des points de rencontre, des lieux de la vie sociale ? Il y a une réflexion politique de fond à mener sur cette question, car elle engage l'avenir d'une société où tous les rapports entre les hommes seraient « médiatisés » par une machine électronique.

Un argument est souvent employé par les promoteurs de la télématique domestique : elle permettrait d'élargir les choix des utilisateurs. Cette affirmation est un peu rapide, car le choix de l'utilisateur est en définitive imposé par le prestataire de service.

Nous devons être attentifs à un autre aspect de la télématique comme instrument d'un impérialisme culturel de la part de ceux qui sont capables de concevoir et de réaliser des machines de plus en plus perfectionnées et de créer des bases de données des plus complètes. Ceux-là risquent fort d'être demain les maîtres d'un monde qui ne sera pas le meilleur des mondes.

La C.F.D.T. n'est pas opposée au progrès technique, au contraire. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de craindre cette technique sous réserve qu'on ne la laisse pas aux mains d'un petit nombre, car elle peut devenir effectivement un formidable instrument de domination sociale.

Mais nous sommes confiants dans la capacité de résistance démocratique à ce risque. La France socialiste s'honorerait de montrer la voie du changement dans ce domaine.

DENIS TONNERRE,
secrétaire général de la Fédération démocratique unifiée des travailleurs des P.T.T.-C.F.D.T.

Télétel au service des consommateurs

AVOIR accès à de multiples informations constamment mises à jour, sélectionner directement ses sujets d'intérêt et recevoir par écran interposé les renseignements précis recherchés, le tout en un temps très bref, telles sont les possibilités que donne désormais aux consommateurs le vidéotex interactif.

Disposer d'un nouveau moyen de communication faisant appel à une technologie de pointe est apparu fondamental à l'Institut national de la consommation, qui figure parmi les premiers prestataires de services de l'expérience Télétel 3 V de Vélizy, et a décidé d'être présent dans toutes les expérimentations télématiques « grand public » actuellement en cours ou en préparation.

A Vélizy, où les terminaux sont installés dans deux mille trois cents foyers, ce sont huit cents écrans que l'I.N.C. met à la disposition des consommateurs, qui peuvent se renseigner sur leurs droits, consulter les résultats d'essais comparatifs, lire des relevés de prix avec indication des magasins les plus chers et les moins chers, et bénéficier de conseils d'achat.

Dans le Lot-et-Garonne et les Alpes-de-Haute-Provence, où se déroulent les expériences rurales, les consommateurs disposent dans les mairies et bureaux de poste des mêmes informations. Dans les municipalités aussi, l'I.N.C. va être présent : Télem-Nantes offrira dans les prochains jours quatre cents écrans d'information sur les droits des consommateurs ; à Grenoble, la base de données Claire ouvrira en janvier prochain une importante rubrique « consommation » élaborée en étroite collaboration avec l'I.N.C. A Strasbourg, le projet Gretel (terminaux installés dans cinq cents foyers) comptera très vraisemblablement l'Institut parmi ses prestataires. Dans le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, enfin, la télématique régionale ouvrira aussi très prochainement une rubrique « consommation ».

L'attente des consommateurs existe : la télématique peut leur apporter les informations précises, concrètes et détaillées qu'ils recherchent, dans des conditions uniques de rapidité et d'efficacité.

Mais si le vidéotex doit devenir rapidement un instrument pour l'information et l'éducation des consommateurs, un complément original aux sources traditionnelles d'information existantes, certaines interrogations subsistent qui doivent trouver rapidement une réponse :

– Quels seront les coûts d'accès au vidéotex et ses coûts d'utilisation ? Sauf à compromettre l'avenir du système, les services offerts doivent présenter un meilleur rapport prix-performance que les moyens traditionnels d'information.

– Quelle sera la vitesse de familiarisation du public avec cette nouvelle technologie ? Des moyens devront être mis en œuvre pour faciliter l'assimilation par les consommateurs de la technique de consultation, et leur permettre de dialoguer efficacement avec l'ordinateur.

– Comment seront réglés certains problèmes juridiques, notamment l'absence de preuve écrite, les risques d'utilisation abusive des terminaux par des tiers, l'application de certaines réglementations, les modalités pratiques du « paiement électronique », le respect de la confidentialité des transactions et des messages ? Ils exigent sans doute l'adoption de dispositions législatives et réglementaires spécifiques.

Nous formulerons, enfin, quelques souhaits pour favoriser le développement du vidéotex auprès du grand public :

– Que ce nouveau moyen de communication ne soit pas dévalorisé dès l'abord par des abus d'ordre commercial et publicitaire. En toute hypothèse, l'utilisateur devra pouvoir opérer clairement la distinction entre les informations objectives d'intérêt général et les informations à caractère publicitaire. Toute page publicitaire devra être identifiée comme telle, conformément à l'artile 11 du code international de pratiques loyales en matière de publicité, et, en aucun cas, les publicités ne devront être imposées à l'usager.

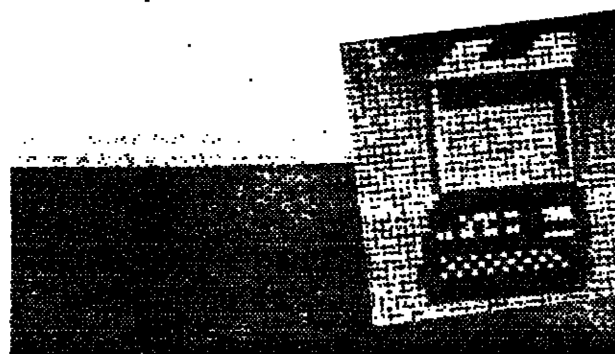
– Que l'accès à la télématique soit offert à tous les fournisseurs potentiels d'informations en veillant à ce que les coûts demeurent dans des limites raisonnables.

– Que la télématique, compte tenu de ses diverses possibilités d'implantation (à domicile, mais aussi, et prioritairement, dans les lieux publics), soit matériellement accessible à l'ensemble des consommateurs.

En d'autres termes, ce que souhaite l'I.N.C., c'est la démocratisation de la télématique – particulièrement intéressante pour les organisations de consommateurs dans sa forme « médiatisée » (1). – et, à terme, son évolution vers une participation plus grande de chaque consommateur qui pourrait produire lui-même des informations utiles à la collectivité.

LAURENT DENIS,
directeur de l'Institut national de la consommation.

(1) Qui fait appel à un opérateur pour consulter la banque de données.





Les acteurs sociaux doivent prendre le relais

LA naissance de la télématique « grand public » a été pour le moins difficile. Tant à Vélizy que pour *l'annuaire électronique*, *l'administration* a fait preuve d'un très grand volontarisme, qui a pu choquer pour ce qui est du projet annuaire, mais qui était peut-être explicable dans une phase de démarrage d'un produit et d'un service totalement nouveaux.

Ce volontarisme industriel (distribution gratuite de terminaux télématiques aux usagers dans le cadre du développement du projet annuaire électronique) est aujourd'hui plus concerté et *mieux accepté*. Le volontarisme social semble n'être plus de mise à un moment où l'administration trouve enfin — dans les régions — une demande de télématique.

Toutes les *conditions semblent* alors *remplies* pour que la télématique puisse enfin exister sans l'intervention omniprésente de l'administration et pour que les acteurs sociaux s'emparent de son développement *en attendant* les réactions des usagers.

L'administration a calqué le développement de la télématique sur celui du téléphone. Mais le téléphone est un média de communication inter personnel qui *ne pose pas, sauf* de *rares exceptions*, de question d'édition, de publicité, de droits d'auteur, d'éditeur, de diffusion, bref, il ne pose pas les problèmes que pose un média classique où un éditeur ou une *société vend, diffuse de l'information* à une masse d'abonnés, problèmes qui, pour une large part, concernent le vidéotex.

Avec la gratuité des terminaux, la question de l'achat est occultée et le problème de la demande ne se pose apparemment plus. Certes, un tel plan de *généralisation* apparaît *rétrospectivement* comme peu crédible. On aurait pu jusqu'au bout poursuivre cette logique d'offre sans demande. Et soit la demande se serait exprimée, soit, dans le cas contraire, l'administration *aurait été obligée de réviser en* baisse ses objectifs, à moins qu'elle n'offre elle-même des services (ce qu'elle se refusait à faire) ou qu'elle considère que le seul service de l'annuaire justifie *la* poursuite *du programme* (*pour autant* qu'il soit lui-même bien accepté). Mais un tel projet n'avait pas une légitimité sociale telle qu'il justifie des moyens financiers et une intervention exception*nelle de l'administration.*

Si on avait pensé en termes de développement de services, on se serait aperçu que les blocages, les pesanteurs de la télématique, ne sont pas forcément du côté des terminaux. Et qu'il ne servait à *rien* d'en *commander* plusieurs millions, car le reste, tout le reste, ne pouvait pas suivre.

Un projet qui n'est pas repris à un moment ou à un autre par les acteurs sociaux est un pur projet technocratique. *Il* n'a pas, *malgré les efforts* de l'administration, « pris » dans la société. Et la raison voudrait alors que l'administration cesse de le porter entièrement et sache y mettre fin. Car on ne décide pas du développement de masse, de la diffusion d'une *innovation* technologique, pour reprendre un titre connu, par décret.

EDDY CHERKI,
Centre d'études de mouvements sociaux (C.N.R.S.).

Une banque de données agricole télématique en Normandie

LA multiplicité des exploitations agricoles, liée à leur très grande dispersion sur le terrain, fait de ce secteur d'activité un domaine privilégié pour le développement de *la télématique*.

Mais le nombre des interlocuteurs du monde agricole permet de prévoir qui, si aucune coordination *ni* harmonisation n'*intervient* rapide*ment dans ce domaine*, nous assisterons dans les années à venir à une multiplication anarchique de nombreuses banques de données. Chaque organisme, en commençant par les plus puissants économiquement, ayant à cœur de *mettre* en place sa banque de données.

Sur le terrain, l'exploitant se retrouvera face à des informations parcellaires, répétitives, de présentation très hétéroclite et de niveaux très différents sans que lui soit donnée la possibilité d'établir une synthèse. De plus, elles seront vraisemblablement *orientées commercialement avec* une utilisation apparemment gratuite, maintenant une clientèle captive.

Ainsi, malgré les apparences se reproduira le même schéma de distribution de l'information, avec toutes ses incohérences, laissant en particulier plus de 55 % des exploitants en dehors du *développement* agricole.

Pour éviter que cette évolution *naturelle ne s'impose dans un proche* avenir, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, à l'initiative de l'Eure, a décidé la création d'une banque de données agricole globale à destination des exploitants, des techniciens agricoles et des organismes.

La création d'une banque de données fait partie *d'un programme* plus vaste de la Chambre régionale d'agriculture qui dépasse le cadre de l'institution et vise à créer les conditions d'un développement efficace et harmonieux de l'informatique au bénéfice des agriculteurs et de leurs organisations dans l'ensemble de la région.

Trois objectifs

Ce *programme* comporte trois objectifs :

— Sensibiliser les responsables professionnels, dans le cadre de chaque département :

• à l'importance du phénomène informatique et à l'urgence d'adopter une attitude positive et de prendre des *décisions cohérentes* en matière d'équipement et de choix de logiciel ;

• à l'*intérêt* d'une banque régionale de données, véritable mémoire de la région reliée à d'autres banques au niveau national et capable de fournir aux agriculteurs le plus grand nombre de références, mais aussi *celles qui seront* issues de leur contexte local, directement transposables chez eux.

— Préparer et constituer cette banque régionale de données, pour satisfaire aux besoins d'information et d'aide à la décision des techniciens et des agriculteurs.

— Assurer à tous les niveaux : local, départemental et régional, une concertation permanente *sur les* choix des *organisations professionnelles en* matières d'informatique, pour mettre en place des équipements compatibles, économiser sur les logiciels, organiser conjointement la formation des agriculteurs et évoluer ensemble face à une technologie en perpétuel changement.

L'Eure et la Normandie ont été retenus comme maître d'œuvre pour effectuer dès 1982 un travail approfondi sur l'« analyse des données et *leur structuration préalable* à la constitution de bases de données in*formatisées* ». Ce choix de département et région-pilote pour l'analyse du système d'information a été reconnu également par la mission à l'informatique du ministère de l'industrie, par le ministère de l'agriculture et par l'agence de l'informatique.

Structures mises en place

Pour répondre à ces objectifs une structure à deux niveaux géographiques a été organisée : un service d'utilité agricole informatique (S.U.A.I.) dépendant de la chambre *d'agriculture régionale* et une commission informatique par département.

— Le S.U.A.I. regroupe les cinq départements normands (Haut et Bas) qui y ont chacun deux représentants désignés par chaque chambre départementale. La présidence est assurée par *J.-F. Hervieu*, président de la chambre d'agriculture de l'Eure.

— *Au niveau* départemental, chaque chambre d'agriculture a regroupé dans une commission les organisations professionnelles (chambre d'agriculture, centre de gestion, syndicalisme...), l'administration (D.D.A., enseignement agricole...) et les organisations économiques (coopératives, crédit, mutualité...).

Dans un premier temps, pour mener à bien cette phase d'étude, chaque chambre a mis à *disposition* du S.U.A.I. un *mi-temps d'ingénieur*, la coordination de l'ensemble étant assurée par la chambre régionale. Divers financements (régions, mission à l'informatique...) permettent d'utiliser un mi-temps d'informaticien supplémentaire et diverses interventions *de sociétés de* services.

L'objectif final est de pouvoir mettre à disposition des agriculteurs et des *techniciens un ensemble* comprenant : une partie magazine ; une banque de données au sens strict ; des programmes d'aide à la décision.

Aucun choix n'est fait en ce qui concerne les supports techniques et leur localisation. Ainsi, par exemple, la partie magazine pourra très bien être véhiculée par ANTIOPE, la banque de données par TELETEL *et les programmes* d'aide à la décision par micro-ordinateurs.

La banque de données projetée aura une double entrée : ce sera un « catalogue » contenant des références constamment à jour, mais, pour de nombreux chapitres, sera joint un programme d'aide à la décision : après consultation du catalogue, l'utilisateur pourra faire un certain nombre de calculs afin d'appliquer à son exploitation les références observées.

CHRISTIAN GENTILLEAU.

AU JAPON

Vers le « grand collecteur » d'informations

Nippon Telegraph and Telephone (N.T.T.) prévoit la mise en place au Japon d'un système de communication dit à intégration de services, I.N.S. (Information Network System, Système d'information et de communication). D'ici à l'an 2000, un réseau très sophistiqué, véritable artère de toutes les formes de communication électroniques, pourra véhiculer voix, données, textes et images animées. Cet article, adapté de l'intervention de M. Masatoshi Murata, représentant N.T.T. aux Journées internationales de l'IDATE, étudie l'impact du système I.N.S. sur la société future.

LE système I.N.S. est basé sur un réseau numérique commuté à intégration de services, des ordinateurs et divers équipements terminaux d'abonnés professionnels et résidentiels. Il fournira de nombreuses possibilités d'information au public : téléphone, télé-écriture, télétex, télécopie, messagerie vocale, vidéotex, téléconférence vidéo, télévision par câble, etc. Le réseau fera appel aux fibres optiques, aux câbles coaxiaux, aux ondes hyperfréquence et aux satellites de télécommunications.

Il faudra environ une vingtaine d'années et un investissement de 80 à 120 milliards de dollars pour passer du réseau analogique actuel au système I.N.S. Ce passage se fera en plusieurs étapes.

Nous mettons actuellement en place un système I.N.S. expérimental qui sera opérationnel dans deux ans. L'expérience commencera alors et durera jusqu'en 1988. Nous envisageons de proposer ce système, sur une base commerciale, à dix mille abonnés de la Cité des sciences qui doit être inaugurée en 1985 dans le cadre de l'Exposition internationale de Tsukuba. A partir de 1986-87, des points de raccordement locaux au système I.N.S. seront mis en service dans une dizaine de grandes villes, puis, vers 1990, dans des zones regroupant 60 % des abonnés.

La mise en place d'un modèle expérimental du système I.N.S. a plusieurs buts. Pour que l'introduction de ce nouveau système de communication se déroule dans de bonnes conditions, il faut que le public comprenne en quoi il consiste et quels sont ses avantages. Vu son caractère résolument nouveau, il faut donner à ce public l'occasion de l'utiliser. Enfin ce modèle servira à tester les possibilités d'aboutissement du projet, tant du point de vue de ses constituants que de l'ingénierie ou des procédés de construction et de maintenance, ainsi qu'à étudier les problèmes de réglementation, de tarification et les conditions d'acceptation sociale du système.

Nous sommes en train de négocier avec les principaux usagers potentiels afin de définir quelles pourraient être les utilisations du système. Parmi eux, les collectivités locales, les municipalités, les chambres de commerce et d'industrie et les grands magasins. Nous travaillons également sur des logiciels adaptés à certains nouveaux services comme la vente et les opérations bancaires, dont le paiement électronique. Pour l'instant, la législation japonaise n'autorise pas les transferts électroniques entre comptes bancaires, mais nous espérons qu'une dérogation sera accordée pour tester ce type de service dans le cadre du système expérimental.

Une centaine de sociétés et d'individus ont manifesté leur intention de participer au test du modèle I.N.S. Ces clients potentiels peuvent être répartis en deux groupes. Le premier rassemble ceux qui seront très perturbés par le nouveau système de communication : le secteur financier, le commerce de détail, les mass media (radio, télévision, presse écrite et édition). Le second comprend ceux qui désirent se lancer dans les nouveaux marchés que va ouvrir le système I.N.S. Ce groupe comprend les fabricants de matériel de bureautique, les fournisseurs d'information et certains investisseurs étrangers du secteur bancaire.

Notre système concerne la plupart des secteurs d'activités : la production industrielle (intégration du contrôle de la production et de la gestion au sein d'un système d'information unique, décentralisation d'unité de production grâce au télécontrôle), la vente et les services, l'administration (automatisation des tâches de gestion pour améliorer la productivité), la vie communautaire et le foyer.

Le nombre de guichets de banque sera considérablement réduit par le développement des services bancaires à domicile. Le rôle des employés pourrait alors se rapprocher de celui de consultant financier. Les journaux seront distribués électroniquement grâce au vidéotex et à la télécopie. A court terme, des services diffusés de radio et de télévision devront faire face à une concurrence sévère de la part du vidéotex et des services vidéomatiques câblés. Les sociétés de programmes de la télévision pourraient devenir des fournisseurs d'information dans le nouveau média.

Grâce à ce nouveau média personnel, davantage d'individus pourraient travailler à domicile ou dans de petits ensembles de bureaux décentralisés.

Le développement du système I.N.S. pourrait également entraîner certains déséquilibres. Dans la future « société informationnelle avancée », la croissance de la valeur de l'information et son contrôle par les agences gouvernementales et les grandes entreprises pourraient se traduire par une centralisation excessive du pouvoir. Le système risque d'empiéter sur la vie privée et la sécurité, rendre la société encore plus dépendante de ce réseau de communication et la noyer sous un flot excessif d'informations. Ces impacts négatifs sont essentiellement d'ordre psychologique. Il faut donc veiller à éviter soigneusement tout engagement excessif, volontaire ou non, qui sèmerait la confusion dans l'esprit du public, et développer la coopération internationale, en particulier dans le domaine de la normalisation des équipements.

MASATOSHI MURATA,
Directeur adjoint du bureau commercial de NIPPON TELEGRAPH and TELEPHONE PUBLIC CORPORATION.

AUX ÉTATS-UNIS

A.T.T. à l'assaut du marché du vidéotex et des réseaux câblés

Le 8 janvier dernier, les Etats-Unis ont connu le plus grand éclatement de groupe industriel de leur histoire : A.T.T. (American Telephone and Telegraph) acceptait de vendre pour 80 milliards d'avoirs, de se séparer du tiers de ses sources de revenus et de 800 000 employés en échange de l'autorisation de se lancer sur le marché de l'information. Aujourd'hui A.T.T., que l'on appelle parfois le Bell System, commercialise des terminaux et s'intéresse à de nouveaux services qui vont du vidéotex à la télé-distribution. L'article qui suit, extrait du journal interne de la Bell, doit servir de base à l'intervention de M. Philip Unger, représentant d'A.T.T. aux Journées internationales de l'IDATE et fait le point sur la politique du groupe en matière d'information électronique domestique.

POUR lancer des services de vidéotex à domicile, trois éléments sont nécessaires : des terminaux adaptés, l'accès à un réseau et des bases de données. Or la plupart des compagnies qui veulent jouer un rôle dans le secteur de l'information électronique n'ont de savoir-faire et de moyens que dans un ou deux de ces domaines. Une certaine coopération est donc nécessaire.

Elle a commencé aux Etats-Unis. Warner Communication, qui a lancé le service interactif de télévision par câble Qube, utilise des terminaux fournis par Atari et Pioneer Communication ; Compuserve, un service d'information électronique qui se développe très rapidement, des terminaux de Radio Shack. De notre côté, nous avons fait une première expérience avec l'éditeur Knigt Ridder auprès de deux cent cinquante familles de Coral-Gables (Floride). Nous ferons une nouvelle expérience, toujours avec cet éditeur, en 1983. Elle concernera cinq mille foyers de Floride. Contrairement à la première, elle sera payante, à la fois pour les abonnés, les industriels et les prestataires de services.

Un des principaux objectifs est de déterminer combien le consommateur moyen est prêt à payer pour le terminal vidéotex, les bases de données et les services. Nous pensons actuellement qu'un prix voisin de 50 dollars par mois mettrait le vidéotex à la portée d'un nombre important de consommateurs. Une autre expérience débute cet automne auprès de deux cents foyers de Ridgewood (New-Jersey) et durera sept mois. C.B.S. fournira les données et le contenu des services d'information et A.T.T. les terminaux domestiques, le réseau, les centres serveurs et le logiciel pour traiter les données de C.B.S..

Le consommateur qui utilise à domicile un système de vidéotex doit prendre de nouvelles habitudes de communication. Pour l'y aider, il faut que les terminaux et les services d'information soient « amicaux », c'est-à-dire faciles et agréables à utiliser.

L'évolution des modes de vie (par exemple l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules et de femmes qui travaillent) va ouvrir un marché. Les consommateurs ont moins de temps pour s'occuper de leur foyer, ils accordent plus de valeur aux services qui permettent d'économiser du temps et des efforts, en particulier pour les tâches routinières. Ce sera la réponse du télé-achat et des services bancaires à domicile, que le vidéotex permet de développer. Ces services sont basés sur la transaction, domaine qui sera une force motrice du vidéotex interactif. D'autres applications sont prometteuses, en particulier la messagerie, l'aide à la gestion et la télévision à la demande. Pour ce dernier service, le réseau de vidéotex devra aussi véhiculer des signaux de télévision. Cela pourrait se faire grâce à un système hybride utilisant les câbles de télévision pour véhiculer les signaux vers les abonnés et des lignes de téléphone pour faire remonter l'information depuis le foyer vers les bases de données du service.

On pourrait aussi employer des systèmes basés sur un câble interactif unique, comme cela se fait dans certaines expériences, mais, vu le coût très élevé de l'investissement nécessaire pour rendre le câble de télévision interactif, il paraît plus raisonnable d'utiliser le réseau téléphonique déjà en place.

Nous estimons que le marché du vidéotex commencera à s'ouvrir en 1984. Je pense personnellement que, dans un scénario optimiste, 7 % environ des foyers américains seront abonnés à des services de vidéotex avant la fin de la décennie. Notre participation dans ce domaine est une extension logique de nos activités passées et présentes, qui vont de l'invention du transistor, voilà trente-cinq ans, au lancement du satellite Telstar I en 1962 et aux travaux actuels sur les communications optiques. Bien que Bell System veuille jouer un rôle actif sur le marché du vidéotex, nous reconnaissons qu'aucune société n'a les épaules assez larges pour supporter à elle seule la responsabilité de faire du vidéotex un succès. Au contraire, si cette industrie doit réussir, ce sera à travers une compétition vigoureuse donnant à l'usager la gamme la plus large de choix et d'avantages. Nous avons l'intention de choisir dans ce marché les secteurs où nous possédons de sérieux atouts.

Nous voulons nous assurer que notre réseau national offrira suffisamment d'attraits pour rivaliser avec d'autres systèmes de transmission qui peuvent aller du câble télévision aux antennes individuelles. Nous emploierons nos connaissances techniques pour développer des installations informatiques pouvant servir de support à des services d'information fournis par d'autres sociétés. Nous désirons également être présents sur le marché des terminaux domestiques – un secteur où nous pouvons mettre notre compétence, qui est considérable, au service des consommateurs.

Enfin, sans chercher à devenir nous-mêmes une source d'information, ni à contrôler l'information, nous avons la ferme intention de figurer parmi l'ensemble des bases de données disponibles (1). C'est au prix d'une vision claire de ces problèmes, en y mettant l'énergie et le courage nécessaires, que l'information électronique tiendra sa promesse, qui est de répondre aux besoins de chacun, dans le monde entier.

DENIS J. SULLIVAN Jr.,
assistant du vice-président d'A.T.T.

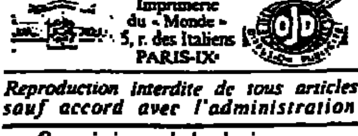
(1) Suite à des pressions émanant de la presse écrite, le jugement de janvier 1982 interdit à A.T.T. de devenir éditeur de services d'information électronique pendant les sept années à venir *(N.D.L.R.)*.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS. CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23
ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.			
273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

CONJONCTURE

LA RÉCESSION ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS OCCIDENTAUX

EN GRANDE-BRETAGNE

Les prix de détail ont baissé pour la première fois depuis douze ans

De notre correspondant

Londres. – La politique de rigueur menée par le gouvernement de Mme Thatcher depuis trois ans vient de marquer un premier point : les prix de détail ont baissé en septembre pour la première fois depuis douze ans. Le taux d'inflation, publié le vendredi 15 octobre, s'établit à 7,3 % contre 8 % au mois d'août. C'est le taux le plus faible enregistré depuis dix ans. Au cours des trois derniers mois, les prix sont restés stables en Grande-Bretagne ; cela ne s'était pas produit depuis 1967.

La raison principale du bon résultat de septembre est la baisse des taux hypothécaires qui a suivi la baisse des taux d'intérêt. Les prix des produits saisonniers et de certaines automobiles ont également marqué un recul.

Les autorités s'attendent à un nouveau ralentissement du rythme de l'inflation au cours des prochains mois. La hausse des prix pourrait revenir à moins de 6,5 % à la fin de l'année et à 5 % au début de 1983. Les coûts salariaux par unité de production augmentent lentement. Le cours des matières premières est à son niveau le plus bas depuis trente ans, notamment grâce à la fermeté de la livre sur les marchés monétaires, et les plus récentes enquêtes de la Confédération patronale montrent que peu d'entreprises se préparent à augmenter leurs prix de vente.

Cette situation est d'autant plus remarquable qu'elle a été obtenue sans blocage des salaires et sans politique des revenus, qui, dans le passé, avaient permis d'obtenir des résultats éphémères. Dès que les contrôles s'étaient relâchés, l'inflation avait repris de plus belle. Aussi ne suffit-il pas de casser les prix, il faut aussi casser les mécanismes de l'inflation, c'est-à-dire s'attaquer aux coûts de production, avait déclaré Mme Thatcher au congrès conservateur. C'est pourquoi les ministres ont immédiatement pris argument du recul de la hausse des prix en septembre pour plaider en faveur d'accords salariaux modérés.

Les travailleurs de la santé, qui sont en conflit avec leur administration de tutelle depuis six mois, pour des augmentations de salaire de 12 %, devraient pouvoir s'estimer heureux d'obtenir les 6 à 7,5 % proposés par le ministre des affaires sociales. De même, les mineurs, qui se voient offrir 8 à 9 %, alors qu'ils réclament 30 %... Dans la fonction publique, le gouvernement a fixé à 3,5 % la barre des augmentations de salaire.

M. Peter Shore, chancelier de l'Echiquier du cabinet fantôme travailliste, a accusé, vendredi soir, le gouvernement d'être « obsédé » par l'inflation et d'avoir fait payer la baisse des prix par une forte augmentation du chômage. Mme Thatcher s'en défend, qui met les 3,3 millions de sans-emploi de Grande-Bretagne sur le compte de la politique laxiste du passé.

Cependant, on admet, dans les milieux dirigeants, qu'il faudra plusieurs mois avant que le recul de l'inflation ne commence à faire sentir ses effets sur le marché du travail. Il faut d'abord rétablir la compétitivité de l'industrie britannique, reconquérir des clients perdus avant de pouvoir s'attendre à une diminution du chômage. Il faut convaincre les investisseurs, notamment étrangers, que la Grande-Bretagne a rompu le cercle vicieux de l'inflation.

La stratégie du gouvernement repose sur le raisonnement logique suivant : le recul de l'inflation entraîne la baisse des taux d'intérêt, qui facilite les investissements, lesquels sont eux-mêmes créateurs d'emplois. Mais cette reprise « naturelle » de l'économie est plus un pari qu'une certitude. Déjà, au printemps 1981, le gouvernement avait cru pouvoir annoncer que sa politique portait ses fruits et que la récession touchait à sa fin. A part quelques soubresauts cycliques, rien ne s'est produit. La production industrielle continue de décliner. De juin à août, elle a encore baissé d'un demi-point ; même si l'on tient compte du secteur du pétrole et du gaz, qui est le seul en expansion, elle ne dépasse pas son niveau de 1975. Sir Terence Beckett, président de la Confédération patronale, admet que le recul de l'inflation est plus une conséquence de la dépression que l'annonce d'une reprise ; c'est dans cette distinction que se situe tout le problème de l'économie britannique.

DANIEL VERNET.

La dynamique étouffée dans la C.E.E.

(Suite de la première page.)

Ils évoquent « le climat général d'incertitude et de dépression », pour estimer que les entreprises, qui ont dû souvent faire face à de graves difficultés de trésorerie, *« ne décideront à nouveau d'investir, de reconstituer leurs stocks et de créer de nouveaux emplois que lorsque la baisse des taux d'intérêt apparaîtra comme durable »*.

C'est celle qui se dessine aujourd'hui qui permet d'espérer une reprise de la consommation des ménages et de l'investissement au cours du second semestre 1983 et, par voie de conséquence, pour l'ensemble de l'année prochaine, une augmentation de la production un peu moins catastrophique qu'en 1982.

Un retard d'adaptation

On notera que, selon ces prévisions bruxelloises, la France, en termes d'évolution de la production, ne fera pas mieux en 1983 que ses partenaires européens, en fait même un peu moins bien : + 1 % à comparer à une moyenne de 1,1 %. La Commission croit que le commerce mondial devrait quelque peu se ranimer en 1983, grâce à une certaine progression de la production aux États-Unis, mais insuffisamment cependant pour apporter une contribution significative à la croissance de la C.E.E.

L'inflation continuera à régresser assez rapidement : l'augmentation moyenne des prix à la consommation, annoncée pour 1983, n'est que de 8,8 % dans la Communauté, moyenne qui masque néanmoins des situations très variables d'un État membre à l'autre : + 21 % en Grèce ; + 14,4 % en Italie ; + 8,9 % en France ; + 8,5 % en Belgique, mais seulement + 4,5 % aux Pays-Bas et + 3,6 % en R.F.A.

La vulnérabilité de l'économie communautaire, que ces prévisions confirment, trouve en partie son exploitation, selon Bruxelles, *« dans le retard d'adaptation pris par l'Europe et dans son incapacité grandissante à réagir rapidement aux changements de l'environnement économique. Les rigidités structurelles croissantes des économies et des comportements sociaux en Europe ont en effet profondément altéré la dynamique à long terme du cycle conjoncturel. »*

Un rapport qui traduit en tout cas cette *« inhibition collective face à la fatalité de la déflation »*, que dénonçait récemment devant nous une haute personnalité de la Communauté comme aussi fallacieuse que les anticipations résolument optimistes sur la toute prochaine sortie du tunnel proclamées il y a encore peu.

PHILIPPE LEMAITRE.

TRANSPORTS

TOUJOURS LES PAVILLONS DE COMPLAISANCE

Un navire-taudis est bloqué dans le port du Havre

Agissant à partir d'informations fournies par l'I.T.F. (International Transport Federation) de Londres, le Syndicat des marins C.F.D.T. vient de se saisir du cas d'un navire sous pavillon de complaisance actuellement en escale au Havre.

Il s'agit du *Hydo*, un cargo immatriculé à Chypre, mais dont la direction commerciale est située en Grèce, au Pirée. Construit en 1962 au Japon, ce navire, venant de Skikda en Algérie, est arrivé au Havre le 14 octobre pour y charger des céréales à destination de Djeddah. Informés que ce navire présentait toutes les caractéristiques du bateau sous pavillon de complaisance, à bord duquel les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et aux conditions de travail n'étaient respectées, les responsables du Syndicat des marins C.F.D.T. du Havre sont montés sur le *Hydo* et y ont découvert, selon leurs propres termes, *« une situation inimaginable »*.

Les marins, qui relèvent de treize nationalités, n'ont pas été payés depuis plusieurs mois ; certains officiers ne seraient pas titulaires des brevets exigés par la réglementation internationale ; il n'y a pas de cuisinier à bord depuis trois mois ; la cuisine est dans un état repoussant ; des stocks de viande avariée et certains produits alimentaires infestés de vermine ont été découverts...

Quant aux conditions de sécurité du navire, elles laissent grandement à désirer puisque des trous sont visibles dans les cales ; des mâts de charge sont endommagés et les embarcations de sauvetage en mauvais état. Enfin, le commandant, de nationalité grecque, n'aurait pas été en mesure de produire tous les certificats de navigabilité et les pièces d'identité du navire.

Les membres de l'équipage, qui se sont mis en grève, réclament le paiement de leur salaire et leur rapatriement. Un inspecteur de la navigation, qui dépend des services de M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, s'est rendu à bord le 15 octobre.

Cette affaire illustre à nouveau le scandale des navires sous pavillon de complaisance, ces bateaux qui sillonnent les mers, en contradiction avec les règles les plus élémentaires de sécurité et qui réservent à leur équipage un sort misérable. Les gouvernements des pays d'Europe de l'Ouest, ainsi que la Grèce, tentent depuis quelques mois de renforcer la réglementation et d'harmoniser leurs législations pour combattre ces pratiques attentatoires aux droits de l'homme et à la sécurité maritime. Mais leurs efforts resteront vains si des armateurs et des négociants sans scrupule (et, à travers eux, des sociétés internationales fictives), continuent à faire naviguer des cargos qui devraient être mis hors service ; si les autorités portuaires enfin, dans le cadre, par exemple, d'une coordination européenne, ne font pas preuve d'une intransigeante sévérité.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

Faits et chiffres

Affaires

● **L'embargo américain contre le gazoduc euro-sibérien.** – Trente caisses de pièces détachées destinées à la firme italienne Nuovo Pignone ont été saisies par la douane des États-Unis. Fabriquées par General Electric, ces pièces auraient pu servir à la fabrication de turbines pour le gazoduc euro-sibérien.

En revanche, la fabrication d'antennes de télécommunication destinées au système de télésurveillance du gazoduc, effectuée par la firme américaine Andrew Corp pour Thomson, ne sera pas soumise à embargo. – *(A.F.P.-Reuter.)*

Social

● **A la SEITA, la grève de vingt-quatre heures lancé le 15 octobre** par les syndicats C.E.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.T. pour obtenir l'annulation du projet de vignette a été largement suivie – 81 % de grévistes selon la direction, 90 % selon les syndicats parmi les huit mille cinq cents employés des trente-six établissements de la société.

● **La C.G.T. a demandé à M. Mauroy de déclarer l'urgence** afin que le Conseil constitutionnel statue dans les huit jours sur l'une des lois Auroux contestée par les parlementaires de l'opposition. Le litige porte sur un article de cette loi instituant la non-responsabilité civile des délégués du personnel.

ERRATUM. – Le projet de diversification de Publicis avec Gaumont par la création de magasins à l'enseigne Videostore Gaumont-Publicis (*le Monde* du 16 octobre) se concrétisera en mars 1983, et non *« le mois prochain »* comme une erreur d'impression nous l'a fait écrire.

La sortie du blocage

(Suite de la première page.)

● *Dans l'industrie*, un premier round d'observation vient de se terminer. De nombreuses rencontres ont eu lieu entre l'administration et les professions depuis le mois d'août. Ont été examinées les conditions propres à chaque branche : évolution salariale et de chiffre d'affaires, conséquences des hausses du dollar, productivité. L'administration a, au cours de ces entretiens, donné des indications très globales : pour une hausse des prix qui, dans l'ensemble, ne devra pas dépasser 8 % en 1983, l'industrie devra se contenter de relèvements des prix un peu plus faibles (de l'ordre de 7,5 % en un an). Une norme de 5 % de hausse sera l'objectif central à respecter pour la période novembre 1982-printemps 1983, avec des modulations selon les branches qui seront fonction de la compétitivité, de la productivité, de la concurrence internationale. De plus, à partir du mois d'octobre, les branches professionnelles ont entamé des négociations salariales avec les syndicats. Ce sont ces négociations qui vont permettre que s'engagent à partir du lundi 18 octobre un deuxième round qui devait se traduire par la signature entre l'État et les entreprises d'*« engagements de lutte contre l'inflation »*.

Ces engagements auront une durée variable selon les branches, mais tous se termineront – s'ils sont respectés – au printemps. Ce n'est donc que dans sept mois environ que prendra fin pour l'industrie le contrôle des prix.

Jusqu'au mois d'avril ou mai 1983, la règle restera le contrôle des prix, les hausses autorisées étant plafonnées (environ 5 % pendant cette période) et programmées pour éviter que toutes les branches n'utilisent en même temps et complètement leur contingent de hausse.

Les branches ou les entreprises qui n'auront pas respecté leur engagement ne retrouveront pas la liberté au printemps et doivent renégocier de nouveaux engagements.

● *Dans les services*, deux sortes d'accords dits de régulation seront conclus, qui couvrent eux une période de quatorze mois, allant jusqu'à fin 1983.

Les *premiers* accords seront contractuels et ne donneront pas lien à des arrêtés. C'est dire aussi qu'aucun contrôle ne sera fait sur le terrain. Les accords concerneront notamment l'artisanat (*métiers du bâtiment*) et les services aux entreprises.

Les autres accords de régulation donneront lieu au contraire à la publication d'arrêtés. Ils concernent en fait les professions qui se sont mal comportées depuis le blocage ou celles qui n'auraient pas été en mesure de conclure des contrats avec l'État avant le blocage. Pour ces professions (probablement, et à titre encore indicatif, restauration, coiffeurs, garagistes, bouchers), des pourcentages de hausses maximums seront fixés pour la période novembre 1982-décembre 1983.

En ce qui concerne toutefois l'ensemble du commerce, aucune décision n'a encore été prise. Certes, M. Delors ne cache pas que les marges resteront sous contrôle jusqu'à la fin de l'année prochaine et que la hausse de la T.V.A. pourra être répercutée dans les prix de vente. Mais les pouvoirs publics hésitent sur le niveau des marges à fixer. Deux écoles s'opposent en effet, l'une favorable à une grande sévérité, l'autre plus sensible aux risques d'explosion de mécontentement.

● *L'incertitude vaut également pour les tarifs publics.* – Si la règle générale est de ne pas les augmenter de plus de 7 à 8 % en 1983, et d'espacer ces hausses tout au long de l'année, aucune décision n'est encore prise concernant le cas particulier d'E.D.F.-G.D.F. et des tarifs pétroliers. M. Delors hésite en fait à tenir compte complètement dans les relèvements des tarifs de l'électricité mais aussi dans ceux des produits pétroliers de la hausse d'un dollar qui, au-delà de 7 francs, se comporte de façon « extra monétaire ».

Toujours est-il que les tarifs de la R.A.T.P. et d'E.D.F. seront relevés prochainement, après ceux de la R.A.T.P. qui interviennent début novembre.

Tel est le paysage qu'a dépeint M. Delors à M. Gattaz au cours de leur rencontre de vendredi.

Le « patron des patrons » ne partage pas l'optimisme du ministre, qui estime qu'on est sur la bonne voie. M. Gattaz s'est montré particulièrement inquiet des retards qui, selon lui, ont été pris pour la sortie du blocage. A l'heure actuelle, très rares seraient les secteurs professionnels en mesure de signer des *« engagements de lutte contre l'inflation »*.

De même le C.N.P.F. estime-t-il que les conditions de sortie du blocage ne sont pas suffisamment claires. Les négociations bloquent également sur d'épineux problèmes de rattrapage. Enfin, le patronat voudrait avant de signer des engagements connaître précisément les hausses qui lui seront accordées par branche. Au demeurant, fait-on remarquer du côté patronal, les négociations salariales, facteur essentiel des accords à conclure, ne peuvent se régler en quelques semaines, comme le voudrait le ministre de l'économie et des finances. A deux semaines de la sortie du blocage, les positions paraissent encore sensiblement éloignées.

ALAIN VERNHOLES.

LES HYPOTHÈSES POUR 1983

Le gouvernement prévoit une légère augmentation du revenu disponible des ménages

« Le blocage des prix et de l'ensemble des revenus instauré jusqu'au 31 octobre doit permettre d'éviter dans un premier temps le risque de dérapage inflationniste lié au changement de parité [dévaluation du 12 juin]. *La sortie progressive est en cours de négociation entre le gouvernement et l'ensemble des parties intéressées. Les comptes pour 1982 et 1983 prennent comme objectif que ce coup d'arrêt et les nouvelles pratiques de fixation des revenus et des prix qui sortiront de ces négociations peuvent conduire à une décélération très sensible des évolutions nominales par rapport aux tendances passées. »*

Le rapport économique et financier annexé comme chaque année à la loi de finances pour 1983, qui sera discutée prochainement au Parlement, indique qu'en 1982 le glissement des prix à la consommation serait ramené à 10,1 % (1). L'augmentation en moyenne annuelle serait de 12,3 % (2). Pour 1983, le glissement des prix serait de 8 % et l'augmentation en moyenne annuelle de 8,3 %.

« Le ralentissement des prix s'accompagne également d'un ralentissement des salaires nominaux. » En moyenne annuelle, le salaire brut moyen par tête (c'est-à-dire avant les prélèvements sociaux) augmenterait de 12,3 % en 1982 et de 7,9 % en 1983. La croissance du taux de salaire horaire serait de 15,5 % cette année, puis de 9 % l'année prochaine. *« Une décélération aussi sensible*, note le rapport, *est un objectif ambitieux, mais qui est indispensable pour éviter que la détérioration de la compétitivité de la France n'obère la croissance de l'emploi et celle des revenus. »*

Le salaire net (après prélèvement social) ne croît que de 11,2 % en 1982 et de 6,8% en 1983. C'est dire que, compte tenu de la hausse des prix (3), le pouvoir d'achat du salaire net baisserait au cours de ces deux années : de 0'6 % en 1982 et de 1,1 % en 1983.

Si l'on prend en compte l'ensemble salaires-prélèvements sociaux-prestations sociales-impôts, c'est-à-dire le *« revenu disponible des ménages »*, on constate une amélioration du pouvoir d'achat : + 1,7 % en 1982, + 0,9 en 1983, après – 0,3 % en 1980 et + 2,1 en 1981. Mais on peut se demander si la forte progression des prestations sociales retenue dans le rapport (+ 6,5 % en volume cette année et + 4,3 % en 1983) est compatible avec les économies qu'il est envisagé de faire pour réduire le déficit de la Sécurité sociale et des caisses chômage.

Toujours est-il que le compte retient l'hypothèse d'une croissance de la consommation des ménages de 2,1 % en volume en 1982 et de 1,6 % en 1983, grâce à une baisse du taux d'épargne qui passerait de 14,8 % du revenu disponible des ménages en 1981 à 14,5 % en 1982 et à 13,8 % en 1983. Ces taux sont bas puisqu'ils atteignaient 18,6 % en 1975 et encore 17,5 % en 1978.

Le taux des prélèvements obligatoires (impôts d'État et des collectivités locales, plus cotisations sociales) s'accroît très sensiblement. Le rapport indique qu'il passe de 42,6 % du PIB (produit intérieur brut) en 1980 à 42,9 % en 1981 et à 43,9 % en 1982. *Aucun chiffre n'est donné pour 1983. Mais on peut estimer sans grand risque de se tromper qu'il passera à quelque 44,5 %* l'année prochaine, compte tenu de la nécessité d'augmenter les cotisations sociales et UNEDIC d'environ 25 milliards de francs, de façon à combler – avec les économies envisagées – les déficits prévisibles.

Encore cette hausse de 0,6 point du poids des prélèvements obligatoires en 1983 est-elle un minimum puisque basée sur l'hypothèse d'une croissance de 2 % du PIB l'année prochaine, hypothèse qui paraît maintenant beaucoup trop optimiste compte tenu de la médiocrité persistante de l'environnement international, compte tenu aussi des politiques économiques menées à l'étranger. Si, comme on peut le craindre, la croissance, en 1983, ne dépasse pas 1 % en France – voire se révèle complètement nulle, – c'est entre 15 et 33 milliards de francs qui devront être dégagés, soit sous forme d'impôts, *soit sous forme de cotisations sociales et de chômage, ce qui – sauf nouvelles économies draconiennes – ferait passer* le poids des prélèvements obligatoires à des *niveaux situés entre 44,9 % et 45,3 %* du PIB.

Une croissance très faible – voire une totale stagnation – poserait donc des problèmes de financement d'une ampleur telle qu'on voit mal comment il serait possible de les résoudre par la seule augmentation des prélèvements obligtoires. A l'évidence, 1983 s'annonce, par la force des choses – et sauf redémarrage, hélas improbable, de la croissance dans le monde, – l'année des très grandes difficultés. Le compte économique pour 1983 annexé à la loi des finances apparaît finalement assez largement dépassé par les événements. Il sous-estime dangereusement l'ampleur des problèmes que l'économie française aura à résoudre.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Glissement de janvier à décembre 1982, soit indice de décembre 1982 comparé à indice de décembre 1981.

(2) En moyenne annuelle, c'est-à-dire en comparant l'indice moyen de 1982 à l'indice moyen de 1981.

(3) On retiendra ici les indices dits « implicites » des comptes nationaux, mieux adaptés à ce genre de calculs : 11,9 % pour 1982, 8 % pour 1983.

ÉNERGIE

M. VALBON DÉNONCE « UNE CAMPAGNE » CONTRE LE CHARBON

La révision en baisse des objectifs de production de charbon et la fermeture de certains puits, annoncés dans *le Monde* du 16 octobre, suscitent des réactions.

Dans un communiqué prudent, le ministre délégué chargé de l'énergie, M. Hervé, précise que *« la politique charbonnière fait actuellement l'objet d'un examen au niveau interministériel »*, afin de *« préciser la mise en œuvre des orientations arrêtées dans le cadre du plan d'indépendance énergétique : développement de la consommation de charbon, en particulier pour l'industrie et le chauffage collectif »*. *« Les décisions concernant le plan de production 1983 et le contrat de plan seront prises après concertation des partenaires concernés »*, conclut M. Hervé.

M. Georges Valbon, président des Charbonnages de France, dénonce, pour sa part, *« une campagne persistante qui voudrait amener les Charbonnages de France à renoncer aux objectifs fixés par le gouvernement et le Parlement à l'automne dernier »*.

M. Valbon ajoute notamment que la lettre de mission adressée il y a quelques mois aux dirigeants des Charbonnages de France par les ministres de l'industrie et de l'énergie appelait à *« une politique charbonnière ambitieuse mise en œuvre autour de trois orientations principales : le développement de la consommation de charbon, la préférence au charbon national, la maîtrise du nécessaire approvisionnement extérieur et la participation à l'essor international du charbon »*. Charbonnages de France doit *« jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de cette politique »*.

SOCIAL

A L'ISSUE DE SON COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL

La C.G.T. affermit ses positions

« Il n'y aura pas de changement sans l'intervention des travailleurs. »

Pour la première fois depuis son quarante et unième congrès, en juin, la C.G.T. a réuni, le 14 octobre, son comité confédéral national (C.C.N.). A l'égard du gouvernement, la centrale syndicale s'engage dans une attitude très voisine de celle adoptée par le P.C. : elle hausse le ton dans la critique et lui adresse une claire mise en garde tout en affirmant qu'il *« n'est pas l'adversaire des travailleurs »* ; elle lance un appel urgent à l'intervention des salariés.

Les cégétistes ont également renouvelé leurs critiques contre la C.F.D.T., laissé entrevoir certaines difficultés internes (dans la perception des cotisations et la campagne prud'homale, par exemple) et critiqué en termes plus vifs la dissolution des syndicats polonais.

Ce n'est sans doute pas un complet hasard si le rapport — plus critique que laudatif vis-à-vis du gouvernement — qui a introduit ce C.C.N. a été présenté, à l'exception du chapitre international, par M. Gérard Gaumé, l'un des deux seuls membres socialistes du bureau confédéral. La C.G.T. montre ainsi que *« le réel mécontentement »* des travailleurs n'est pas l'apanage des seuls militants communistes. D'emblée, M. Gaumé a observé *« l'élévation du niveau de l'affrontement de classe »* et a souligné que *« le changement ne se fera pas sans une résistance acharnée du patronat et de la droite, sans un affrontement aigu et croissant entre les forces antagonistes du travail et du capital, sans se donner l'ensemble des moyens nécessaires »*. Il a fustigé également *« des opérations publicitaires autour du responsable du Plan, pour prôner l'idée et la nécessité d'une croissance faible ou nulle »*.

Pour la première fois depuis la rencontre du 27 septembre, la C.F.D.T. a été épinglée comme *« la figure de proue du développement et de la mise en œuvre de ces idées de sacrifice »*. De cette divergence, elle tire la conclusion que les possibilités d'action commune sont très limitées et que les convergences ne peuvent se trouver que sur des *« objectifs forcément ponctuels »* et *« des problèmes concrets »* (les deux centrales manifesteront en même temps le 19 octobre devant le C.N.P.F. accusé par M. Krazucki de *« chantage »* sur l'Unedic, mais à partir d'appels séparés).

Tout en soulignant que *« nous aurions tort d'oublier et de minimiser les avancées faites »*, M. Gaumé a affirmé que la résistance patronale mais aussi les contraintes de *« l'impérialisme américain »* et les pressions multiformes *« ne facilitent pas l'action gouvernementale »*. *« Des erreurs économiques et des fautes politiques sont commises sur lesquelles nous tenons à marquer clairement notre désaccord, comme le blocage des salaires, les fermetures dans la sidérurgie, le forfait hospitalier, la cotisation des préretraités »* (1). Reprenant un leitmotiv développé par la centrale depuis plusieurs mois, le rapporteur a souligné que *« rien n'est jamais figé. On peut stopper, corriger, améliorer : seule la mobilisation des travailleurs peut faire sauter les verrous »*.

Une mobilisation insuffisante

Les conditions d'une telle mobilisation sont-elles réunies ? Le rapport de M. Gaumé fournit quelques clés intéressantes pour comprendre une situation qui n'est pas caractérisée par une très grande ardeur revendicative. Certes, il note que la quinzaine cégétiste d'action de septembre a permis *« une participation nettement plus massive et active que les années précédentes »*, mais il reconnaît que l'état d'esprit des salariés est *« variable et complexe »*.

Un mécontentement existe, et, face au gouvernement, *« on critique, on grogne, mais on craint de lui porter tort, de faire le jeu de ses adversaires. Alors, on se paralyse et on attend »*. Ainsi, pour la C.G.T. *« le niveau d'intervention des travailleurs est à l'évidence encore insuffisant »*. Dans le but d'amplifier l'action, la centrale enfonce le clou : *« Notre fil rouge, c'est qu'il n'y aura pas de changement sans l'intervention des travailleurs. »*

Pour autant cette intervention *« ne gêne pas le gouvernement. Elle n'est pas dirigée contre lui »*. La C.G.T. n'entre pas en opposition : *« nous appuyons tout ce qui va, critiquons s'il le faut »*.

Pour M. Krasucki et les dirigeants cégétistes, l'impératif est donc de lancer une bataille d'idées *« pour faire reculer les idées de consensus et de sacrifices »* — en évitant, est-il souligné, les « anathèmes ». Sur le plan revendicatif, la défense du pouvoir d'achat vient toujours au premier rang.

A cinquante-cinq jours des élections prud'homales, présentées comme « un enjeu énorme », la centrale est-elle suffisamment armée pour mener à la fois l'action revendicative et la bataille électorale ? M. Ernest Deiss, trésorier confédéral, a certes — sans donner de chiffres — fait état d'une *« stabilisation, voire de légers progrès »* en 1981, pour les effectifs cotisants, mais il a admis *« un retard très léger au niveau du paiement des cotisations 1982 »*. D'une manière encore plus significative, M. Gaumé, en invitant la C.G.T. à s'engager à fond dans la bataille prud'homale, a noté que *« des lacunes sérieuses subsistent »* dans l'établissement des listes de candidats : *« Il n'est pas possible que la C.G.T. puisse apparaître en difficulté. (...) Des plans d'urgence doivent être mis en place si nécessaire avec l'aide des fédérations. (...) Nos listes doivent être complètes, sous peine de nullité »*. Préoccupée aussi par le faible rendement de sa souscription nationale, la C.G.T. a de nouveau demandé des moyens supplémentaires pour la campagne, avec une participation financière de l'Etat de l'ordre de 1 franc par électeur.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Sur le forfait hospitalier, comme sur la cotisation des pré-retraités, M. Krasucki a laissé entendre que des évolutions pourraient se produire.

La fronde des syndicats réformistes

(Suite de la première page.)

Il faut dire que ces organisations, tant vilipendées sous le septennat giscardien pour leur tendance à signer des accords jugés trop modestes, alors qu'ils garantissaient une amélioration du pouvoir d'achat — en priorité pour les bas salaires, — acceptent mal le nouveau réalisme de la C.G.T. et de la C.F.D.T., et l'austérité gouvernementale.

Ces deux organisations, qui sont aussi sévères pour estimer insuffisantes les propositions de M. Le Pors, n'ont cependant pas dit leur dernier mot. La C.G.T., qui avait déjà lancé une grève très limitée d'une heure en février dernier et qui vient, au niveau confédéral, de durcir ses positions *(lire ci-dessus l'article de Michel Noblecourt)* a, elle aussi, lancé un appel pour une *« intervention de masse »*, notamment le 27 octobre, y compris par des arrêts de travail. Plus attentiste, la C.F.D.T. va consulter sa base avant de préciser les modalités de l'action revendicative qu'elle entend développer. La FEN, elle, attend les résultats d'une rencontre réclamée au premier ministre pour se prononcer. Si toutes les centrales sont mécontentes, la grogne la plus exacerbée a bien changé de camp : les réformistes, hier modérés, sont aujourd'hui les plus grévičulteurs. Et cette fronde, si l'on en croit F.O., se justifie par une grogne encore plus vive de leurs adhérents.

Il est vrai que le projet gouvernemental est difficile à accepter, même si un coup de pouce d'environ 2 % est envisagé pour les bas salaires, impliquant pour eux une amélioration de leur pourvoir d'achat de 1 % à 2 %. Mais pour une majorité de fonctionnaires, dont le traitement est bloqué depuis bientôt sept mois, les majorations proposées (7,6 % en un an) impliquent une réduction notable de leur pouvoir d'achat — au moins 3,5 %, — si l'on tient compte de la contribution de solidarité aux chômeurs.

Certes, comme l'a indiqué M. Le Pors, il est prématuré de parler *« d'échec ou de rupture »* puisqu'une nouvelle réunion de négociation est prévue le 28 octobre. Il est néanmoins étonnant d'assister à une discussion au ralenti, alors que toutes les cartes auraient pu être posées sur la table dès le 22 octobre.

S'agit-il de tester les fonctionnaires ? Pari dangereux en tout cas. Alors que la grogne est déjà manifeste dans d'autres secteurs — débrayages sur le même thème à l'usine C.I.I.-Honeywell-Bull à Belfort, jeudi 14 ; grève contre la non-compensation de salaires pour réduction de la durée du travail dans les transports urbains de Lyon, le 19 ; grèves dans six entreprises sucrières lancées par la C.G.T., — les frileuses négociations du secteur public dont on attendait l'exemple (régulation des salaires élevés mais rattrapage pour les faibles traitements, notamment quand le blocage des revenus a été de longue durée) contribuent à détériorer un climat social qui, jusqu'à présent, était encore caractérisé par l' « état de grâce » et surtout par un grand réalisme de la base.

JEAN-PIERRE DUMONT.

AFFAIRES

La conquête des nouveaux marchés de la communication

II. — Innover ou subir

De notre envoyé spécial JEAN-MICHEL QUATREPOINT

Le « boom » du magnétoscope a surtout profité à l'industrie japonaise qui a réussi, jusqu'à présent, à quasiment monopoliser ce nouveau marché *(le Monde du 16 octobre)*. Mais elle se prépare aussi pour les prochains matériels, comme le vidéodisque.

Yamato. — Dernière-née des unités de production de Victor Japan Cy (J.V.C.), l'usine de vidéodisques de Yamato, dans la grande banlieue de Tokyo, en est sans doute la plus spectaculaire. La salle de pressage des disques — la phase la plus délicate du processus de production — fait penser à ces cathédrales des temps modernes que sont les centrales nucléaires ou les ateliers de production de circuits intégrés. Le visiteur n'y pénètre qu'après avoir montré patte blanche. Au sens propre du terme. Équipé de pied en cape, il est ensuite « nettoyé » afin qu'aucune particule de poussière ne pénètre dans l'enceinte et ne risque de rayer les disques.

Ici, peu de personnel. En principe, un homme par robot. Mis au point par les ingénieurs de la compagnie, ils assurent automatiquement l'impression simultanée — une « astuce technique » — des deux faces du vidéodisque. En un peu plus d'une minute, la résine de P.V.C. épouse les formes de la matrice où chacune des 50 000 images que contient chaque face (d'une durée d'une heure) ont été, après transformation du signal, imprimées au rayon laser. Les disques sont ensuite testés, contrôlés. Un par un. Avant d'être mis en pochette.

Achevée il y a un an, l'usine tourne visiblement au ralenti, et tous les problèmes de « process industriel » ne semblent pas avoir été résolus. Les statistiques officielles montrent, s'il en était besoin, que le vidéodisque de J.V.C. (baptisé V.H.D.) n'est pas encore un produit de masse.

Pour les « lecteurs », également assemblés dans l'usine de Yamato, il existe deux lignes de production, d'une capacité totale de 240 000 unités par an. Jusqu'à présent, la production au compte-gouttes est surtout réservée aux démonstrations chez les détaillants. J.V.C. espère en vendre une centaine cette année, à divers organismes (la compagnie aérienne J.A.L. notamment) qui l'utiliseront pour des usages professionnels.

La capacité de production annoncée pour les vidéodisques est de 7 millions d'unités par an. Or, 300 000 disques seulement ont été pressés jusqu'à aujourd'hui, dont 100 000 ont passé tous les contrôles. Un taux de rejet qui peut sembler élevé, mais qui est, somme toute, honorable si on le compare aux unités de production de vidéodisques aux Etats-Unis ou chez Philips.

En fait, le V.H.D. se trouve actuellement dans la position du V.H.S. en 1976. Il faut encore en améliorer la fiabilité, la qualité, diminuer les coûts de production des disques afin d'atteindre des prix grand public (10 à 20 dollars). Tester les revendeurs, le public, tenir compte de leurs réflexions, avant de faire monter en puissance la production. Cette fois pourtant, J.V.C. peut se permettre d'attendre, puisqu'il engrange en attendant des royalties et les bénéfices de ses magnétoscopes.

Une chose est sûre : les équipes de J.V.C. croient dans l'avenir du vidéodisque. Non pas pour l'an 2000, mais pour demain. *« Nous fondons de grands espoirs sur ce matériel d'un usage encore plus facile que le magnétoscope et qui s'adresse à tous les publics de tous les âges... de sept à soixante-dix-sept ans. »*. Pas question, pour se lancer à l'eau, d'attendre l'arme absolue : le vidéodisque enregistreur, sur lequel les laboratoires travaillent, mais où il reste encore beaucoup à faire. Le V.H.D. sera donc *« proposé rapidement au public »*. D'ailleurs, J.V.C. n'aurait pas investi autant — 50 millions de dollars officiellement ; au moins le double disent les experts européens — pour laisser son vidéodisque dans un tiroir et mettre ses usines sous cellophane. Autre preuve s'il en était besoin de cette volonté : la constitution de bibliothèques de films afin de proposer, d'emblée, un vaste choix au public (voir encadré).

Les prix de vente sont plus ou moins fixés. Dans une première étape, J.V.C. proposera le lecture à 600 dollars environ. Pour deux cents dollars de plus, il offrira, incorporé au lecteur vidéo, le lecteur de disque audiodigital. Enfin, avec deux cents autres dollars, l'amateur pourra se doter d'une sorte de décodeur permettant d'obtenir un arrêt sur image d'une parfaite qualité (1).

Complémentarité

En lançant trop vite son vidéodisque, J.V.C. ne risque-t-il pas de tuer la poule aux œufs d'or du magnétoscope ? *« Les deux produits sont complémentaires »*, affirme la compagnie qui a développé, comme les autres sociétés nippones, le concept du *« système audiovisuel total »*. Il s'agit d'une conception modulaire du marché. *« Nous allons proposer au client toute une palette de produits. Il pourra les acheter en bloc ou séparément »* : poste de T.V., vidéodisque, radiomagnétophone, chaîne hi-fi, lecteur de disque audiodigital, magnétoscope de salon permettant à la famille de se passer les films d'amateur enregistrés par les nouvelles caméras ultra-légères, micro-ordinateurs, jeux électroniques. Tout ce système interconnecté étant manipulé à partir d'une table de commande unique. Le *« fanatique »* pourra même, grâce à de nouveaux matériaux sur lesquels travaillent les labos japonais, *« isoler »* son salon et en faire une *« mini-salle de concert »*.

Cette stratégie, qui vise — le snobisme aidant — à créer de plus en plus de besoins, permettra de pousser alternativement tel ou tel produit en fonction des réactions de la clientèle. Chaque matériel devant en outre stimuler la vente des appareils complémentaires. Les Japonais, veulent ainsi refaire, à l'échelle de l'audiovisuel, de la communication, ce qui a si bien marché avec les chaînes hi-fi.

Avec une telle approche globale, et forte de ses succès commerciaux passés, l'industrie japonaise ne manque pas d'atouts pour étendre son emprise sur l'ensemble des marchés de la communication. Déjà, l'industrie américaine a, peu ou prou, disparu, seul R.C.A., menant un — coûteux — combat d'arrière-garde.

Paradoxalement, c'est d'Europe que peut encore venir la riposte. Bien qu'ayant réagi avec retard, Philips dispose d'atouts incontestables. Il est présent sur les deux créneaux d'avenir que sont le vidéodisque et le disque audiodigital. Pour le magnétoscope, la partie n'est pas jouée en Europe, entre le Betamax de Sony et le Vidéo 2000 de Philips-Grundig. Certains observateurs pensent que Sony l'emportera aux Etats-Unis, mais risque de se *« faire sortir »* du Vieux Continent par Vidéo 2000. Enfin le groupe néerlandais reste un des champions incontestés des téléviseurs et surtout des tubes.

Dans ce contexte, les alliances entre les firmes vont jouer un rôle majeur. Si le Britannique Thorn-Emi paraît bien amarré à J.V.C., la *« défection »* de Telefunken, passé récemment dans l'orbite Philips-Grundig, pose un problème à la compagnie japonaise. Aux termes des accords conclus en 1980, Telefunken devait produire des magnétoscopes sous licence J.V.C. avec sa coopération technique, dans une usine à Berlin. La production a démarré en mai et devait atteindre 20 000 unités par mois. Or M. Max Grundig, appuyé par l'Office des cartels ouest-allemands, semble vouloir faire basculer cette usine et le réseau commercial de Telefunken vers le Vidéo 2000.

Derrière l'impassibilité des traits, une certaine irritation perce dans les propos du président de J.V.C. lorsque l'on aborde cette question. *« Nous espérons que le gouvernement allemand se souviendra que nous avons investi à Berlin. Il est vrai qu'une défection de Telefunken nous poserait des problèmes. »* Mais M. Shingi veut se persuader que la firme allemande commercialisera en parallèle les deux matériels et que Berlin continuera à produire les magnétoscopes de J.V.C. Et la menace perce : *« Si Telefunken rompt, il ne manquera pas d'autres partenaires possibles en Europe qui seraient ravis de prendre sa place. »*

Un choix délicat pour Thomson

Dans ces grandes manœuvres, la France et Thomson jouent un rôle-clé. On regrettera pourtant que le groupe français ait, à la suite d'erreurs stratégiques à répétition, renoncé à développer ses propres technologies. Il en est aujourd'hui réduit à choisir entre les techniques des autres. Entre la constitution d'un front européen avec Philips-Grundig, ou le renforcement des liens avec J.V.C.

Choix bien délicat où de multiples paramètres entrent en jeu. Une certaine idée de l'Europe pousse à l'alliance avec Philips-Grundig. Mais les dirigeants du groupe néerlandais sont-ils prêts à faire les gestes nécessaires, à faire passer cette idée avant leurs intérêts immédiats ? Les négociations engagées avec A.T.T. sur le téléphone montrent en tout cas, que le double langage existe aussi à Eindhoven.

Une certaine logique commerciale pousse à l'alliance avec J.V.C., le réseau Thomson étant habitué aux produits de la compagnie japonaise. Les pouvoirs publics français — avant comme après le 10 mai — étaient hostiles à l'accord « J.3.T. », l'estimant, à juste titre, par trop déséquilibré pour Thomson. Un veto avait donc été mis au printemps 1981. Faut-il reprendre cet accord sur de nouvelles bases et lesquelles ? Certes, J.V.C. paraît prêt à *« accroître »* la part de Thomson, à lui laisser la fabrication de caméras vidéo et de « magnétoscopes compacts » portables. Mais ce sont des marché limités et les vidéodisques restent chez Thorn-EMI. Quant aux magnétoscopes, l'usine de Berlin est faite, dans l'esprit de J.V.C., *« pour approvisionner l'ensemble du marché européen »* !

Récemment, M. Chevènement, ministre de la recherche et de l'industrie, a souhaité, pour alléger la balance commerciale, que Thomson installe une usine en France, d'une capacité de production annuelle de 1 million de magnétoscopes. A supposer la question des alliances, et donc du standard, résolue, un tel investissement (de près de 1,5 milliard de francs) peut paraître hasardeux, compte tenu des capacités de production existant déjà au Japon et en Europe. L'usine serait opérationnelle au plus tôt à la mi-1984. Au moment même où le vidéodisque va apparaître et alors que les Japonais prévoient une stabilisation du marché français du magnétoscope autour de 500 000 appareils par an.

Un tel investissement aurait été valable il y a encore deux ans. Aujourd'hui, il risque d'arriver trop tard. Mieux vaut sans doute miser sur l'avenir. Peut-être tout n'est-il pas perdu pour le vidéodisque et le choix de Thomson en faveur de tel ou tel système peut valoir cher...

En fait, il faut innover ou subir. Une stratégie de contournement du magnétoscope peut également être mise en place. En développant rapidement une puissante industrie des programmes — point faible des Japonais et même de Philips, — par l'exploitation systématique du patrimoine cinématographique français. En multipliant les logiciels, les applications pour la micro-informatique. En investissant massivement et résolument dans la prochaine génération de tubes de télévision à haute définition (1 125 lignes) qui représente un gigantesque marché potentiel puisque le même tube sera utilisé pour la télévision et les terminaux informatiques.

L'installation d'un vaste réseau câblé, lié à la multiplication des chaînes de télévision nationales et locales, privées et publiques peut enfin permettre à l'industrie française de se placer sur des marchés d'avenir, comme la fibre optique et les matériels liés à ces nouvelles techonologies de communication. Une option qui semble retenue par le gouvernement qui va lancer un premier programme de câblage pour équiper un million et demi de foyers. De leur côté, la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale vont sans doute faire de même. Il y a là plus qu'une coïncidence quand on sait que le Japon n'occupe pas, dans ces nouveaux domaines des télécommunications, une position aussi forte que pour les matériels audiovisuels grand public.

FIN

(1) Le vidéodisque V.H.D. a deux images par rotation ce qui donne une vision floue lorsque l'on veut faire un *« arrêt sur image »*. Le Laservision de Philips a une image par rotation et offre une parfaite netteté. Mais la durée du vidéodisque Philips n'est que de trente minutes par face alors que celle du V.H.D. est d'une heure.

A Washington

Des plaintes contre les importations d'acier européen sont acceptées par la commission du commerce international

De notre correspondant

Washington. — La commission du commerce international des Etats-Unis a décrété, le vendredi 15 octobre, que des *« importations subventionnées »* d'acier européen portaient *« un préjudice matériel »* à la sidérurgie américaine. Elle le notifiera le 21 octobre au département du commerce qui pourra alors taxer les produits incriminés d'un montant égal à celui des subventions. Le seul moyen d'éviter pour l'Europe une telle pénalisation serait que Washington et la C.E.E. trouvent d'ici là un compromis.

La commission examinait seize plaintes. Deux d'entre elles, se rapportant à des produits allemands, ont été jugées infondées. Les quatorze dossiers retenus concernent six pays du Marché commun (Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, République fédérale d'Allemagne) et cinq types de fabrications.

Les salaires et le dollar

Les produits incriminés représentent environ 2 millions de tonnes, soit le tiers de l'acier européen importé aux Etats-Unis en 1981. Les ventes japonaises étaient à peu près de même importance (six millions de tonnes). Au total, l'an dernier, les importations représentaient 17,6 % du marché américain. Mais la proportion a atteint 22,6 % au cours des huit premiers mois de 1982.

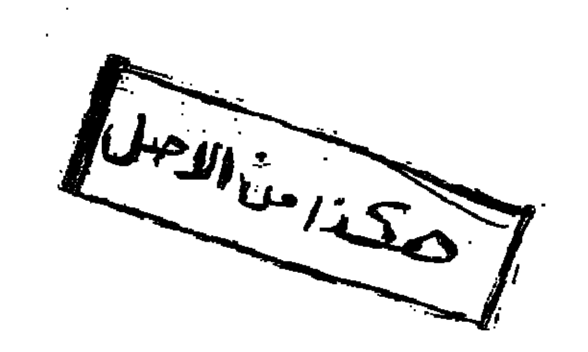
Washington et la C.E.E. sont toujours en discussion. Ils avaient conclu, le 6 août, un accord pour limiter les importations européennes de onze produits sidérurgiques à 5,76 % du marché local. Mais l'accord allait être rejeté par les fabricants américains qui le jugeaient beaucoup trop timide. Ils attribuent, en effet, tous leurs malheurs aux *« violations des règles commerciales internationales »*, c'est-à-dire au dumping présumé et aux subventions des gouvernements européens.

Quoique ayant reconnu un *« préjudice matériel »*, la commission du commerce international ne semble pas avoir été convaincue par leurs arguments. Le président, M. Alfred Eckes, a déclaré : *« Je ne veux pas faire croire au public que les subventions sont la seule cause, ou même la plus importante, des problèmes de la sidérurgie américaine. »* Il existe, selon lui, deux facteurs plus essentiels : les salaires élevés des « métallos » américains et la revalorisation excessive du dollar. *« L'ouvrier métallurgiste aux Etats-Unis gagne en moyenne deux fois plus qu'en Europe de l'Ouest. Au cours de la décennie écoulée, les coûts salariaux ont augmenté plus vite que l'inflation (12,4 % par an) alors que la productivité progressait péniblement de 2 %. Il est vrai aussi que la force du dollar a contribué de façon importante au malaise de l'industrie sidérurgique. Des études montrent une corrélation entre les taux de change et le niveau des importations d'acier.*

La seule autre intervention publiée vendredi est celle de Mme Paula Stern. Elle n'est pas plus tendre pour les aciéries des Etats-Unis. La collègue de M. Eckes a souligné que si cent cinquante mille « métallos » américains sont au chômage, les quatorze cas d'importations subventionnées permettraient au maximum de rétablir deux mille deux cents emplois.

Vendredi, le syndicat ouvrier avait demandé à toutes les aciéries et aux églises de huit grandes villes de faire sonner sirènes et cloches pour souligner *« la tragédie »* de l'acier américain.

ROBERT SOLÉ.



LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 11 au 15 Octobre 1982

Mimétisme

A chacun selon ses moyens. Face à Wall Street, toujours aussi « bullish » (haussier, comme les taureaux) et qui continue à pousser à coups de corne l'indice Dow Jones au-dessus des 1.000, Paris a voulu imiter le grand frère américain en jouant les taurillons.

Résultat : après quelques passes esquissées en début de semaine, le marché parisien a gagné une oreille jeudi, lorsque la cote a brutalement progressé de 2,2 %, et l'arène était comble si l'on en croit les 141 millions de F d'actions qui se sont négociées ce jour-là sur le marché à terme en valeurs françaises face à 117 millions de F de titres étrangers.

Voilà bien longtemps que de tels chiffres n'avaient pas figuré dans les registres de la Bourse, et l'on attendait avec impatience la séance de vendredi pour savoir s'il s'agissait d'une des dernières manifestations de l'été indien ou d'une simple poussée de fièvre. Las, dès le lendemain, les cours cédaient 1 % par mimétisme avec New-York où les valeurs américaines ouvraient la porte à quelques prises de bénéfices bien compréhensibles après une hausse de 30 % en l'espace de deux mois.

En cinq séances, le marché parisien aura donc gagné 3,2 % en termes d'indicateur instantané, une moyenne qui recouvre naturellement des écarts plus accentués puisque de nombreux titres, notamment au compartiment pétrolier (Elf-Aquitaine, Esso, C.F.P.) et bancaire (U.F.B., Compagnie bancaire, Cételem), mettaient entre 8 % et 10 % à leur actif, tandis que Thomson-CSF subissait vendredi la sanction d'une perte supérieure à 550 millions de F pour le premier semestre 1982.

S'il reste étroitement encadré par les institutionnels qui n'ont pas été les derniers à alimenter la hausse jeudi, le marché a ressenti cette semaine un timide regain de confiance de la part de la clientèle privée qui, depuis une certain temps n'avait pas décroché son téléphone pour appeler sa charge d'agent de change ou son gestionnaire attitré. Sans tomber dans l'optimisme béat, la communauté financière a enregistré avec une évidente satisfaction les déclarationss de M. Jacques Delors selon lesquelles les taux du marché monétaire – et les taux de base bancaire – devraient baisser de un à deux points d'ici à la fin de l'année.

Cette volonté des pouvoirs publics d'abaisser le loyer de l'argent pour ne pas être en reste avec la décélération qui s'opère sur les autres places financières signifie-t-elle qu'il n'est plus nécessaire, à présent, de maintenir un cordon sanitaire autour du franc français ? Certainement pas, et les remous observés sur les marchés des changes à l'approche du week-end inciteraient plutôt à une grande réserve. Il apparaît simplement que la situation des entreprises françaises est prise très au sérieux au plus haut niveau de l'Etat, au « château ». N'est-ce pas M. Mitterrand lui-même qui a évoqué pour la première fois, lors de son passage à Figeac, le mot de « moratoire » en faisant allusion aux charges qui pèsent sur les firmes avant que, successivement, le premier ministre et son ministre des finances viennent plaquer un bémol sur les propos présidentiels ?

Si allégement des charges il doit y avoir, celui-ci doit s'opérer « au cas par cas », a notamment déclaré M. Mayoux, président de la Société générale, estimant qu'une réduction du poids de l'endettement des entreprises ne doit pas servir à consolider des structures et des équipes inadaptées. Ce qui est sûr, c'est que le ministère de l'économie et des finances passe actuellement au crible la situation financière de certaines entreprises en fonction des charges qu'elles subissent. Ces réflexions devraient déboucher sur un dispositif d'allégement pour mettre un peu de baume au cœur de M. Gattaz, alors que le président du patronat, qui s'est entretenu vendredi soir en catimini avec M. Delors de la sortie du blocage des prix, ne paraît guère disposé à aller à Canossa dans la grande bataille de l'Unedic.

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

	15 oct.	Diff.
4 1/2 % 1973	1 820	– 45
7 % 1973	8 360	+ 166
10,30 % 1975	85,10	– 0,55
P.M.E. 10,6 % 1976	85,50	+ 1,75
8,80 % 1977	100,80	– 0,05
10 % 1978	81,50	+ 0,60
9,80 % 1978	81,20	+ 1,20
8,80 % 1978	82,20	+ 1,19
9 % 1979	77,60	+ 0,70
10,80 % 1979	83,50	+ 1,20
12 % 1980	92,60	+ 0,81
13,80 % 1980	96,10	+ 1,50
16,75 % 1981	105,05	+ 1,05
16,20 % 1982	101,50	+ 0,70
16,20 % 1982	101,50	+ 1,05
C.N.E. 3 %	3110,10	+ 20,10
C.N.B. bq. 5 000 F.	99	– 1,50
C.N.B. Paribas 5 000 F	99,10	– 1,40
C.N.B. Suez 5 000 F	99,20	– 1,25
C.N.I. 5 000 F	98,90	– 1,50

Banques, assurances sociétés d'investissement

	15 oct.	Diff.
Bail Équipement	188	+ 1,50
B.C.T.	103	+ 2
Cetelem	214	+ 24
Chargeurs Réunis	199	– 5
Bancaire (Cie)	215	+ 23
C.F.F.	391	+ 4
C.F.I.	199	+ 6
Eurafrance	364,90	+ 8,90
Hénin (La)	351,70	+ 1,70
Imm. Pl.-Monceau	200,50	+ 3,50
Locafrance	190,50	+ 6,50
Locindus	435	+ 10
Midi	629	+ 29
O.F.P (Omn. Fin. Paris)	724	+ 2
Parisienne de réesc.	290	+ 7
Prétabail	579	+ 12
Révillon	550	inch.
Schneider	100,70	– 2,80
U.C.B.	114,80	+ 6,30

Pétrole

	15 oct.	Diff.
Elf-Aquitaine	113,20	+ 13,10
Esso	167	+ 10,80
Francarep	372	– 8
Pétroles française	106,50	+ 10,50
Pétroles B.P.	40,90	+ 0,10
Primagaz	263	+ 13,80
Raffinage	80	+ 5,80
Sogerap	299	+ 20
Exxon	260,10	+ 10,10
Petrofina	824	– 3
Royal Dutch	290	+ 19,50
	000,00	– 0,00

Bâtiment, travaux publics

	15 oct.	Diff.
Auxil. d'entreprises	945	+ 10
Bouygues	764	+ 14
Ciment Français	132,50	+ 3,50
Dumez	1 190	+ 25
J. Lefebvre	188	+ 9
Générale d'Entrepr.	280,50	+ 4,50
G.T.M.	376	+ 6,50
Lafarge	213	+ 2
Maisons Phénix	353	+ 23
Poliet et Chausson	291	+ 6
S.C.R.E.G.	103	+ 1,10

Mines, caoutchouc, outre-mer

	15 oct.	Diff.
Géophysique	1120	+ 70
Imétal	48	+ 1
Kléber	–	–
Michelin	717	+ 83
M.M. Penarroya	47,35	+ 1,35
Charter	27,90	+ 0,70
INCO	92	+ 11,50
R.T.Z.	65,40	+ 3,30
Z.C.I.	2,15	+ 0,05

Filatures, textiles, magasins

	15 oct.	Diff.
André Roudière	75	+ 2,20
F.F. Agache-Willot	41,50	inch.
B.H.V.	109	+ 1,50
C.F.A.O.	548	+ 8
Damart-Serviposte	810	– 5
Darty	839	– 19
D.M.C.	31	– 0,20
Galeries Lafayette	143	+ 2,90
La Redoute	914	– 5
Nouvelles Galeries	78,60	– 0,20
Printemps	131,90	+ 1,90
S.C.O.A.	26,55	– 0,95

Alimentation

	15 oct.	Diff.
Beghin-Say	195	– 5
Bongrain	1 050	– 14
B.S.N. G.-Danone	1 480	+ 5
Carrefour	1 360	inch.
Casino	1 150	+ 90
Cédis	600	– 24
Euromarché	935	inch.
Guyenne et Gasc.	372,50	+ 2,50
Lesieur	801	+ 11
Martell	782	+ 2
Moët-Hennessy	731	– 8
Mumm	350	– 8
Occidentale (Gale)	397	inch.
Olida-Caby	152	– 1,50
Pernod-Ricard	369,50	+ 5,50
Promodès	1 140	– 25
Source Perrier	181	+ 6,80
St-Louis-Bouchon	164	+ 1,50
C.S. Saupiquet	245	– 1
Veuve Cliquot	1 135	– 5
Viniprix	850	– 16
Nestlé	13880	– 120

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
Or fin (kilo en barre)	98 000	99 000
– (kilo en lingot)	98 000	98 000
Pièce française (20 fr.)	648	680
Pièce française (10 fr.)	428	400
Pièce suisse (20 fr.)	689	691
Pièce latine (20 fr.)	582	576
• Pièce tunisienne (20 fr.)	545	565
Souverain	703	720
Souverain Elizabeth II	728	738
• Demi-souverain	360	365
Pièce de 20 dollars	3 165	3 180
– 10 dollars	1 552,5	1 530
• – 5 dollars	830	801,2
– 50 pesos	3 700	3 710
• – 20 marks	690	690
– 10 florins	600	610
• – 5 roubles	374	375

Mines d'or, diamants

	15 oct.	Diff.
Amgold	717	+ 3
Anglo-American	106	– 2,50
Buffelsfontein	363	+ 15
De Beers	46,20	+ 1,40
Driefontein	218,90	– 4,60
Free State	330	+ 12
Goldfields	65,50	+ 0,20
Gencor	147	– 1,40(1)
Harmony	129,60	+ 1,60
Président Brand	325	– 5,20
Randfontein	693	+ 26
Saint-Helena	295	+ 8,50
Western Deep	338	+ 5,90
Western Holding	372,50	+ 17,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 2,90 F.

Matériel électrique services publics

Le *Groupe Thomson-C.S.F.* a subi au premier semestre 1982 une forte détérioration de ses résultats qui se sont traduits par une perte de 554,7 millions de francs contre un bénéfice de 84,3 millions pour les six premiers mois de l'exercice précédent, sur un chiffre d'affaires consolidé de 12,58 milliards de francs (dont 45 % à l'exportation et à l'étranger) contre 11,6 milliards de francs (dont 51 % à l'exportation et à l'étranger) durant la période comparative de 1981.

La société précise que les résultats toujours bénéficiaires de l'électronique professionnelle n'ont pas compensé les pertes enregistrées dans les autres secteurs, notamment dans les domaines de l'équipement médical et de la téléphonie.

	15 oct.	Diff.
Alsthom-Atlantique	147,90	– 1,60
C.E.M.	31,50	+ 3
CIT-Alcatel	760	+ 35
Crouzet	154	+ 13
Générale des Eaux	320	+ 12,50
Intertechnique	1 075	– 25
Géophysique	–	–
Legrand	1 633	+ 52
Lyonnaise des Eaux	402	+ 6
Machines Bull	26,90	– 0,60
Matra	1 663	+ 3
Merlin-Gérin	624	+ 19
Moteur Leroy-Somer	395	+ 39
Moulinex	60,05	+ 6,95
P.M. Labinal	216	+ 1
Radiotechnique	316	+ 2
S.E.B.	242	+ 7
Signaux	440	+ 5
Téléméc. Electrique	800	+ 52
Thomson-C.S.F.	139,90	+ 3,80
I.B.M.	675	– 7
I.T.T.	230	– 12
Schlumberger (1)	365,50	+ 44,20
Siemens	816	– 19

(1) Compte tenu d'un coupon de 1,70 F.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
	–	–
Schlumberger	396 765	143 133 694
Amgold (1)	56 800	39 255 000
Moët-Hennessy	42 475	31 436 975
B.S.N.-Gerv.-Danone	22 625	26 450 725
4 1/2 %-1973 (2)	11 700	21 476 900
Elf-Aquitaine (2)	178 400	20 033 190

(1) Trois séances seulement.
(2) Quatre séances seulement.

Produits chimiques

	15 oct.	Diff.
Institut Mérieux	712	– 8
Laboratoire Bellon	256	– 1
Nobel-Bozel	13	– 0,30
Roussel-Uclaf	214	+ 3,90
B.A.S.F.	381	– 4
Bayer	360,50	– 9,50
Hoechst	360,10	– 3,90
I.C.I.	43,70	+ 2,70
Norsk-Hydro	364,70	+ 43,70

Valeurs diverses

Premier groupe publicitaire français et filiale à 42 % de l'Agence Havas, la *Société Eurocom* qui a pris le contrôle du *Groupe Goulet* (coté à la bourse de Paris) *en mars 1982, devrait faire son entrée sur le marché parisien* à la fin du mois d'octobre.

	15 oct.	Diff.
Agence Havas	326	+ 4
A.D.G.	135	inch.
L'Air Liquide	459	+ 10
Arjomari	116	– 1,50
Bic	415	– 4
BIS	156	+ 6
Club Méditerranée	496	+ 6
Essilor	751	+ 9
Europe 1	545	– 17
Gle Ind. Part.	169	– 0,70
Hachette	577	+ 17
J. Borel Int.	100	inch.
Oréal (L')	998	+ 7
Navigation Mixte	148,50	+ 0,50
Nord-Est	42,70	+ 1,10
Presses de la Cité	788	+ 18
Skis Rossignol	549	+ 15
Sanofi	244	+ 17,20
U.T.A.	180	+ 4

Jacques Borel : la dernière carte de M. Bellon

Avec plusieurs jours de retard sur le calendrier prévu, M. Pierre Bellon, président de la Sodexho, a fait connaître les modalités de son offre publique d'achat sur les actions et obligations convertibles de Jacques Borel international destinée à concurrencer l'offre publique d'échange déposée par la chaîne hôtelière Novotel.

Tels qu'ils sont contenus dans un très long avis de la Chambre syndicale des agents de change publié vendredi 15 octobre en fin d'après-midi, les termes de l'O.P.A. présentée par la banque Neuflize Schlumberger Mallet pour le compte de Sodexho *ne brillent* pas par leur simplicité.

Selon le document officiel, *« pour chaque lot de trente actions Jacques Borel international ou de vingt-sept obligations convertibles J.B.I. »*, Sodexho s'engage à remettre :

- 1 800 F en espèces ;
- 10 obligations Sodexho de 180 F nominal à émettre, ces obligations étant convertibles en actions Sodexho à raison d'une action pour treize obligations ;
- 1 action Sodexho portant jouissance de l'exercice commencé le 1er septembre 1982, à émettre également.

Il est précisé, au passage, que les obligations convertibles Sodexho seront émises au pair, jouissance à la date de création, et avec un intérêt *« égal à la moyenne arithmétique de taux moyens mensuels de rendement à l'émission des emprunts garantis et assimilés, moins un point »*, ce que les professionnels auront traduit par *« T.M.O. moins 1 »*.

Enfin, la société Sodexho fait savoir qu'elle est prête à faire coter ses actions et ses nouvelles obligations convertibles à la Bourse de Paris dès qu'elle aura pris connaissance du résultat de son offre publique, dont la limite de validité a été fixée au 22 novembre inclus.

En clair, cela signifie que la surenchère de M. Bellon comporte trois volets : un tiers en espèces (sur la base de 180 F par titre), un tiers en obligations convertibles et un tiers en actions Sodexho, un dosage savant que la société avait d'ailleurs présenté – en s'y prenant à deux reprises – dans un communiqué publié, le fait mérite d'être signalé, avant l'avis de la Chambre syndicale.

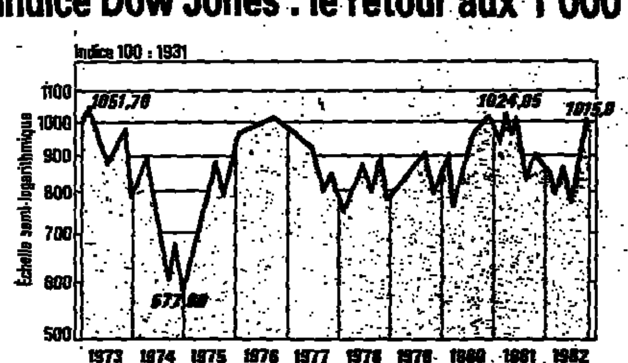
Au-delà de ces péripéties qui n'étonneront personne compte tenu de la nervosité que suscite depuis plusieurs mois le sort de Jacques Borel international, l'essentiel est de retenir que la Sodexho n'a pas voulu – ou pas pu – lancer une contre-offensive en espèces uniquement et qu'elle a préféré un « panachage », avec le risque de voir le marché apprécier plus ou moins bien la valeur de son obligation convertible ou de son action puisque l'entreprise de M. Bellon n'est pas cotée en Bourse pour l'instant.

Ce dernier joue une partie de plus en plus serrée face à ses adversaires récemment réconciliés (*Novotel* et Codec-UNA, qui détiennent à eux deux 62 % de J.B.I.), et le président de Sodexho devrait apporter quelques précisions sur sa nouvelle tactique lors de la conférence qu'il tiendra lundi 18 octobre.

Maintenant que M. Michel Reignier, le directeur-général de Codec-UNA, a rallié le camp de MM. Paul Dubrule et Gérard Pélisson, les patrons de Novotel et de J.B.I., M. Pierre Bellon se retrouve seul avec sa participation de 17 % à 18 % pour conquérir les quelque 20 % d'actions Jacques Borel qui sont encore réparties dans le public. Du coup, les relations se sont brutalement tendues entre MM. Reignier et Bellon, et il n'est pas exclu que ce dernier porte son ressentiment devant les tribunaux en évoquant des engagements écrits (mais assortis d'une échéance ?) de Codec-UNA à l'égard de Sodexho.

En attendant, la cotation des titres Jacques Borel international, interrompue depuis le 25 août, reprendra *« par boîte »*, c'est-à-dire sous le contrôle de la Chambre syndicale, le mercredi 20 octobre, et le conseil de surveillance de J.B.I. se réunira en début de semaine prochaine pour examiner cette nouvelle donne. – S. M.

Indice Dow Jones : le retour aux 1 000



Le repli observé jeudi et vendredi à Wall Street sous le poids de quelques prises de bénéfices n'enlève rien au mérite du marché, qui a réalisé cette semaine une performance historique, entraînant dans son sillage l'ensemble des places financières internationales.

Au comble de l'euphorie, le Big Board enregistrait dès lundi son deuxième record d'activité avec un chiffre d'affaires de 138,5 millions d'actions, et l'indice Dow Jones, qui avait franchi le seuil psychologique des 1 000 points à cette occasion, s'octroyait un palier le lendemain, avant de repartir résolument de l'avant mercredi.

Ce jour-là, le baromètre numéro un de Wall Street atteignait 1 015,08, à son plus haut niveau depuis le 27 avril 1981, alors que près de 140 millions de titres changeaient de main, dont une partie importante sur les *blue chip*. Au total, en l'espace de quelques séances, le Dow Jones a gagné plus de 100 points et près de 30 % depuis la mi-août, un succès imputable à la fois à la détente du loyer de l'argent aux Etats-Unis et aux perspectives de reprise économique à l'horizon 1983.

Les actions pétrolières et bancaires ont su tirer profit de la situation ambiante cette semaine, et, vendredi, l'indice Dow Jones des industrielles s'inscrivait à 993,09 contre 986,84 le vendredi précédent, après que 596,2 millions d'actions eurent été traitées (488,6 millions la semaine précédente).

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.
Terme	160870568	162341799	264764165	269360403	172012018
Comptant					
R. et obl.	513092184	653225995	930902414	804481584	905753287
Actions	91558266	98257630	102822977	123008835	95518762
Total	765521018	913825424	1298489556	1196850822	1173284057

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.
Franç.	102,6	103,2	104,6	106,1	
Étrang.	125,9	125,9	125,4	126,6	

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.
Tendance	114,9	116,3	117,5	120	118,7

(base 100, 31 décembre 1981)

	11 oct.	12 oct.	13 oct.	14 oct.	15 oct.
Indice gén.	98,8	99	100	102,2	101,5

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

L'ascension

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
Alcoa	28 1/2	29 3/8
A.T.T.	61 1/8	59 1/2
Boeing	22	23 5/8
Chase Man. Bank	45	48 7/8
Du Pont de Nem	37 1/2	39 3/4
Eastman Kodak	92 3/4	98 1/8
Exxon	29 1/8	30 3/4
Ford	28 7/8	28 7/8
General Electric	81 7/8	79 3/4
General Foods	43 7/8	43 3/4
General Motors	50 1/2	50 1/2
Goodyear	27 1/4	27 1/4
I.B.M.	80 3/4	79 1/4
I.T.T.	28 1/4	29 1/8
Mobil Oil	26	26 3/8
Pfizer	78 5/8	76 3/8
Schlumberger	37 1/2	43 1/8
Texaco	30 1/8	33
U.A.L. Inc.	28 3/4	23 1/8
Union Carbide	54 1/2	55 2/8
U.S. Steel	18	20 1/4
Westinghouse	36	35 3/8
Xerox Corp	35 1/4	36 5/8

LONDRES

De record en record

Pour la première fois de son histoire, l'indice Financial Times des valeurs étrangères qui avait franchi la semaine précédente la barre des 600, a atteint le niveau de 611,3 avant de refluer sous l'effet de réalisations bénéficiaires pour s'installer vendredi à 603,9 contre 592,9 à la fin de la semaine précédente tandis que l'indice des fonds d'Etat progressait également à 83 contre 80,95.

Le London Stock Exchange a naturellement trouvé un encouragement dans l'irrésistible ascension de Wall Street et dans la nouvelle désescalade des taux d'intérêt qui s'est étendue au royaume britannique en milieu de semaine lorsque les banques de « clearing » de la City, c'est-à-dire les principaux établissements commerciaux ont annoncé l'abaissement de leur taux de base de 10 % à 9 1/2 % avec effet de jeudi.

Vendredi, les investisseurs se sont rués sur les quarante millions d'actions Standard Telephones and Cables, filiale britannique d'ITT, et mises en vente par cette dernière pour une somme globale de 210 millions de livres sterling alors que l'offre a porté sur 2 à 3 milliards de livres.

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
Beecham	376	380
Bowater	197	195
Brit. Petroleum	286	318
Charter	185	188
Courtaulds	78	79
De Beers (*)	5,20	5,50
Dunlop	47	46
Free St. Geduld (*)	37 3/8	39 7/8
Glaxo	855	1075
Gt. Univ. Stores	588	566
Imp. Chemical	286	312
Shell	396	434
Unilever	695	735
Vickers	116	119
War Loan	35	36 1/2

(*) En dollars

FRANCFORT

Au plus haut de l'année

La Bourse de Francfort a atteint cette semaine son plus haut niveau de l'année, les mauvaises nouvelles en provenance du marché du travail n'entamant en rien l'optimisme de la communauté financière à propos du processus de baisse des taux d'intérêt.

Les valeurs les plus représentatives de la cote ont gagné jusqu'à 3 marks, et les banques ont fait preuve d'une bonne tenue. L'indice de la Commerzbank a clôturé la séance de vendredi à 712,6 contre 711,3 la semaine précédente.

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
A.E.G.	31,10	32
B.A.S.F.	114	114,30
Bayer	107,50	108,60
Commerzbank	126	128,50
Deutschebank	261,50	264,90
Hoechst	105,10	108,10
Karstadt	217,50	208
Mannesmann	137,10	133,40
Siemens	247,30	245,20
Volkswagen	132,70	132

TOKYO

Hausse modeste

Comparativement à d'autres places financières, la hausse est restée modeste cette semaine au Kabuto-Cho mais l'essentiel est, pour les opérateurs, que les cours aient progressé en dépit des incertitudes que provoque la démission de M. Suzuki de la présidence de son parti et sa succession.

Hitachi, T.D.K. Electronics et Matsushita Electric ont figuré en tête des hausses les plus sensibles, les spécialistes faisant état de la présence d'investisseurs étrangers sur le marché, notamment, de saoudiens.

En dépit d'une semaine ramenée à quatre séance, le volume quotidien des échanges a atteint 446,3 millions contre un record de 447,8 millions la semaone précédente. Vendredi, l'indice Nikkei Dow-Jones s'établissait à 7 373,51 points (en hausse de 15,41 points alors qu'il avait gagné 480 yens la semaine précédente.

	Cours 8 oct.	Cours 15 oct.
Akai	273	258
Bridgestone	470	456
Canon	1 050	1 130
Fuji Bank	590	500
Honda Motors	960	965
Matsushita Electric	1 300	1 380
Mitsubishi Heavy	182	193
Sony Corp	3 950	3 930
Toyota Motors	930	969

BOURSES ÉTRANGÈRES

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

L'emprunt français : tout est bien qui finit bien

Le Trésor français et les banques commerciales internationales impliquées dans l'eurocrédit de 4 milliards de dollars pour la France ont fini par se mettre d'accord à la suite de ce qui a été plus un malentendu qu'un conflit, contrairement à ce que certains moyens de communication ont pu faire croire. Le prêt français sera assorti, comme tous ceux du même type, d'une clause d'égalité entre tous les créanciers et de réciprocité en cas de défaut de paiement sur d'autres prêts levés à l'étranger par la France. Par contre, il ne comportera pas de clause interdisant à l'emprunteur le nantissement d'actifs. Cette dernière était tout particulièrement sensible parce qu'elle aurait interdit, entre autres, à la France de nantir son stock d'or.

En fait, les difficultés sont nées des mentalités et des approches différentes entre les Français et les Anglo-Saxons. La sensibilité politique des premiers n'avait pas tenu compte de la nature légaliste des seconds et vice versa. Maintenant, tout est rentré dans l'ordre. Le Trésor s'est rendu à certains des arguments soulevés par plusieurs banques américaines, anglaises, allemandes et canadiennes. Celles-ci ont, à leur tour, accepté d'abandonner une partie de leurs demandes initiales. Dans l'affaire, tout le monde est content et la France pourra de nouveau solliciter l'euromarché si, dans l'avenir, le cœur lui en dit ou si la nécessité l'y contraint. De toute manière, il ne pouvait y avoir d'amertume dans une affaire strictement légale où les eurobanques ne demandaient rien d'autre que l'application des textes usuels auxquels sont soumis tous les contrats de prêts internationaux.

En conséquence du compromis intervenu entre les parties concernées, le succès triomphal de l'eurocrédit français est confirmé. Mais bien qu'elle ait finalement recueilli 7,2 milliards de dollars sur l'euromarché, la République française a décidé de ne pas augmenter le montant originel de 4 milliards de dollars de son emprunt international. Les principaux bénéficiaires de cette sage décision sont les banques chefs de file ayant, dès le début, souscrit chacune 100 millions parce que leur engagement initial est désormais réduit de moitié. Dans son ensemble, la prestation a été brillante. Un peu plus de 1,2 milliard de dollars a été recueilli à travers le monde auprès de banques de petite et moyenne dimension, ayant chacune accepté de prêter soit 10, soit 20 ou soit 30 millions de dollars. Les grands absents ont été la Suisse, l'Extrême-Orient et l'Arabie Saoudite. Cela n'est pas surprenant. On connaissait d'entrée de jeu la position helvétique. Quant aux institutions saoudiennes, elles ne prêtent plus, depuis assez longtemps, sur la base d'un taux d'intérêt qui n'est que l'addition d'une marge de 0,50 % au taux du Libor.

Comme il en avait été pour le premier eurocrédit de 1,5 milliard de dollars levé en 1974 par la République française, la présente transaction est placée sous le droit français alors que la grande majorité, pour ne dire la quasi-totalité, des contrats de prêts internationaux sont de droit anglo-saxon. Il en est ainsi parce que les banques américaines et les banques britanniques ont, depuis l'origine, joué un rôle majeur sur l'euromarché. En conséquence, c'est la loi britannique ou celle de l'Etat de New-York qui, la plupart du temps, régit les eurocrédits bancaires.

Parallèlement, il faut souligner le rôle insoupçonné en Europe des juristes américains au sein de toutes les grandes sociétés des Etats-Unis. Aucune grande décision n'est prise et, à plus forte raison, aucun contrat n'est signé, sans l'approbation préalable d'un régiment d'avocats d'affaires qui passent à la loupe le moindre document. Chaque société a les siens comme, dans les années 60, chaque Américain avait son psychiatre.

Trois clauses fondamentales

En général, les contrats d'obédience anglo-saxonne qui scellent les crédits réalisés sur l'euromarché contiennent trois clauses fondamentales : une qui reconnaît l'égalité entre tous les créanciers présents et à venir (la clause *pari passu*) ; une autre d'engagement de non-nantissement d'actifs de la part du débiteur (*négative pledge clause*) ; une troisième qui affirme la réciprocité de tous les défauts de paiement éventuels (*cross default clause*). Cette dernière signifie que, si la France venait à être en défaut sur d'autres contrats, les prêteurs du crédit de 4 milliards de dollars pourraient se mettre sur les rangs pour en exiger immédiatement le remboursement.

Aucune de ces trois clauses n'était stipulée dans l'eurocrédit de l'Etat français signé en 1974 parce que, à l'époque, ce secteur de l'euromarché sortait à peine de l'enfance. Mais, se fondant sur la précédente documentation, celle qui a été initialement établie pour le nouveau prêt n'en a également pas tenu compte. Il semble que la Société générale, qui est l'agent du nouveau crédit français, ait tout de suite attiré l'attention du Trésor sur ce point susceptible de soulever des difficultés mais que le Trésor, peu au fait des contrats de prêts internationaux, n'en ait, au début, pas réalisé l'importance. Il devait toutefois rapidement s'en convaincre. Des établissements aussi puissants que Citicorp, Bank of America, Deutsche Bank, Barclays, Midland, et d'autres, allaient se charger de le lui rappeler sans, du reste, aucune acrimonie.

L'euromarché a, en effet, beaucoup changé depuis 1974. D'une part, il a pris son envol à partir de cette date pour atteindre l'ampleur qu'il a maintenant. Sa formidable expansion s'est encore accompagnée de la mise en place de procédures techniques et juridiques standardisées. D'autre part, les mésaventures financières qui, depuis un an, se sont successivement abattues sur les pays de l'Europe de l'Est, sur le Mexique et sur une grande partie de l'Amérique latine ainsi que, sur de nombreuses sociétés à travers le monde, ont renforcé le besoin de protection des prêteurs. Dans le cas de l'eurocrédit de 4 milliards de dollars pour la France, les banques internationales n'ont pas exigé de garanties particulières mais seulement l'application des clauses qui avaient été précédemment appliquées à la Grande-Bretagne, au Canada, à la Suède, à la Belgique, au Danemark et à tous les grands emprunteurs internationaux ayant sollicité l'euromarché depuis huit ans. Les banques commerciales agiraient de même à l'égard de l'Australie ou de l'Allemagne si, demain, l'un de ces deux pays se décidaient à lever un eurocrédit. Même les banques françaises impliquées dans le présent crédit pour la France considéraient officieusement la requête des banques étrangères comme des plus normales et parfaitement justifiées. L'erreur a été d'avoir voulu entourer les négociations d'une aura de mystère. Comment a-t-on pu espérer une minute conserver le secret autour d'un des plus grands crédits bancaires jamais montés sur l'euromarché ? Il aurait certainement mieux valu expliquer d'emblée clairement la situation qui, de toute manière, n'avait rien d'infamant.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Remous sur le franc

Peu sensible à la baisse des taux d'intérêt, le dollar, après avoir fléchi en début de semaine, puis rebondi vigoureusement, a fini par céder du terrain à la veille du week-end à la suite des interventions des banques centrales, scénario identique à celui de la semaine précédente. Le système monétaire européen, secoué par la dévaluation de la couronne suédoise, s'est trouvé soumis à de nouvelles tensions : la couronne danoise a été attaquée et, par contrecoup, le franc français s'est trouvé pris dans de vifs remous, faiblissant vis à vis du mark.

Lundi, au lendemain de la réduction du taux d'escompte officiel aux Etats-Unis, et à la faveur d'une baisse générale des taux américains, le dollar fléchissait jusqu'à 7,05 F à Paris, revenait en dessous de 2,50 DM à Francfort et passait de 269 yens à 265 yens. Puis il se raffermissait, notamment vis à vis du mark, en liaison avec les événements de Pologne et une légère tension des taux aux Etats-Unis. Vendredi, il se tassait à nouveau, avec l'aide des banques centrales. Pour les spécialistes du marché, le cours du « billet vert » semble plafonner et il leur paraît opportun de s'alléger un peu.

En Europe, la dévaluation sauvage de la couronne suédoise (16 %) apparaît comme un détonateur au flanc du système monétaire européen (S.M.E.), dans la mesure où elle pourait entraîner la dévaluation de la couronne danoise, appartenant à ce même S.M.E. Certes, le ministère des finances du Danemark a vigoureusement écarté cette éventualité, mais le conseil des « trois sages » du royaume a recommandé une telle opération et les journaux de Copenhague avançaient même, jeudi, un taux de 20 %. La Finlande a déjà pris les devants, dévaluant à nouveau son markka (6 % après 4 %).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la couronne danoise soit tombée en queue du S.M.E., touchant même son cours d'intervention vis à vis du florin néerlandaise. Il n'est pas étonnant, non plus, que les rumeurs habituelles de veille de week-end sur un réajustement inévitable du S.M.E. se mettent à courir : une opération sur la couronne danoise en serait le prétexte et le mark allemand se trouverait, une fois de plus, le candidat tout trouvé à une réévaluation bien commode pour tout le monde.

Tout cela n'a pas fait l'affaire du franc français, quelque peu malmené. La Banque de France a dû engager une partie de ses réserves pour empêcher le cours du mark à Paris de dépasser le cours fatidique de 2,83 F, à mi-chemin entre le plancher et le plafond de sa marge de fluctuation autorisée. Coût de l'opération : de 700 millions à 1 milliard de dollars, avec une mention particulière pour le vendredi 15 octobre. Ce jour-là, en effet, et déjà la veille au soir, les milieux financiers internationaux bruissaient d'une folle rumeur : sept grandes banques mondiales, la Deutsche Bank en tête, allaient se retirer du consortium mis sur pied par la Société générale pour souscrire l'emprunt français de 4 milliards de dollars. On juge de l'effet produit sur les marchés des changes, où les opérateurs voyaient déjà le crédit de la France gravement compromis avec, pour conséquence, des ventes de francs accélérées, notamment en provenance des Etats-Unis. Au point de départ de la rumeur, un « malentendu » d'ordre juridique qu'évoque très complètement Christopher Hughes (voir ci-contre), et qui était dû, très largement, à l'obstination d'un fonctionnaire du Trésor, pour refuser des clauses aujourd'hui communément admises. Il fallut que son ministre, M. Jacques Delors, informé de l'état du problème jeudi soir, intervînt immédiatement pour débloquer la situation, la signature officielle de l'accord devant avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine. En tout cas, ledit fonctionnaire peut se vanter d'avoir coûté un certain nombre de millions de dollars à la Banque de France, à imputer sur le milliard et demi de dollars qui sont sortis depuis quinze jours du fait de la dévaluation de la couronne danoise et des tentatives concertées pour faire baisser le dollar. Quant à l'avenir proche, les milieux financiers internationaux craignent que le mois de novembre ne soit très agité, avant l'accalmie qui précède traditionnellement l'échéance de fin d'année.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 8 AU 15 OCTOBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,7060	–	14,0745	46,7071	39,8247	2,0416	36,3768	0,0696
	1,7080	–	14,0087	46,5116	39,6510	2,0462	36,3240	0,0700
Paris	12,1211	7,1050	–	331,85	282,95	14,5059	258,45	4,9477
	12,1993	7,1425	–	332,20	283,20	14,6153	259,44	5,0017
Zurich	3,6525	2,1410	30,1340	–	85,2648	4,3711	77,8828	1,4909
	3,6722	2,1500	30,1023	–	85,2498	4,3994	78,0966	1,5056
Francfort ...	4,2837	2,5110	35,3419	117,28	–	5,1265	91,3423	1,7486
	4,3075	2,5220	35,3107	117,30	–	5,1606	91,6091	1,7661
Bruxelles ...	83,5598	48,98	6,8937	22,8771	19,5061	–	17,8173	3,4108
	83,4699	48,87	6,8421	22,7302	19,3774	–	17,7515	3,4222
Amsterdam ..	4,6897	2,7490	38,6922	128,39	109,47	5,6124	–	1,9143
	4,7021	2,7530	38,5445	128,04	109,15	5,6335	–	1,9278
Milan	2449,81	1436	202,11	678,71	571,88	29,3180	522,37	–
	2439,02	1428,00	199,93	664,18	566,21	29,2203	518,70	–
Tokyo	458,91	269,00	37,8615	125,64	107,12	5,4920	97,8537	0,1873
	456,03	267,00	37,3831	124,18	105,86	5,4634	96,9851	0,1869

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 octobre, 2,6412 F contre 2,6750 F le vendredi 8 octobre.

LES MONNAIES DU S.M.E.* : DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

15 octobre 1982

LIRE ITALIENNE
FLORIN NEERLANDAIS
LIVRE IRLANDAISE
FRANC FRANÇAIS
MARK ALLEMAND
FRANC BELGE
COURONNE DANOISE

%
0
–0.25
–0.50
–0.75
–1
–1,25
–1,50
–1,75
–2,00
–2,25
–2.25
–2,50
Plafond
Plancher

*Système monétaire européen

Les matières premières

Hausse du cuivre et de la plupart des autres métaux

Les marchés commerciaux ont réagi en hausse à la confirmation de la détente des taux d'intérêt aux Etats-Unis et ce sont les métaux qui ont le plus largement bénéficié de ce bon climat général. En revanche, les denrées ont évolué avec quelque irrégularité.

METAUX. — *Tandis que des rumeurs selon lesquelles l'Union soviétique pourrait procéder à des ventes « massives » pesaient sur le marché de l'or, en fin de semaine, l'argent-métal a pu, quant à lui, enregistrer des hausses substantielles, qui l'ont porté à son plus haut niveau depuis treize mois. Ce métal attire à nouveau les investisseurs, qui s'en étaient précédemment détournés en raison des rendements élevés, dont ils pouvaient bénéficier sur les marchés monétaires ; avec la baisse des taux d'intérêt, l'argent-métal retrouve son attrait.*

Bien plus encore que l'argent, le cuivre a attiré l'attention, ces derniers jours, et l'on note que ses cours ont atteint leurs plus hauts niveaux de ces trois derniers mois. Les stocks de métal de première qualité sont peu abondants, même si l'on tient compte de la faiblesse de l'activité économique dans les pays industrialisés, alors même que des rumeurs circulent sur les marchés selon lesquelles la Chine s'apprêterait à prendre livraison de quelque 30 000 à 40 000 tonnes avant un mois, et qu'il est question également d'éventuels achats de l'Iran.

Sans pour autant annoncer une flambée immédiate, bon nombre de spécialistes londoniens estiment qu'après être tombés l'été dernier, à leur plus bas niveau, en termes réels, depuis les années 30, les cours du cuivre sont maintenant appelés à connaître un nouvel essor, essor qui pourrait s'amorcer avant même la fin de l'année. Ces analystes appuient cette prévision surtout sur le fait que d'importantes réductions de production ont été décidées dans divers pays, aux Etats-Unis principalement. Selon Amalgamated Metal Trading, la production du monde occidental sera inférieure de 371 000 tonnes cette année, et de 242 000 tonnes en 1981, à la consommation, estimée à 7 millions de tonnes pour cette année et à 7,45 millions pour l'an prochain. Dans l'immédiat, la plupart des producteurs nord-américains viennent de relever leurs tarifs.

Pour les autres métaux, notons que l'étain et le plomb ont été soutenus, les cours du zing regagnant leurs niveaux de février dernier. Le nickel a été ferme, mais l'aluminium s'est montré irrégulier.

CAOUTCHOUC. — *Les achats de soutien pour le stock régulateur se sont poursuivis ; le marché est resté calme et les cours n'ont que très peu varié.*

DENRÉES. — *Le café s'est montré plus ferme, tandis que le cacao se repliait en raison de ventes importantes des pays producteurs, dont la Côte-d'Ivoire. Quant au sucre, des rumeurs selon lesquelles Cuba aurait acheté, en début de semaine, près de 120 000 tonnes, ont jeté la confusion sur le marché où les cours ont poursuivi leur repli.*

LES COURS DU 15 octobre 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (high grade cathode), comptant, 899 (839) ; à trois mois, 889 (850) ; étain comptant, 7 255 (7 300) ; à trois mois, 7 250 (7 300) ; plomb, 299,50 (294) ; zinc, 451,50 (446,50) ; aluminium, 562 (554,50) ; nickel, 2 305 (2 265) ; argent (en pence par once troy), 572,50 (524). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 68,20 (63,55) ; argent (en dollars par once), 9,80 (8,95) ; platine (en dollars par once), 348,30 (320) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 53,50 (53,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 370-380 (360-375). — **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (29,15).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, 65,50 (64,75). — **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), 357 (354) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, 240 (240). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, 42 (42).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 49-51 (48-51,00). — **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 199 (196).

DENRÉES. — **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, décembre, 1 523 (1 525) ; mars, 1 600 (1 602) ; sucre, janvier, 6,30 (6,30) ; mars, 6,94 (7,00) ; café, décembre 141,50 (143,40) ; mars, 137,25 (134,75). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, janvier, 97 (98) ; mars, 104,75 (108,20) ; café, novembre, 1 494 (1 475) ; janvier, 1 421 (1 375) ; cacao, décembre, 990 (1 018) ; mars, 1 022 (1 035). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, décembre, 1 210 (1 205) ; mars, 1 255 (1 260) ; café, novembre 1 817 (1 799 : janvier, 1 740 (1730) ; sucre (en francs par tonne), novembre, 1 320 (1 325) ; décembre 1 326 (1 317). Tourteaux de soja : — **Chicago** (en dollars par tonne), octobre, 155,70 (151,30) ; décembre, 160,20 (155,70). — **Londres** (en livres par tonne), octobre, 114 (113) ; décembre, 118,40 (115,50). — **CÉRÉALES.** — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, décembre, 311 1/2 (318 1/4) ; mars, 330 1/2 (338 1/2) ; maïs, décembre, 223 1/4 (222) ; mars 238 1/4 (237).

INDICES. — Moody's, 984,20 (970,50) ; Reuter, 1 514,10 (1 504,10).

Marché monétaire et obligataire

Baisse générale des taux

Cette fois-ci, le mouvement mondial de détente des taux d'intérêt paraît bien lancé ! Encore « psychologique » aux Etats-Unis la semaine dernière, et fondé sur l'hypothèse d'un assouplissement de la politique de la Réserve fédérale (le FED), la baisse du loyer de l'argent s'est trouvée justifiée, confirmée *a posteriori* et accélérée par l'action même du FED. Non seulement ce dernier, à la veille du week-end dernier, manifestait clairement sa volonté de détente en réduisant, pour la cinquième fois depuis août dernier, son taux d'escompte, ramené de 10 % à 9,5 %, mais encore par la voix de son président, M. Paul Volcker, il rendait public un « changement technique » dans ses modes de calcul. Temporairement, le FED ne prendra plus en compte les variations de la masse monétaire dans sa définition restrictive M1 (monnaie en circulation plus dépôts à vue), qui vont perdre une grande part de leur signification du fait de la venue à échéance prochaine de 30 milliards de dollars de bons d'épargne *(All Savers Certificates)*, émis il y a un an pour renflouer les caisses d'épargne *(Saving and Loans)*. D'où l'idée de prendre, comme référence, M2 (qui couvre, en supplément, l'épargne à court terme). En fait, le FED, anxieux de ne pas compromettre la reprise, et satisfait, pour l'instant, du ralentissement de l'inflation — son objectif avoué — va relâcher un peu les rênes, ce qui ne manquera pas, au surplus, de satisfaire la Maison Blanche à un mois d'élections rendues « délicates » par un chômage record. C'est pourquoi les dirigeants de la Banque centrale ont minimisé par avance le gonflement de la masse monétaire pour la semaine du 6 octobre, qui aura été de 6,9 milliards de dollars.

Aux Etats-Unis, le signal a été clairement entendu : les banques ont ramené leur taux de base de 13 % à 12 %, un retour au niveau d'il y a deux ans, le loyer de l'argent au jour le jour est revenu en dessous de 9 % et Wall Street a flambé derechef.

En Europe, l'exemple a été contagieux. La Banque d'Angleterre, en abaissant son taux d'intervention, a pratiquement forcé les banques à réduire leur taux de base à 9,5 %, au-dessous de 10 % pour la première fois depuis quatre ans. Aux Pays-Bas, le taux d'escompte a été ramené de 7 % à 6,5 %, et, en Allemagne, il est vraisemblable que la Bundesbank en fasse autant jeudi prochain.

En France, M. Jacques Delors a déclaré à Toulouse qu'il était certain que d'ici à la fin de l'année le taux du marché monétaire devrait baisser de un à deux points, de même que le taux de base bancaire. Il aurait, dès l'autre jeudi, demandé à la Banque de France de ramener à 13,75 % puis à 13,50 % le taux du marché monétaire (actuellement de 14 %), mais l'état du marché des changes ne l'a pas permis. En attendant, les taux du marché monétaire de Paris ont baissé, par anticipation, de 1/2 % à six mois et un an (13 1/4 %).

Baisse d'anticipation sur le marché obligataire

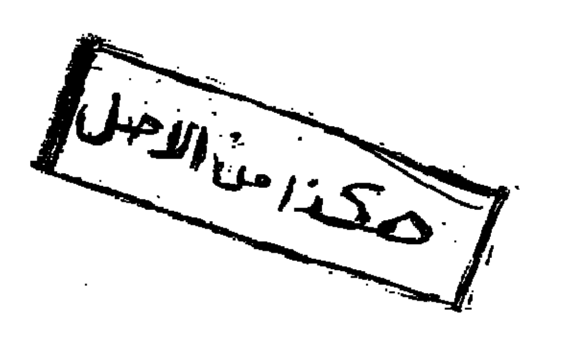
Une forte activité a régné cette semaine sur le marché obligataire français, où les opérateurs , anticipant, eux aussi, une baisse de loyer de l'argent, ont manifesté un vif intérêt pour les émissions à taux fixe, susceptibles de se valoriser, en rendement nominal et en capital au fur et à mesure d'une détente des taux. En conséquence, les rendements sur le marché secondaire ont sensiblement fléchi, revenant de 15,61 % à 15,29 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, de 15,47 % à 15,07 % pour ceux à moins de sept ans et de 15,90 % à 15,82 % pour le secteur public, selon les indices Paribas.

Fort logiquement, sur ce même marché secondaire, l'attention s'est portée sur les emprunts anciens, émis à des taux fixes bien inférieurs aux niveaux actuels et, de ce fait, passablement décotés. Non moins logiquement, les emprunts à taux variable ont fait l'objet de ventes importantes, notamment les D.T.I., revenus de 100 1/2 % à 99 %.

Sur le marché primaire, les émissions se succèdent à un rythme rapide et sont bien accueillies. Cela a été le cas pour l'emprunt « grands travaux » de 2 milliards de francs à 16,40 % nominal, et cela va l'être pour celui de la Caisse centrale de coopérative économique (700 millions), très apprécié pour ses options de remboursement (fenêtres). L'accueil est bon également pour la Compagnie bancaire (400 millions de francs à 16,50 % et 400 millions à taux variable T.M.O.). Quant au Crédit agricole il place dans son réseau 2 milliards de francs d'obligations à 16,40 % et 1,7 milliard à taux variable T.M.O.

En principe, le Trésor n'entend pas lancer d'emprunt d'ici à la fin de l'année : ce sera, selon l'usage, au début de l'année prochaine. Enfin, il semble pratiquement acquis que l'idée d'un grand emprunt d'Etat de 25 milliards de francs, destiné à l'investissement, soit abandonnée.

F.R.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

UN TRAFIC DE PHOTOGRAPHIES PORNOGRAPHIQUES DANS UN CENTRE POUR JEUNES HANDICAPÉS

M. Michel Salzmann, juge d'instruction à Paris, a délivré le 15 octobre des mandats d'amener visant le directeur du centre pour handicapés Coral, à Aimargues (Gard), M. Claude Sigala, trente-neuf ans. Deux autres mandats visent un psychiatre, le docteur Alain Chiapello, trente-cinq ans, et un éducateur, M. Jean-Joël Bardy, vingt-six ans. Tous trois sont gardés à vue à Montpellier, où, depuis mercredi 13 octobre, une équipe de policiers parisiens de la brigade des stupéfiants et du proxénétisme les interroge. Une information contre X avait été ouverte pour attenta à la pudeur sur enfants de moins de quinze ans et excitation de mineurs à la débauche le 6 octobre à la suite d'une plainte déposée par les parents d'un pensionnaire du centre.

Le Coral, situé dans la commune d'Almargues, a été créé en 1976 à titre d'expérience. Selon l'expression de M. Sigala, le directeur, il s'agissait à l'époque de constituer un centre de vie pour tous ceux qui connaissent des handicaps physiques ou psychiques, du psychotique profond au jeune drogué en passant par le délinquant. « *Vivre avec ces enfants et ces adolescents est la meilleure thérapie* », expliquait-il. Depuis, il existe une quarantaine de centres semblables en France.

Ce centre de rééducation ou « communauté » héberge une vingtaine de pensionnaires dans un mas entouré de vignes. Il a été acheté il y a six ans grâce à un don de la Fondation de France et un prêt du Crédit agricole. Il ne figure pas parmi les établissements agréés par l'Action sanitaire et sociale. Au cours de leur perquisition les policiers parisiens ont surtout cherché des photos pornographiques dont les acteurs seraient des enfants handicapés.

A B C D F G H

AU CAMP DE CANJUERS

M. Mitterrand souligne l'apport « complémentaire » de l'armée de terre à la dissuasion

De notre envoyé spécial

Canjuers (Var). — *Venu, a-t-il expliqué, pour* « prendre un contact direct et personnel sur le terrain avec l'armée de terre », *le président de la République a souligné, vendredi 15 octobre, au camp militaire de Canjuers (Var), l'apport* « complémentaire » *de la 1re armée française à la stratégie de dissuasion et à la défense du continent occidental.*

« La dissuasion, *a affirmé M. François Mitterrand,* ne peut être que globale. On ne peut pas séparer la force nucléaire proprement dite et les éléments hors desquels elle se trouverait isolée. Je pense, bien sûr, au rôle de la Ire armée et de l'armée de terre en général. Le maniement de cette force terrestre est intimement associé au maniement stratégique et dissuasif de notre armée. »

Les propos du chef de l'État ont paru satisfaire les quelques chefs militaires présents à Canjuers et principalement les généraux Jean Delaunay et Jacques de Barry, respectivement chef d'état-major de l'armée de terre et commandant la 1re armée, cette grande unité de 200 000 hommes organisée en divisions blindées de part et d'autre du Rhin.

Accueillant M. Mitterrand, qui rendait ainsi sa première visite présidentielle à l'armée de terre, le général Delaunay avait précisément indiqué au préalable que si « *les parachutistes des forces d'assistance rapide avaient été mis à l'honneur par l'actualité libanaise (...) les autres composantes de l'armée de terre, et notamment ses blindés, son artillerie et son infanterie mécanisée, sont tout aussi capables de remplir leur mission* ».

« *Cette armée de terre,* devait ajouter le chef d'état-major, *participe à la dissuasion et traditionnellement gardienne du sol de la patrie, elle s'entraine à faire la guerre pour que la guerre n'arrive pas.* »

Durant une heure et dix minutes, le président de la République a assisté à une démonstration volontairement composée comme « *un spectacle* » — l'expression est celle du commentateur officiel de la série d'exercices présentés — pour que M. Mitterrand puisse se faire une idée de la capacité de l'armée de terre à mener « *un combat moderne sur le théâtre européen* » ou « *la prise de contrôle d'une zone-clé du terrain* » lors d'une opération outre-mer. Une centaine de blindés divers et une trentaine d'hélicoptères ont ainsi manœuvré devant la tribune officielle, installée sur l'observatoire des Combes, avant le tir simulé d'un missile nucléaire Pluton, exercice qui a mis un point final à cette démonstration appuyée par des avions Jaguar.

L'assistance, composée principalement d'élus locaux, parmi lesquels M. François Léotard, député du Var, maire de Fréjus et secrétaire général du parti républicain, a semblé s'intéresser tout spécialement aux puissants tirs d'artillerie des batteries AUF-1 de 155 millimètres et au ballet des hélicoptères. Les premiers ont concentré cent quatre-vingts coups de 155 en deux minutes sur leur objectif installé sur la crête de Chardan. Les hélicoptères, armés de missiles antichars ou de canons de 20 millimètres, ou encore porteurs de mortiers de 120 millimètres, ont joué « *les anges gardiens* » des fantassins à terre.

Avant de déjeuner sous la tente avec des cadres et des militaires du rang, le président de la République a assisté en privé à un exposé, illustré de schémas et de graphiques, sur le rôle et l'organisation de la Ire armée par son commandant en chef, le général de Barry, qui a ensuite rendu hommage à des écrits anti-munichois de 1938 de M. Mitterrand ainsi qu'à son passé militaire de prisonnier puis d'évadé, et enfin de résistant durant la seconde guerre mondiale.

Parlant aux journalistes « *des enseignements de ma visite à Canjuers, qui ont accru, si besoin était, ma confiance dans l'armée de terre* », le chef de l'État a souligné que le projet de budget des forces armées pour 1983 « *permettrait de maintenir toutes les missions et de préserver tous les équilibres* ».

Bombe à neutrons : la décision n'est pas prise

« *Ce qui m'a frappé,* a encore expliqué M. Mitterrand, *ce sont la disponibilité et l'unité de l'armée de terre, deux vertus, avec la qualité des armements, sur lesquelles sont fondées les armées françaises.* » Le chef d'état-major de l'armée de terre avait, lui aussi, antérieurement insisté sur le fait que « *l'armée de terre est une, disciplinée, disponible et dévouée* » et qu'elle « *se tenait prête à réagir à l'inattendu pour accomplir toutes les missions que vous lui confierez* ».

Le président de la République, qui avait à ses côtés M. Charles Hernu, ministre de la défense, a, en réponse à une question sur le service national, affirmé que « *il ne s'agit pas d'improviser* » et que « *l'estimation du temps de service se fera selon les missions des armées* ».

Interrogé sur la véracité des informations du *New York Times* du vendredi 15 octobre, reprises par *l'International Herald Tribune*, selon lesquelles la France avait décidé de construire en série l'arme neutronique, M. Mitterrand a déclaré que « *ces informations sont inexactes* » et que « *la décision n'était pas prise* ». « *Nous avons continué les études,* a expliqué le chef de l'État, *car notre volonté est de pouvoir donner cet ordre sans être pris de court sur les délais de fabrication. Je tiens à maintenir cette capacité mais le pas supplémentaire qui consiste à ordonner la fabrication n'est pas franchi. Je ne m'interdis pas d'avoir à donner cet ordre,* a conclu le président, *mais, en l'état actuel des choses, et compte tenu d'autres fabrications, il n'y a pas d'urgence.* »

JACQUES ISNARD.

LA CONFÉRENCE NATIONALE « JEUNESSE » DU P.S.

M. Barrau plaide pour la réduction de la durée du service national

La première conférence nationale « jeunesse » du P.S. s'est réunie samedi 16 octobre à Paris. Ses travaux, auxquels devaient participer Mme Edwige Avice, ministre de la jeunesse et des sports, et M. Charles Hernu, ministre de la défense, devait s'achever par une intervention, dimanche, de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du parti.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de cette conférence, M. Alain Barrau, secrétaire national chargé du secteur jeunesse a traité des priorités de son action : l'emploi, l'insertion sociale des jeunes, l'éducation, l'éducation populaire, la défense, les droits de l'homme et la solidarité internationale.

A propos de la réduction de la durée du service national il a déclaré : « *Une programmation est nécessaire. Elle peut s'étendre sur la durée du septennat, mais elle doit être annoncée. C'est dans le cadre des orientations de la loi de programmation militaire que la question de la durée du service et de ses modalités de réalisation (service différencié ou non) doit se poser. Plutôt que de constituer une parenthèse dans la vie de nombreux jeunes et de retarder souvent leur insertion sociale future, l'armée doit utiliser son potentiel humain et technologique pour aider les jeunes à entrer dans la vie professionnelle, et améliorer leur qualification. Le nouveau statut des objecteurs de conscience doit être élaboré et il doit permettre aux jeunes qui le souhaitent de faire un service national dans des associations de jeunesse et d'éducation populaire.*

« *Enfin c'est en rappelant nos propositions socialistes pour lutter pour la paix et le désarmement, que nous répondrons le mieux à la juste aspiration des jeunes dans ce domaine. Il faut agir pour que les deux super-puissances acceptent une désescalade en matière d'armement conventionnel et nucléaire, en tenant compte en permanence du nécessaire équilibre sans lequel le risque de guerre est encore plus grand* » a-t-il ajouté.

● *Cinquante et une personnes* ont trouvé la mort aux Philippines lors du passage, jeudi 14 octobre, du typhon Nancy. Seize autres ont été portées disparues. Les vents, qui ont parfois atteint des vitesses de 185 kilomètres à l'heure, ont particulièrement ravagé la région située à environ 350 kilomètres de Manille. Le montant des dégâts s'élèverait à plusieurs millions de dollars. Les secours s'organisent actuellement pour venir en aide aux dix-huit mille sans-abri de cette région. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Le numéro du « Monde » daté 16 octobre 1982 a été tiré à 509 203 exemplaires.

APRÈS LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIX

Hausse des automobiles, augmentations dans les services publics et baisse de certains médicaments

Les constructeurs automobiles vont pouvoir relever leurs barèmes de 4 % en moyenne à compter du 16 octobre, après la réunion, le 15, du comité national des prix. Cette hausse n'est pas uniforme. Les constructeurs se sont engagés à relever leurs prix, selon les modèles, de 2 à 5 %. Déjà, Peugeot et Talbot avaient annoncé que leurs nouveaux prix entreraient en vigueur le 18 octobre, à l'exception des nouvelles 305 Peugeot qui ne seront augmentées que le 25 octobre.

Cet « aménagement » au blocage des prix constitue une « *mesure vraiment exceptionnelle* », dit-on rue de Rivoli.

Le comité des prix a également arrêté une série de baisse, s'échelonnant de 5 % à 20 %, d'une dizaine de médicaments courants et il a été consulté sur un projet visant à rendre obligatoire l'affichage au litre et au kilo des produits de grande consommation.

Voici les principales augmentations de tarifs des services publics prévus pour les prochains mois :

TRANSPORTS AERIENS

AIR FRANCE. — Ses tarifs ont augmenté en moyenne de 7 % le 1er octobre, conformément à un accord pris entre les compagnies membres de l'I.A.T.A. (Association internationale du transport aérien). Une autre augmentation aura lieu, dans le même cadre, le 1er avril 1983. Les tarifs France-Antilles et France-Réunion augmenteront le 15 décembre d'un montant qui n'est pas encore connu.

U.T.A. — Augmentation de 8 % au 1er novembre des tarifs France - Nouvelle Calédonie et France-Tahiti, bloqués depuis plusieurs années. Autres tarifs sans changement.

AIR INTER. — Pas d'augmentation avant le 1er janvier. Conformément à la politique des dernières années, elle devrait être inférieure à celle du coût de la vie.

S.N.C.F.

VOYAGEURS GRANDES LIGNES. — Pas d'augmentation au 1er novembre, la hausse des tarifs telle que prévue par le contrat d'entreprise ayant été acquise au 1er avril dernier (+ 10,5 %).

BANLIEUE. — Augmentation de 9 % le 1er novembre. Augmentation aussi de la carte orange : + 10 % pour deux zones, + 7 % pour trois zones, + 8 % pour quatre zones, et + 9 % pour cinq zones.

MARCHANDISES. — La S.N.C.F., qui devrait mettre en place, à partir de l'été dernier, un système d'augmentations biannuelles négociées avec les chargeurs, souhaite pouvoir l'appliquer dès la sortie du blocage. Mais la ventilation et le niveau des hausses dépendra essentiellement de la volonté gouvernementale.

R.A.T.P.

Augmentation moyenne de 9 % le 1er novembre. La hausse de prix atteindra 10 % sur le carnet de tickets.

P.T.T.

TIMBRE-POSTE. — L'augmentation prévue au budget a eu lieu en juin 1982.

TELEPHONE. — Rien de prévu. Le budget annexe prévoyait la possibilité d'une augmentation au printemps dernier : elle n'a pas eu lieu.

En Turquie

M. ECEVIT ANCIEN PREMIER MINISTRE A ÉTÉ LIBÉRÉ

(De notre correspondant.)

Ankara. — A peine sorti de la prison civile d'Ankara, le vendredi 15 octobre, M. Ecevit, ancien premier ministre et chef du parti républicain du peuple, s'est rendu à la salle des mariages de la municipalité pour servir de témoin... à l'un de ses gardiens. La Cour de cassation militaire avait ordonné la libération de M. Ecevit, détenu pour la seconde fois pour violation du décret interdisant aux anciens responsables de partis toute déclaration politique.

L'ancien premier ministre a passé au total 139 jours en prison depuis la prise du pouvoir par les militaires, le 12 septembre 1980. Il faut ajouter à ces incarcérations, un séjour forcé d'un mois entre cette date et le 13 septembre 1980, dans un camp de vacances de l'armée, près des Dardanelles. M. Ecevit a été inculpé à deux reprises, pour avoir donné une interview à l'hebdomadaire ouest-allemand *Der Spiegel*, puis à un journaliste norvégien. — A. U.

« RIEN DE CE QUE FAIT LE GOUVERNEMENT ACTUEL NE DEVRA ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME IRRÉVERSIBLE » déclare M. Raymond Barre

Invité, jeudi 14 octobre, par *la Revue des Deux Mondes* à prendre la parole sur le thème « L'économie française aujourd'hui et demain », M. Barre, se plaçant dans la perspective d'une alternance, a notamment déclaré : « *La politique d'un futur gouvernement devrait être toute différente. Il ne faudrait pas accepter le « compromis historique » avec l'expérience socialiste. Au contraire, il conviendra de poser comme principe que rien de ce qui se fait actuellement ne doit être considéré comme irréversible. Chaque réforme introduite devra être soigneusement examinée dans ses modalités et ses conséquences avant de conclure à son maintien ou à son abolition.* »

Depuis juin 1982, le gouvernement, selon M. Barre, a complètement changé de cap. Sa nouvelle politique est-elle de nature à remédier aux déséquilibres apparus dans tous les secteurs ? L'évolution des prix ne doit pas faire illusion, a déclaré M. Barre : « *Plus vite on mettra fin à la politique de l'indice, mieux il en sera pour l'économie française.* »

Les hausses dues aux charges, aux impôts et à certaines importations n'ont pu être répercutées. Elles peuvent être différées mais non supprimées. Les salaires évoluaient à peu près comme les prix au moment où le blocage a été institué, ce qui prouve que le dérapage ne provenait pas des rémunérations mais « *était dû au comportement de l'État* ».

La rigueur, il ne la voit pas dans le projet de budget 1983 bien qu'il ne nie pas qu'un « *certain effort ait été accompli* ». Cependant, le déficit prévu sera plus élevé que pour 1982. La situation budgétaire reste d'autant plus déséquilibrée que les entreprises nationales sont au rouge et que la politique des tarifs publics annoncée ne pourra y porter remède. La rigueur, l'ancien premier ministre ne la voit que dans les intentions exprimées pour la réforme de la Sécurité sociale mais les mesures annoncées « *sont en pointillé* ».

Faute pour le gouvernement de changer sa politique, il sera acculé à accroître les contrôles, y compris les contrôles aux frontières. L'économie restera, selon lui, « ébranlée » par l'expérience actuelle, ses rigidités seront accrues, l'incitation au travail diminuée.

LA MORT DE CHARLES SAMARAN

De l'époque médiévale à Casanova

L'historien Charles Samaran, directeur honoraire des Archives de France, membre de l'Institut, est décédé le jeudi 14 octobre, à l'hôpital de Nogaro, dans le Gers (« le Monde » du 16 octobre).

La vitalité de ce petit homme sec, à barbiche grise, au regard pétillant derrière ses lunettes, qui récemment encore traversait les océans pour se rendre à des congrès, surprenait plus encore que sa longévité inhabituelle. Il avait allégrement dépassé son centenaire, salué par un recueil de souvenirs savoureux, *Enfance et Jeunesse d'un centenaire* (Belles Lettres 1979), et l'an dernier il s'entretenait avec un journaliste du *Monde Dimanche* (5 avril 1981).

Né le 28 octobre 1879, à Cravencères, dans le Gers, d'une famille de viticulteurs, c'était un Gascon de Paris, où il était monté dès 1897. Ecole des chartes, École française de Rome, puis ensuite une brillante carrière d'archiviste, de professeur et d'historien. D'abord fonctionnaire des Archives nationales, il devait en devenir le directeur de 1941 à 1948, après avoir été directeur d'études à l'École pratique des hautes études (1927) et professeur à l'École des chartes (1933).

Ces activités de haut fonctionnaire s'accompagnent d'une production d'ouvrages étourdissante. En 1956, sa bibliographie comptait déjà cinq cents titres d'articles et livres. On en dénombre aujourd'hui près de sept cents. La plupart révèlent en lui la passion des textes anciens qu'il inventoria et exhuma, explorant les archives vaticanes d'où il avait tiré sa thèse sur la fiscalité pontificale, les vieilles chroniques, les registres provinciaux, les cartulaires des abbayes, etc.

Il s'est d'abord attaché à l'époque médiévale, ressuscitant notamment Thomas Basin, chroniqueur de Charles VII. Il ne s'y limita pas. Dès 1912, il se tourne vers *d'Artagnan, capitaine des mousquetaires du roi*, puis vers *Casanova*, dont il étudie minutieusement la vie et les Mémoires jusqu'à devenir un pape du casanovisme.

Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1941, comme médiéviste, grand prix littéraire de la Ville de Paris en 1970, directeur du *Journal des savants*, il avait gardé des liens avec sa terre gasconne, animant la société d'archéologie du Gers, l'association des Gascons de Paris, et publiant de vieux textes en gascon.

En cet homme se mariaient d'une façon exemplaire l'érudition, l'éclectisme et la science. On lui doit dès 1925 l'application des rayons ultra-violets au déchiffrement des grimoires. Il a scruté non seulement la France sur l'ensemble de son territoire, mais l'a parcourue, des Mérovingiens à Gérard de Nerval. Quand on l'interrogeait sur le secret de sa longévité, de son activité, il répondait : « *Faire comme si l'on ne devait jamais mourir.* »

Charles Samaran était grand officier de la Légion d'honneur. — J. P.

● *Les obsèques du commissaire Fernand Chaudières*, trente-neuf ans, chef de l'antenne d'Avignon du S.R.P.J. de Montpellier, tué le mardi 12 octobre par un malfaiteur qu'il allait arrêter (*le Monde* du 14 octobre), ont été célébrées vendredi 15 à Avignon, en présence de M. Joseph Franceschi, secrétaire d'État à la sécurité publique, de hauts fonctionnaires et de nombreux policiers. Cité à l'ordre de la nation, le commissaire Chaudières a été décoré, à titre posthume, de la Légion d'honneur. M. Franceschi a notamment déclaré : « *Je continuerai sans relâche à développer la sécurité des personnels de police, car la sécurité de nos concitoyens passe par celle de la police.* » — *(Corresp.)*

● *Bourreaux d'enfants.* — Excédé par les pleurs de son bébé, un père de famille d'Abbeville (Somme), M. Jean-Pierre Minarick, trente-huit ans, l'a battu à coups de poing et à l'aide d'une chaussure. L'enfant est mort des suites d'une fracture du crâne. M. Minarick et son épouse Béatrice ont été inculpés de « *coups et blessures ayant entraîné la mort à un mineur de moins de quinze ans* », et de « *non-assistance à personne en danger* ». Ils ont été écroués, vendredi 15 octobre, à Amiens (Somme).

● *Nominations à TF 1.* — M. Antoine de Tarlé a été nommé, le 15 octobre, directeur général adjoint de TF 1 (poste auquel M. Jean Lallier a été également désigné le 29 septembre dernier), et M. Jacques Peskine directeur administratif et financier de cette chaîne. Ils étaient respectivement secrétaire général de l'Institut national de l'audiovisuel et directeur de l'administration générale à TF 1.

[Né le 23 septembre 1939, M. Antoine de Tarlé est diplômé d'H.E.C. et de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été administrateur des services de l'Assemblée nationale, avant d'être nommé le 1er octobre 1981 secrétaire général de l'INA.]

[Né le 20 septembre 1947, M. Jacques Peskine est polytechnicien. Il a été administrateur de l'INSEE, de 1971 à 1979, puis conseiller à la direction de la statistique du Venezuela. Nommé en 1981 chef de bureau au ministère de la solidarité nationale, il était devenu en juillet 1982 directeur de l'administration générale de la première chaîne.]

● *Après le refus de M. Joël Le Tac*, président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), d'autoriser la Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (F.N.S.A.C.-C.G.T.) à réunir son vingt-sixième congrès dans les locaux de cet établissement (*le Monde* du 9 octobre), ce congrès se tiendra, du 18 au 21 octobre, à la Maison de Radio-France.

● *M. Claude Sales*, chef du service « nation » de l'hebdomadaire *le Point*, a annoncé jeudi 14 octobre qu'il démissionnait de ce magazine. Ce départ intervient une semaine après celui du rédacteur en chef adjoint du *Point*, M. André Chambraud (dont M. Sales était l'un des plus proches collaborateurs), nommé depuis directeur de l'information à Radio-France.

● *La C.G.T.*, dans une lettre envoyée jeudi 14 octobre à M. Pierre Mauroy, demande au premier ministre de déclarer l'urgence afin que le Conseil constitutionnel, saisi par l'opposition d'un article de la loi Auroux sur les institutions représentatives du personnel, instituant la non-responsabilité civile des délégués du personnel (*le Monde* du 14 octobre), statue dans les huit jours.

La C.G.T. estime en effet que « *le retard qu'entraine cette saisine pour la promulgation de la loi (...) est particulièrement grave.* »

LES BACTÉRIES VORACES DE SAINT-OMER

Pour réduire la pollution produite par les conserveries alimentaires, un industriel a mis les bactéries au travail (lire p. VI).

BELLA ABZUG : LES FEMMES AU POUVOIR

Un nouveau féminisme politique, s'appuyant sur le droit de vote, voit le jour aux États-Unis. Ce mouvement compte brouiller le jeu électoral (lire p. IX).

LE GOULAG ET LA FRANCE

Il a fallu plus de trente ans pour que la France commence à croire les témoignages qui lui parvenaient sur la répression en U.R.S.S. (lire p. X).


Le Monde
DIMANCHE

Une caste tranquille : l'inspection des finances

Dans les banques, les assurances, comme dans la haute administration économique, deux cent cinquante inspecteurs des finances occupent les postes-clés. Le 10 mai n'a pas mis fin à cette domination.

« *CERTAINS grands fonctionnaires se sont identifiés au pouvoir d'hier. Il vaut mieux qu'ils prennent une autre fonction. Chacun comprendra que ce n'est pas une chasse aux sorcières.* » Ce jour d'automne 1981, Pierre Mauroy tonne à Guéret (Creuse). « *Quand j'étais à Lille,* précisera en privé le premier ministre, quelque temps plus tard, *l'Etat, pour moi, c'était le directeur de l'équipement. En arrivant à Paris, j'ai réalisé le poids des inspecteurs des finances. Parcourez leur annuaire : ils sont partout !* »

« *Il est inspecteur des finances ?* », s'enquiert un jour François Mitterrand en conseil des ministres, avant la nomination d'un haut fonctionnaire. « *Non, non, ce n'est pas un énarque,* s'empresse de répliquer le chef du gouvernement. « *Alors, ça va.* »

Partout, l'inspection ? « *Nous ne sommes que deux cent cinquante en activité, moins qu'une seule promotion de Polytechnique* », réplique M. Dominique Lewandowski (1954) (1), chef du service de l'inspection générale des finances au ministère de l'économie. Oui, mais quels deux cent cinquante ! Presque tous sortis dans les premiers de l'ENA, comme pour le Conseil d'Etat ou la Cour des comptes. C'est le corps le plus prestigieux, le plus envié, le plus détesté de la haute fonction publique. Le plus secret, aussi. A la différence du Conseil d'Etat ou de la Cour des comptes, l'inspection, juridiquement, n'est pas un « grand corps » de l'Etat, mais un simple, un modeste service du ministère de l'économie. Son rôle ? Inspecter, outre les percepteurs, tous les comptables et ordonnateurs de fonds publics (caisses de sécurité sociale, entreprises nationales, etc.).

Aussi discrète l'inspection que voyants les inspecteurs. Les membres et anciens membres du corps se partagent les plus hautes fonctions de l'administration, de la banque, de l'assurance, de l'industrie même, peuplent les cabinets ministériels — 19,4 % des membres de cabinets sortis de l'ENA venaient, en 1973, de l'inspection, contre seulement 11,6 % de la Cour des comptes et 11,2 % du Conseil d'Etat, — atteignant leur apogée au début des années 70 avec l'accession de l'un des leurs, Valéry Giscard d'Estaing (1951), à l'Elysée.

Le 10 mai va-t-il sonner leur chute ? Vont-ils devoir regagner, la queue basse, leurs mornes bureaux de la rue de Rivoli, dans la cour à droite, au fond d'un couloir au tapis usé, où se morfondent ceux de leurs pairs qui ont eu les dents les moins longues ? Les plus anciens vont-ils devoir se consacrer à leur sinistre sinécure d'« inspecteurs généraux », assurant les relations publiques du ministre auprès des personnels de base, rédigeant de consciencieux rapports au cabinet pour réclamer une décacheteuse pour la perception de Tarascon ?


TUDOR BANUS

Allons. Dix-huit mois d'alternance n'ont pas trop nui à l'inspection. Ne voir dans le corps qu'un bloc réactionnaire relèverait de la myopie.

Moins à gauche qu'au Conseil d'État

Certes, il a fourni des Maurice Couve de Murville (1930), des Jacques Chaban-Delmas (1943), des Jean-Maxime Lévêque (1948), ancien président du Crédit commercial de France, l'un des plus bruyants adversaires des nationalisations. Ou encore des Pierre Moussa (1946), ancien président de Paribas, qui parvint à faire échapper la filiale suisse de son groupe à la nationalisation, s'attirant de Pierre Mauroy un méprisant : « *Émigré !* »

Certes, au cours du dernier septennat, l'inspection fut féconde en jeunes génies au libéralisme zézayant, à l'image du maître. Certes, fonction oblige, la tradition de gauche y est moins forte qu'au Conseil d'Etat, par exemple. Inspecter les perceptions prête moins à l'engagement politique qu'annuler des décrets ministériels.

Certes. Mais la gauche y a aussi trouvé maints talents neufs, prêts à servir. Sans remonter jusqu'à Joseph Caillaux (1888), l'un des premiers inspecteurs à s'être lancé en politique, président du conseil au début du siècle et haï par la droite pour avoir fait voter l'impôt sur le revenu (2), ni même à Michel Rocard (1958), le corps a fourni des managers socio-démocrates « rose vif » comme Alain Minc (1975), actuel directeur financier de Saint-Gobain, ou même des socialistes bon teint comme Robert Lion (1961), premier directeur de cabinet de Pierre Mauroy.

Rose ou blanc, l'inspecteur moyen est doté d'une particularité morphologique dont il tire gloire et qui peut s'appeler, selon les angles, sens du service public ou souplesse d'échine. Les exemples abondent : Michel Rocard servant loyalement la Ve République jusqu'à 18 heures, avant, le soir, courir les meetings du P.S.U. : Jacques de Fouchier (1934), seigneur de la banque, succédant en catastrophe, à la tête de Paribas, au « traître » Pierre Moussa et s'efforçant d'empêcher la filiale belge du groupe de suivre le même chemin que la filiale suisse. Défendant loyalement la nationalisation de Paribas, en somme, lui qui avertissait en 1977 : « *Les liens tissés* (par le groupe) *avec l'étranger ne sauraient subsister s'il était demain porté atteinte à notre statut d'entreprise privée.* »

Pas de Berezina donc pour l'inspection. Tout au plus un léger redéploiement des stratégies de carrière : il sera désormais plus difficile de mettre sa couleur dans sa poche. Mais « *le gouvernement, qui est en train de découvrir la rigueur, ne pourra pas se passer de nous,* explique un jeune inspecteur. *Regardez Bérégovoy : qui a-t-il pris pour redresser la Sécurité ? Un inspecteur. C'est un symbole* ». Et quant à l'industrie, privée ou nationale : « *Un snobisme !* affirme un « chasseur de têtes ». *Surtout s'il n'a pas son bac, un patron sera toujours flatté d'employer un inspecteur. Et puis, c'est pratique d'avoir pour directeur financier quelqu'un qui tutoie le directeur du Trésor !* »

Plus que jamais, l'inspection garde dans sa manche les atouts qui l'ont hissée au pinacle, et d'abord cette unique solidarité, née entre jeunes inspecteurs au cours de la « *tournée* ». Quatre ans durant, au sortir de l'ENA, le jeune inspecteur... inspecte, partant en brigade passer deux mois à Châteauroux ou à Hénin-Liétard. N'ayant souvent connu de la province que le mas avec piscine de beau-papa, il se retrouve confronté aux percepteurs du Cantal ou aux douaniers des Ardennes. Chacun en conserve des souvenirs enthousiastes, de Michel Rocard chaussant ses skis pour aller vérifier la présence du douanier à un col des Pyrénées, à Jean Saint-Geours (1949) découvrant, une nuit de brume, un trafic entre la France et la Belgique (3). A évoquer leurs débuts, les yeux de ces technocrates se voilent d'une sorte de nostalgie : « *On va dans des coins dont, à Paris, on ignore même l'existence. Pensez qu'à Saint-M..., il n'y avait même pas un café !* »

Entre ces jeunes gens, qui, de longues semaines durant, tuent des soirées communes dans le même hôtel deux étoiles, se tisse « *une certaine convivialité* », estime Jean-Pierre Fourcade (1954), « *une solidarité tribale* », estime un autre.

D'autant plus forte que le corps est peu nombreux : à peine deux cent cinquante personnes, dont cent dans les cadres, cent détachés dans le secteur public et environ cinquante dans le privé. Et pour rendre la famille plus intime encore, le « tour extérieur » le plus étroit de la fonction publique : neuf admis depuis 1974, quasiment cooptés par le corps.

« *On vit trente ans dans le même village de deux cent cinquante âmes, où tout le monde se connaît,* explique un jeune inspecteur. *Nous sommes comme des poids de pharmacie, calibrés au gramme près. Quand un poste se dégage, l'inspection a toujours deux ou trois candidats exactement dotés du profil requis : malin ou travailleur, jeune ou vieux, original ou traditionnel, libéral ou socialiste, rigoureux ou oportuniste.* » Le profil, la carrière de chaque inspecteur, sont précisément connus de tout le corps.

Moyennant quoi les « filières » de l'inspection sont plus assurées que celles du Conseil d'Etat, par exemple — pour ne pas parler de la Cour des comptes — qui, mis à part le secrétariat général du gouvernement, compte peu de « fiefs » aussi exclusifs que sa voisine.

Cocktail, conférences et ciné-club

Les plus brillants d'entre eux ont beau repousser avec horreur l'« esprit de corps », une « *pente* », selon le mot de François Bloch-Lainé (1936), les poussera toujours à recruter un inspecteur plutôt qu'un étranger au clan. « *Les seuls jeunes qu'on connaisse sont ceux du corps !* », explique un inspecteur arrivé.

Si la vie professionnelle ne suscite pas assez de rencontres, l'Association des membres se charge d'en provoquer d'autres : un cocktail annuel réunit le corps au grand complet, retraités et démissionnaires compris. Des repas périodiques « brassent » les générations. Des conférences réunissent les avides de culture. Dernière en date : « La direction du Trésor », par Jean-Yves Haberer (1959). Seule ouverture sur l'extérieur : un ciné-club commun rassemble inspecteurs, conseillers d'Etat et magistrats de la Cour des comptes.

(Lire la suite page III.)

DANIEL SCHNEIDER.

(1) Tous les noms d'inspecteurs cités sont suivis de leur date d'entrée à l'inspection.

(2) Lire *Joseph Caillaux*, par Jean-Denis Bredin, Hachette, 1980.

(3) Jean Saint-Geours, *Pouvoir et finance*, Fayard, 1979.

COURRIER



ROLANDAËL

Contre courant

Aérorhéophobe de l'espèce la plus hypersensible et bien malgré moi, le « Vous et Moi » du *Monde Dimanche* du 3 octobre m'amène à vous proposer ce bref plaidoyer contre les courants d'air pour votre courrier des lecteurs.

On ne naît pas aérorhéophobe, on le devient. A force de payer systématiquement le plaisir d'un courant d'air (car, à l'origine, un courant d'air tiède est toujours ressenti comme un plaisir) par un rhume, une migraine, une bronchite, une douleur. Et que M. Michel Auriche ne me rétorque pas, comme tous les thermophobes de son cru, qu'il suffit de s'endurcir (mais, à propos, recommanderait-il à quelqu'un qui a le foie fragile de consommer le plus souvent possible du chocolat ?). C'est en fait après le fiasco d'innombrables tentatives d'endurcissement imposées par les inévitables thermophobes de leur entourage que les obsédés des courants d'air (qui supportent d'ailleurs mal la chaleur, comme l'auteur a pu l'observer) sont devenus ces emmerdeurs qui se feraient volontiers misanthropes les jours de chaleur.

Si M. Michel Auriche veut bien peaufiner son analyse en interrogeant (chaleureusement, cela va sans dire) ses frères (et sœurs) en souffrance, il constatera que ceux-ci sont le plus souvent des rhumatisants, et surtout des allergiques dont aucune petite laine ne peut protéger l'hypersensibilité des tuyauteries respiratoires.

Par contre, à défaut de pouvoir vivre à poil dans un courant d'air toutes les journées caniculaires de nos rares étés, je suggère à l'auteur thermophobe un éventail de nature à ne compromettre en rien sa virilité : plié en deux, et puis en trois, *le Monde* devient un efficace pourvoyeur de courants d'air assez modérés pour n'engendrer aucune intolérance dans l'entourage et qu'il n'y a aucune honte à exhiber dans un restaurant de bon aloi ou dans le bureau de son patron.

ÉDITH WEIHEL.

Bêtes

La campagne anti-fraude de la R.A.T.P., qui nous offre le spectacle de terrifiants hybrides franchissant allégrement des tourniquets automatiques, pourrait être une source d'inspiration pour plusieurs autres ministères.

Nul n'ignore en effet que les Français sont de grands enfants et n'ont pas seulement besoin d'explications sur la politique menée, mais aussi et surtout d'édifiantes images d'Epinay.

Ne suffirait-il pas à M. Laurent Fabius de nous concocter l'insoutenable vision d'un requin en costume rayé, installé dans un bureau cossu – coins sombres, meubles anglais, bar et canapé de cuir – et occupé à truander le fisc en remplissant sa déclaration d'impôts, pour renflouer le Trésor public ?

Et qu'attend M. Badinter pour restaurer la sécurité publique ? Il pourrait se tailler facilement la part du lion, si l'on peut dire, en peuplant nos villes et nos campagnes – en particulier les impasses mal éclairées et les parkings souterrains – d'autant d'animaux redoutables qu'il existe de délits.

Tu ne tueras point, fredonnerait entre ses dents un vampire encore poisseux de sang. Tu ne voleras point, ajouterait en un rictus une hyène en talons-aiguilles, poussant devant elle un chariot et dissimulant une bouteille de whisky de luxe sous ses vêtements légèrement sexy. Avec un peu d'imagination, les services du garde des sceaux pourraient même inventer de nouveaux crimes, afin d'en prévenir l'apparition à l'occasion de cette campagne.

Si l'on réfléchit un peu plus, il apparaît que MM. Mauroy et Bérégovoy verraient leur action considérablement facilitée par l'image d'un énorme saint bernard et de son tonnelet de rhum – dorénavant lucratif – à la proue du radeau solidarité.

VÉRONIQUE RAYNALDY;
(Paris).

La face cachée

Votre article « La commune aux six cents maires » (*le Monde Dimanche* du 3 octobre 1982) ne décrit – de manière aussi complète que possible, d'ailleurs – qu'une face de la réalité. Me trouvant par hasard à un bon poste d'observation, facteur remplaçant dans le coin, et même parfois à Vandoncourt, je voudrais vous entretenir de la face cachée de cette réalité, du moins de celle que vous n'avez pas éclairée. Michel Nault a bien vu « Jean-Pierre » (1), Redoutey et les autres, sur lesquels je n'ai aucune opinion particulière à exprimer. Il lui manque d'avoir rencontré « Dupont Lajoie », à Vaudoncourt et dans le canton. « Dupont Lajoie » en a par-dessus la tête de son maire et de ses excentricités... « Dupont Lajoie », qui s'enorgueillit de ses mufflées aux soirées bavaroises, a même vu, ô scandale inouï, à Vaudoncourt, des jeunes (prononcer « jeûnes »), se bécoter, et peut-être fumer des joints aux alentours du concert « *et* « *il* » (le maire) *a fait venir tous ces gens, étrangers* (« la centaine de citadins qui ont vécu cet été l'opération Vandoncourt-Village Vacances ») *pour nous emmerder cet été, qu'on n'était même plus chez nous.* » je me demande comment il a été réélu, avec tout ce que j'ai pu entendre dire sur lui par le populaire du pays d'Ajoie. Sans doute avec les voix des intellectuels en short.

Pour conclure, Vandoncourt est très joli, autant que Michel Nault l'écrit, et M. Maillart-Salin très dynamique. Je voudrais bien, afin de me sentir moins seul, rencontrer « *ce vieux clan d'horlogers luthériens imprégnés de l'humanisme et du fédéralisme des anarchistes jurassiens et des premiers travailleurs suisses de Peugeot qui étaient des autonomistes en lutte contre Berne* ». Ces gens-là sont discrets comme la violette, en pays d'Ajoie...

FRANÇOIS HEGWEIN,
(Blamont).

(1) Jean-Pierre Maillart-Salin, maire de Vandoncourt (Doubs).

PARTI PRIS

Soldats

Le ministère de la défense d'un gouvernement issu d'élections libres donne des ordres. Des militaires, estimant ces ordres néfastes pour l'image de leur pays et contraires à l'idée qu'ils se font de leur rôle, refusent d'obéir. Ils recueillent dans leur pays et à l'étranger une large approbation.

Des officiers supérieurs se préparent à renverser par la force un régime parlementaire instauré depuis peu. Ils estiment que toute orientation à gauche – la gauche, pour eux, commençant immédiatement à côté de l'extrême droite – est contraire à l'intérêt suprême du pays et aux idéaux de l'armée. Découverts, ils sont l'objet chez eux et ailleurs d'une large désapprobation.

En Israël, les contestataires, issus d'une armée jeune, bâtie sur la nécessité et l'appui populaire n'ont pas tourné contre le pouvoir civil les armes dont ils étaient les dépositaires. Ils ont agi au nom d'une conception élevée de la morale individuelle et de la morale internationale.

En Espagne, les comploteurs sont issus d'une vieille institution bardée de certitudes obtuses et de privilèges exorbitants. Et la morale au nom de laquelle ils étaient prêts à utiliser leurs chars et les fusils contre le régime n'est rien d'autre qu'une systématisation oppressive de l'ordre.

Deux types de désobéissance militaire. Dans un cas, le soldat est d'abord un citoyen, juge comme tout citoyen la politique de son pays et estime pouvoir en tirer personnellement les conséquences en se retirant d'un combat ; dans l'autre il est convaincu que ses armes font de lui une sorte de tuteur de la nation et qu'il peut les utiliser pour la maintenir dans ce qu'il estime le droit chemin.

Tant qu'il y aura des soldats et des guerres – et des libertés – le vieux débat restera ouvert entre la discipline et le libre arbitre, comme entre le devoir de repousser l'étranger et la tentation de contraindre les siens.

JEAN PLANCHAIS.

Définition

Dans *le Monde Dimanche* du 3 octobre 1982, le docteur Trocmé sollicite une définition de la philosophie. Je me permets de lui citer Salomon Sylvestre de Saci : « *Dans un domaine où l'on croirait la précision des mots requise par priorité, le mot de « philosophe » reste curieusement vague.* » La première tâche de qui se veut philosophe serait donc de définir la philosophie – qui n'est peut-être que la recherche obstinée de son objet, lequel se dérobe sans cesse. Et, de fait, la philosophie se confond avec sa propre histoire.

FÉLIX BRENIER,
(Marseille).

Œuf

Enfin du sérieux dans le courrier. Le malheur de M. Tourneux (Œuf, 3 octobre 1982) vient de son coquetier, qui le condamne au petit-boutisme. Le problème est moins technologique politico-religieux – voir Swift, « Voyage à Lilliput », chapitre 4. Si M. Tourneux va acheter un coquetier à Londres (Harrods en a une bonne sélection), il pourra devenir gros-boutiste. En revenant par Amsterdam il trouvera (au Bijenkorf, près de la gare centrale) pour une trentaine de francs un instrument qui décapitera avec précision son gros bout.

Sa solution à lui (fendre la coque dans le sens de la longueur et la mettre dans un coquetier créé *ad hoc*) se pratique déjà à la Tour d'Argent à l'heure du thé complet (en cas de difficulté demander M. Terrail). Mais c'est une prouesse plutôt qu'un système.

Les Américains cassent leur œuf et le vident cahin-caha dans un petit verre. Barbares. Moi, intégriste, je mets l'œuf entier dans ma bouche et en crache la coque ; mais il faut des mâchoires larges et des œufs garantis frais.

JOHN HARRIS.

VOUS ET MOI

Discrimination

Vous avez cinquante ans, bon pied bon œil, quelques cheveux blancs ou pas de cheveux du tout, et on vous refuse un job si convoité dans une agence de voyages : faites un procès pour discrimination d'âge. Vous vous appelez Barbara, Sylvie ou Anémone, et on vous refuse une promotion : discrimination sexuelle. Allez vite chez monsieur le juge. Vous parlez américain avec un léger accent français, et l'officier de police fait semblant de ne pas vous comprendre : discrimination contre les étrangers. Traînez-le immédiatement en justice.

Amérique, patrie des humbles, des sans famille et des sans-culottes, splendide bastion de la démocratie... Oncle Sam aux bras largement ouverts, prêt à vous accueillir sur le dos, sur la tête ou sur les genoux, champion des causes les plus célèbres et les plus obscures, jusqu'où peut aller votre magnanimité ? Jusqu'aux poches sans fond des avocats. Paradis de la chicane, les États-Unis. Comme on a « son » dentiste ou « son » boucher, on a aussi « son » avocat – bouclier permanent derrière lequel on se réfugie à la moindre alerte. Les avocats pullulent, dans ce monde du « parajuridique », du « préjudiciaire » ou du « post-légal » qui gratte, qui lèche, qui colle des amendements, qui pêche dans les antichambres des ministères pour voir si ça mord... Et Daumier aurait eu fort à faire pour entrevoir, derrière leurs mines éplorées, le sourire sardonique qui s'est fait jour depuis les lois contre la discrimination.

C'est une noble cause aux proportions immenses et aux ramifications infinies car, hélas, l'égalité n'est pas de ce monde. Discrimination contre les sourds, contre les borgnes, contre les bègues et les boiteux, les tachés de naissance, les bâtards, les illettrés, les culterreux, les malingres et les obèses... la liste s'allonge tous les jours, et les procès se multiplient. Inlassablement l'Amérique poursuit sa bête noire : la discrimination.

Il y a des petits aux Etats-Unis (c'est-à-dire des gens qui mesurent 1 m 55 ou moins), et eux aussi se trouvent victimes de la discrimination et vocifèrent. Il faut les comprendre, n'est-ce pas : allez donc essayer d'emprunter 500 dollars à la banque, quand vos yeux arrivent tout juste à hauteur du comptoir et que l'employé vous regarde avec indulgence comme si vous étiez un enfant un peu impertinent ! Rien à faire. Mais revenez deux jours plus tard et subrepticement montez sur votre valise : je parie que vous pourrez emprunter 2 000 dollars. « Attention aux petits » est devenu le mot d'ordre. Ils se faufilent dans les étroits couloirs du ministère de la justice, tonitruants et tapant du pied ; ou bien, en bataillons serrés, ils remontent les marches du Capitole pour exposer leurs doléances à des sénateurs inquiets de leur prochaine réélection. Le « lobby des petits » a été constitué, et gare à vous, les grands ! A tous les échelons et dans toutes les entreprises, on réorganise en faveur des petits. Chez Ford, on baisse le volant, on rapproche les pédales. Dans les trains, on déplace les sonnettes d'alarme ; les placards des cuisines ne peuvent dépasser la hauteur des fenêtres. Partout on fait pivoter, basculer, escamoter ; on raccourcit, on rabaisse, on taille dans le vif pour échapper à cette terrible accusation : discrimination.

Dans les grands magasins, le « rayon des petits » ne se cache plus près des toilettes. Triomphalement il s'étire et s'allonge sur un étage. Fini le temps de la discrimination, où les vendeurs vous toisaient avec mépris en murmurant : « Nous n'avons pas votre taille. » Toute une gamme de complets lilliputiens est maintenant offerte aux plus exigeants et aux plus petits des petits qui déclarent parfois effrontement : « C'est mal coupé. » Et le tailleur, appelé en hâte, de s'agenouiller, de réajuster, et de s'efforcer de contenter son petit mannequin.

Extraordinaire pouvoir des minorités ! Maintenant c'est le tour des gauchers.

Au ministère du travail, quinze gauchers ont revendiqué leurs droits.

« Quels droits ? » a balbutié le ministre.

Eh bien ! le droit d'avoir un bureau dont les tiroirs se trouvent à gauche et non à droite.

Au 4e étage, le ministre a averti les chefs de service du 3e étage, qui ont eux-mêmes averti les sous-chefs du 2e étage. Les « mémos » ont circulé du 4e étage jusqu'au sous-sol pour revenir deux mois plus tard au 4e étage, contresignés, photocopiés et finalement empilés dans des tiroirs – à droite et à gauche.

Les bureaux-pour-gauchers sont arrivés au ministère dans un roulement de tonnerre. Par les portes entrouvertes le long des couloirs, des visages blafards de bureaucrates apparaissaient, des mains prêtes à happer cette friandise inespérée au milieu d'un morne après-midi : un bureau tout neuf...

« Vous êtes droitier où gaucher ?

– Gaucher ! » répond un M. X..., à la mine réjouie.

Il s'empare de son nouveau bureau et le pousse avec autorité vers la place qu'il s'est réservée, entre la fenêtre et les portemanteaux. Sous le regard exaspéré de ses collègues, la main droite négligemment enfoncée dans sa poche, il déplace son téléphone, sa machine à écrire, arrange un cactus derrière le dictionnaire, taille ses crayons, ouvre les tiroirs l'un après l'autre et renifle la bonne odeur de bois tout neuf. Le pouvoir des gauchers, c'est enivrant... Alors il tourne la clef toute neuve, il essaye un tiroir, un autre, ça ne marche pas. Il force un peu et casse la clef.

« Malheur de malheur », s'écrie M. X..., j'ai tourné la clef à gauche.

Et de retourner chez le ministre pour réclamer des serrures pour gauchers.

« C'est notre droit le plus élémentaire, garanti par la Constitution des États-Unis et réaffirmé par l'amendement... »

Les mémos ont recommencé leur valse effrénée, pendant que le concert des gauchers joue crescendo.

PAULE ZAPATKA.

Une réponse de M. de Bonvoisin

Dans votre article « Rouletabille chez le roi des Belges », paru dans *le Monde Dimanche* du 4 juillet 1982, j'ai été mis en cause, de même que le Cepic (Centre politique indépendant chrétien), dont je suis trésorier national et vice-président du centre d'études.

Tout d'abord, personne de sérieux n'a jamais, en Belgique, songé à comparer au *Canard enchaîné* l'hebdomadaire dont parle votre correspondante et qui a été condamné par la justice belge pour ses méthodes. Pour reprendre l'expression du président Mitterrand : « Assener l'argument, mitraillette à la main, répéter le mensonge pour qu'à l'usure il se maquille en vérité »... C'est peut-être le moment de dire : ne mélangeons pas les torchons et les serviettes !

Dire que la Belgique en crise ressemble « davantage à l'immense saignée de l'avenue Louise éventrée par les chantiers du métro en construction » est stupéfiant. L'avenue Louise, principale artère de Bruxelles, n'a pas de métro ! Au contraire, les tramways y roulent en site propre.

Tout aussi inexacte, l'affirmation suivant laquelle « le local bruxellois du Front de la jeunesse est dans le même immeuble que le siège du Cepic », Centre politique indépendant chrétien, mouvement dont le développement, parce qu'il est important, à lui seul provoque les attaques dont il est l'objet. Tout aussi erronée, l'affirmation suivant laquelle j'aurais reçu « la fine fleur du fascisme européen ». Erronée certes – j'ai porté plainte en diffamation sur ce sujet, – mais parfaitement indécente quand on devrait savoir que mon enfance et donc ma personnalité ont été marquées par l'assassinat en notre maison, sur ordre des fascistes, de mon grand-père maternel, Alexandre Galopin, gouverneur de la Société générale de Belgique, qui assuma pendant la guerre, à la demande du roi Léopold, la difficile tâche de protéger l'économie belge contre la mainmise de l'ennemi, tout en protégeant de la déportation le personnel de l'entreprise.

Pourquoi, dans l'intention de me nuire, parler de gens que je n'ai pas reçus (alors que dans un régime de liberté on a le droit de recevoir qui l'on veut) ? Pourquoi ne pas parler des nombreuses personnalités qui sont effectivement venues chez moi, par exemple un des plus grands philosophes marxistes français et... le président du parti socialiste belge. Quand je lis « les policiers, en action réelle, s'acharnant sans délicatesse aucune à coups de matraque et de rangers contre les sidérurgistes venus manifester dans la capitale », votre collaboratrice, qui ne devrait quand même pas confondre les policiers avec les gendarmes, aurait dû ajouter qu'au milieu des sidérurgistes se mêlaient les agitateurs professionnels venus « d'ailleurs », armés bien autrement que nos sidérurgistes et sévissant partout en Europe, y compris à Paris !

Comme le disait le général de Gaulle après mai 68, c'est la troisième voie entre le marxisme et le capitalisme qu'il nous faut réaliser. Si votre collaboratrice avait étudié par elle-même mon action, elle aurait bien au contraire découvert qu'en homme de cette troisième voie je ne cesse de dire et d'écrire que ce sont les abus du capitalisme qui ont fait le lit du marxisme. Que, le libéralisme et le marxisme datant des dix-huitième et dix-neuvième siècles, époque où beaucoup ne savaient ni lire ni écrire, il était normal que quelques-uns prétendent décider au nom des autres. Les temps ont heureusement changé ! En face de ces doctrines vieillies et poussiéreuses, il nous faut une philosophie politique pour notre temps, du retour de la responsabilité à chacun ; je ne cesse de dire que les méthodes fascistes de certains organes de l'État belge sont intolérables, celles de la Sûreté belge le sont tout autant. Les polices parallèles, dont la police fiscale recourant à la dénonciation, au mensonge et à la délation, installent mes concitoyens dans l'insécurité permanente ; étant donnés les moyens d'intimidation dont elles disposent et qu'elles utilisent, il faut un courage certain pour oser s'y attaquer !

Il fallait dire aussi que le procédé classique d'assimiler à l'extrême droite tout ce qui n'est pas de gauche n'est pas le seul apanage de la France ; « Gaston Defferre dénonce après chaque attentat – même contre toute évidence – l'extrême droite », nous rappelle un de vos confrères.

Il fallait dire encore que j'ai été mis au centre des attaques de nos ennemis politiques, qui redoutaient notre réussite, puisque basée essentiellement sur le retour dans tous les domaines au bon sens, tristement oublié depuis trop longtemps. Mon pays, après avoir été une des premières nations industrielles du monde, est devenu un des plus malades d'Europe.

Il fallait dire enfin que mes ennemis politiques utilisèrent à leurs fins la sûreté de l'État, dont le peu de sérieux est bien connu chez nous et même à l'étranger. Celle-ci leur prêta une oreille complaisante, car elle n'ignorait pas que nous préparions un projet d'interpellation parlementaire sur le rôle en Belgique, capitale militaire de l'Europe, du K.G.B., de l'aveu même de M. Brejnev lui-même, ce qui avait des raisons de beaucoup la gêner...

En effet, à côté des professionnels de haut vol, des diplomates, agents commerciaux et correspondants d'agence de presse, le K.G.B. recrute, avec des moyens financiers considérables, des « nationaux ».

Chaque époque a ses « inciviques », qui trahissent leur pays, et c'est toute l'habileté du K.G.B., les uns à 100 %, les autres à 50 %, ou même à 10 % ou 2 %, quand ils sont très hauts placés et qu'ils doivent durer ! L'« Iceberg » d'Arnaud de Borchgrave n'est pas d'application uniquement pour les pays lointains !

Quant aux Français « qui se représentent la Belgique comme un pays d'un comique irrésistible, peuplé de moules et de frites, et parfumé à la bière », étant moi-même fils, petit-fils et arrière-petit-fils de Belges qui ont joué un rôle en France sur les plans économique, militaire et artistique, je serais heureux que vous vouliez bien leur conseiller une bonne lecture : *Ces Belges qui ont fait la France*, par Noël Anselot.

BENOIT DE BONVOISIN.

Une caste tranquille : l'inspection des finances

(Suite de la première page.)

« Du clanisme ! », lance, furieux, un administrateur civil du ministère de l'économie : un de ces énarques qui n'ont pas eu le bon goût de sortir dans les premiers et subissent, dans leur carrière, l'implacable rivalité de l'inspection. *« Un inspecteur qui quitte un poste n'a de cesse que d'y laisser un autre inspecteur à sa place ! »*

L'inspection en est venue à s'identifier à la Rue de Rivoli à un tel point que lorsque Valéry Giscard d'Estaing, pourtant inspecteur lui-même, voulut en 1976 « casser » en deux le ministère (économie d'un côté, budget de l'autre), le corps le prit pour un affront personnel. Les deux nouveaux ministres se virent alors vivement conseiller de choisir, comme directeurs de cabinet, deux inspecteurs issus de la même promotion (Michel Pébereau et Pierre Bilger, 1967), pour être certains qu'aucun des deux n'eût le pas sur l'autre.

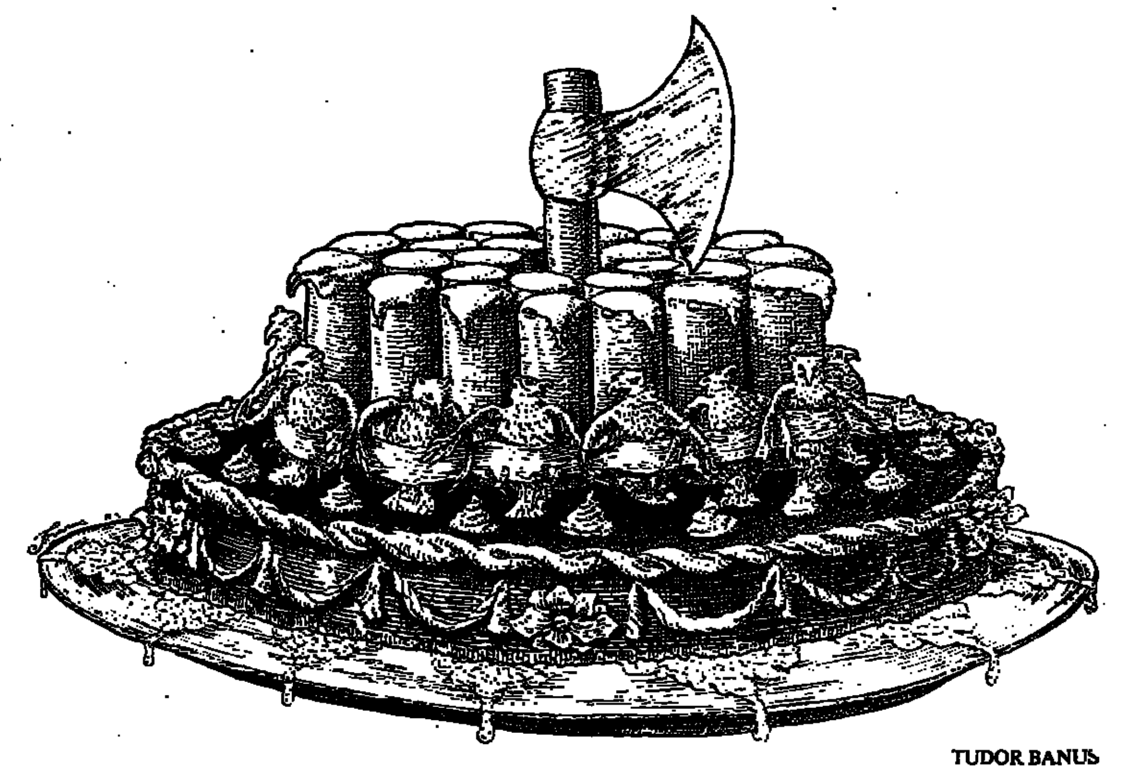
Clan, caste, maffia, l'inspection ? *« Notre étiquette est la garantie d'une compétence »*, réplique le corps. L'école de la « tournée », c'est vrai, est sans pitié. Cas rare dans l'administration, les rapports de l'inspection sont signés, et contradictoires. En face des observations de l'inspecteur (première colonne), le fonctionnaire mis en cause a le droit et le devoir de répondre (seconde colonne). Une règle de fer, qui n'autorise à l'inspecteur ni négligence ni erreur, et un véritable baptême du feu, au cours duquel un petit groupe s'entre-jauge. Plusieurs *« claquages »* (répliques justifiées de l'inspecté) successifs peuvent briser définitivement une carrière et condamner l'inspecteur, déchéance suprême, à rester toute sa vie dans le service.

L'inspecteur, il est vrai, a le dernier mot, puisqu'une troisième colonne lui est réservée — sans qu'il ait le droit d'employer les mêmes arguments que dans la première, — la quatrième colonne, réservée au supérieur hiérarchique du fonctionnaire inspecté, n'étant que rarement utilisée.

« Une école des chefs », ont pu juger certains (4), expliquant ainsi l'ascension impressionnante du corps. *« Il s'agit de surprendre l'agent vérifié*, explique le seul ouvrage consacré à l'inspection (5). *Le contrôle doit donc être inopiné. Afin de tenir les services perpétuellement en haleine, les inspecteurs des finances peuvent revenir sur leurs pas pour opérer de nouvelles vérifications dans les départements déjà vérifiés. (...) Le rôle de l'inspecteur lui impose de n'être ni trop familier ni trop glacial. »*

Si maffia il y a, elle a eu l'habileté de ne pas se donner de « parrain » trop voyant. Pas d'ange tutélaire qui veille jalousement sur les carrières des chers petits, à l'image de ce que put être un Pierre Guillaumat pour le corps des mines. Le chef du service aide traditionnellement les jeunes inspecteurs à réussir leur premier vol hors du nid et rend fréquemment visite aux inspecteurs haut placés (à l'Elysée ou à Matignon) pour faire avec eux le pointage des camarades en panne et veiller au bon emploi de toutes les compétences.

Certains, du fait de leur fonction (Jean-Yves Haberer, ancien


TUDOR BANUS

directeur du Trésor) ou de leur personnalité (François Bloch-Lainé), jouent plus que d'autres le rôle d'agents de placement. Mais les effectifs restreints du corps autorisent une certaine souplesse : Roger Fauroux (1956), P.-D.G. de Saint-Gobain, recherchant un directeur financier ne pouvait tomber que sur Alain Minc, ce qui arriva. Peu de place pour le hasard.

Ce *« viager sur la société française »*, selon le mot du même Alain Minc, que l'inspection confère à ses membres devait attirer les attaques de tous bords. Depuis sa création, elles n'ont pas cessé. Reproche principal : son recrutement socialement élitiste. Jusqu'à la création de l'ENA, les candidas préparaient le concours autonome de l'inspection au sein d'« écuries », cours privés dispensés par de jeunes inspecteurs qui, par ailleurs, siégeaient parfois dans le jury. *« Un jour,* raconte naïvement un ancien membre de ces jurys, *le chef de service vient me trouver : il était très ennuyé parce qu'un des candidats était fils de coiffeur ! » « Un des rares exemples de cooptation pure dans l'administration française »*, expliquait alors un bon auteur (6).

Un mécanisme d'élargissement des couches dominantes

Le concours se passait en habits et les inspecteurs débutants, les trois premières années, ne percevaient pas de salaire, la famille étant censée leur fournir leur argent de poche.

Après la Libération, tandis qu'un ministre de l'économie socialiste de la IVe République, André Philip, tentait — sans succès — de supprimer le corps, nettement plus vichyssois que le Conseil d'État, Michel Debré, en créant l'ENA, devait aboutir à le démocratiser quelque peu. Cependant, aujourd'hui encore, les « grands corps » accueillent plus de « fils d'archevêques » que l'ENA, pourtant elle-même passablement sélective, socialement parlant (7). Mais le problème s'est déplacé. *« Les grands corps fonctionnent davantage comme mécanisme d'élargissement des couches dominantes que de reproduction sociale »*, remarque Alain Minc, qui en est le vivant exemple : fils d'immigré juif polonais — chirurgien-dentiste, il est vrai, — il occupe, à trente-trois ans, un des postes les plus élevés de l'industrie française.

Sans toucher au corps — malgré les impérieuses sollicitations de plusieurs de ses amis, — le gouvernement actuel souhaite pour sa part le démocratiser encore en ouvrant plus large les vannes du tour extérieur, et surtout, par un classement séparé à la fin de l'ENA, en permettant aux futurs « nouveaux énarques » (syndicalistes ou élus locaux) d'y avoir leur place réservée, vraisemblablement dans la proportion d'un pour cinq énarques traditionnels.

« Rationnellement, je me sens incapable de justifier l'existence du corps, admet François Bloch-Lainé, un des inspecteurs les plus prestigieux. *Mais, dans la pratique, il est très sain de faire contrôler des fonctionnaires chevronnés par des jeunes qui n'y connaissent rien, et qui forment un corps de bataille excellent. Pour eux, c'est une incomparable formation. Tout le monde y gagne donc. »* Un temps de silence : *« Et puis, si on baissait les bras, le Conseil d'État serait trop content ! »*

L'impérialisme de l'inspection pose pourtant plusieurs problèmes de fond. De par sa formation, le corps voit davantage l'État comme contrôleur des leviers que comme chef d'orchestre d'une grande politique industrielle ou sociale. *« Un corps de radins*, résume un haut fonctionnaire (non inspecteur). *Il a inventé, pour qualifier tout ce qui n'est pas la Rue de Rivoli, l'expression de « ministères dépensiers. »* Ce n'est pas un ispecteur qui aurait inventé l'*« aménagement du territoire »*. N'est-ce pas leur influence qui a rendu la banque française si timorée ? *« Nos banques ont manqué d'un certain nombre d'ingénieurs »*, reconnaît Jean-Pierre Fourcade. Un corps plus adapté aux périodes d'austérité qu'aux ères de larges redistributions, plus propices à l'épanouissement des conseillers d'État. Nul doute que les inspecteurs, à cet égard, aient vu d'un œil favorable la « seconde phase », tout à la rigueur et à l'austérité, de la politique de la gauche. ■

DANIEL SCHNEIDER.

(4) Lire *Banquiers, votre argent nous intéresse*, de Philippe Simonnot, Grasset, 1979.

(5) *L'Inspection des finances*, par Pierre Lalumière, PUF, 1959.

(6) *Le Financier*, par François Pietri, Paris, 1931.

(7) Lire notamment « L'échec de l'ENA », *le Monde de l'éducation*, nº 82, avril 1982.

De l'Élysée à l'industrie

Si le 10 mai a coûté à l'inspection des finances quelques postes symboliques et lui a causé quelques blessures d'amour-propre, il n'a qu'à peine ébréché sa puissance réelle. Perdu, certes, le secrétariat général de l'Elysée, dévolu sous l'ancien règne à Claude Pierre-Brossolette (1952), puis à Jacques Wahl (1961), et dont vient de s'emparer un maître des requêtes au Conseil d'Etat, Jean-Louis Bianco, rejoignant au sommet un autre membre du Conseil d'Etat, Jacques Attali. Plus un seul inspecteur aujourd'hui au « château » : sans doute la plus lourde perte, le poste donnant la haute main sur toutes les nominations qui comptent.

Perdue aussi la direction du cabinet de Pierre Mauroy, que vient de quitter, après un an, Robert Lion (1961). Pierre Mauroy avait cherché *« un inspecteur des finances qui ait des idées »*. Ne reste à Matignon, pour maintenir la présence du corps, qu'Hervé Hannoun (1975), auteur sous Giscard d'un rapport resté secret dénonçant l'inefficacité des aides publiques à l'industrie.

Rue de Rivoli, en revanche, rien ne change. Philippe Lagayette et Louis Schweitzer (1970 tous les deux et, pour le second, fils d'inspecteur) succédant à d'autres inspecteurs comme directeurs respectifs des cabinets de Jacques Delors et de Laurent Fabius. En tout, ne subsistent aujourd'hui que huit inspecteurs dans les cabinets (contre douze avant le 10 mai), dont Patrick Thourot (1973), directeur adjoint du cabinet de Michel Jobert, après avoir, sous l'ancien septennat, offert ses compétences à Michel Debatisse, éphémère secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires.

Dans l'administration, une nomination a secoué le Landerneau : celle d'un administrateur civil, Michel Camdessus, au poste, convoité par tous les inspecteurs, de directeur du Trésor. *« Le prochain sera un inspecteur »*, murmure le corps pour se consoler. Autre consolation : la direction du budget où Jean Choussat (1963) succède à l'administrateur civil Guy Vidal, tandis que Jean-Michel Bloch-Lainé (1963), fils de François, s'empare de la direction générale des impôts sans y avoir effectué sa carrière — fait exceptionnel.

Consolation ? *« Une carrière de bénédictin, les impôts, où il est impossible de pantoufler, car on se fait trop d'ennemis dans l'industrie »*, souligne un initié. Le Trésor, en revanche, par les contacts qu'il suscite avec les banquiers, est la voie royale du pantouflage. L'inspection ne s'y est pas trompée, qui colonise la direction du Trésor (huit personnes sur moins de trente responsables) et boude — relativement — celle des impôts (cinq inspecteurs sur soixante). Pour la première fois, enfin, un inspecteur dirige l'ENA : Simon Nora (1947).

Dans son fief, la banque, l'inspection, si elle ne progresse pas, recule à peine. Certes, elle perd la présidence du Crédit agricole où un simple licencié en droit, Jacques Bonnot, est nommé à la barbe d'une demi-douzaine d'inspecteurs. Elle perd aussi le Crédit lyonnais, où Claude Pierre-Brossolette — qui vient de prendre la présidence de la banque Stern — est remplacé par un homme de la maison, socialiste de toujours, Jean Deflassieux, ancien directeur international. Le « Lyonnais », il est vrai, a toujours été allergique aux inspecteurs : il n'en compte qu'un parmi ses cadres, et François Bloch-Lainé, qui le présida de 1967 à 1974, en sait quelque chose ; il se heurta à la sourde hostilité de l'encadrement et notamment du directeur général, qui avait débuté dans la maison comme garçon de courses.

Le fief des fiefs

Renaud de la Genière (1949) reste en revanche gouverneur de la Banque de France (poste occupé sans interruption par l'inspection depuis 1926) et Robert Lion devient directeur général de la discrète mais très puissante Caisse des dépôts et consignations. A la tête de la B.N.P., René Thomas (1955) succède à un magistrat de la Cour des comptes, Jacques Calvet. Jacques Wahl, ancien secrétaire général de l'Elysée, y vient trouver la consolation d'un poste de directeur général adjoint. Et l'on conserve le fief d'entre les fiefs, la Société générale, où Jacques Mayoux (1952) succède à Maurice Lauré (1945), le père de la T.V.A., dans une banque qui ne compte pas moins de six inspecteurs à sa tête.

Les groupes financiers restent en bonnes mains : Georges Plescoff (1947), ancien conseiller technique au cabinet du socialiste Paul Ramadier et, depuis, porteur d'une tenace étiquette rose, prend la tête du groupe Suez. Il y a recruté comme conseiller un vigoureux adversaire des nationalisations, Dominique Chatillon (1953), ancien président du Crédit industriel et commercial. Jean-Yves Haberer (1959), un des « modèles » du corps, devient président de Paribas. Jean-Maxime Lévêque (1946), chef de file du combat bancaire contre les nationalisations, est remplacé à la tête du Crédit commercial de France par Charles de Croisset (1968), tandis que Jean Saint-Geours (1950), à peine sorti du cabinet de Pierre Mauroy, où il s'occupait de la mission pour l'emploi, vient prendre la tête du Crédit national.

L'inspection voit également confirmée sa suprématie sur les compagnies d'assurances, suprématie qui, au contraire de la banque, s'arrête aux groupes nationaux. Michel Albert (1956), ancien commissaire au Plan qui, jugeant insuffisantes les mesures prises contre le chômage, s'était accroché avec Raymond Barre, devient président des Assurances générales de France (A.G.F.). Pierre Esteva (1951) reste président de l'U.A.P. (Union des assurances de Paris), tandis que Guy Verdeil (1959), plusieurs fois membre du cabinet de Valéry Giscard d'Estaing, conserve la présidence du G.A.N. (Groupe des assurances nationales).

La grande nouveauté de ces dernières années, confirmée après le 10 mai, est l'intrusion de plusieurs inspecteurs hors de leurs domaines traditionnels, dans l'industrie. Si Philippe Thomas (1946) doit quitter la présidence de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Roger Fauroux (1956) reste à la tête de Saint-Gobain et Alain Gomez (1965), un des fondateurs du CERES avec Jean-Pierre Chevènement et auteur avec lui, sous le pseudonyme de Jacques Mandrin, d'un pamphlet au vitriol intitulé *l'Enarchie* (1), s'installe au sommet du groupe Thomson où il retrouve Jacques Darmon (1958) et embauche Christian Aubin (1965 lui aussi, un camarade de promotion).

Hors de leur territoire, les inspecteurs risquent cependant de se heurter à d'autres corps, et notamment aux ingénieurs des mines. L'arrivée d'Albin Chalandon (1945) à la tête d'Elf-Aquitaine, en 1977, ne s'est pas faite sans grincements de dents ni, au début, sourde hostilité du fondateur du groupe, Pierre Guillaumat. Albin Chalandon n'en a pas moins réussi à conserver son fauteuil, chance que n'eut pas Paul Mentré (1960) nommé par V.G.E. délégué général à l'énergie : défi suprême aux « mineurs » ; le ministre de l'industrie, André Giraud, « mineur », parvint à le faire évincer. A noter également une présence importante d'inspecteurs dans l'aéronautique (la SNIAS-Dassault), la sidérurgie, et en vrac, parmi bien d'autres, à Matra, et à Rhône-Poulenc. *« Partout où il y a de la subvention à gratter »*, note un inspecteur, cynique.

(1) *L'Enarchie, ou les mandarins de la société bourgeoise*, La Table ronde, 1980.

P.M.E.

Deux aventuriers de la mécanique en Limousin

Deux jeunes ingénieurs ont créé une entreprise spécialisée dans les « moutons à cinq pattes » : les machines sur mesure.

A la fin de la ligne d'usinage des carters, la machine de nettoyage, bardée de petites buses, s'ébranle à l'arrivée du bloc moteur, sitôt emprisonné sous une cloche. Chaque buse correspond à l'une des deux cent soixante cavités où se sont entassés, tout au long de la chaîne, copeaux et poussières. Puis des tubes métalliques entrent en action et vont souffler les particules dans les recoins les plus cachés.

L'œil inquisiteur, en costume de velours miel tranchant sur la grisaille de l'atelier, Jacques Régnier s'agite, s'entretient avec l'O.S. responsable du programme, pose la main sur la cloche, pousse le moteur, se graissant les doigts au passage, et crie des explications inaudibles, tentant de couvrir en vain les décibels lâchés par la machine. *Sa* machine. Son œuvre. L'un de ces « moutons à cinq pattes » créés par son équipe d'Elmetherm – soixante-quinze salariés. Avant, un ouvrier passait ses « 3 × 8 » à chasser poussières et copeaux à l'aide d'un jet d'air qui provoquait à chaque manipulation un nuage et un bruit de percussion.

Le programme terminé, le bloc moteur est libéré, propre.

Dans cet atelier limougeaud de Renault-Véhicules industriels, une quinzaine de machines très spéciales, améliorant considérablement les conditions de travail, sont signées Elmetherm. Jacques Régnier, patron de cette petite entreprise florissante de la région limousine qui emploie quelque soixante-quinze personnes, est un P.-D.G. heureux. Rare par les temps de morosité qui courent.

La recette ? Fabriquer des « moutons à cinq pattes ». Une centaine d'entreprises françaises (1) ont choisi ce créneau mais beaucoup cherchent à se spécialiser. Chez Elmetherm, au contraire, on essaie plutôt de se diversifier.

Tout commence par une rencontre, il y a une quinzaine d'années, entre deux jeunes ingénieurs frais émoulus de leur école, Jacques Régnier et Jean-Pierre Lenfant. Le premier, plus versé dans la mécanique, est entreprenant, chaleureux et disert ; le second, spécialisé en électronique, est perspicace, pragmatique et discret. L'un est responsable d'un nouveau département de séchoirs dans une entreprise de fours pour céramique, l'autre dirige une entreprise de machines pour la fabrication des chaussures. Deux secteurs d'activités plus ou moins en déclin en Limousin.

Ce qui les rapproche : leur passion pour les machines, surtout celles qui n'existent pas encore. Mêlant leurs connaissances et leurs savoir-faire pendant trois années, ils créent ensemble dans l'entreprise de Jean-Pierre Lenfant un département de machines plus diversifiées. Ils réfléchissent, inventent, et trouvent des marchés. Mais la direction mère les somme de replier leurs plans et de ne rêver qu'à la chaussure. Jacques Régnier s'estime dupé et part sur un coup de tête. Commence l'aventure.

Taille réduite mais propositions crédibles

En trois mois, avec pour seules armes sa façon et son savoir-faire, aidé de quelques cadres qui lui ont fait confiance, il jette les bases d'une entreprise, interroge les banques et convainc le maire d'un village limitrophe de l'aider : la salle de bal de Saint-Auvent, à une trentaine de kilomètres de Limoges, est transformée en atelier. Parquets et lambris sont recouverts et on dispose des tables à dessin. Elmetherm (électricité, mécanique et thermique) est née.

Au départ, ils sont cinq : tour à tour dessinateur, concepteur, réalisateur, technicien ou gestionnaire et représentant, ils mettent en pratique une idée de Jacques Régnier, fruit de sa première expérience professionnelle : une technique de séchage rapide par rayonnement infra-rouge. La taille réduite de l'entreprise a de quoi inquiéter les acheteurs éventuels mais les propositions sont tout à fait crédibles. Première commande : quatre puis cinq séchoirs pour l'industrie nucléaire, exécutés en faisant appel à la sous-traitance. Le sérieux paie. Les commandes font boule de neige. Jacques Régnier est contraint de suivre des cours de gestion ; Jean-Pierre Lenfant quitte la chaussure et le rejoint à Saint-Auvent. Plus par amitié et par goût de l'aventure que par opportunisme.

Leur idée : fabriquer parallèlement aux séchoirs des portes chauffantes. Ils embauchent du personnel et s'équipent, mais la politique du tout électrique est abandonnée au niveau national. Peu importe, ils se reconvertissent avec succès dans la fabrication de matériaux pour maisons préfabriquées. Mais voulant être désormais plus polyvalents, ils se tournent vers la machine spéciale, sur mesure, négligée par la concurrence. Le « mouton à cinq pattes ».

Jacques Régnier a depuis longtemps un vieux hobby, la porcelaine. Les usines de la région sont toutes équipées avec du matériel allemand puisque, en France, personne ne s'y est intéressé depuis la guerre. Elmetherm crée sur plans, toute une gamme de machines destinées à l'industrie céramique, du façonnage au polissage en passant par le séchage, la finition, l'émaillage et même l'emballage. Une gamme complète dont Jacques Régnier essaie de faire la promotion. Est-ce le personnage ou la performance de ses machines qui a séduit Pierre Bernardaud, l'un des derniers grands porcelainiers de Limoges. Les deux sans doute. Toujours est-il que le patron de la porcelaine française, « jouant les mécènes », passe commande.

Aujourd'hui, la plupart des machines utilisées pour fabriquer les services prestigieux destinés aux Émirats arabes ou les séries plus sobres vendues dans les grands magasins sont signées Elmetherm. Hélas, les autres porcelainiers, sauf Haviland, restent fidèles aux machines étrangères. Parallèlement, Jean-Pierre Lenfant cherche du côté de l'industrie aérospatiale, nucléaire et de la pyrotechnie. En sept ans d'existence, les deux « touche-à-tout » imaginatifs ont mis au point et livré quelque deux mille machines, dont un millier de « moutons à cinq pattes », d'un coût souvent très élevé mais parfois sous-estimé par cette entreprise encore artisanale.

Il faut toujours être à l'avant-garde

Le dernier sorti est une machine à fabriquer cinq mille huit cents gants chirurgicaux à l'heure (2). Un véritable mastodonte de 100 tonnes – selon ses créateurs, la plus grande machine du monde – acheté 4 millions de francs et qui a pris forme, après quatre mois d'études, sous le crayon d'un dessinateur de l'équipe : pas un ingénieur bardé de diplômes, mais un technicien astucieux.

C'est en effet la politique de recrutement de la maison : *« Les plus beaux diplômes ne font pas les meilleurs ingénieurs »*, affirme Jacques Régnier. Aux responsables du bureau d'études (moyenne d'âge trente-cinq ans), on demande des connaissances techniques bien sûr, mais aussi de l'initiative, de l'imagination, de l'audace, du bon sens, de la vigilance et surtout de la polyvalence et un peu d'esprit d'aventure. *« La machine spéciale, c'est un état d'esprit,* explique Jacques Régnier. *Il faut toujours être à l'avant-garde. »*

A chaque commande, on explore un secteur d'activité nouveau : un jour, une machine servant à fabriquer simultanément dix pièces différentes de céramique ; le lendemain une machine à finir les bords difficiles des articles de porcelaine ou encore un robot pour le « coulage » des poteries dans un moule en plâtre. Une opération encore peu automatisée dans les usines françaises. La dernière « mouton à cinq pattes » en gestation au bureau d'études est une machine polyvalente pour la pâte feuilletée et la pâte à croissant. Avant de prendre le crayon, le responsable du projet, accompagné de Jacques Régnier, a mené une enquête dans l'usine où la machine sera installée, auprès des employés qui effectuent aujourd'hui le travail à la main. Il a lu les dernières publications et recueilli les informations nécessaires sur la pâtisserie industrielle.

Bref, à Saint-Auvent, les tâches ne sont jamais répétitives. D'autre part, lorsqu'un ingénieur ou un technicien du bureau d'études prend en main une affaire, il la mène de bout en bout, de l'étude à la mise en route chez l'utilisateur en passant par la conception et la surveillance de la fabrication. L'ouvrier chargé de la fabrication suit sa machine d'atelier en atelier. Peut-être est-ce pour cela que, lorsqu'il y a une « charrette », personne n'hésite à poser le crayon à 4 heures du matin.

Autre aspect de la politique-maison : le bureau directorial est ouvert à longueur de journée, et les problèmes y sont résolus au grand jour. Aujourd'hui, un P2 qui doit monter à Paris pour la vérification d'une machine conteste le montant forfaitaire des frais : une discussion est engagée sur-le-champ. Cela peut expliquer l'absence de section syndicale, les revendications pouvant s'exprimer autrement. Et lorsque l'inspecteur du travail a recommandé l'organisation d'élections pour mettre en place un comité d'établissement, conformément à la loi, le personnel d'Elmetherm ne s'en est guère soucié : le comité existe mais ne fonctionne pas. *« Nous vivons en autarcie sociale »*, avance Jacques Régnier. *« Uniquement parce que le dialogue existe »*, réplique un technicien.

Comité d'établissement en sommeil, pas de syndicat. Mais d'après le P.-D.G. la grille des salaires chez Elmetherm est très resserrée. Un technicien gagne 50 % de plus qu'un P2, un ingénieur, deux fois plus, le directeur et le P.-D.G. deux fois et demie.

Le carnet de commandes est plein jusqu'en décembre. La salle de bal s'est agrandie mais les trois ateliers ne suffisent plus. Pour l'instant, *« de coups de poker en coups de poker »*, c'est la réussite. Mais jusqu'à quand ? Jean-Pierre Lenfant et Jacques Régnier approchent la quarantaine mais craignent déjà le futur. Pour eux, l'aventure coûte cher en angoisse. Qui l'aurait cru ? *« Serons-nous aussi novateurs demain ? »*, s'interrogent-ils. Leur grande inquiétude, c'est qu'un jour *« les neurones ne suivent plus »*. ■

MARYSE WOLINSKI.

(1) Réunies aux prochaines assises de la machine spéciale à Rouen, la première semaine de novembre.

(2) Commandée par AMFRA (Total, Elf), une fabrique, de renommée internationale, de gants chirurgicaux distribués sous la marque Soplaril.

CROQUIS

Le peintre

Ce jour-là, j'avais le cafard. Je revenais du supermarché, grande grande surface, petits prix, où j'étais allée remplir mon caddie. Et je le traînais, une main derrière le dos. Triste, comme si toute la misère du monde était à la remorque. Dès qu'il s'agissait de monter un trottoir, les roues flanchaient, la scarole dansait et, rageuse, je lui décochais un coup de pied. C'était de sa faute, à cette saloperie de caddie, si tout allait mal. Tout était de sa faute ! Je remontais la rue de la Gaîté. Je n'ai même pas ri. Le cafard. Le goût à rien. Un gargouillis a attiré mon attention. Un homme, petit, peintre en bâtiment vêtu de blanc, était appuyé, nonchalant contre le chambranle d'une porte.

– *Pardon !*

Exprès, j'avais pris un ton revêche. Ce n'était pas le moment qu'un individu de la rue me brouille les oreilles avec ses inepties coutumières. Ah, non !

– *Mademoiselle, vous êtes jolie.*

Il répétait sa phrase, gentiment, un sourire en accent circonflexe renversé lui fendait le menton et remontait dans les yeux. Les yeux d'un enfant qui regarde un jouet du magasin « Au plaisir des yeux ». Merveilleux.

J'étais perdue. Corps et biens. Intégralement. Je voulais lui répondre : *« Vous aussi, vous êtes joli »,* ou *« C'est gentil, merci. »* Je voulais lui dire aussi quelque chose d'aimable, mais je n'ai pas pu. J'ai raté un sourire, remué la tête dans tous les sens, puis je suis repartie. Avec mon p'tit caddie, j'avais l'air d'un con, ma mère. Je connais la chanson.

Au trottoir suivant, je ne l'ai pas raté. Un bon coup de pied. Rien n'était de sa faute, à ce petit caddie, je le sais. Mais ce jour-là, j'avais le cafard.

CÉCILE ARBONA.

Lettre d'amour

C'est une bien belle histoire que m'a contée l'autre soir Frédéric, au Bar des Amis, après que nous eûmes longuement évoqué la tragédie de Beyrouth. Une belle histoire, oui, non pas à dormir, mais à rêver debout. Lui-même la tenait d'un autre de nos amis communs, Jacques, qui prétendait l'avoir entendue dans un café, du côté de la place de l'Opéra. Mais Frédéric est totalement convaincu que le « héros » de l'histoire n'est autre que Jacques.

Voilà l'histoire telle que Frédéric l'a déchiffrée sur les lèvres de Jacques. Un jeune homme est amené à recourir aux services d'une jeune femme « écrivain public ». On sait peut-être que cette « profession » s'est quelque peu développée ces dernières années. Nombre de gens existent qui, sans être analphabètes, éprouvent des difficultés lorsqu'il s'agit de rédiger certaines lettres aux administrations ou un curriculum vitæ. Le jeune homme revient deux ou trois fois chez l'écrivain public. Il tombe follement amoureux d'elle. Quelques jours après, Pierre – appelons-le ainsi – se présente tout excité chez la demoiselle à plume.

Rouge de confusion, il dit à l'écrivain public qu'il a besoin d'elle pour rédiger une lettre d'amour destinée à une jeune femme pour laquelle il éprouve les plus tendres sentiments. L'écrivain public demande quelques détails : quelle est la couleur de ses yeux ? de sa chevelure ? Quel âge a-t-elle ? Quel est son métier ? Riche de tous ces renseignements, l'écrivain public rédige, sur une feuille de papier bleu, d'une écriture soignée, une éblouissante lettre d'amour que Pierre emporte précieusement.

Un peu plus loin, il s'assoit à une terrasse de café, sort de la poche de sa veste une enveloppe sur laquelle il a écrit le nom et l'adresse de l'écrivain public. Enveloppe qu'il va glisser ensuite dans la boîte toute proche.

Peut-être serons-nous bientôt, Frédéric et moi, témoins à un mariage.

ANDRÉ LAUDE.

Les parias d'Austerlitz

Ils sont tous là, alignés côte à côte, massifs, prêts au départ. Leurs noms fleurent déjà le Sud-Ouest : Aquitaine, Capitole, Puerta del Sol ou Montaigne. En près de deux heures, ce vendredi soir, ils vont faire leur plein de transhumants hebdomadaires. Des hommes et des femmes de tous âges, liés par leur travail à Paris et qui regagnent, le temps d'un week-end déjà tronqué par le parcours, famille et terroir.

Christian, la trentaine un peu mûre, est ingénieur en banlieue parisienne. Depuis neuf ans, il rentre chaque semaine à Bordeaux. *« Un bail. Près d'un demi-million de kilomètres, ou quatre mois entiers de train. Je suis une sorte d'ancien combattant du rail. J'ai même eu des campagnes comme février 1978 où la neige avait tout bloqué. Je suis rentré quand même, en passant par Le Mans, mais ça nous a pris dix heures au lieu de quatre. »*

Peu d'amertume cependant : *« Le travail, il faut le prendre où il est »*. Quatre mois de chômage, malgré une maîtrise en électronique et trois cents lettres envoyées tous azimuts, l'ont décidé à quitter sa province qu'il n'oublie pas. Chaque jour, il achète *Sud-Ouest* pour connaître les dernières nouvelles locales. Son voisin de compartiment, un « pépé » de cinquante-cinq ans, jubile. Il « fait » Tarbes depuis douze ans mais va, sans doute, bientôt arrêter grâce au contrat de solidarité qu'a signé son entreprise.

Au fil des wagons ils sont là. Des gens comme les autres que l'on retrouve de semaine en semaine et reconnaissables à la petite carte verte d'abonné qu'ils présentent lors du contrôle. Une carte qui leur permet des réservations gratuites, mais qui pèse lourdement dans le budget. Christian précise : *« Presque 1 300 F par mois pour voyager en 1ère classe, le prix de location d'un studio, et je ne peux même pas la faire passer en frais professionnels ! »*

Le wagon-bar est le lieu privilégié où s'échangent les derniers tuyaux. *« Tiens, l'entreprise X se décentralise à Bordeaux. Oui, je sais, mais je n'ai pas la formation. »* Christian y va rarement. *« Le voyage est assez cher comme ça, pas la peine d'y ajouter encore le coût des boissons. Et puis, en général, on parle peu. Je voyage avec les mêmes têtes depuis des années et je ne sais rien d'eux. Juste un bonjour poli au passage. »* Chacun vit son voyage à sa manière – sommeil à rattraper, rapport à préparer, lecture... ou tricot – muré dans ses habitudes.

Incommunicabilité, paresse, Christian n'analyse pas. *« Je dors jusqu'à Tours, je lis ensuite et, vers Angoulême, je remonte le train à la recherche de connaissances. Souvent des copains de faculté ou d'anciens professeurs. Ça permet de se resituer ou de glaner quelques informations. Et puis la dernière heure est toujours la plus longue. »*

Christian espère que sa situation évoluera. *« Je continue à faire régulièrement les petites annonces, mais la seule fois où j'ai été convoqué ils m'ont dit qu'ils avaient reçu plus de deux cents réponses et vu une vingtaine de candidats. »* Tandis qu'à près de 200 km/h le train se rapproche de la capitale aquitaine, il glisse, presque cyniquement : *« Je crois que pour cesser ces va-et-vient continuels il faudra que j'épouse une Parisienne, ou que je sois très pistonné pour revenir travailler chez moi... »*

Vendredi prochain, à la même heure, il gravira rapidement les marches du métro, jettera un coup d'œil à l'horloge et au panneau d'affichage des départs et, tel un automate, se dirigera vers son train, son wagon, son compartiment, son siège.

PATRICK RUBISE.

MAIN-D'ŒUVRE

Un intérim (très) coopératif

Dans ce secteur où l'on exploite souvent les salariés, une petite société veut redistribuer ses bénéfices entre ses membres. Une initiative qui, paradoxalement, ne mobilise pas les intérimaires et pose beaucoup de questions...

« *MARCHANDS de main-d'œuvre* », « *négriers* » : les entreprises de travail temporaire n'ont pas bonne presse. Une boutique, deux téléphones, un peu de moquette pour faire propre : les investissements sont réduits, et les profits souvent considérables pour qui a de l'entregent. Né des besoins de main-d'œuvre liés aux pointes d'activité ou à l'absentéisme, le travail temporaire est devenu, avec la crise, un des symptômes de la précarité croissante de l'emploi. Refusant cette fatalité, quelques personnes se sont associées il y a maintenant un an pour fonder la coopérative ETIC, qui se veut « *une boîte d'intérim pas comme les autres* ».

A l'origine, la rencontre de deux hommes, Georges Hebre, ingénieur, qui n'en est pas à sa première expérience « alternative », et François Bourdil, spécialiste de l'intérim en rupture de ban. Deux idées : pourquoi laisser les vingt-cinq mille personnes qui transitent en permanence par l'intérim aux mains d'entreprises qui réalisent de substantiels bénéfices sans en faire profiter les travailleurs qu'elles placent. Pourquoi ne pas associer les intérimaires et leur offrir formation et perfectionnement, voies les plus sûres pour accéder à un emploi stable ?

ETIC voit donc le jour en novembre 1981, avec le soutien des copains et l'aide de quelques grosses coopératives qui s'engageaient en outre à faire appel aux services de la nouvelle société. Les statuts sont formels : ETIC doit distribuer 70 % de ses excédents de gestion entre ses intérimaires, et quiconque a totalisé neuf cent soixante heures de travail peut en devenir sociétaire. De quoi éveiller l'intérêt des pouvoirs publics et la bienveillance sinon le soutien des syndicats, invités à se pencher sur les fonts baptismaux de la nouvelle coopérative.

Il ne faut pas rêver pour autant. Les contraintes du marché de l'emploi sont là. « *L'intérim n'est un choix que pour 15 à 20 % des salariés qui y ont recours,* rappelle Georges Hebre. *Devait-on ne rien faire pour autant ?* »

L'attitude des pouvoirs publics fournit la réponse. Passé les premières déclarations fracassantes, le ministère du travail s'est satisfait de l'ordonnance du 5 février 1982 sur le travail temporaire, qui tente d'en limiter les excès sans oser le remettre en cause. D'où l'intérêt d'ETIC, qui essaie de moraliser quelque peu un secteur qui, par essence, ignore largement l'idée de protection sociale.

Cette volonté n'empêche pas le réalisme.

« *Ne nous présentez surtout pas comme des marginaux,* supplie Georges Hebre. *Nous offrons aux entreprises un service de qualité aux prix du marché : les intérimaires ETIC sont plus motivés et responsables. Ils acceptent mieux leur condition de travailleurs temporaires.* » Discours ambigu ? Sans doute, mais il faut tenir aux entreprises le langage qu'elles comprennent : efficacité, compétence, prix de revient. Car on ne fait pas « tourner une boîte » avec des bonnes intentions. Or, pour tourner, ETIC tourne : 4 000 francs de chiffre d'affaires à ses débuts, en novembre 1981 ; 450 000 francs en août dernier. Plusieurs centaines de milliers de francs d'excédents attendent déjà d'être redistribués.

Des statuts obligatoires

Autre problème : la mobilisation des intérimaires. « *Les gens qui viennent nous voir veulent du boulot avant tout. Le discours coopératif est difficile à faire passer* », constate Georges Hebre. Le nombre de sociétaires reste très réduit, d'autant que certains « anciens » d'ETIC se sont vu proposer des emplois stables en fin de mission. Les promoteurs d'ETIC s'inquiètent également des conditions dans lesquelles leur formule pourrait être imitée, car le cadre coopératif peut abriter à peu près n'importe quoi. « *Nous réclamons l'élaboration de statuts-types obligatoires pour toutes les coopératives de main-d'œuvre, statuts qui seraient élaborés par la Confédération générale des SCOP (Sociétés coopératives ouvrières de production) et les syndicats* », explique Georges Hebre.

Concrètement, il s'agit d'imposer une répartition des excédents de gestion qui fasse la part belle à la redistribution directe aux intérimaires et surtout à la formation, problème central, puisque plus de la moitié des intérimaires n'ont aucune qualification. C'est dans cet esprit qu'ETIC compte mettre en œuvre un plan d'épargne-formation financé par des cotisations payées par l'intérimaire et par la coopérative, celle-ci s'engageant à doubler sa mise quand un certain capital serait réuni.

Autre projet : la création d'une nouvelle structure coopérative qui recruterait sous contrat à durée indéterminée des travailleurs effectuant des missions temporaires. Une sorte de groupement d'intérimaires permanents à l'image des « titulaires remplaçants » qui existent dans certains corps de la fonction publique. Répondant aux besoins d'un pool d'entreprises, les personnes ainsi recrutées seraient payées, qu'elles travaillent ou non.

Un tel système est séduisant, car il élimine la précarité de l'intérim. Reste qu'il peut aussi servir de couverture à ce que le code du travail désigne sous le nom de « *marchandage* ». En termes clairs, la mise à disposition d'une entreprise, moyennant finances, d'une main-d'œuvre permanente, dans le but d'éviter l'application des avantages sociaux en vigueur dans l'entreprise utilisatrice.

D'où la nécessité d'un strict contrôle des conditions d'utilisation des travailleurs, d'une redistribution quasi-totale des excédents et d'un sociétariat obligatoire. Sur ces bases, le projet peut motiver des salariés polyvalents et ne vivant pas la mobilité comme une contrainte.

On comprend, cependant, la réserve des syndicats, très sensibles à tout ce qui fait éclater la communauté de travail : toute institutionnalisation de l'intérim tend en effet à le légitimer. Et, s'il est souhaitable que les pesanteurs syndicales n'entravent pas le désir d'autonomie des salariés, il reste à vérifier que les formes d'emploi « nouvelles » sont bien l'expression d'un choix et non d'une contrainte. Le projet d'ETIC — gérer au mieux des situations imposées par la crise — trouve là ses limites. ■

PHILIPPE FRÉMEAUX.

★ ETIC, 132, avenue d'Italie, 75013 Paris, tél. : 589-53-53.

Un pèlerin du Moyen Age

(Suite de la page XVI.)

Ils étaient en train de manger. Il y avait justement un énorme couteau devant eux. L'homme plongea la main dans sa poche et en sortit l'animal sans la moindre difficulté. Il le coucha sur la table. Et, tandis que, le couteau brandi, il s'apprêtait à l'égorger, ses amis le maîtrisèrent en poussant des cris d'indignation. Ils allaient le mettre à l'asile. Avait-il perdu la tête ? Au lieu de tuer sans raison cette pauvre bestiole, ne valait-il pas mieux la nourrir, puisqu'il la transportait toujours dans sa poche ?

Attrapant l'homme sous les bras, ils le firent quitter la table et l'obligèrent à se coucher.

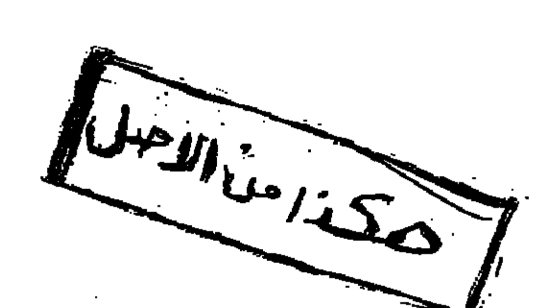
En pleine nuit, la bête, qui avait profité de la confusion pour s'enfuir, trouva le lit de l'homme, l'éventra avec ses griffes, rongea, taillada, mit en pièces ses entrailles. Au matin, quand ses amis vinrent auprès de lui, ils découvrirent son cadavre souillé de caillots de sang. Ils purent observer des traces de pas sanguinolentes jusqu'au milieu de l'escalier. Après, les pattes de l'animal avaient dû sécher.

Ils enterrèrent leur ami. Leur plaisir était gâché. Ils résolurent de rentrer chez eux et montèrent dans leurs véhicules métalliques. Quelques heures plus tard, alors qu'ils fonçaient droit devant eux, ils entrevirent un homme qui marchait au milieu de la chaussée et dont l'accoutrement rappelait l'habit des pèlerins du Moyen Age.

L'homme habillé en pèlerin avançait à vive allure. Quand il vit le nuage de poussière rouler vers lui, il eut à peine le temps de se mettre à l'abri sur le bas-côté de la route. Il suivit du regard ces créatures qui le croisaient à la vitesse de l'éclair. Il hocha longuement la tête, se frotta les yeux et, lorsqu'il regarda à nouveau dans leur direction, il ne distingua plus rien sur la route. Tout juste un nuage qui, lentement, s'effilochait au loin. Mais il n'y avait pas une minute à perdre. Sinon, à coup sûr, il n'arriverait pas au caravansérail avant la fermeture des portes.

Il repartit d'un pas pressé. Puis il glissa la main entre les plis de sa ceinture. Une fois de plus, l'échine chaude et velue de la bête lui parut être la preuve la plus tangible de la réalité. ■

(Traduction du turc d'Anne-Marie Toscan du Plantier, revue par Nedim Gürsel.)



DEMAIN

Les bactéries voraces de Saint-Omer

Pour réduire la pollution considérable produite par les conserveries alimentaires, un industriel a mis les bactéries au travail en les chargeant de transformer les déchets en méthane.

A quelques kilomètres de Saint-Omer, dans la Flandre française, des bactéries féroces livrent en silence depuis plus d'un an une bataille acharnée contre la pollution.

La stratégie de ce nouveau conflit a été mise au point par l'état-major lillois de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), où une équipe de chercheurs a préparé l'arme miracle : une culture de bactéries anaréobies. La logistique est fournie par la société Degrémont, une firme spécialisée dans le traitement des eaux. Le nerf de la guerre, c'est-à-dire la finance, vient de l'Agence de bassin Artois-Picardie, de l'ex-Commissariat à l'énergie solaire et du principal intéressé, Bonduelle, un industriel leader du marché de la conserve de légumes, qui a décidé de croiser le fer avec ce fléau de l'industrie agro-alimentaire – responsable de 35 % de la pollution organique en France (1).

Le champ de bataille, c'est la conserverie de Renescure située en bordure du Clairmarais, un pays *« sans eau mais toujours dans l'eau »*, comme disent les habitants de ce polder qui s'étend jusqu'à une quarantaine de kilomètres de la mer.

De cette usine, dont les premiers bâtiments en briques ont déjà plus d'un demi-siècle, sortent chaque année 110 000 tonnes de conserves et 25 000 tonnes de surgelés, principalement des petits pois, des carottes et des haricots verts. *« Le petit pois,* comme dit M. Morel – le directeur de l'usine depuis douze ans –, *c'est effarant ce que ça pollue. »*

Récoltés par de gigantesques machines dépendant de l'usine, ils se retrouvent moins de quatre heures plus tard en boîtes prêtes à la vente. Mais, avant de parvenir sur votre table, ils vont subir une série de douches chaudes et froides destinées à les rendre digne de votre assiette.

Dans un premier temps, les petits pois sont lavés sur une table vibrante éliminant les déchets de forme différente. Puis dans un courant d'eau on procède à la séparation par flottage des déchets de densité différente (les déchets plus légers que le pois flottent, ceux qui sont plus lourds coulent). Après avoir été calibré, le légume est immergé dans une eau portée à 80-85 degrés. Cette séparation a pour but essentiel d'éliminer les gaz dans les tissus intercellulaires du pois. C'est le « blanchiment ». Après triage, c'est la mise en boîte et le sertissage. Dernière étape, la boîte va passer un temps variable dans une colonne de stérilisation, puis être refroidie avant de partir vers l'étiquetage et la phase commerciale.

D'immenses bassins pour le lagunage aéré

De ces opérations successives va se dégager une eau fortement chargée en matières organiques polluantes qu'il faut épurer. Les effluents les plus dilués de l'usine s'élèvent à plus de 1 million de mètres cubes, soit l'équivalent de la pollution d'une ville de 250 000 habitants. De plus, cette pollution se concentre sur le dernier semestre de l'année (pour 85 %), les récoltes ayant lieu en juillet et août.

La conserverie s'était équipée d'une installation d'épuration par « lagunage aéré » de 500 000 mètres cubes. Ces lagunes sont d'immenses bassins, où l'eau polluée est brassée en permanence pour se réoxygéner. Ce procédé est appelé traitement aérobie. Très efficace, il est utilisé par les collectivités pour le traitement des égouts.

Seul inconvénient : un coût énergétique élevé. Si une ville peut se le permettre, il en va tout autrement pour un industriel. *« Pour faire face à l'extension de notre production,* dit M. Morel, *il nous aurait fallu une centrale électrique pour oxygéner l'eau des petits pois. Cela représentait 2 millions de kilowatts par an et aurait coûté 400 000 francs de frais d'exploitation. Un pari impossible à tenir avec les charges actuelles. En 1978, j'ai eu la chance de rencontrer Jean-Noël Morfaux, un responsable de l'INRA, qui m'a parlé de méthanisation. L'idée a progressivement fait son chemin. »*

C'est au Centre d'études et de recherches des technologies des industries alimentaires (CERTIA), ouvert en 1972 à proximité du campus universitaire de Villeneuve-d'Ascq (une ville nouvelle de la périphérie de Lille), que les chercheurs de l'INRA se sont installés. Dans un grand bâtiment entouré de verdure, l'équipe Morfaux-Albagnac (2) de la station de technologie alimentaire travaille depuis six ans sur la méthanisation des eaux résiduaires et la valorisation des déchets agricoles et agro-alimentaires. *« L'idée du départ était simple,* dit M. Guy Albagnac, le directeur de la station. *Dans le procédé aérobie, il faut 1 à 2 kilos d'oxygène pour éliminer 1 kilo de pollution carbonée et une dépense de 1 à 2 kilowatt/heure. La digestion anaérobie permet de s'affranchir de ces contraintes. Elle transforme le carbone organique en méthane et gaz carbonique. Cependant, si le procédé de méthanisation était connu pour des effluents d'élevage, des matières végétales ou des boues, il en était tout autrement sur des effluents liquides. Avec des déchets solides, on remplit une cuve et on attend que ça se dégrade en formant du méthane. C'est un procédé classique en discontinu. Pour les effluents liquides le problème était de traiter en continu. Pour cela, il fallait maîtriser la flore bactérienne et comprendre son fonctionnement. »*

Une station en réduction

Par passion pour les bactéries, un jeune chercheur de l'INRA, M. Jean-Pierre Touzelle, quitte son Midi pour étudier les problèmes biologiques. *« Dans la fermentation méthanique, nous avons affaire à deux populations de bactéries qui vivent en symbiose. La première, dite « acidogène », très vorace et au développement rapide, transforme les déchets organiques en substrats utilisables par la seconde, dite « méthanogène ». Cette dernière, plus pacifique, aime prendre son temps pour se multiplier. C'est une bactérie philanthrope qui n'utilise que 10 % de sa nourriture pour sa croissance et transforme les 90 % restants en méthane.*

Le problème, c'est d'arriver à garder un équilibre entre les deux : si la première se développe trop, le milieu devient acide et cesse de fonctionner. Il faut donc contrôler son appétit en permanence pour maintenir un PH entre 6,5 et 7 dans la cuve du digesteur » (3).

Pour arriver à maîtriser le processus, les chercheurs ont installé au CERTIA une véritable station en réduction de 20 litres de capacité. Ce modèle va permettre de définir les caractéristiques du système : par chance, on trouve l'essentiel de la concentration des déchets organiques dans 10 % du volume d'eau chaude rejetée par la conserverie. En récupérant les calories produites, on va chauffer la cuve du digesteur à 35 degrés, température optimalepour un bon fonctionnement. Le reste, n'est plus qu'une question de technologie industrielle.

A l'arrière de l'usine, juste en bordure des champs de petits pois, une véritable raffinerie a été installée au début de l'année dernière. Deux grandes cuves gris métallisé, reliées entre elles par un entrelacs de tuyauteries, servent de digesteur. Juste derrière, un grand bassin de décantation sert à récupérer les quelques bactéries qui cherchent à déserter. Dans un bâtiment semi-ouvert, deux immenses poumons de caoutchouc se gonflent et se dégonflent en fonction du travail des bactéries. C'est la réserve de méthane qui sert à alimenter une génératrice de vapeur. Un peu à l'écart, deux torchères témoignent de la bataille contre la pollution.

« En juillet 1981, nous avons mis en route la première cuve sans trop savoir si ça allait fonctionner, raconte M. Morel, *Les premiers résultats ont confirmé l'étude du laboratoire. A la fin de la saison dernière, nous avions épuré 44 000 mètres cubes de liquide en obtenant une eau pure à 95 %. De plus, nous avons produit 220 000 mètres cubes de gaz à 60 % de méthane. Cette année, les deux cuves sont en route. Depuis le début de la récolte, nous avons économisé 100 tonnes de mazout. A terme, ce sera 700 tonnes par an. C'est fantastique ces petites bêtes, et en plus ça fonctionne pratiquement tout seul. »*

Devant la réussite de cette première, les visiteurs se multiplient à Renescure. En attendant, dans les grandes cuves, les bactéries continuent la lutte acharnée contre la pollution. Le jour de l'inauguration auront-elles droit à une médaille ? Avec le résultat positif de cette expérience, plus d'une dizaine de digesteurs pourraient être installés dans les années à venir pour traiter les effluents d'industries agro-alimentaires.

Mais déjà, en laboratoire, les chercheurs se sont attaqués à une technologie de deuxième génération. Dans un premier temps, ils cherchent à se passer du bassin de décantation en installant un piège à bactéries volages directement dans le digesteur. Dans un proche futur, ils espèrent mettre au point un système avec séparation des deux phases d'activité des bactéries. Dans une première cuve, les féroces acidogènes s'empiffreraient sans retenue, tandis-que, dans une seconde, les pacifiques méthanogènes prendraient le temps de vivre. L'éternel problème d'équilibre entre populations différentes serait enfin résolu pour permettre un bien meilleur rendement.

MICHEL ABADIE.

(1) *Industries alimentaires et agricoles*, nº 10, octobre 1980.

(2) M. Jean-Noël Morfaux directeur adjoint de recherches à l'INRA, a conduit cette étude jusqu'à sa disparition accidentelle en juillet 1981. M. Guy Albagnac, chargé de recherches, a continué les travaux engagés par le laboratoire.

(3) Le PH est le coefficient caractérisant l'acidité d'un milieu. Une solution est dite « acide » si son PH est inférieur à 7, « basique », s'il est supérieur à 7.

CRIBLE

par Annie Batlle

A SUIVRE

L'assurance au supermarché

A Cincinnati (Ohio) on peut désormais investir ses économies en faisant son marché. Dans cette ville, une succursale de Kruger Co. est en effet devenue le premier supermarché financier des États-Unis. Il offre à sa clientèle la possibilité de contracter des assurances-vie, d'accéder au marché financier, aux fonds de pension et de prévoyance.

Cette innovation va être progressivement introduite dans les mille deux cents supermarchés d'alimentation de la chaîne. Les centres seront gérés en association avec la Capital Holding Corporation, spécialiste de l'assurance. Les prestations offertes iront de l'assurance automobile à l'immobilier, en passant par l'assurance accident et plusieurs types d'assurances-vie.

* *Prospective Hebdo*, boîte postale 27.08, 75362 Paris Cedex 08, tél. 225-05-60.

Lait de soja contre lait de vache ?

Alpha Laval (filiale française d'une firme suédoise) vient de mettre au point un nouveau procédé de fabrication du lait de soja conciliant les exigences du goût, de l'odorat, de la digestibilité et de la valeur nutritive. Ce lait serait produit dans de petites unités faciles à installer même en zone rurale, donc loin de toute activité industrielle. La production serait peu coûteuse en énergie. Cette nouvelle technique, spécialement étudiée pour les pays tropicaux peut, selon Alpha Laval, ouvrir au tiers-monde d'intéressantes perspectives en matière nutritionnelle.

* *La lettre de Solagral*, 100, rue Saint-Hélier, 35100 Rennes, tél. (99) 79-22-40.

Histoire ouvrière pour l'avenir

Un musée d'histoire de la condition ouvrière sera créé prochainement au Danemark. Le musée sera installé dans un immeuble de 1879 ; il décrira la vie quotidienne des travailleurs de l'industrie depuis de nombreuses années. L'immeuble se trouve à Copenhague et abrite aujourd'hui plusieurs syndicats qui en feront don au nouveau musée. La confédération nationale du travail du Danemark L.O. subventionne le projet.

La maison sera aménagée comme au moment de sa construction pour y loger justement des familles de travailleurs. On a, l'intention, par exemple, d'installer une buanderie à l'ancienne où les enfants du Danemark moderne pourront laver comme le faisaient leurs arrière-grands-mères. Ils devront ensuite porter le linge à sécher au cinquième étage, comme on le faisait avant que la machine à laver fasse son entrée dans les foyers danois.

* *Lettre culturelle*, nº 2, de l'ambassade du Danemark, 77, avenue Marceau, 75116 Paris, tél. 723-54-20.

BOITE A OUTILS

Sport et changement social

« Le spectacle sportif n'est pas tout à fait ce qu'on croit. Il s'agit de culture, d'une de nos ultimes manières d'être ensemble », a écrit Michel Serres, dans *Genèse*, Grasset, 1982. De fait, son importance sociale et culturelle est actuellement accrue et amplifiée par la place que lui accordent les mass médias.

La Revue internationale des sciences sociales (nº 92), sous le titre : « Le sport, ses aspects politiques, sociaux et éducationnels », consacre quelque deux cents pages à ses fonctions de socialisation, d'éducation et d'échange, à son rôle dans les conflits, aux rapports complexes qu'il entretient avec les structures politiques et sociales, à sa contribution de l'identité nationale (voir l'exemple du cricket en Australie), aux liens entre le sport et le changement social, (en particulier en Afrique, et pour les femmes africaines), à la pérennité d'institutions comme les Jeux olympiques. Enfin, elle fait le point sur l'éducation physique et les recherches aux frontières des sciences de la vie et de la société qui visent à développer le potentiel physique et intellectuel de l'homme.

* *Revue internationale des sciences sociales*, Unesco, 7, place Fontenoy, 75007 Paris.

Les systèmes de santé européens

Un dossier de *Trente jours d'Europe* (nº 290) porte sur les systèmes de santé en Europe. Dans l'ensemble des pays européens, on constate toujours un accroissement du nombre des médecins (avec des disparités régionales) et une féminisation de la profession. Le taux de spécialisation reste, dans l'ensemble, peu élevé, contrairement à ce qu'on pouvait croire. Le coût des soins ne cesse d'augmenter. Les différents systèmes de santé se différencient essentiellement par le statut des médecins (libéral ou non) et le mode d'exercice (liberté ou non de choisir son médecin et d'en changer, système mixte).

Depuis quatre ans, les médecins des pays du Marché commun ont le droit de s'installer où bon leur semble dans les pays de la Communauté. Où en est cette « Europe blanche » ? Mille trois cent trente trois médecins seulement, en 1980, ont profité de cette possibilité. Les peuples les plus « importateurs » sont ceux où les revenus des médecins sont les plus élevés.

* *30 jours d'Europe*, 61, rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris Cedex 16, tél. : 501-58-85.

L'avenir du pétrole

Où en sont les ressourcespétrolières ? Pénurie ou pléthore ? Gisements : peut-on leur donner une nouvelle jeunesse ? Off-shore : comment exploiter le sous-sol des mers profondes ? Les carburants de substitution : espoirs et réalités. Un numéro spécial de *Science et Avenir* (nº 39) est consacré à l'avenir de l'or noir. On y apprend comment se sont formés et conservés les gisements d'huile et de gaz, le fonctionnement d'un gisement. On y trouve un inventaire des potentiels pétroliers du monde, une description des raffineries du futur, et une étude prospective de la pétrochimie, de la prospection en eau profonde et des nouveaux carburants.

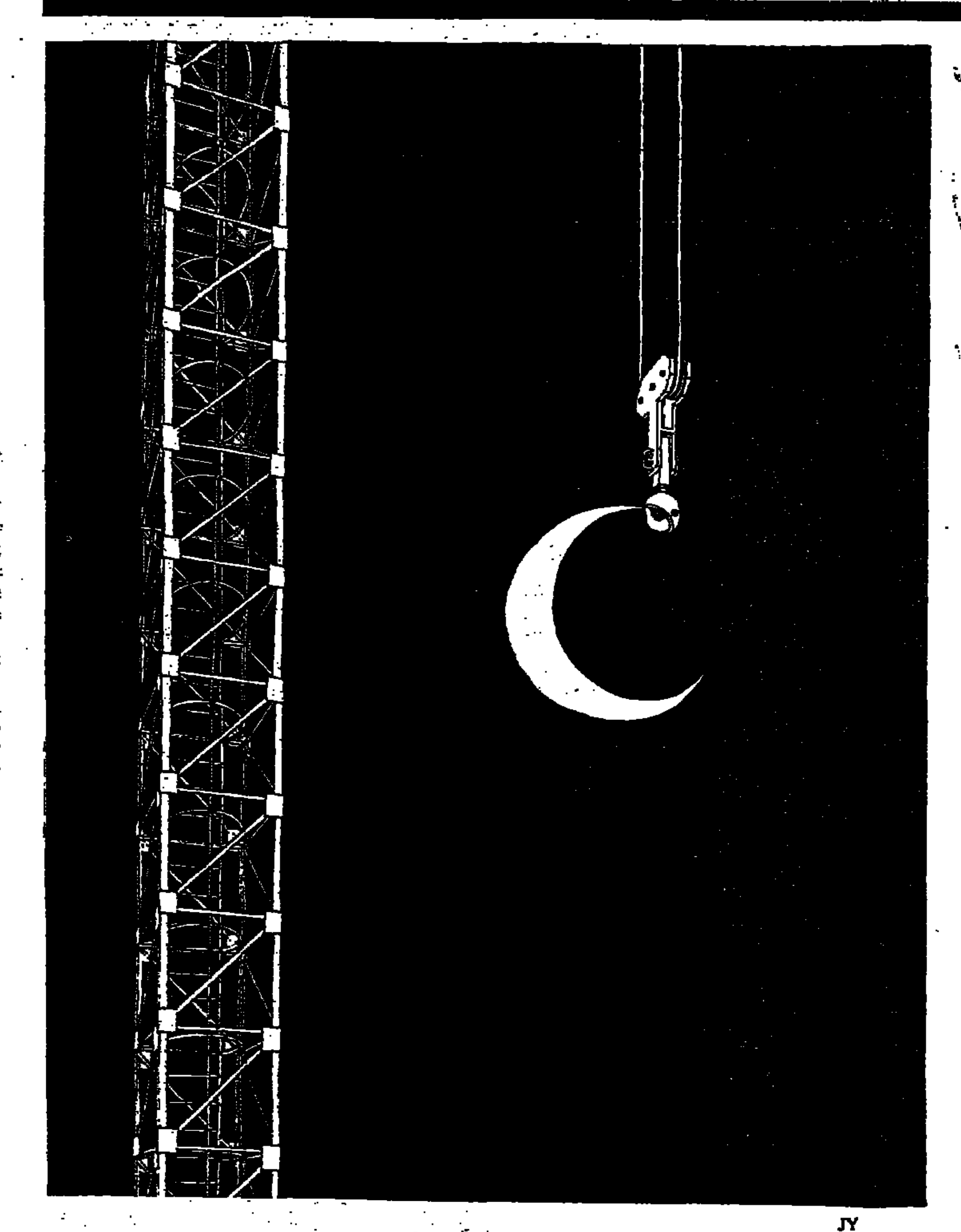
* *Science et Avenir*, 29, rue du Louvre, 75002 Paris, tél. : 233-21-73.

Radioécologie

L'Institut national des sciences et techniques nucléaires (I.N.S.T.N.) organise une session d'études consacrés à « l'impact sur l'environnement des installations nucléaires : la Radioécologie » du 28 février au 11 mars 1983.

Après un rappel sur la radioactivité et l'interaction rayonnement-matière, les exposés seront consacrés au cycle du nucléaire, à celui des radioéléments, dans l'environnement aux effets des rayonnements sur le milieu naturel et les écosystèmes et à leurs effets biologiques, à l'impact thermique des centrales électronucléaires, aux méthodes radioécologiques de choix du site, et à l'utilisation de la notion d'acceptation de l'environnement dans la définition d'un programme nucléaire.

* I.N.S.T.N. Caradache BP 1, 13115 Saint-Paul-lez-Durance, tél. : (42) 25-74-04 - 25-38-55.


JY

RUMEUR

La ville où les poètes sont rois

Résolument contre l'utopie, mais délibérément peu précis, une dizaine d'amis élaborent un projet de ville où « l'air serait à rire et le temps à trinquer ».

« *IMAGINONS un lieu dénué d'urbanité bavarde...* » Ils ont le verbe du poète mais ce sont aussi des hommes d'entreprise. « *On va faire une ville* », disent-ils ce jour-là. « On » n'a pas vraiment de visage et leur ville n'est encore que rumeur. Pourtant le projet existe depuis six ans déjà, depuis la création de l'association Pour une ville, en 1975, par une dizaine d'amis ingénieurs, architectes, urbanistes, réunis autour de Claude Tréhin, l'initiateur, directeur de l'association Qualitel à ses heures de raison, artiste-promoteur de « la ville » à ses heures de passion.

Un idée folle : leur ville serait différente, plus qu'un simple lieu, une ville épanouie où « *l'air serait à rire et le temps à trinquer* ». Concrètement, ils la voient comme un réseau d'échanges entre plusieurs petites agglomérations vivantes. Le tout dans les limites de 20 000 à 50 000 habitants. Un intrigeant mélange de générosité à la recherche d'harmonie sociale, de confiance saint-simonienne dans les nouvelles technologies (télématique...) et une lenteur souveraine à définir ce désir de ville à dimension humaine : « *Une démarche déconcertante* », avoue Roger Martin, sollicité parmi d'autres, alors qu'il était P.-D.G. de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson.

Pour une ville se situe en effet ostensiblement en marge des schémas habituels. Résolument contre l'utopie, mais délibérément trop peu précis pour élaborer un simple projet d'exécution : ses membres naviguent à vue entre les idées générales d'un urbanisme idéal anti-ville nouvelle et les démarches concrètes d'une concertation locale.

Assez efficace pour attirer les poètes, assez poétique pour séduire les praticiens, l'association fonctionne comme l'« *entreprise poétique* » d'une cinquantaine de personnes, jamais les mêmes, comme une rumeur à répandre autour de soi. Une dizaine d'entre elles forment le noyau dur, des Parisiens surtout, quelques Méridionaux et quelques Francs-Comtois. Entre tous, un accord tacite : ni vedette ni meneur, malgré des degrés d'engagement très divers. « *De l'université permanente à l'ambition d'une vie, d'une manière ou d'une autre, on a tous besoin de ce projet de ville dans une case de sa tête* », reconnaît l'un deux.

Mais, après six ans d'ouverture attentive, le besoin de rendre Pour une ville plus crédible se fait pressante. Cette année, finis les relations publiques et les groupes de travail. « *Après un temps de pause, l'association reprend son souffle pour s'implanter en province* », annonce Claude Tréhin. Des jalons sont déjà posés en Provence et en Franche-Comté, deux régions choisies d'intuition. Des lieux de passage, traditionnellement autonomes et à haute qualification professionnelle : autant d'atouts pour la ville du futur. Les méthodes de travail restent à inventer. Mais, de l'avis de tous, Pour une ville ne continuera à vivre que si elle s'enracine localement, si les habitants de l'une de ces régions prennent le projet à cœur... Et à leur compte.

« *Je verrai le projet d'une ville comme une décision de politique pure.* » L'enjeu est en exergue. Si aujourd'hui il n'existe encore ni plan ni maquette de la ville, si même dans les esprits elle surgit avec peine, si les questions qu'elle suscite glissent sur ses « promoteurs », cette imprécision cache une ambition presque sereine. « *La ville n'existera que lorsque l'air du temps sera si plein de sa rumeur qu'elle deviendra nécessaire.* » Sous peine d'utopie, de cohérence terroriste, la ville ne sera pas définie *a priori* par quelques-uns. Elle sera le fruit de tous ses habitants, la prise en charge collective du cadre de leur vie.

« *Notre ville est un pari de bout en bout* » : ils prennent le risque de l'imparfait, revendiquent l'inattendu, sont prêts à accepter tout autre chose que l'image qu'ils en ont. Ils ont laissé tomber le prêt-à-penser parisien pour une audace « *chaleureuse, féconde et généreuse* », comme leur projet de ville. « *C'est le problème de la vie des hommes, par la voie la plus large* », dit encore Roger Martin, favorablement impressionné. Et ce n'est pas une ville à rêver, c'est une ville à faire... ■

NATHALIE D'HARCOURT.

* Association Pour une ville, 136, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris, tél. 329-40-02.

Les militaires indonésiens et leur « vallée de l'espoir »

L'armée indonésienne organise avec des détenues de droit commun des camps de prostitution qu'elle contrôle et dont elle tire profit.

DANS la « vallée de l'espoir », à Balikpapan, dans l'île de Kalimantan, la partie indonésienne de l'ancienne Bornéo, il n'y a pas plus de vallée que d'espoir. C'est une enclave située en pleine ville, à quelques centaines de mètres d'hôtels dont les néons respectables déchirent la nuit. La vallée de l'espoir n'est en effet qu'un immense camp de prostitution où sont parquées sous bonne garde cent cinquante à deux cents filles de tous âges. Bref, un bordel, mais d'un genre un peu particulier du fait de son recrutement (toutes les pensionnaires sont en effet des détenues de droit commun) et de par son mode de fonctionnement : dans le cadre d'une utilisation optimale des compétences, la vallée de l'espoir est ainsi entièrement organisée, contrôlée, dirigée et gérée par... l'armée indonésienne.

Balikpapan est située sur la côte est de Kalimantan, à plus de 1 500 kilomètres de Djakarta. Sur fond de torchères et de cuves géantes, c'est un port qui vit par et pour le pétrole. Outre le personnel des compagnies et la population locale, c'est aussi le lieu de passage des marins des pétroliers.

La vallée de l'espoir est ainsi devenue l'une des principales curiosités de l'endroit, sans qu'aucun guide ait eu besoin d'assurer sa promotion.

Son entrée ne se signale ni par des enseignes aguichantes ni par un luxe de décoration. Après avoir abandonné sa voiture le long de la route, le visiteur emprunte un escalier grossièrement taillé dans la pierre, au bas duquel quelques militaires affalés jouent les portiers. Une guérite reconvertie pour la circonstance en guichet d'accueil marque la limite du camp. Pour la modeste somme de 400 roupies (1), le soldat qui l'occupe remet un ticket bleu.

Quelques marches à franchir, et nous voilà au cœur de la vallée. « *Hey Mister !* » lance en roulant le « r » la première des occupantes, en invitant de la main à entrer dans la petite cabane en bois qui abrite sa chambre. Un court perron, une pièce avec un lit et une table, un simple réduit : la disposition est invariable. Des dizaines de cabanes identiques sont alignées par rangées de vingt, sur quatre niveaux reliés les uns aux autres par des escaliers incertains. Un système d'eaux usées longeant les baraquements, quelques bancs disposés le long des traverses et des arbres : le décor est réduit à sa plus simple expression.

Les filles attendent devant leur porte, fumant une cigarette ou discutant entre elles. Quand le rideau est tiré, c'est que le client est là. Elles répondent avec indifférence aux regards inquisiteurs, se contentant de lancer par moments, des « *Hello !* » ou des « *Mister !* » sans le moindre geste racoleur. Leur absence de tenue provocante, leur jeunesse — la plupart ont entre dix-huit et vingt-cinq ans — et leurs gestes posés évoquent plutôt des jeunes filles sages en train d'attendre des cavaliers dans une surprise-partie.

Assez paradoxalement, l'ambiance qui règne dans la vallée est en effet très pudique. Les quelques posters accrochés ici et là pour égayer de couleurs les murs tristes sont tirés de vieux calendriers ou de publicités américaines des années 60. Sur une table un paquet de Dunhill trône, bien en évidence. La seule touche de luxe.

Parmi les badauds qui circulent d'un niveau à l'autre et les quelques surveillants faisant leur ronde d'un pas lymphatique, l'un des clients qui parle un semblant d'anglais nous explique les règles : « *Pas de problèmes. Vous discutez directement avec elles. Mais ne vous faites pas avoir : ce n'est pas plus de 3 000 roupies : sauf si vous voulez l'emmener dehors. Là, c'est plus cher.* » Qui sont ces filles et pourquoi sont-elles là ? Le sourire de notre interlocuteur se fige dans une réponse évasive. Une question de plus et il s'esquive.

Des « volontaires » qui n'avaient guère le choix

Assise en tailleur sur un banc, une jeune fille drapée dans une robe blanche a observé la scène en silence. Son charme et la grâce naturelle de ses gestes contrastent étonnamment avec l'endroit. Peu à peu, malgré notre indonésien de fortune, ellè consent à parler et raconte son histoire. Elle s'appelle Anik, elle a vingt-trois ans et vient de Java comme la plupart de ses compagnes. Elle est là depuis sept mois. Elle confirme comment la vie du camp est organisée par l'armée : chaque « pensionnaire » doit payer à l'autorité militaire 1 100 roupies par jour et peut conserver ce qui lui reste.

Une des amies d'Anik nous rejoint. Elle a à peine dix-huit ans. Avec des gestes sans équivoque, elle se lance dans des enchères : 10 000 roupies, 5 000 roupies... A son tour, elle raconte : arrêtée à Surabaya pour prostitution, elle a été directement amenée ici en avion. Mais, comme toutes les filles du camp, c'est volontairement qu'elle a choisi d'y venir.

C'est en effet sur leur demande que toutes ces jeunes femmes se retrouvent à la vallée de l'espoir. En l'occurrence, le « choix » est il est vrai tout à fait relatif. Condamnées à des peines variant entre quelques mois et quelques années de détention, elles préfèrent encore les purger ainsi plutôt que dans les prisons indonésiennes. Leurs conditions de vie y sont en effet presque satisfaisantes en comparaison des *kampungs* (2) sordides dont beaucoup sortent, ou de ce que serait leur situation dans les geôles locales. En faisant des économies, certaines parviennent même à s'offrir un peu de confort : télévision, réfrigérateur, etc. Ces femmes qu'une certaine solidarité semble unir tentent ainsi de survivre le moins mal possible.

Notre manège commence pourtant à intriguer les gardiens, peu habitués à voir les clients converser d'autre chose que de marchandage. Il nous faut nous lever, échanger avec les militaires le *selamat malam* (3) de rigueur, puis feindre de continuer nos recherches avant de revenir sur nos pas.

Selon Anik et son amie, la discipline n'est pourtant pas très sévère. Moyennant un petit supplément, le surveillant se laisse facilement convaincre de laisser une fille partir avec quelqu'un pour la nuit. Tout dépend en fait de la gravité des peines. Celles qui sont là pour de graves délits ne peuvent sortir. Les autres bénéficient d'un ou deux jours de sortie. Seul jour de présence obligatoire : le jeudi, pour la visite médicale. L'évasion ? Trop risqué, et pour aller où ? Elle préfèrent attendre la fin de leur peine.

Ainsi va la vie à la vallée de l'espoir. Des camps identiques — plusieurs filles nous l'ont confirmé — fonctionnent dans l'île et dans le reste du pays. Chacun d'entre eux peut ainsi rapporter entre 1 et 2 millions de francs par an, ce qui est à la fois énorme, compte tenu du niveau de vie du pays, et peu, devant le nombre de personnes à « récompenser ». Le système bénéficie en tout cas de la tolérance bienveillante et intéressée des autorités. Le statut de la femme est tel dans cette partie du monde que les habitantes de la vallée n'ont d'ailleurs rien à attendre de la loi. Quant à savoir où va l'argent ainsi recueilli, il est difficile de le préciser. Par rapport aux sommes énormes qui sont versées de façon « parallèle » aux militaires en place pour des opérations commerciales et industrielles par les sociétés étrangères, c'est relativement peu de chose. Il est probable qu'une partie va aux échelons militaires moyens et subalternes.

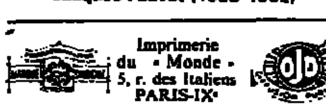
Au milieu de ce trafic et de cet écheveau de complicités occultes, les filles de la vallée tentent quant à elles de tirer quelque modeste avantage du système qui les exploite. Échouées là pour vol ou pour prostitution, peu échapperont à leur sortie à l'engrenage qui les entraîne, et une grande partie se retrouveront dans d'autres vallées.

Certaines essayent pourtant d'échapper à ce sort en se constituant peu à peu un petit pécule qui leur permettra à l'expiration de leur peine de rompre le cercle vicieux misère-prostitution-prison. D'autres, comme Anik, préfèrent rêver au prince charmant qui viendra les délivrer de leur cauchemar. Même dans ce lieu sordide au nom hypocrite, l'espoir n'arrive pas à mourir tout à fait. ■

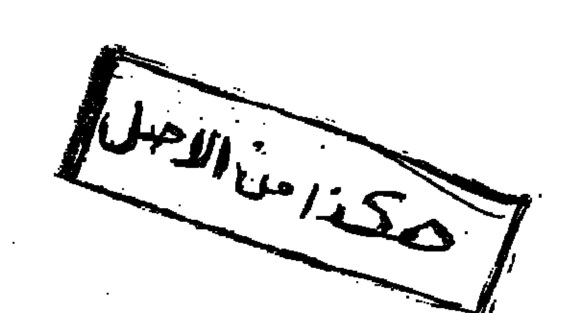
BERNARD BRIS.

(1) 1 franc = 90 roupies environ.
(2) Villages.
(3) Bonsoir.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037



REFLETS DU MONDE

The Daily Telegraph

Où la plastique va se nicher

Les progrès de l'industrie pharmaceutique vont rendre un certain espoir aux cardiaques. Selon le quotidien conservateur londonien *The Daily Telegraph*, *« une nouvelle façon d'administrer un vieux médicament pourrait permettre à des dizaines de milliers de cardiaques de mener une vie plus pleine en les libérant de la crainte de violentes douleurs subites »*.

« Ceux qui ont eu un infarctus peuvent ressentir de fortes douleurs à la poitrine à la suite d'un exercice, d'une excitation ou d'une tension. Ces accès étaient soignés depuis cent ans par une tablette de trinitrine (nitroglycérine) placée sous la langue. Le médicament passait rapidement dans le sang, mais l'effet produit était de courte durée, car la salive dissolvait très vite la tablette.

» Dans la nouvelle méthode, on place une tablette de plastique entre la lèvre supérieure et la gencive. Le plastique, imprégné de trinitrine, se fixe lui-même sur la gencive et distille le médicament salvateur lentement, et ce pendant cinq heures, évitant ainsi qu'une nouvelle crise d'angine de poitrine ne se développe (...). Ce qui enlève toute crainte éventuelle de crise pendant les rapports sexuels, et de surcroît, le traitement, qui dilate les vaisseaux, non seulement empêche un accès de douleurs, mais fait de l'utilisateur un meilleur amant, affirme le directeur du laboratoire qui commercialise le produit. Ce système pourrait éventuellement être adapté pour soigner les accès d'asthme et de rhume des foins. Ce pourrait aussi être le moyen de prendre des analgésiques ou des médications de longue durée plutôt que d'avoir à les avaler... »

LE SOIR

Ah, ces inventeurs

Un peu désabusé, le journal bruxellois *le Soir* écrit : *« Léonard de Vinci avait dressé les plans d'engins fabuleux qui, plus tard, allaient devenir réalité, comme le sous-marin par exemple... Toutes proportions gardées, Franquin peut se targuer d'avoir, lui aussi, un esprit résolument tourné vers l'avenir puisqu'il y a moult années, dans* Spirou et les héritiers, *il avait déjà fait porter à son héros Fantasio des lunettes à essuie-glaces, réinventées aujourd'hui par un commerçant de Berlin-Ouest. Une différence entre Léonard de Vinci et Franquin : le sous-marin lui, a fait ses preuves. »*

Et, de plus, comment fera l'heureux possesseur de lunettes à essuie-glaces pour lutter contre la buée que provoquera souvent le frottement des balais sur la paroi interne des verres... Un autre inventeur pourrait perfectionner cet objet.

Les enfants tibétains de Choglamsar

Comment une jeune femme a décidé de venir en aide aux réfugiés tibétains du Ladakh ; et peut aujourd'hui garantir la subsistance et l'éducation de cinq cents enfants de Choglamsar.

AU cours de l'été 1975, une jeune Française passe ses vacances au Cachemire. Ancienne élève d'H.E.C., elle occupe un poste important dans une entreprise de gestion. Elle apprend que la route qui relie Srinagar à Leh, la petite capitale du Ladakh, vient d'être ouverte aux étrangers. Le temps lui manquant, elle s'arrête à Mulbeck, village où un immense bouddha rupestre annonce que l'on aborde les hautes terres du bouddhisme. Elle en garde un souvenir ébloui et commence, dès son retour à Paris, l'étude de la langue tibétaine.

Août 1976. L'autobus loué avec un groupe d'amis avance au rythme des anciennes caravanes et met trois semaines, incidents mécaniques compris, pour parcourir les 434 kilomètres vertigineux qui mènent de Srinagar à Leh. L'épreuve de la route est une bonne approche du haut-pays : la lenteur est sans doute le premier égard que l'on doit à la perfection aride du Ladakh, afin de se laisser tout à la fois subjuguer par la splendeur des sites, puis éprouver par l'âpreté des éléments.

Les oubliés de l'exil

A cette époque, près du village ladakhi de Choglamsar, à 7 kilomètres de Leh, deux mille exilés tibétains s'entassent sous des tentes. La plupart d'entre eux survivent là depuis plus de quinze ans. Tandis que le dalaï-lama et des dizaines de milliers de fidèles échappaient aux massacres menés par l'envahisseur chinois en gagnant les frontières de l'Assam, du Bhoutan, du Sikkim ou du Népal, des groupes nomades avaient suivi la piste traditionnelle de Lhassa, en direction de Ladakh (1). Quand ils atteignirent la province indienne, hommes et troupeaux avaient été décimés. Ceux qui possédaient encore quelques yaks, quelques chèvres, restèrent sur le plateau glacial du Changtang, qui s'apparente le plus aux vastes étendues tibétaines, afin d'y poursuivre leurs activités d'éleveurs. Ceux qui avaient tout perdu furent employés à la construction des routes, avec pour centre de regroupement provisoire le camp de Choglamsar. Ce « provisoire » devait durer douze ans, jusqu'à ce que l'Etat indien favorise une implantation moins précaire.

En 1973, un espace est alloué aux réfugiés, à raison d'un acre par adulte. Un lambeau de désert envahi d'énormes rochers. Les simples travaux de nivellement exigent d'exténuants charrois, et la terre dégagée se révèle fort peu fertile. Pourtant, les premières maisons de terre s'édifient, le gouvernement indien assurant quotidiennement aux bâtisseurs une ration alimentaire et une allocation de trois roupies (2 F), afin d'inciter chacun à se construire un abri solide.

Mais à la misère des adultes s'ajoute le problème des orphelins. Ils forment le sixième de la communauté et leur situation paraît désespérée. En dépit des efforts réels des autorités locales et du soutien des militaires indiens, l'aide à fournir dépasse les possibilités d'une région pauvre, perdue au bout d'un pays submergé par d'innombrables drames analogues. D'autant que la position stratégique du Ladakh tient la contrée hors du champ d'action des organisations humanitaires internationales. C'est en 1975, lorsque l'isolement du district prend fin, que le docteur Hermann Gmeiner (2), fondateur de S.O.S. Kinderdorf International, déjà à l'œuvre dans cinquante pays, amorce la création du plus haut village d'enfants du monde à Choglamsar (3 600 mètres). Une première maison accueille alors 15 orphelins, particulièrement démunis, et d'autres bâtisses sont mises en chantier.

Un budget de survie

C'est cet immense campement, avec çà et là des demeures de brique crue, recouvertes de chaux, que découvre Annie Sudrat pendant l'été 1976. A l'émotion ressentie devant une telle détresse s'ajoute la certitude qu'avec ces enfants, qui agonisent, toute une civilisation risque de disparaître. Il y a donc d'emblée, dans sa résolution, une conscience claire des enjeux à court et à long termes : en sauvant les jeunes Tibétains, c'est la sauvegarde de l'irremplaçable héritage spirituel du Tibet que l'on réalise. Seule, sans argent, sans aucun appui officiel, la jeune Française va fixer les objectifs d'urgence avec le révérend Lobzang Tenzin, le responsable du camp ; puis, revenue en France, elle va consacrer toute son énergie à cette tâche.

D'abord, pour pallier un peu les manques affectifs des orphelins, Annie Sudrat suscite le jumelage du village d'enfants de Choglamsar avec celui de Marseille : des lettres, des dessins, s'échangent, puis quelques subsides sont envoyés au Ladakh. Parallèlement, l'aide privée allemande se développe ; le magazine *Stern* publie en 1978 un reportage qui rend compte de l'état de dénuement des Tibétains repliés dans ce désert montagneux et lance une sous'ription. La réponse des lecteurs atteint une telle ampleur que les 300 orphelins se trouvent très vite parrainés par des familles allemandes, alors que des dons considérables (1,6 million de francs) permettent la construction d'écoles, la distribution de vêtements et d'aliments à tous les réfugiés.

Désormais, l'effort prioritaire s'inverse en direction des exilés qui peuplent les dix emplacements disséminés près du village des orphelins. Une fois encore, l'aide va s'organiser autour des plus jeunes, par le jeu de parrainages individuels. Il suffit en effet d'un don mensuel de 100 francs (130 aujourd'hui) pour prendre totalement en charge un enfant, et même pour lui constituer un pécule : le « budget » consacre 42 F à la nourriture ; 19,60 F à l'habillement ; 9 F à l'éducation ; 15,40 F aux frais médicaux, toilette, déplacements, correspondance ; et 14 F sont déposés à la banque afin de servir en cas d'accident grave, ou d'aider l'adolescent lors de son entrée en apprentissage.

On recense alors 550 enfants dont les parents ne peuvent assurer l'entretien. En trois ans, Annie Sudrat va faire en sorte qu'ils soient tous parrainés par des familles françaises. La mise en place de cette immense réseau de solidarité commence dans l'improvisation, la mobilisation des amis et l'appel aux voyageurs qui se rendent maintenant de plus en plus nombreux au Ladakh. Les premières prises en charge sont le fait d'Annie Sudrat elle-même, de son entourage, puis de touristes témoins directs de la détresse des réfugiés. A cet égard, plusieurs accompagnateurs de voyages fournissent une assistance déterminante en suggérant à leurs groupes la visite du village d'enfants. Et c'est uniquement par un mouvement de proche en proche, les parrains servant eux-mêmes de relais pour obtenir d'autres parrainages, que s'étend progressivement ce qui n'est toujours pas une organisation patentée, mais simplement une initiative personnelle.

Des peupliers et des saules

Cependant, le temps nécessaire pour recueillir, comptabiliser et transmettre les dons contraint bientôt Annie Sudrat à un choix brutal. Elle abandonne son métier de gestionnaire commercial pour la « gestion » d'une œuvre qui échappe au commerce. Au début de 1980, elle retourne trois mois au Ladakh afin de préparer les dossiers individuels des enfants. Au cours de ce séjour, elle prend aussi l'exacte mesure des conditions de vie imposées par l'hivernage.

Puis un écho imprévu multiplie soudain les possibilités d'action. L'un des jeunes cinéastes participant à « La course autour du monde » (3) réalise un film de trois minutes sur Choglamsar et, signalant l'existence des parrainages français, témoignage de l'efficacité de ce type d'aide directe. Les jours qui suivent voient déferler plus de quatre cents demandes de renseignements qui se concrétisent par deux cents prises en charge effectives. Dès lors, il n'est plus possible de s'en tenir à la structure informelle d'origine. L'aide à l'enfance tibétaine devient, en février 1981, une association munie de statuts et de responsables, le dalaï-lama accordant sa caution à l'entreprise. Le rythme des adhésions ne fléchissant pas, l'ensemble du programme se trouve accompli à la fin de 1981, tandis que, sur le terrain, les dernières tentes de réfugiés disparaissent, chaque famille disposant d'une petite maison de terre chaulée. Les camps sont devenus des villages, et les visiteurs sont incapables d'imaginer l'ancien bidonville... Au contraire, des saules, des peupliers, poussent maintenant à l'abri des murs de pierre sèche, mais comment savoir que ce sont les enfants, jerrican au dos, qui assurent l'irrigation trois heures par jour en allant chercher l'eau à plusieurs kilomètres de là ?

LAide à l'enfance tibétaine (4) s'est donc fixé deux nouveaux objectifs sur le site même de Choglamsar : participer dans l'année qui vient à l'alimentation des maisons en eau potable, ainsi qu'à la mise sur pied de trois centres artisanaux qui permettront aux adolescents de se prendre financièrement en charge après l'école, tout en perpétrant les arts traditionnels du Tibet. Mais le projet le plus ambitieux s'oriente vers les nomades restés dans le Changtang. Leur situation est devenue tragique à la suite d'hivers particulièrement rigoureux (– 40°). Parmi eux, cinq cents filles et garçons doivent à leur tour recevoir nourriture, vêtements, soins et éducation. Annie Sudrat espère trouver pour eux cinq cents parrains supplémentaires.

Vingt-trois ans après l'exode du dalaï-lama, des Tibétains qui n'ont pas connu le Tibet s'accrochent encore à des immensités d'herbes rases où la folie d'autres hommes, un jour, est venue tracer une frontière. A cette évocation dramatique, se superpose une autre, celle du désert qui entoure Choglamsar. Il n'y avait pas de lieu plus inhospitalier : pourtant des villages s'y développent désormais et l'oppression de la misère s'éloigne. Au sauvetage *in extremis* de ceux qui y vivent, ajoutons un cadre : les rives du haut Indus, des oasis nées de l'eau des glaciers en surplomb, un horizon dressé à 6000 mètres, l'ancien palais royal de Stok éblouissant sur son rocher, la lumière la plus pure... Ce n'est pas le moindre mérite de la solidarité exemplaire qui s'est exercée là que cette harmonie retrouvée des hommes et du lieu, que cette métamorphose d'une nature inhumaine et sublime en espace habitable. ■

ANDRÉ VELTER.

(1) Sur ce que furent l'exode et l'horreur de la chasse donnée aux fugitifs par l'armée chinoise, lire *Un cavalier dans la neige*, aux éditions Maisonneuve. (Témoignage d'un Tibétain.)

(2) A la demande de la jeune sœur du dalaï-lama, Mrs. Pema Gyalpo, responsable de l'éducation et de la santé de tous les réfugiés tibétains.

(3) Emission d'Antenne 2 diffusée le dimanche après-midi.

(4) 42, rue du Bac, 75007 Paris. Tél. 548-50-49.



HENRI CARTIER-BRESSON/MAGNUM

CLEFS

Bella Abzug : les femmes américaines au pouvoir

Un nouveau féminisme politique, s'appuyant sur le bulletin de vote, voit le jour aux Etats-Unis. Bella Abzug, qui fut trois fois élue au Congrès – mais aussi trois fois battue – illustre brillamment ce mouvement, qui compte bien brouiller le jeu électoral.

HIER encore, on aurait juré que les forces conservatrices du président Reagan l'emporteraient aux élections américaines de novembre prochain pour le renouvellement partiel des membres du Congrès et du Sénat. Elections qui constituent un test pour la politique du gouvernement. Mais aujourd'hui, rien n'est moins sûr. Le parti démocrate renaît de ses cendres et lance sur le marché électoral une nouvelle race de candidats qui prêchent la rigueur fiscale en même temps qu'une moindre inégalité dans l'organisation de l'austérité (1).

D'autre part, malgré l'échec législatif qu'elles viennent de subir avec le rejet de la loi sur l'égalité des droits pour les femmes, les féministes entendent affirmer leur présence électorale, en présentant un nombre accru de candidates et en soutenant activement les candidats proches de leurs vues.

Le nouveau féminisme est aussi éloigné du radicalisme lesbien que du réformisme édulcoré d'une Betty Friedan (2). Il se veut au centre des luttes contre la politique intérieure et internationale de Reagan, et joue un rôle important dans le nouveau mouvement antinucléaire, civil et militaire, auquel l'Eglise américaine apporte son soutien.

Une des premières à lutter pour les droits civiques des Noirs, contre la guerre au Vietnam, pour la destitution de Nixon, Bella Abzug a été trois fois élue au Congrès et trois fois vaincue par des opposants néo-conservateurs (3). Cette grande dame de l'Est, qui lutte depuis plus de trente ans pour la paix, le droit des femmes et une plus grande égalité, incarne aujourd'hui le nouveau féminisme œcuménique, qui s'affirme – aussi – par le bulletin de vote. Abzug rêve d'une coalition regroupant autour des femmes – majoritaires aux Etats-Unis – tout ce qu'il y a de progressiste dans le mouvement ouvrier, parmi les minorités ethniques et chez les opposants chaque jour plus nombreux au reaganisme.

Coiffée d'étonnants chapeaux à large bord, Bella Abzug est plus qu'une personnalité politique (4). C'est une légende. On l'adore, on la déteste. Elle ne laisse personne indifférent.

∴

– Dans l'Amérique du président Reagan, les femmes sont-elles aussi conservatrices que les hommes ?

– On a fait une étude sur la répartition du vote des hommes et des femmes aux dernières élections présidentielles. Reagan obtient 8 points de plus chez les hommes. Cette différence se retrouve dans toutes les sous-catégories : parmi les « cols bleus » prétendument gagnés au président – 50 % des femmes votent Carter, 41 % Reagan. Parmi les syndiqués, Reagan obtient 47 % des voix masculines, et 39 % seulement des voix féminines. Chez les catholiques, les femmes votent Carter à 45 % (et les hommes à 35 %), les femmes votent Reagan à 43 % et les hommes à 56 %. Dans le cas des Hispaniques, bien que les immigrés cubains infléchissent le vote en faveur de Reagan, 62 % des femmes votent pour Carter et seulement 42 % des hommes. Parmi les Noirs qui votent massivement contre Reagan, les femmes sont là encore plus nombreuses à s'opposer au nouveau président.

» Pourquoi ? Les femmes craignent que Reagan ne nous entraîne dans la guerre. Elles ont aussi des raisons économiques. Elles savent également son opposition aux droits des femmes. D'après un sondage Louis Harris d'août dernier, qui tente de cerner les intentions de vote aux élections législatives de novembre prochain, les femmes soutiennent les démocrates par une majorité de 11 points, les hommes les républicains par 4 points. Il va bien falloir que le parti démocrate tienne compte de ces données. C'est sa seule chance de l'emporter.

» D'une façon plus générale, le fameux glissement à droite doit être analysé avec nuances. Prenez le cas des hommes qui, selon un sondage *New York Times*-C.B.S., sont globalement favorables au président Reagan (61 %). Ils sont néanmoins hostiles à sa position au Salvador, et ils déplorent la lenteur des initiatives dans le contrôle des armements. Ces mêmes Américains sont également favorables aux politiques « libérales » – telles que l'avortement, la liberté sexuelle, l'amélioration du système des pensions... Bien sûr, ils sont aussi pour les réductions d'impôts ! Qui ne le serait pas ! Jusqu'au jour où ils se rendront compte de l'imposture. Qui tire le plus grand avantage de la nouvelle fiscalité ?

» L'impression de plus grand conservatisme vient du climat créé par les petits groupes minoritaires, parfaitement organisés, de l'extrême droite – laïque ou religieuse – qui envahissent les médias. Dans le peuple, il n'y a pas de véritable virage à droite. Plutôt un désengagement à l'égard de la chose publique. Un Américain sur deux a voté aux dernières élections. Un peu plus d'un sur quatre en faveur de Reagan.

Une force progressiste

– Hier, les minorités ethniques et raciales étaient au centre des luttes. Quelles sont aujourd'hui les forces vives de la nation ? Et demain, qui animera les coalitions progressistes ?

– Le mouvement des femmes est très puissant. Son potentiel est considérable. 47 millions de femmes travaillent. Elles constituent 43 % de la force de travail. Dans les années 90, elles dépasseront les 50 %. Une très large majorité de femmes mariées travaillent. A responsabilités comparables, elles ne gagnent en moyenne que 59 % du salaire des hommes et, dans le cas des cadres supérieurs, 39 %. 80 % d'entre elles sont reléguées dans les métiers les plus mal rémunérés. Les femmes âgées ont un revenu annuel moyen de 2 800 dollars, soit la moitié de celui des hommes du même âge.

» Les femmes souffrent plus que les hommes de la réduction des dépenses sociales. Elles constituent la majorité des pauvres et des personnes âgées. Elles sont toujours plus nombreuses à être seules chefs de famille. Elles savent qu'on ne peut à la fois construire des crèches et des missiles. Elles sont plus hostiles que les hommes à la politique militariste de Reagan. Elles constituent une force progressiste avec laquelle il va falloir compter.

» Les femmes servent de bouc-émissaire aux organisations de droite, qui savent que, si elles obtiennent l'égalité économique, politique et sociale, plus rien ne sera comme avant. Pour que notre mouvement aboutisse, il faut en effet changer les priorités nationales.

PIERRE DOMMERGUES.

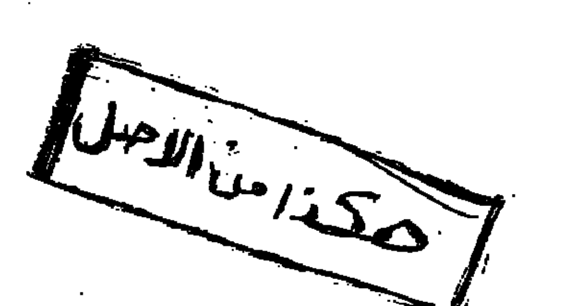
(Lire la suite page X.)

(1) Felix Rohatyn est un des penseurs de ce renouveau. Voir *le Monde Dimanche*, « Felix Rohatyn : un banquier contre Reagan », 30 mai 1982.

(2) Voir l'article de Henri Pierre sur B. Friedan dans *le Monde Dimanche* du 10 janvier 1982.

(3) En particulier Patrick Moynihan. Voir *le Monde Dimanche* : « Patrick Moynihan, champion du néoconservatisme américain », 13 décembre 1981.

(4) Bella Abzug, *Bella ! Ms Abzug Goes to Washington*, *Saturday Review Press*, New-York, 1972.



POÉSIE

MANZ'IE

Manz'ie est né en 1940, en Algérie, dans la ville des orangers habitée par les voix d'Oulm Kalsoum et de Farid el Atrach. Mais ce nomade, passionné de rock, aime autant les 78 tours de La Nouvelle-Orléans ou le blues de Chicago. Il a publié *Warrant Arachné, le Portrait dans les yeux, la Dame et le Fou* (Jean-Jacques Pauvert), *le Marionnettiste* (Flammarion), et *la Clémence des baleines*, ainsi que les *Mots de mauvaise vie* (Hachette). Il avait également, en compagnie du dessinateur Reiser, publié *Une nuit sans dormir* aux éditions Champ libre. Ses vers sont affirmation de vie, de fièvre. Quelque chose se trame là de la folie du langage, d'un combat où explosent le désir et l'énergie.

CHRISTIAN DESCAMPS.

BAS QUARTIERS DE TENDRESSE

EXTRAITS

Avec les désirs qui repoussent
les désirs qui demandent sont suspects
Tous les désirs se mettent ensemble contre leurs dégoûts
Quand le plaisir cessera-t-il de se conduire en propriété privée ?
quand intimité et particuliers en bande vivront-ils
[sous-entendus ?
(bis) *quand chacun sur mesure habillé couchera-t-il par terre*
[son habit de portrait ?
– et sans mots d'ordre ni slogan d'épuration, quand ?
Ainsi renaissent les peuples en retard sur leurs rêves antérieurs !
Alors on militera extraverti,
dit la folle-suicide dans son flacon de robe moulée.

Derrière des faims sans corps
se cachent des paravents d'idées natives d'un appétit
[sans courage

Pauvres voyous de remplacement !
Où est la noirceur de l'âme qui les prouve ?
Leur dignité violente ne répond à rien :
ils vivent les moments de leur cérémonie
et demandent caution à la vie
Le péché n'est plus de tuer, de voler
mais de se laisser tuer et voler – plus encore :
insultes et compliments appartiennent au propre figuré.

Pauvre cœur de croyance fiché
trahi dans sa folie par d'incroyables passions
Cher amour, tu cesses de m'accompagner
et je te suis péniblement, mon cher amour...
L'insoumission, la nostalgie étouffent !
– à la décharge publique les composteurs de la vie.

En me rappelant quelques petites choses de sentiment épais :
les fautes d'orthographe que l'on m'apprenait
avec cet air gêné qu'il fallait savoir par cœur
comment ne pas mourir étranglé d'orgueil
un lacet d'affection au cou... Comment ?
Les mêmes arrogances aujourd'hui sans le savoir passent la
[mode

et font des fautes un pouvoir de fierté -
arrogances livrées à ce qui est défendu ou permis
sans la simple possibilité de passer par l'improvisation
[d'elles-mêmes
Pauvres êtres-choses étrangers par besoin de soif soi-même
devenus autres pour que Je passe sa vie
à se souvenir et à se chercher un autre encore.
[...]

Frères forcés des disputes d'amour,
il vous faut du courage
pour croire travailler à une particulière cause
Vous êtes ensemble agressés
le bon droit récupère toujours son pognon, ses idées
les gens qu'il délivre – à sa main
Frères forcés des disputes d'amour,
où sont les instituts que je m'impasse en beauté !
Et les psychiatres soignent l'angoisse des journaux.

HISTOIRE

Le goulag et la France

Il a fallu plus de trente ans pour que la France commence à croire les informations et les témoignages qui lui parvenaient sur la répression en U.R.S.S.

IL a fallu attendre 1964 pour que la nature des camps de répression en U.R.S.S. et l'évaluation du nombre des internés fussent connues en France, et que le mot de *goulag* soit consacré par l'opinion mondiale. Ce succès tardif de l'information a été dû à un écrivain : Soljenitsyne, protégé à ses débuts par son chef d'État, et contraint par la suite au silence, puis à l'exil.

Et, pourtant, il y avait des années que des informations sur l'existence des camps soviétiques nous parvenaient. Dès avant la seconde guerre mondiale, elle était connue, principalement dans de petits cercles d'anciens communistes désabusés. Le 15 février 1928, *la Révolution prolétarienne*, organe syndicaliste révolutionnaire, où Pierre Monatte publie son *Carnet du sauvage*, ouvre une rubrique des « emprisonnés et déportés ». Le 10 juillet 1934, elle publie un appel de Miasnikov, vieux bolchevik passé à la dissidence : « *On nous bannit, on nous déporte, on nous fait pourrir en prison, sans nous laisser, à nous prolétariat, même le droit dont a joui Dimitrov* [au procès des incendiaires du Reichstag.] *dans l'Allemagne de Hitler.* »

La même revue commence à publier, vers le même temps, des notes signées Yvon, qui seront reprises et développées en volume sous le titre *l'U.R.S.S. telle qu'elle est* en 1936. Yvon Guiheneuf est un technicien qui, venu en Russie en communiste enthousiaste pour participer à la construction socialiste, en est sorti, non sans peine, en contestataire déterminé. Son volume est préfacé par André Gide, déconverti lui aussi dans les circonstances que l'on sait.

« *Le camp de concentration mérite une mention spéciale parce que c'est une nouveauté, que son nom est trompeur et qu'il englobe des centaines de milliers de bagnards. Ce n'est ni plus ni moins que le bagne, mais un bagne ouvert indifféremment aux voleurs, aux assassins, aux prostituées, aux saboteurs et aux détenus politiques.*

« *Le camp de concentration est d'origine relativement récente. Comme le nombre des emprisonnés s'accroissait formidablement, il devenait non seulement impossible de les loger dans les prisons, mais même de les nourrir sans conduire l'État à la faillite ; alors l'imaginatif Guépéou inventa le bagne-entreprise commerciale, dénommé camp de concentration.*

» *Réunis par groupes de plusieurs dizaines de mille au milieu de marais à assécher ou de forêts à défricher, ou sur l'emplacement de canaux à creuser, les bagnards sont parqués dans des baraques « Adrian », sous la garde de troupes du Guépéou.*

» *On travaille à la tâche et on touche, selon son travail, 600, 400, 200 grammes, ou pas du tout, de pain par jour ; la tâche à effectuer est importante parce que ceux qui espèrent obtenir une remise de peine font du zèle. Les « costauds » s'en tirent, les autres s'épuisent ; d'autant plus que le moindre déficit dans la productivité amenant une réduction de la ration, la faiblesse engendre automatiquement une productivité réduite, et ainsi de suite.*

» *Le plus petit signe d'indépendance appelle une répression féroce et immédiate. On vous fera mourir de froid ou de faim ; on vous abandonnera aux chiens policiers ou aux moustiques de la forêt vierge quand une balle ne sera pas plus miséricordieuse* (1). »

Yvon se réfère non seulement à sa propre expérience, mais à celle d'un Russe appelé Ivan Solonévitch. Celui-ci, médecin, déporté échappé de son pays par la Finlande, a publié dans le quotidien russe de Paris, *les Dernières Nouvelles*, dirigé par l'ancien ministre Milioukov, une série d'articles, puis un livre, *Barbelés rouges*, dont la version française paraît en 1938.

Le Combat marxiste, organe parisien où s'expriment des mencheviks russes et dont le théoricien attitré est Lucien Laurat, qui fut des années durant professeur d'économie à Moscou, parle dès le 1er janvier 1934 de *millions* de paysans déportés. S'y exprime aussi Boris Souvarine, l'un des fondateurs du P.C. français, exclu de l'Internationale en 1925, et qui publie en 1935 un *Staline, aperçu historique du bolchevisme*, ouvrage pionnier se référant lui aussi à Solonévitch et à ses propres calculs, il évalue à cinq millions le nombre des détenus dans les camps, à dix millions le total des condamnés, si on ajoute les prisonniers des « isolateurs », les exilés, les diverses catégories d'exclus : en tout, le dixième des habitants mâles adultes (2).

Ce livre a du succès. De longs passages en sont repris dans une série de feuilletons de *l'Emancipation, organe central de l'unité totale des travailleurs*, que dirige Doriot. De vifs éloges sont publiés dans *Le Temps*, dans *Gringoire*, mais aussi dans la *Révolution prolétarienne*, dans l'*Ecole libératrice*, par Milioukov et par le leader socialiste Vandervelde. *Le Populaire* est favorable à l'ouvrage, mais avec quelque hésitation. (Il s'abstiendra soigneusement de commenter les procès de Moscou tant que le Front populaire sera censé gouverner non seulement sous Blum mais sous Chautemps.)

Au pays du grand mensonge

Roland Dorgelès, romancier à succès, publie en 1937 un récit de voyage en Russie intitulé *Vive la liberté !* Seul voyageur de courte durée en U.R.S.S. à le faire, il a su voir à Touchino, dans la banlieue de Moscou, « *au fond d'une tranchée grosse comme une fosse commune grouiller ces spectres de condamnés politiques qui triment à crever sous la menace des fusils de l'armée rouge* », et signale qu' « *en 1935, sans que l'Europe en ait entendu la rumeur, 80 000 habitants ont été déportés : ouvriers et anciens bourgeois, trotskistes et ci-devant mêlés* (3) ».

Voici encore en 1938 le témoignage d'Anton Ciliga, ex-communiste yougoslave : *Au pays du grand mensonge* : « *Imaginez un territoire de 10 000 kilomètres de long sur 500 à 2 000 kilomètres de large, depuis Solovki et le canal de la Baltique à la mer Blanche, jusqu'aux rives de l'océan Pacifique, jusqu'à la péninsule de Kamtchaka et à Vladivostok. Ce territoire, ainsi que toute l'Asie centrale, est semé à chacun de ses carrefours de camps de concentration et de « colonies de travail »* (c'est ainsi qu'on appelle les camps destinés à des travaux déterminés) (4). »

La seconde guerre mondiale est déclarée après la conclusion du pacte germano-soviétique, quand, en octobre 1939, Victor-Serge – encore un apostat réfugié en Occident – publie son roman *S'il est minuit dans le siècle*. L'action y commence dans une prison vouée aux interrogatoires, et contient des références aux camps, à leur bureaucratie, et particulièrement aux quelque deux cent mille travailleurs qui souffrent sur les chantiers du canal Baltique-mer Blanche, lui aussi.

Comment s'expliquer qu'après tout cela les camps soient restés inconnus de l'immense majorité des Français ? Certes, l'exposé des faits restait limité à de courts articles ou à de brefs passages de livres ; tous tirés à cinq mille exemplaires au maximum, leur ampleur était dénoncée mais pas toujours précisée, la diffusion des écrits qui traitaient de la chose relativement réduite. Mais là n'est pas la raison essentielle.

Dans la France des années 30, profondément divisée, qu'est-ce que la dénonciation des camps apportait à la droite ? Elle tenait depuis toujours le pays des bolcheviks pour monstrueux ; alors, un peu plus, un peu moins...

Quant à la gauche, un P.C. inconditionnel, une défiance à l'égard des anciens communistes, vus comme des défroqués suspects, l'image de la grande Révolution d'octobre couvrant toujours les réalités staliniennes – même si on faisait des réserves sur son évolution – l'incapacité des humanitaires à concevoir un certain degré d'horreur, le sentiment qu'on ne pouvait demander à la Russie les mêmes libertés personnelles qu'à la France, enfin, pour beaucoup, une appropriation de la raison d'Etat qui commandait de ménager le principal moteur de la révolution future ou encore un partenaire de poids dans la guerre qui venait... tout cela faisait fermer les yeux.

Et puis le livre de Solonévitch avait été « adapté du russe » par R. Brégy et P.A. Cousteau, et Cousteau était un des collaborateurs les plus virulents de *Je suis partout* ; Dorgelès écrivait dans l'hebdomadaire ultra-réactionnaire *Gringoire* ; l'ouvrage de Souvarine avait été honoré d'une souscription par le conseil municipal de Paris pour les bibliothèques publiques ; Doriot n'avait pas tardé à virer ouvertement au fascisme. En face, la Ligue des droits de l'homme adoptait un rapport d'un nommé Rosenmark – par ailleurs conseiller juridique de l'ambassade soviétique – qui concluait à la parfaite régularité des procès de Moscou. L'honnête démocrate peu informé n'était donc pas porté à croire ce qui lui était affirmé.

Le procès Kravchenko

Le deuxième conflit mondial terminé victorieusement, pourquoi aurait-on vu en Staline l'oppresseur, alors qu'il était l'un des sauveurs, et celui à qui il avait coûté le plus de sacrifice ? Il faut le déclenchement de la guerre froide pour que reparaisse, et avec beaucoup plus d'ampleur et de retentissement, la question des camps.

Les premiers à donner l'alarme sont Dallin et Nicolaievsky, deux vieux mencheviks qui vivent aux États-Unis et publient en anglais. Leur livre *Travail forcé en U.R.S.S.*, très précis, dénombre cent vingt-cinq camps, et produit un catalogue des catégories de détenus : paysans suspects d'individualisme, personnes ayant résidé à l'étranger ou ayant correspondu avec leurs familles qui y sont établies, ce qui est notamment le cas de beaucoup de juifs ; habitants de régions frontalières déportés à l'intérieur avant 1937, et subissant une nouvelle déportation ; victimes de leurs convictions religieuses ; fonctionnaires de rang élevé ou moyen, coupables de « délits politiques », dont beaucoup sont membres du P.C. soviétique ; auteurs de « crimes de guerre » (mais qu'entend-on par là ?) Leur ouvrage est évoqué lors d'une assemblée générale de l'ONU, le 25 octobre 1947, et traduit en français en 1949.

Quant à Michel Collinet, dans sa *Tragédie du marxisme* (1948), il évalue à 20 millions le nombre des concentrationnaires à la fin de la guerre, surpassant de quelques millions le total des ouvriers libres. « *C'est*, dit-il, *l'ampleur du travail forcé qui permet de dire que les déportés constituent une classe normale de travailleurs, et l'esclavage une forme normale d'exploitation en Russie* (5). »

(1) Yvon, *L'U.R.S.S. telle qu'elle est*, pages 260-261.
(2) Souvarine, *Staline*, édition 1935, page 534.
(3) Dorgelès : *Vive la liberté*, cité par Fred Kupferman : *Au pays des Soviets*, page 145.
(4) Ciliga : *Au pays du grand mensonge*, page 206.
(5) Collinet : *la Tragédie du marxisme*, page 293.

Bella Abzug

(Suite de la page IX.)

La majorité morale concentre ses attaques sur notre droit à la liberté de reproduction. Elle refuse que nous soit accordée l'égalité constitutionnelle, l'égalité devant la loi. Comment parler d'égalité dans un pays où le Congrès compte 19 femmes sur 435 représentants, et 2 sur 100 au Sénat ?

– Comment unir, dans un même combat, une femme qui travaille à la chaîne et l'épouse d'un P.-D.G. ?

– Bien sûr, il y a des différences. Mais il faut casser les rapports établis. Les femmes, à mon sens, sont aujourd'hui mieux placées pour accomplir cette tâche. Mieux que les Noirs en tant que groupe. Mieux que le mouvement ouvrier. Si vous vous tournez vers les syndicats, par exemple, pour vous organiser contre le reaganisme, ils sont d'accord pour maintenir les acquis sociaux, mais ils ne veulent pas qu'on touche aux dépenses militaires !

» Les femmes sont plus libres. Elles n'ont pas d'intérêt dans l'Amérique multinationale : vous connaissez beaucoup de femmes qui possèdent une des cinq cents firmes les plus importantes de ce pays ? Elles n'ont pas d'enjeux dans les partis : nous avons si peu de députés, de maires, de conseillers municipaux. Nous n'avons rien à perdre et tout à gagner.

» Nous devons nous affirmer en tant que force politique indépendante. Pour l'instant, on nous « fourgue » des candidats, et nous avons tout juste le droit de dire oui ou non. Nous sommes rarement consultées dans la prise de décisions, et celles-ci sont souvent contre nos intérêts. Nous devons nous constituer en un bloc électoral puissant. Arriver dans les coalitions en tant que force organisée, comme les Noirs, comme les syndicats. Il nous faut fixer des objectifs précis pour les élections de 1982 et de 1984. A-t-on jamais envisagé la candidature d'une femme à la présidence ?

Transformer le pouvoir

– Les Irlandais, les Italiens, la plupart des groupes ethniques et raciaux, se sont constitués, au cours de l'histoire américaine, en « blocs électoraux » distincts, brisant ainsi l'unité des travailleurs. N'y-a-t-il pas un risque identique dans la politique électoraliste que vous proposez ? Et, d'une façon plus générale, une telle stratégie féministe ne risque-t-elle pas de tomber dans le séparatisme, le culturalisme, une forme nouvelle de nationalisme ?

– Nous constituons la majorité. Nous ne nous limitons pas aux « problèmes des femmes ». Nous nous intéressons à l'ensemble des affaires publiques. Nos revendications sont politiques, économiques, juridiques. Nous sommes une force importante dans le courant antimilitariste qui est en train de renaître. Notre projet est fondamentalement humain. Nous sommes pour une distribution plus juste, une participation égale. Est-ce du nationalisme ? Pour les droits civiques et le droit au travail. Est-ce du culturalisme ?

» Nous avons été trop souvent abusées. Nous n'allons pas laisser à d'autres le soin de nous organiser. Les hommes politiques nous laissent tomber quand cela les arrange. Ils sont capables de tout pour se faire réélire. Même s'ils sont favorables à l'avortement, ils votent contre, croyant ainsi répondre à l'attente de leurs électeurs. J'ai passé ma vie dans les coalitions. Croyez-moi, nous ne serons prises au sérieux que lorsque nous montrerons que nous sommes capables de mobiliser notre électorat.

– En quoi le pouvoir féminin est-il différent ?

– J'ai toujours pensé que les femmes vont transformer le pouvoir et non pas être transformées par le pouvoir. Nous ne cherchons pas à nous substituer aux hommes pour avoir le privilège d'appuyer sur le bouton nucléaire. Nous avons des principes philosophiques : nous sommes contre le sexisme, le racisme, la pauvreté, la violence institutionnalisée.

» Nous sommes aussi élevées différemment. On nous enseigne la passivité. Mais, si on en croit les sondages, nous sommes aussi de nature plus pacifique. Pour ma part, je milite dans le mouvement de la paix depuis les années 50. Lorsque l'accord sur la limitation des essais nucléaires fut voté par le Sénat, sous la pression populaire, on l'appela le « *traité des mères* ». Les femmes sont différemment acculturées. Nous donnons la vie pour la plupart d'entre nous, nous élevons des enfants, nous avons toujours été plus sensibles que les hommes au tissu familial et social. Cette conscience particulière de la communauté, de la ville, de la nation, nous l'apportons dans nos luttes politiques. ■

PIERRE DOMMERGUES.

Sous le titre *J'ai choisi la liberté* paraissent, en 1948, les descriptions de la terreur au village, des super-purges, les « scènes dantesques » des camps. L'auteur est un haut fonctionnaire soviétique, passé aux États-Unis en 1944 à l'occasion d'une mission officielle, alors que la guerre n'était pas finie.

Traduction à Paris, à grand renfort de publicité. Contre-offensive du P.C. : le 13 novembre 1947, Kravchenko est qualifié dans les *Lettres françaises* d'ivrogne et de faussaire ; il n'a rédigé lui-même que soixante pages de son livre, le reste a été écrit par des mercenaires. Kravchenko saisit la balle au bond, ou on la saisit pour lui : il attaque en diffamation.

Du 24 janvier 1949 au 4 avril se déroulent les audiences. Est-ce le procès des ennemis du pouvoir soviétique ou le procès de l'U.R.S.S. ? De part et d'autre, à grands frais, on a rameuté de partout des témoins. Au cours de batailles oratoires homériques, l'un d'eux, Margrethe Bauber-Neumann, émerge. Femme du leader communiste allemand Franz Neumann, émigré en U.R.S.S. et liquidé par Staline, elle a séjourné dans des camps soviétiques, puis on l'a livrée aux nazis. Du fait de sa déposition, les faits ne sont plus discutables par les observateurs de bonne foi.

L'appel de David Rousset

Les adversaires de Kravchenko défendent dans la confusion deux thèses simultanées et contradictoires : les camps n'existent pas ; ce sont des institutions modèles de régénération. Au reste, déclare Jean Cassou, qui ne se prononce pas sur le fond, *« la guerre contre Hitler est un bloc »* ; il faut donc ne pas disqualifier Stalingrad, car c'est disqualifier Bir-Hakeim ou le Vercors.

Le procès de Kravchenko n'est pas terminé que le comité économique et social de l'ONU, sur proposition américaine, invite le Bureau international du travail à enquêter sur les *« camps d'esclaves »* existant en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est.

Le 22 juillet 1949, le Foreign Office publie des photocopies du code pénal soviétique. Ce code réprime les *« dommages à la construction socialiste »*, perpétrés non seulement par les *« éléments des classes hostiles »*, mais par les *« instables »* et les *« déclassés »*. Sont donc passibles d'*« internement pour travail correctif »*, prononcé par un tribunal ou une instance administrative, les coupables d'absentéisme ou de retards répétés.

Ensuite, ce n'est plus un haut fonctionnaire soviétique à l'abri chez les Américains qui porte des coups au système concentrationnaire soviétique, mais un Français déporté résistant, David Rousset. L'opération est de grande ampleur : dans *le Figaro littéraire* du 12 novembre 1949, il fait appel à ses anciens compagnons de géhenne et à leurs organisations. Voici apparaître pour la circonstance un mot qu'on ne retiendra pas encore : *« L'administration centrale des camps, le goulag, avec ses multiples services, est un des plus grands trusts économiques de l'U.R.S.S. Les contrats que passe la police sont calculés sur la base du coût normal de la main-d'œuvre libre, et puisque le déporté coûte bien moins cher, la considérable différence est absorbée par la corporation policière. Une fois encore, le concentrationnaire nourrit son gardien. La S.S. n'était arrivée à cette éminente fonction sociale qu'aux toutes dernières étapes de son existence. »*

Rousset prévient une objection certaine : pourquoi s'en prendre aux camps russes et non pas à l'oppression des Noirs au États-Unis, et non pas aux geôles indonésiennes ? C'est qu'*« il faut concentrer les coups dans le système qui rend la plus impitoyable l'exploitation de l'homme par l'homme, sur une « institution imposante de l'État », par comparaison avec laquelle les camps nazis n'apparaissent que comme un « accident de l'histoire »*. Néanmoins, les enquêtes de la commission internationale contre le régime concentrationnaire, que Rousset a pris l'initiative de former, porteront plus tard sur toutes sortes de pays non « socialistes », notamment sur l'Algérie encore française.

Mais, à nouvelle offensive, nouveau procès : *les Lettres françaises* y sont encore impliquées. Pierre Daix, *« matricule 59807 à Mauthausen »*, accuse Rousset de faux. La 17e chambre correctionnelle, le 25 novembre 1950, est appelée à en juger. A nouveau paraît Mme Buber-Neumann. Avec elle d'autres anciens prisonniers des barbelés, qui confirment ses dires. Mais, pour le jeune romancier Jean Laffitte, *« de tels camps n'existent pas. (...) Si vous me demandez si votre mère était un assassin, je vous répondrai : Monsieur, ma mère est ma mère et ne sera pas un assassin »*. Marie-Claude Vaillant-Couturier admet l'existence des camps, mais elle explique qu'ils ne sont pas ce que dit Rousset : les salaires qu'on y touche sont égaux à ceux des travailleurs libres ; les détenus peuvent acheter ce qu'ils veulent, s'offrir une chambre individuelle, voir des films, faire de la musique. Au reste, les voyages de Rousset, qui donc les a payés ? Il répond que c'est l'American Federation of Labour. Le 12 janvier 1951, le tribunal condamne le directeur des *Lettres françaises*, Claude Morgan, et Pierre Daix, pour diffamation publique, à respectivement 20 000 francs et 15 000 francs de dommages-intérêts.

Mais si les faits sont décidément établis, reste à les interpréter : cruelle épreuve pour Sartre, Simone de Beauvoir et Maurice Merleau-Ponty, tenaillés entre leurs constatations et leur refus de rompre avec les communistes : *« Il n'y a pas de socialisme,* écrivent-il dans *les Temps modernes, quand un citoyen sur vingt est au camp* (6). » Il n'y a pas de justification par la trahison ou la lutte des classes s'il s'agit d'une telle proportion de la population. Mais *« si nos communistes acceptent les camps et l'oppression, c'est parce qu'ils en attendent la société sans classes par le miracle des infrastructures. Ils se trompent, mais c'est ce qu'ils pensent »*. Les communistes, même s'ils se trompent, ont un idéal : la reconnaissance de l'homme par l'homme, l'internationalisme, la société sans classes. Au contraire, la propagande du peuple allemand enseignait l'orgueil du peuple allemand, l'orgueil des Aryens et le Führerprinzip. *« Quelle que soit la nature de la présente société soviétique, l'U.R.S.S. se trouve* grosso modo *située, dans l'équilibre des forces, du côté de celles qui luttent contre les formes d'exploitation de nous connues. »* (...) Et puis, *« les colonies sont les camps de travail des démocraties »*. Au surplus, quand Sartre entendra Camus reprocher aux ouvriers français leur indifférence à l'égard des camps soviétiques, il lui répliquera : *« Ils sont déjà assez emmerdés sans s'occuper de ce qui se passe en Sibérie. »*

Staline meurt le 5 mars 1953. Le 23 février 1956, au XXe Congrès du P.C. de l'Union soviétique, Khrouchtchev lance sa bombe fameuse. S'il ne fait pas état des millions de citoyens ordinaires ni des chefs oppositionnels qui ont été les victimes du père des peuples, le premier secrétaire démonte le mécanisme de la terreur trentenaire. La direction du P.C.F. a beau qualifier d'inexistant, puis de douteux le rapport *« attribué à... »* Khrouchtchev, ce que des *ex* avaient dit est maintenant en passe d'être admis par les plus réfractaires jusque-là à l'évidence.

C'est le même Khrouchtchev qui impose la publication du livre de Soljenitsyne : *Une journée d'Ivan Denissovitch*, premier et dernier de l'auteur à être publié en U.R.S.S. Dans *l'Archipel du goulag*, Soljenitsyne dira plus tard qu'il a lu et utilisé une trentaine de livres sur le sujet. Il y a des vérités qui sont de longues patiences. ■

JEAN RABAUT.

(6) *Temps modernes*, mai 1949.



NICOLAS VIAL

LANGAGE

Ce samedi 16 octobre...

PETIT problème qui, sous des formes voisines, préoccupe souvent les étrangers qui apprennent ou enseignent le français, nos voisins francophones de Belgique ou de Suisse, et nous-mêmes à l'occasion : à preuve le courrier qui y est relatif, et qui comporte en particulier une étude de M. Mats Forsgren, d'Upsal (Suède), ou notre excellent confrère Claude Bodinier, de Genève.

Ce problème, c'est celui de la façon de dater une lettre ou un fait dans un article de journal : samedi 16 octobre, *le* samedi 16 octobre, *ce* samedi 16 octobre ?

Les trois formules sont à peu près interchangeables dans l'en-tête d'une lettre, alors qu'elles ne le sont pas aussi facilement dans un récit ou un texte historique. On ne peut pas écrire : *« Samedi 16 octobre, le duc de Berry était (ou fut, ou a été) poignardé à la sortie de l'Opéra-Comique, etc. »* A la rigueur : *« Ce samedi 16 octobre, alors qu'il devait s'embarquer pour Gênes, le duc de Berry, etc. etc. »*

On trouvera assez souvent, pour justifier le démonstratif : *« Ce même samedi 16 octobre, le duc de Bordeaux (changeons un peu) a rencontré (ou rencontrera) le tsar Alexandre. »* De même, dans les journaux, au futur : *« Ce samedi 16 octobre, des élections régionales, etc. »*

Retenons de cela que l'emploi de *ce* précédant la date suppose la convergence, à cette date, de deux ou plusieurs événements, dont l'un est rappelé au lecteur, l'autre annoncé ou présenté.

Quant à *le* précédant la date, remarquons que son emploi est obligatoire et exclusif pour introduire un jour de la semaine ou un quantième (un combientième, ne soyons pas chiens !) du mois qui voit revenir régulièrement un événement : *le* lundi (tous les), c'est métro-boulot, *le* dimanche, c'est dodo. Ou bien : le 14 juillet, c'est la fête nationale.

Reste *un* lundi, *un* samedi 16 octobre, *un* 16 octobre de l'année passée : c'est évidemment « un quelconque » de tous les samedis ou de tous les 16 octobre possibles. Tout cela est assez banal.

Mais cette banalité de surface nous paraît cacher un ordre profond qui est clair, en français actuel du moins : les « introducteurs » de jours de la semaine, ou de dates, sont choisis par celui qui les utilise, le long d'un axe qui va de l'introducteur zéro (pas d'article, en-tête habituel d'une lettre) à l'introducteur du degré maximal : *ce* samedi 16 octobre. On peut même plaider qu'il existe un degré supérieur au démonstratif, c'est le faux « possessif » : Cher ami, venez donc à *mon* jeudi, pouvait dire à l'un de ses admirateurs Mme Swann, Mme Verdurin ou la duchesse de Guermantes. C'est-à-dire : venez à n'importe lequel des jeudis dont j'ai fait, pour mes amis et pour vous, ma propriété.

Une possibilité de choix

Nous retombons ici dans le système général de l'actualisation du substantif en français : les degrés successifs de cette actualisation, par ce que la grammaire traditionnelle nomme « articles » ou « adjectifs », marquent ceux de l'intérêt de plus en plus personnel porté, par celui qui parle, à l'être ou à la chose « nommée » par ce substantif. Ils sont en somme des signifiants grammaticaux dont les signifiés sont, non pas les êtres ou les objets nommés, mais des états psychologiques, une plus ou moins grande proximité à notre conscience.

Il y a donc inévitablement (et heureusement) « du jeu » dans le système. Dans le cas de l'en-tête de lettre, c'est sans doute un besoin d'emphase qui, plus qu'un besoin de précision psychologique, dicte le choix entre : samedi 16 octobre, *le* samedi, *ce* samedi. Mais le fait est que si les trois sont possibles (et également corrects, ceci pour nos amis étrangers), ils ne sont pas « indifférents » : un mouvement subtil d'attention les distingue et les sépare.

Problème voisin : je cite ici Cl. Bodinier. *« Est-il utile de préciser : M. Untel, le ministre des transports, M. X., le président de la commission européenne, M. Y., le Secrétaire général de cette Confédération, etc. etc. ? Pourquoi pas simplement : M. Untel, ministre des transports, M. X., président de la commission, M. Y., secrétaire général de, etc. ? »*

De même, et dans la même situation d'apposition, pourquoi : *« La fabrication du char russe T 72,* une *version améliorée du T 62 de l'armée Rouge, etc. » ?* Le T 72, version améliorée (etc), ne suffirait-il pas ?

A clarté égale, le plus simple est toujours le meilleur. Donc, efforçons-nous à l'apposition sans article. Notre confrère romand voit dans cette surcharge un anglicisme sournois, *« bien plus grave* (je le cite) *que les* parking *ou autres* leasing, *qui se donnent pour ce qu'ils sont... »*

Je le suis sur ce terrain, bien que je ne sois pas assuré qu'il s'agisse d'un calque de l'anglais. En tout cas, le français offrait déjà cette possibilité. Que la formule d'allure anglaise soit aujourd'hui à la mode dans la presse, c'est un fait. Mais sans doute le « besoin d'emphase » déjà mentionné est-il l'élément essentiel de cette mode.

La comète de Halley

Autre problème à réapparition : celui de l'article devant un nom propre (plus rarement, un nom commun) étranger ou d'origine étrangère. Exemple récent : *Une héroïne d'Hitchcock*, en inter-titre de notre p. 9 du no daté du 16 septembre, titre repris de façon identique ou voisine (Une princesse d'Hitchcock) par d'autres journaux ou revues.

« Malgré les circonstances tragiques (nous écrit M. John aspiré Harris), *ce titre fait sourire ou grimacer tout Anglais, tout Américain et sans doute tout Français qui ait bien appris l'anglais. »* C'est vrai, et dans ce cas précis et dans ceux qui y ressemblent.

D'où (toujours de J. Harris) *« une règle pratique pour le journaliste pressé : si un nom « anglo-saxon » commence par un H, considérez-le comme un H aspiré »*, et traitez-le en conséquence : une héroïne *de* Hitchcock, la lettre *de* Harris, la comète *de* Halley, le port *de* Halifax (Canada), etc.

Pourquoi ainsi ? Parce que le plus grand nombre de ces noms (et dans la pratique, à peu près tous) commencent par un H qui est « aspiré » pour les Anglais, et « interrupteur de liaison » pour nous. Il en va à peu près de même (et toujours pour un journaliste pressé ou un peu négligent) pour les noms propres allemands : l'œuvre *de* Heidegger, un opéra *de* Haendel, l'Esthétique *de* Hegel, etc. etc.

Et terminons sur une suggestion aux éditeurs de dictionnaires : pourquoi ne « marqueraient-ils » pas d'un signe net et simple à la lettre H, tous les noms propres, étrangers ou français, que nous devons considérer comme « aspirés », et dont le H initial ne supporte ni liaison, ni élision ? C'est ça qui nous rendrait bien service ! ■

JACQUES CELLARD.

هكذا من الاصل

SCIENCE

L'oiseau-jardinier

EN janvier 1981, un naturaliste déposé par hélicoptère explorait les pentes des monts Foja dans l'ouest indonésien de la Nouvelle-Guinée. Le terrain est couvert d'une riche forêt d'araucarias et de chênes envahie par les mousses et les fougères géantes. C'est un vrai désert, l'une des rares régions de la planète que l'homme n'a jamais habitée. On pouvait même penser que l'homme n'avait jamais parcouru ces montagnes tropicales. Notre naturaliste dut déchanter en percevant dans les branchages une lumineuse crinière orange, secouée au-dessus d'yeux sombres, d'un bec noir, d'une poitrine brune et d'un ventre ocré.

Cette apparition éblouissante donnait un corps à trois mystérieuses peaux d'oiseau à crête de feu vendues à lord Rothschild en 1895 par un trafiquant de plumes et conservées au musée de Tring, une filiale du British Museum située à quelques dizaines de kilomètres au nord de Londres. A la fin du siècle dernier, et jusque vers 1920, les besoins de l'extravagance mondaine européenne alimentaient un vaste trafic de peaux d'oiseau dont les marchands gardaient jalousement le secret de l'origine géographique ; si bien que beaucoup d'oiseaux de paradis et les familles apparentées ne furent décrits que d'après les peaux avant que l'ouverture de la région après 1930 ne permette les observations sur place. Mais *Amblyornis Flavifrons*, l'oiseau noir au plumet doré, restait perdu. Cet *Amblyornis* appartient à la famille des oiseaux-jardiniers, qui compte dix-huit espèces réparties en Nouvelle-Guinée et dans les parties reculées de l'Australie. C'est probablement le genre d'oiseau le plus bizarre de la planète.

En effet, cet animal est un artiste et un architecte. A tel point que les premiers explorateurs de la Nouvelle-Guinée prirent les petites huttes merveilleusement décorées qu'ils découvraient dans la forêt pour des signes de l'activité religieuse des tribus papoues. Chaque petite hutte était précédée d'un jardin, une pelouse faite de mousse, entourée d'un fossé, parsemée de petits tas de fruits, de coquillages, de fleurs, de pierres, groupés par couleurs, entretenus et constamment renouvelés. La hutte elle-même, haute de près d'un mètre et large de deux, très solide, était faite de branchages finement entrelacés. Le naturaliste italien Beccari devait découvrir en 1872 que ces constructions étaient l'œuvre des oiseaux-jardiniers.

Chaque espèce a ses propres conceptions esthétiques. Certaines construisent des pyramides, d'autres des plates-formes, d'autres des allées. Toutes décorent les environs de petits tas d'objets colorés, présentant jusqu'à sept couleurs différentes. De plus, pour au moins six espèces, les constructions de branchages sont peintes ! La peinture, bleue, verte, jaune ou noire, est étalée avec un bout d'écorce et refaite chaque jour, de même que chaque jour les fleurs sont changées. Les matières colorantes sont des fruits, du charbon (de nos jours elles peuvent aussi être volées à la civilisation humaine). Le rôle de ces compositions auxquelles ces oiseaux rares consacrent beaucoup de temps et d'énergie commence à être compris grâce à de patientes observations effectuées notamment en Australie sur une population assez nombreuse (426 individus).

De riches garçonnières

Ces charmilles sont des boudoirs d'amour. De riches garçonnières construites par des mâles pour séduire, comme si le plumage généreux dont ils sont souvent dotés ne suffisait pas pour convaincre des compagnes rétives. Dans les montagnes de Nouvelle-Guinée les mâles *Flavifrons* accomplis vivent seuls en altitude entre 1 650 et 1 800 mètres, les jeunes et les femelles vivent plus bas. Les mâles, plus forts que ceux de la plupart des autres espèces d'oiseaux, se nourrissent aisément et rapidement sur les arbres les plus riches en fruits nutritifs, le reste du temps ils rôdent autour de leur « château » et tentent d'attirer les femelles par des cris stridents, rauques et étranges. Si l'une se présente, alors le mâle saisit dans son tas bleu (il a sur sa pelouse un tas de fruits bleus, un tas de fruits verts et un tas de fruits jaunes) un gros fruit bleu et le tient dans son bec devant la femelle de façon que le fruit fasse constamment constraste sur sa crête orange qu'il agite frénétiquement. La femelle est en général médiocrement intéressée.

En effet, les observations australiennes ont montré que malgré tous leurs efforts les mâles réussissent rarement à persuader une femelle de les accompagner jusqu'à la garçonnière décorée. C'est qu'en effet après l'amour, qui est brutal, l'esthète enfin satisfait se défoule sauvagement de ses longues attentes sur la malheureuse fille séduite, la bat, la griffe, la pince, la piétine, l'écrabouille et la chasse pantelante de la chambre nuptiale, qui d'ailleurs quelquefois est complètement saccagée dans l'action. La femelle va construire son nid à l'écart et élève seule une progéniture aussi rudement obtenue.

Les mâles jardiniers australiens sont si méchants qu'ils passent une bonne partie de leur temps à se battre, à tenter de détruire réciproquement leurs constructions et à en voler les ornements. C'est une société militaire en guerre continuelle pour le respect des hiérarchies. La possession des « châteaux » n'est jamais assurée, et il faut constamment les défendre contre les raids et la destruction. A tel point que les jeunes mâles, évidemment défavorisés par rapport aux anciens qu'ils observent jalousement, forment des sociétés d'encouragement mutuel pour s'apprendre les uns aux autres l'art de construire et de décorer, afin d'avoir un jour eux aussi la chance de profiter du moment de faiblesse des femelles !

Curieuse société d'oiseaux, guerres de possession, guerre des sexes, cela nous rappelle quelque chose. Pour les ornithologues, la question est de savoir si l'oiseau-jardinier est intelligent et s'il a un sens esthétique. C'est une question à laquelle on répond aisément pour l'espèce humaine. Quant à la brutalité des mœurs, le parallèle est facile. Espérons qu'une connaissance plus approfondie de cette curieuse race exotique au brillant plumage contribuera à réduire le fossé que la suffisance de notre espèce a établi entre l'homme et l'animal. ■

PAUL CARO.

CONTE FROID

L'indifférente

Indolente et toujours lasse, elle n'avait jamais eu la curiosité de regarder son visage dans un miroir.

JACQUES STERNBERG.

ACTUELLES

Tant que la nature humaine...

« … Ils massacrèrent ceux de leurs concitoyens qui passaient pour opposants, accusant les uns d'être hostiles au régime démocratique, en tuant certains par vengeance privée ; d'autres tombèrent victimes de leurs débiteurs. La mort prit toutes les formes. Comme il arrive en pareil cas, tous les excès furent commis, toutes les horreurs dépassées. […]

» A la faveur des troubles, les villes subirent des maux terribles, sans nombre, tels qu'il s'en produit et s'en produira toujours tant que la nature humaine restera la même, mais qui peuvent varier d'intensité et de caractère selon les circonstances. Car dans la paix et la prospérité, Etats et particuliers ont meilleur esprit, parce qu'ils ne sont pas contraints par de dures nécessités. Mais la guerre, où s'efface la facilité de la vie quotidienne, enseigne la violence et modèle sur la brutalité des faits les impulsions de la majorité. […]

» La cause de tout, c'était la recherche du pouvoir, par avidité et par ambition. Ces passions engendrèrent de farouches rivalités. Dans les villes, les dirigeants d'un parti ou de l'autre se paraient de beaux principes. Ils étaient pour l'égalité politique des citoyens ou pour une sage aristocratie. A les entendre, ils ne servaient que l'intérêt public. En fait, ils luttaient par tous les moyens pour l'emporter les uns sur les autres, avec une incroyable audace. Leurs vengeances étaient pires encore. […] Quant à ceux qui entendaient rester neutres, ils tombaient sous les coups des deux camps, pour refus de prendre parti, ou parce qu'on n'admettait pas de les voir en réchapper. »

Cela se passait pendant la guerre du Péloponnèse à Corcyre (Corfou), en 427 avant notre ère, selon le récit de l'historien grec Thucydide dans son livre III, chapitres 81-82.

JEAN GUICHARD-MEILI.

ASSOCIATIONS

« Reprendre le temps libre aux marchands »

La Confédération générale du temps libre (C.G.T.L.) veut réunir associations, collectivités et coopératives pour répondre aux besoins dans le domaine des vacances... et du travail.

« *FAIRE ensemble* »... Tel est l'objectif de la Confédération générale du temps libre (C.G.T.L.) (1), créée en 1979, lors du congrès de la Fédération nationale Léo-Lagrange, sur une proposition de M. Pierre Mauroy. L'attitude du nouveau gouvernement de gauche, favorable, on le sait, au développement de la vie associative, offre à ce « syndicat » des capacités d'action élargies pour mener à bien un projet ambitieux : favoriser un vaste regroupement dans lequel les associations pourront compter sur la solidarité active des collectivités locales, des mutuelles et des coopératives.

« *Nous n'aspirons nullement à être un nouvel organisme, une sorte d'instance supérieure qui se substituerait aux associations membres*, dit M. Frédéric Rosmini, secrétaire général de la C.G.T.L. *Nous souhaitons devenir un lieu privilégié de rencontre, une structure opérationnelle dans laquelle, sans abandonner leur identité propre, associations et collectivités procéderont à une authentique mise en commun de leurs moyens et de leur savoir-faire.* »

La C.G.T.L. est composée de deux collèges, un pour les collectivités, les mutuelles, les coopératives, et un pour les associations dont les activités touchent à l'animation, au tourisme, à la formation et au secteur sanitaire et social. Toute organisation relevant du « non lucratif » et travaillant à l'amélioration de la vie quotidienne peut adhérer — généralement par le biais de fédérations d'associations — à la C.G.T.L. Elle regroupe aujourd'hui vingt-cinq municipalités et trente-cinq fédérations d'associations.

Quel peut être l'intérêt pour une association d'un tel « mariage » ? « *Nous ne cherchons pas à débaucher les petites associations*, explique M. Rosmini. *Mais la C.G.T.L. peut leur offrir un cadre d'intervention beaucoup plus large. Cette adhésion pourra leur conférer une certaine crédibilité face aux institutions locales, régionales, voire même nationales. Nous apportons une sorte de garantie purement morale face aux organismes officiels.* » Une telle insertion dans le réseau peut leur permettre par exemple de se trouver en contact avec des municipalités, des mutuelles à la recherche de prestations de services ou encore de banques coopératives, auprès desquelles elles pourront solliciter aides financières et prêts.

Terrain de rencontre et d'action où l'on devrait voir fleurir les initiatives, la C.G.T.L. envisage à brève échéance de monter un certain nombre d'opérations, notamment en matière de tourisme associatif : pour répondre, comme on le dit au siège de la confédération, « *à certains besoins sociaux dans le domaine des vacances et, parallèlement, à l'attente des régions d'accueil, sur le plan économique, social et culturel* ».

On va en particulier s'attaquer au marché des voyages, marché sur lequel aucune association n'est actuellement vraiment compétitive. Plusieurs associations spécialisées dans le tourisme social comme Arts et Vie, Arc-en-ciel, la Fédération unifiée des auberges de jeunesse, etc., vont unir leurs efforts et développer leurs capacités techniques, tant en France qu'à l'étranger, pour offrir des « produits vacances ». « *Nous ne voulons pas que le temps libre continue d'être confisqué par les marchands* », lance M. Rosmini.

Autre domaine où la C.G.T.L. souhaite mettre des efforts et des moyens en commun : l'économie sociale, un secteur où les diverses organisations doivent faire preuve de solidarité et rechercher la complémentarité. « *L'économie sociale est une des grandes préoccupations du moment*, ajoute le secrétaire général. *Si les choses vont aussi vite que nous l'espérons, nous serons de ceux qui seront les mieux placés. Nous pouvons mettre à la disposition des adhérents des administrateurs, des spécialistes, des militants. Des stages, des conférences, ont déjà été organisés à la demande des associations.* » Et la C.G.T.L. compte poursuivre son action sur ce « créneau » d'avenir dans une société où l'on espère travailler moins et aussi autrement. ■

MICHEL HEURTEAUX.

(1) C.G.T.L., 14, rue de Provence, 75009 Paris, tél. : 246-42-84.

DES PETITES ANNONCES POUR LES ASSOCIATIONS

La rubrique « Associations », publiée dans *le Monde Dimanche* depuis le 18 avril 1982 (et interrompue pendant l'été) a suscité un vif intérêt. Le courrier reçu en témoigne. Nous avons dû, chaque semaine, sélectionner une dizaine d'informations sur les centaines recueillies qui nous étaient adressées. Parmi nos critères de choix : le caractère novateur, l'intérêt pour le plus grand nombre ou pour la vie associative, le caractère exemplaire de l'information, l'appel au bénévolat.

Les petites annonces — *payantes, mais à un tarif très abordable* (25 F TTC la ligne) — nous ont paru un moyen de compléter ces informations rédactionnelles. Avec les petites annonces, une association, même modeste, pourra faire largement connaître l'information qu'elle jugera utile.

Les rubriques retenues pour le classement de ces petites annonces sont : *appels, convocations, créations, manifestations, sessions et stages.* Ces petites annonces devront comporter au maximum 28 signes (caractères, ponctuation, espaces) par ligne. Des abréviations simples sont recommandées.

ANNONCES ASSOCIATIONS

RUBRIQUES* : Appels ☐ Convocations ☐ Créations ☐ Manifestations ☐ Sessions et stages ☐

* *Cocher la rubrique souhaitée.*

VOTRE TEXTE :

1 . . . .
2 . . . .
3 . . . .
4 . . . .
5 . . . .
6 . . . .
7 . . . .
8 . . . .
9 . . . .
10 . . . .

- Prix de la ligne : 25 F (28 signes, lettres ou espaces).
- Délai d'insertion : deux semaines après réception de la demande d'insertion ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT libellé : Régie Presse L.M.A.
- A envoyer à : REGIE PRESSE L.M.A., 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

BLOC-NOTES

ACTUALITÉ

Pauvreté

Le Secours catholique enregistre chaque année cinquante mille demandes d'aide alimentaire. Les demandeurs : sous-prolétariat urbain, groupes déjà en situation précaire. Le Secours catholique vient de publier les résultats d'une enquête réalisée dans le Rhône au cours du premier trimestre 1982 : la majorité des demandeurs, hommes et femmes, ont entre vingt et quarante ans ; la plupart se trouvent seuls ou en situation de rupture familiale ; souvent avec un faible niveau d'études, la grande majorité ont perdu leur travail — le plus souvent un emploi d'O.S.

* Secours catholique, 106, rue du Bac, 75431, Paris - Cedex 07, tél. (1) 320.13.14 ; 3, place du Griffon, 69001 Lyon.

Faire des journaux d'associations

Bulletins d'associations, journaux locaux, feuilles lycéennes, se multiplient. Un centre de formation et de documentation pour la presse associative vient de se constituer. Objectif : permettre aux animateurs d'associations — y compris les lycéens — ou de syndicats qui ont en charge un bulletin ou une petite revue d'en maîtriser la réalisation, de la rédaction à l'impression, et savoir profiter des techniques nouvelles. Animé par des journalistes et des techniciens de l'imprimerie, ce centre organise des sessions de formation sur les différents problèmes.

* Centre de formation et de documentation pour la presse associative, 17, villa Cœrial, 75019 Paris ; tél. (1) 357.71.04.

INITIATIVES

Défense

Les problèmes de défense sont mal connus. L'association Défense et Paix se propose d'informer sur les réalités militaires et politiques (défense, paix, désarmement), faire connaître les options en débat. Elle propose des réunions d'initiation et des cycles de formation de recherche sur les divers aspects de la défense — politiques, stratégiques, économiques, psychosociaux et éthiques, — la résistance civile, les droits de l'homme et les problèmes de défense, les régimes militaires, l'objection de conscience, les industries d'armement, l'attitude du mouvement ouvrier ou du christianisme, etc. Elle possède aussi un service de documentation spécialisé.

* Défense et Paix, 23, rue Notre-Dame-de-Lorette, 75009 Paris, tél (1) 281.48.94, les mercredis de 14 à 20 heures, les vendredis de 14 à 18 heures.

Divorce et rupture

Le MACIDD, Mouvement d'accueil, de conseil et d'information pour divorçants et divorcés, s'est créé en juin dernier. Il s'adresse à toute personne confrontée à des conflits et une séparation, l'envisageant ou l'ayant vécue. Il propose une écoute psychologique et des informations pratiques, juridiques, professionnelles et familiales.

* MACIDD, tour Béryl, 40, avenue d'Italie, 75013 Paris, tél. (1) 588.88.02 (permanence téléphonique le mardi).

Jeunes fugueurs

Les crises des adolescents — ou entre les adolescents et les parents — entraînent souvent des fugues. L'association Sauvegarde de l'adolescence a créé, depuis le début de l'année, un service pour accueillir les adolescents : le Point Jeunes, animé par des éducateurs et des psychologues. Il entend fournir aux fugueurs un moment de répit en leur offrant des conseils et un bref hébergement, et constituer un point de rencontre avec les familles.

* Point Jeunes, 121, boulevard Diderot, 75012, Paris (métro Nation) ; tél. (1) 347.46.46 (24 heures sur 24).

Réinsertion de délinquants

Le centre d'accueil Le Verlan se propose d'aider les libérés de prison à éviter la récidive, à trouver eux-mêmes une réinsertion sociale, en les aidant dans la recherche d'un emploi et les démarches administratives, en leur payant, en attendant, une chambre d'hôtel. Il accueille des libérés adressés par les comités de probation comme les associations, ou les travailleurs sociaux.

* Le Verlan, 48 rue de la Santé, 75014 Paris ; tél. (1) 331.95.84 (de 14 heures à 22 heures).

CONSEILS

Le règlement intérieur

Les statuts constituent en quelque sorte la loi organique qui fonde une association : ils fixent le cadre général dans lequel s'inscrit le contrat qui lie ses membres entre eux. Si donc ils établissent la loi, le règlement intérieur qu'ils prévoient en est le « décret d'application », puisqu'il va préciser les modalités pratiques de fonctionnement.

Son établissement n'est certes pas obligatoire, mais il présente un certain nombre d'avantages, dont le premier et non le moindre est qu'il n'a pas à être communiqué aux autorités administratives. Le second, qui découle tout naturellement du premier, c'est que les modifications que la pratique conduit à lui apporter n'ont pas, elles non plus, à être transmises à la préfecture.

Signalons toutefois que les associations reconnues d'utilité publique doivent soumettre pour approbation leurs règlements intérieurs et les modifications ultérieures aux ministères chargés de leur tutelle : leurs dispositions ne sont applicables qu'après cette approbation.

Il n'existe pas de règlement intérieur type qui puisse être conseillé, mais un certain nombre de principes peuvent être retenus pour leur établissement :

— aucune disposition prévue ne doit être en contradiction avec les principes généraux fixés par les statuts. En cas de litige, ce sont ces derniers qui font foi.

— si sa rédaction est laissée à l'initiative du bureau ou du conseil d'administration, il paraît indispensable de la faire approuver par l'assemblée générale et d'en assurer la diffusion auprès de tous les membres.

Le respect de ces principes étant admis, que va contenir le règlement intérieur ?

— Les modalités détaillées de fonctionnement des principaux organes administratifs de l'association ; au niveau de l'assemblée générale et de son déroulement, par exemple la pratique du vote par mandat (nombre, établissements, conditions) ; au niveau du conseil d'administration et du bureau, le détail des fonctions de chacun (calendrier des réunions, responsabilités réciproques, etc.).

— Les conditions particulières du développement des activités et notamment, lorsque l'association fait appel à des salariés, les rapports entre ceux-ci et les administrateurs, leurs conditions de travail, leurs rapports avec les animateurs bénévoles...

— Enfin les dispositions à suivre pour ses propres modifications.

Dans tous les cas, un règlement intérieur se présentant comme les statuts, article par article, chacun d'eux doit être rédigé simplement et ne traiter que d'un seul problème à la fois.

★ Cette rubrique est rédigée par Services associations, association loi de 1901, 24, rue de Prony, 75017 Paris, tél. : 380-34-09.

annonces associations

appels

VIDOMED : transfert des connaissances sur la santé entre la France et le Vietnam, 16, r. Petit-Musc, 75004 Paris.

Animation sur la place, cherche projecteur portable 35 mm et fauteuils cinéma à prix raisonnable. Livres pour enfants de moins de 7 ans. Faire offre au : 3, rue Princesse-Henriette, 57370 Phalsbourg.

Asso 1901 Ménilmontant, rech. moniteurs bénévoles ALPHABÉTISATION. Velléitaires s'abstenir. Formation assurée. Tél. à J.-Claude au 246-55-13 le soir, Gilles au 706-80-09 l'apr.-midi.

Chorale amateurs, Paris (8e), cherche voix masculines. Répét. mercredi 20-22 h. 881-39-22.

Particulier offre, ds Jura, 8 hect. prés, bois, pr camping ou stage à association ou groupe, basé sur restauration de remparts du XIVe siècle et rech. historique. Assistance technique et matérielle assurée. PA BROSSAULT, téléphonez au : 535-78-84, 89, rue Pascal, 75013 Paris.

Une ouverture sur le monde, nous cherchons des familles pour rencontrer un étudiant étranger (repas, soirée, week-end, vacances). Association Université Bordeaux I, II, III, tél. (56) 91-34-24 (poste 636), les lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 15 heures à 18 heures.

Jeune, 16 ans, en difficulté avec son milieu, cherche à me retrouver, plutôt qu'en foyer ou dans la rue, dans un cadre familial. Avec d'autres je suis à JONAS ÉCOUTE : une association qui nous aide à nous en sortir. Pour vous renseigner sur JONAS, sur nous, sur la façon d'être en famille d'accueil : contactez JONAS ÉCOUTE - S.O.S. JEUNES, 18, rue de Châtillon, 75014 Paris. Tél. 545-48-88.

convocations

ENSEIGNEMENT PUBLIC ET INFORMATIQUE
Assemblée générale le 6 novembre, 14 h, Lycée Henri-IV, Paris.

créations

CERCLE DE YOGA CENTRE
13, rue d'Uzès, 75002 Paris
Association Loi 1901
pratique du Hatha Yoga
Cours collectifs
Adhés., rens., t. 236-81-86.

Mars annonce la création de la revue *SIC*, Solidarité, initiative, conviviabilité. *SIC* aborde les questions librement au nom d'une gauche ouverte aux citoyens initiateurs. Avec des articles de : T. Jeantet, C. Faurilas, M. Porta, G. Roosen, P. Bouin, M. Lempereur. 4 nos 30 F an. B.P. 70, 75722 Paris cedex 15.

manifestations

Chassez le D.U. à Beaubourg, le samedi 23 octobre, dès 16 h., face au Centre G.-Pompidou.

Le Club Condorcet, club de réflexion étudiant, organise un colloque sur le neutralisme en Europe, samedi 23 octobre, à 15 heures, Faculté Paris-9 Dauphine, avec : le général CLOSE, P.-A. de la GORCE, P. MALAUD, D. MOISI, E.-G. MARCUS, J. TOUTBON. Rens. 21, r. St-Guillaume-7e. Tél. 544-60-46.

Associations et la Commune Colloque National organisé par l'O.S.C.A.R., la FONDA, l'ADELS et la CARNACO ? à Rennes les 5 et 6 novembre 1982, thème relations associations et municipalités, associations et décentralisation, associations et vie quotidienne. Inscript. O.S.C.R., téléphonez au (99) 30-16-49.

Développement social et développement technologique IIe congrès A.N.C.R. Paris, 3-4 décembre 1982 tout public As. nat. respons. circonscript. d'action sanit. et sociale. A.N.C.R. 01480 ARS/FORMANS.

sessions et stages

AFCAV, 5, rue Ponscarme, 75013 Paris, tél. 586-67-46, propose stage date fixe et sur mesure vidéo, son, photo, diaporama, film, maintenance, graphisme, communication expression, formation de formateurs. Micro-informatique, traitement de textes. Tarifs spéciaux pour membres d'Associations.

Stage préinstallation artisan, 15-20 novembre, région Toulouse, pour candidats à création d'entreprise : La gestion : C.E., Bil., px de revient, le compta. : outil gestion. Rens. et inscript. C.J.A., 10, rue Jardins, 11590 Cuxac-d'Aude, (68) 33-59-84.

Ass. recherche animat. yoga, shiatsu, taichi pr stages W.-E. Ecr. CASSIOPÉE c/o F.O.L., rue St-François, 20200 Bastia.

Institut Bouddhique Truclâm 9 Neufchâtel 91 - Villebon. (6) 014-58-15, ens. le Bouddhisme, la méditation Satipatthâna-zen, sam. apr.-m. pr francoph.

Ass. profess. de philo organise réunion débats (thèmes phil.) pour lycéens term. A, B. Contacter SIMONY au 628-72-78.

VIVRE L'ARGENT
Afin de mieux comprendre et assurer nos relations avec l'argent ;
Afin d'être plus à l'aise à son égard ;
Stage de développement personnel : 23-24/10/1982.
Rens. Institut Communication et Argent, 10, rue des Pyrénées, 92500 RUEIL.
Téléphonez au : 751-53-04.

Apprendre le breton par correspondance avec OBER. Gwarem Lauruen 22310 Plujur.

AUDIOVISUEL

La vidéothèque de Marseille : toute la mémoire audiovisuelle d'une région

Les Provençaux apprennent progressivement à se servir d'un instrument encore tout nouveau pour eux : une vidéothèque. Pour la première fois en effet l'Institut national de la communication audiovisuelle (INCA) a accepté une décentralisation complète des archives concernant la « mémoire audiovisuelle » d'une région (en l'occurrence Provence-Alpes-Côte d'Azur) depuis que la télévision existe.

Le premier travail – capital – de l'équipe de six personnes (1) réunies autour d'Henri Dumolié, responsable régional, aura été d'engranger dans l'aile ouest de l'hospice de la Vieille-Charité à Marseille (2), sur quelque mille mètres carrés, tout ce qui s'est produit et tourné (magazines, journaux télévisés, actualités, dramatiques) dans les six départements qui composent Provence-Alpes-Côte d'Azur et ce depuis le 9 octobre 1954, date du premier journal télévisé régional.

Cela représente actuellement quelque quatorze mille boîtes métalliques remplies de pellicules provenant du fonds FR 3-Marseille en cours d'archivage, que le fonds de Nice-Côte d'Azur est en train de rejoindre progressivement.

L'idée de base – constituer la première vidéothèque régionale en faisant accepter à l'INCA le relais d'une région et la décentralisation de ses archives – est née des efforts conjugués de la Ville de Marseille, du conseil régional, de FR 3 et de l'INCA lui-même. *« Il ne s'agit pas seulement de constituer l'équivalent d'archives littéraires,* explique Henri Dumolié, responsable de l'antenne Sud-Est de l'INCA, *et de regrouper le maximum de documents concernant une région, mais aussi d'offrir des salles de production, de montage, d'accueil, de façon que ces documents puissent être consultés, diffusés auprès du public, soit sur place, soit sous forme de prêts. Le patrimoine ainsi rassemblé, rendu public pour la première fois, témoigne de trente années de vie régionale. »* Le regroupement de documents naguère dispersés et peu accessibles, désormais protégés, répertoriés, classés, voire restaurés, a permis de mesurer l'utilité d'un pareil travail et l'urgence qu'il y a à prévoir l'ouverture prochaine d'autres antennes régionales. En effet, certains documents se sont révélés fort abîmés par suite de mauvaises conditions de conservation, et même quelque deux cents d'entre eux ont soit disparu, soit demeurent difficiles à retrouver. Certains ont été purement et simplement subtilisés, ou bien par négligence on n'a pas retourné aux stations régionales ce que Paris avait emprunté pour consultation. La vidéothèque de Marseille est ainsi à la recherche de documents importants sur la destruction du Vieux-Port en 1943, sur Jean Giono à Manosque ou Gérard Philipe à Nice.

« L'INCA explique encore Henri Dumolié, *n'est propriétaire des archives que jusqu'à l'année 1975, date de l'éclatement de l'O.R.T.F. En principe les stations régionales peuvent conserver leurs archives propres pendant cinq ans, délai que nous avons ramené grâce à un accord avec FR 3-Marseille à six mois. Or, pendant cinq ans il peut arriver bien des péripéties à des archives photographiques. Si l'on veut créer d'autres vidéothèques régionales il faudra sans doute prévoir un système juridique qui assure une meilleure protection. »*

La vidéothèque régionale de Marseille n'entend pas se cantonner à la conservation des archives TV. Elle se propose de conserver tous documents audiovisuels sur la région et même de fonctionner comme un dépôt légal pour ceux qui le désirent. *« Mais notre raison d'être* ajoute Henri Dumolié, *est d'assurer l'ouverture de la vidéothèque à la diffusion, la consultation et la communication publiques. »*

Pour cela les locaux ont été équipés de box individuels avec écrans vidéo et magnétoscopes où les documents sont consultés comme dans une bibliothèque. Il existe également une salle vidéo de soixante places équipée de récepteurs de télévision permettant une projection à une classe, un groupe, aux membres d'une association, et enfin une salle de cinéma équipée en 16 mm et super-8 de quatre-vingts places qui fonctionne comme un ciné-club (rétrospectives d'auteur, semaines sur un thème, etc.). Il est également possible d'y présenter des émissions de télévision en avant-première afin que des journalistes, des professeurs, puissent les visionner et en parler avant leur passage sur le petit écran.

Pour faciliter les recherches, la vidéothèque régionale de Marseille vient de publier un document regroupant quelque deux cents titres sur douze thèmes avec une brève analyse du contenu de chaque émission ou film. Enfin des possibilités de diffusion extérieure sont offertes. Un président d'association, de club, un directeur de maison des jeunes ou de collectivité, peuvent, au fur et à mesure de leur disponibilité, louer les documents de leur choix. On leur prête le matériel de diffusion. A titre indicatif, il en coûte 211 francs par jour pour un document de une heure quinze minutes.

La vidéothèque régionale intervient également dans des animations liées à des expositions ou des manifestations économiques régionales. *« Nous voulons en faire un lieu de rencontre et d'animation,* dit Henri Dumolié. *Pas un conservatoire. »* Une politique que l'INCA souhaite développer en créant d'autres vidéothèques à Lyon, Lille et Bordeaux. ■

JEAN CONTRUCCI

* *Vidéothèque régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur. 2, rue de la Charité. 13002 Marseille. Tél. : (91) 90-01-30.*

(1) Analystes de documents, monteurs, agents d'animation et de diffusion.

(2) Cet ancien hospice du 18e siècle, situé dans le quartier historique du Panier sur lequel a soufflé le génie de Pierre Puget et qui est en cours de restauration, devient un centre pluridisciplinaire accueillant, entre autres, l'École des hautes études en sciences sociales.

VIDEOCASSETTES SELECTION

« Mikis Théodorakis »

« La musique est un art bien plus difficile que la politique. La preuve, c'est qu'il y a moins de musiciens dans le monde que de politiciens. Les artistes révolutionnaires sont rares, mais la proportion d'artistes révolutionnaires reste supérieure à celle des politiciens révolutionnaires. » Cette boutade que confie Fidel Castro, son éternel cigare aux lèvres, à la caméra de Nadine Trintignant, pourrait servir d'exergue à cette deuxième cassette vidéolivre de la collection Témoins.

De la fête de l'indépendance à Cuba, en juillet 1981, aux élections législatives à Athènes en octobre de la même année, Mikis Théodorakis, fidèlement suivi par l'équipe de tournage, raconte son engagement politique aux côtés du parti communiste grec. Du même élan, il justifie son marxisme et sa volonté de faire de la musique une chose populaire, accessible à tous : *« J'ai dit aux étudiants et aux syndicalistes : Vivaldi et Beethoven ont fait cette musique pour vous. N'attendez pas qu'on vous la donne ; prenez-la vous-même. »*

Les entretiens sur fond de capitales en ébullition sont entrecoupés par les répétitions du *Canto general,* sur le poème de Pablo Neruda. Le tout est terriblement vivant, chaleureux, et Mikis Théodorakis déploie une force de conviction contagieuse, mais il faut attendre la dernière image pour que le masque de la personnalité publique tombe et que l'on apprenne enfin quelque chose sur l'homme.

« Mikis Théodorakis » – 50 mn – réalisé par Nadine Trintignant et coproduit par FR 3. Collection Témoins distribuée par R.C.V.

Nouvelles technologies et entreprises

Au moment où l'usage des micro-ordinateurs, des terminaux de Vidéotex et des machines de traitement de textes se généralise, une société de formation, la Cegos, vient de lancer une nouvelle collection audiovisuelle destinée à sensibiliser les entreprises aux techniques nouvelles. Le premier programme, intitulé « Mutations technologiques et changements dans l'entreprise », s'adresse surtout aux personnels des services administratifs.

On y explique les trois grandes révolutions qui affectent aujourd'hui le domaine de la communication : le traitement numérique de l'information, l'augmentation des possibilités de stockage et la démultiplication des canaux de diffusion. L'analyse est pertinente, car elle permet ensuite d'expliquer simplement les fonctions des diverses techniques, du micro-ordinateur au vidéodisque en passant par les fibres optiques.

Conçu comme une première étape de la formation, le document audiovisuel est réalisé sous la forme très simple d'un montage de diapositives. Il est disponible en vidéocassette (V.H.S. - 1/2 pouce ou U-Matic 3/4 de pouce), accompagné d'un manuel de l'animateur qui, en quatre-vingts pages, trace un panorama très complet de toutes les nouveautés en matière de bureautique.

« Mutations technologiques et changement dans l'entreprise » (12 mn). Collection Cegorama. Produit et distribué par Cégos : tour Chenonceaux, 204, rond-point du pont de Sèvres, 92518 Boulogne-Billancourt Cedex.

Bunuel

Polygram-vidéo sort en vidéocassette cinq films récents de Luis Bunuel : *la Voie lactée,* avec Laurent Terzieff et Delphine Seyrig. *Cet obscur objet du désir,* avec Fernado Rey et Carole Bouquet. *Le Charme discret de la bourgeoisie,* avec Fernado Rey et Delphine Seyrig. *Le Journal d'une femme de chambre,* avec Jeanne Moreau et Georges Géret. *Le Fantôme de la liberté,* avec Adrian Asti et Julien Bertheau.

Films récents

Le Lion du désert, de Mustapha Akkad, avec Anthony Quinn, Irène Papas, Raf Vallone, Rod Steiger et John Gielgud. Edité et distribué par V.I.P.

Plein sud, de Luc Béraud, avec Patrick Dewaere et Clio Godsmith. Edité et distribué par Proserpine éditions.

Guy de Maupassant, de Michel Drach, avec Claude Brasseur, Miou-Miou et Simone Signoret. Edité et distribué par Proserpine éditions.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

PRATIQUES

VIDÉO

Un vidéo-club au Centre Pompidou

La vidéocassette fait son entrée dans l'un des temples de la culture. On connaissait déjà le service de visionnement à la carte offert par la vidéothèque de la bibliothèque publique d'information, mais il s'agit cette fois de vente et de location de vidéocassettes. En effet, la librairie Flammarion, installée dans le Centre Pompidou, ouvre au début du mois de novembre un vidéo-club. On y trouvera des films, mais en nombre limité : 400 ou 500 titres sélectionnés dans un cinéma « de qualité ».

Mais la principale originalité de ce vidéo-club sera de se consacrer aux programmes sur l'art. En dehors de la collection Témoins, de Danielle Delorme, et de quelques produits isolés chez R.C.V. et G.C.R., les catalogues français sont assez pauvres en la matière. Dans un premier temps, le vidéo-club aura donc recours aux éditeurs étrangers et, en particulier, aux vidéocassettes de l'Art Council de Londres. Mais il voudrait devenir aussi une structure d'accueil pour toutes les réalisations d'artistes vidéo, notamment celles produites dans le cadre de l'Institut national de la communication audiovisuelle, de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ou du Centre culturel américain. Le vidéo-club du Centre Pompidou sera un premier test pour les éditions Flammarion qui disposent d'un important catalogue de livres sur l'art et songent, comme beaucoup d'autres éditeurs, à entrer sur le marché de la vidéo.

Après le mini-V.H.S. le 2000 « baby »

La concurrence internationale entre les constructeurs vidéo se focalise en ce moment sur la miniaturisation des ensembles portables. L'offensive a été lancée par Sony avec son prototype de caméra à magnétoscope intégré, le Videomovie. On a cru un moment que l'ensemble des fabricants allaient se rallier à un standard unique. Mais, peu après, le Japonais Funaï présentait une mini-vidéocassette quart de pouce, baptisée C.V.C. et adoptée par le constructeur américain Technicolor. Plus récemment, la firme J.V.C. a mis sur le marché sa propre cassette compacte, le V.H.S.-C., suivi par un grand nombre de constructeurs japonais. Cette cassette reste, grâce à un adaptateur spécial, compatible avec les magnétoscopes V.H.S. classiques. Un autre adaptateur permet de relier magnétoscope miniature et caméra pour former un ensemble intégré, portable sur l'épaule.

Aujourd'hui, c'est l'Allemand Grundig qui contre-attaque avec la cassette « baby ». Un moment tenté par le format C.V.C., Grundig a finalement développé une cassette compacte aux normes du système V-2000 mis au point par Philips. Elle mesure 108×21×72 mm et permet deux fois une heure d'enregistrement. La cassette « baby » s'utilise dans un magnétoscope miniature (108 × 70 × 210 mm) qui pèse 2,1 kg et sera commercialisé au printemps 1983 au prix de 4 500 francs environ. Cette cassette compacte reste compatible avec les magnétoscopes V-2000 classiques au moyen d'un adaptateur. Réponse des constructeurs européens aux firmes japonaises, la cassette « baby » est aussi un argument de poids dans les négociations complexes qui se déroulent en ce moment avec Thomson. Philips et Grundig essaient de rallier au format V-2000 le groupe français qui commercialise depuis quelques années des magnétoscopes au standard V.H.S.

Formation et audiovisuel

Canal Emploi organise du 29 novembre au 3 décembre 1982, à Liège, Interfaces 82, un colloque international et une exposition consacrés à la place de l'audiovisuel et de la télématique dans la formation. L'exposition rassemblera des fabricants de matériels institutionnels et des concepteurs ou éditeurs de programmes de formation. Le colloque abordera les problèmes de production, de diffusion et de langages des médias audiovisuels. Canal Emploi est une institution qui produit des programmes télévisés de formation et les diffuse sur le réseau câblé de Liège qui touche 90 % de la population. Renseignements à Interfaces 82, boulevard d'Avroy 69/71, 4000 Liège.

J.-F. L.

L'A.F.P. et les radios locales

Pour mieux s'adapter aux besoins différents de ses clients ainsi que de toute personne ou groupement utilisateur d'informations, l'Agence France Presse diversifie et multiplie ses services. A la distinction des services par secteur géographique a succédé une échelle de services par volume d'informations. Si le « fil » le plus demandé continue à être celui d'environ 140 000 mots, l'on trouve désormais un service « sélection », de 50 000 mots, destiné particulièrement à une presse écrite, moins dévoreuse d'informations, et surtout, depuis peu, un service « événement » de 10 000 à 15 000 mots, particulièrement utile pour les collectivités locales et les radios libres, quel que soit leur emplacement sur le territoire. Constitué essentiellement de nouvelles brèves sur l'actualité générale, ce dernier service convient bien aux radios, à la fois par sa matière (de quoi nourrir des flashes successifs à l'antenne ou constituer l'ossature d'un journal pouvant être complété par des nouvelles plus locales) et par son prix modique (l'abonnement revient à 4 000 francs par mois).

L'Agence étudie actuellement la possibilité de créer des services encore plus adaptés aux besoins spécifiques – notamment ceux des médias audiovisuels – et de présenter bientôt une gamme de services « à la carte ».

* Agence France Presse, 11, place de la Bourse, 75002 Paris.

ANNICK COJEAN.

PHOTO

Un moteur dans les appareils 24 X 36

En 1978, Konica lançait le FS-1, premier appareil 24 X 36 reflex comportant un moteur intégré pour assurer l'entraînement de la pellicule. Environ un an plus tard, Yashica réalisait à son tour un reflex 24 X 36 à moteur incorporé, le Contax 137. Depuis, aucun autre constructeur n'a suivi, tous ayant préféré laisser le choix à l'utilisateur en lui proposant des boîtiers pouvant recevoir un moteur autonome.

Dans le domaine des petits 24 X 36 compacts, par contre, les fabricants ont finalement adopté la formule du moteur intégré. Depuis quelques mois, en particulier, le mouvement s'est accéléré et chaque marque annonce un ou deux modèles à moteur. L'un des derniers arrivés, le Minolta AF-2 M, réalise un peu la synthèse des caractéristiques de ce type d'appareil : le moteur, alimenté par piles, entraîne le film dès que l'utilisateur a pris une photo et arme l'obturateur ; après la prise de toutes les vues, ce moteur réalise le rebobinage de la pellicule. L'appareil comporte un objectif 2,8/38 mm à quatre lentilles, la mise au point automatique par infrarouge, l'exposition automatique grâce à un obturateur électronique (vitesses de 1/8e à 1/430e de seconde) couplé à une cellule au sulfure de cadmium et l'exposition automatique au flash (celui-ci étant incorporé). Des signaux lumineux et sonores se déclenchent dès que la vitesse d'obturation atteint le 1/40e de seconde ou devient plus lente. L'utilisateur est prévenu de la sorte qu'il est préférable de mettre l'appareil sur pied ou d'opérer au flash pour obtenir une image nette.

Le Minolta A.F.-3 M reprend ainsi à peu près les caractéristiques du Canon 35-M.L. sorti quelques mois plus tôt ; celles-ci se retrouvent d'ailleurs sur le Chinon 35 F M.A. (également à mise au point par infrarouge), l'Hanimex 35-M A.F., le Konica C-35 M.F. Autofocus ou le Ricoh A.F.-2 Auto Winder. Ce type de 24 X 36 gagne le marché et sera pratiquement chez la quasi-totalité des constructeurs d'ici la fin de l'année. La Photokina, qui ouvrait ses portes le 6 octobre à Cologne, est l'occasion de présenter ces nouveaux modèles.

ROGER BELLONE.

HI-FI

Nouvelle collection chez Sony

La firme Sony devrait commercialiser avant la fin de l'année les derniers éléments de sa nouvelle gamme de platines de magnétophones à cassette qui comptera six références. Le dénominateur commun de cette génération est la mise en œuvre d'un nouveau circuit de réduction de bruit, fruit des progrès de la technologie des laboratoires américains Dolby : le type C, qui représente une amélioration sensible des types A et B. Le circuit de réduction de bruit agit en améliorant le rapport signal sur bruit dans les fréquences moyennes et hautes, les plus sensibles. Ainsi le type C est de deux à dix fois plus performant que son prédécesseur, selon les fréquences considérées. De plus, la gamme de fréquences sur laquelle il agit est plus étendue que dans les cas du type B. Cette amélioration a nécessité l'installation d'une commutation pour que les cassettes enregistrées avec des réducteurs anciennes normes puissent être lues normalement sur ces nouvelles platines.

Le Dolby C agit aussi sur le niveau de saturation dans les hautes fréquences en opérant une compression du signal d'entrée trop puissant et en « expansant » ce même signal dans les mêmes proportions, à la sortie. La compression-expansion engendre parfois un « bruit » appelé « respiration » sur les systèmes qui ne réagissent pas assez vite au brusque changement de niveau d'entrée. Cette nuisance est évitée avec le Dolby C, car son action se tient dans les limites le mettant à l'abri de ce genre de perversion.

De nouvelles têtes d'enregistrement font leur apparition sur certains modèles de la gamme Sony. A l'instar des cellules phonocaptrices pour le disque, les têtes des platines de magnétophones jouent un rôle déterminant dans la qualité d'enregistrement et de restitution du son. Les ingénieurs de Sony ont mis au point un nouvel alliage métallique amorphe n'ayant pas la structure du cristal et offrant, de ce fait, des avantages exceptionnels : meilleure sensibilité, faible bruit, meilleure bande passante due à une résistance électrique élevée (deux fois celle du Sendust, et trois fois celle du Permalloy, alliages couramment utilisés dans la fabrication des têtes). Ces nouvelles têtes « Amorphous » sont usinées et assemblées grâce à une technologie d'avant-garde intégrant le laser. Cette famille de platines magnétocassettes se compose des modèles T.C.-F.X. 44, 66, 77, 1010, 500 R ; T.C. K. 555 et la petite T.C.-M.R. 2 à microcassette. Toutes acceptent les bandes métal.

PHILIPPE PELAPRAT.

ACTUALITE DU DISQUE

Classique

« Dalibor » de Smetana

Smetana voulait écrire une œuvre qui répondît aux aspirations nationalistes de ses contemporains, mélange de revendication de liberté et de fidélité à la mémoire populaire. Sans rien renier de son passé musical (le romantisme wébérien, les recettes éprouvées de l'opéra italien et, bien sûr, l'esprit de Vienne qui dominait alors), y adjoignant même les révolutions wagnériennes, il choisit une histoire dont l'analogie avec *Fidelio* a été maintes fois soulignée, mais qui lui permettait de s'inscrire dans l'héritage folklorique tchèque. Hélas, le public, qui n'en perçut que les apports étrangers, fit peu de succès à l'ouvrage !

Il est pourtant magnifique de richesse orchestrale, de force d'inspiration, d'écriture vocale enfin. Ce qui risquait d'apparaître comme un assemblage de citations musicales (le leitmotiv et le chromatisme de Wagner, la sonate autrichienne, le mélisme italien...) s'intègre, grâce à une maîtrise souveraine, dans une vision une et originale.

Après la version du Théâtre national de Prague, voici chez la même firme, celle de l'Opéra d'Etat de Brno, dirigée par Vaclav Smetacek. Soulignons la cohérence de cette direction, sa vigueur, sa précision mais aussi sa tendresse. Saluons l'exploit des deux interprètes principaux (V. Pribyl, déjà Dalibor dans la précédente version, et E. Depoltova) dont le format vocal héroïque, l'engagement dramatique sans réserve et une évidente connivence avec cet univers rendent pleinement justice (malgré quelques moments tendus) à deux rôles d'une écriture terriblement lourde et large.

Une occasion idéale de redécouvrir un territoire splendide de la géographie lyrique. (3 disques Supraphon, 301.298.)

ALAIN ARNAUD.

Wagner par Zoltan Kocsis

Au jeune et merveilleux pianiste hongrois Zoltan Kocsis, le piano ne suffit pas : il joue aussi de l'orgue, compose, et s'approprie l'orchestre par des transcriptions où il recrée les timbres des instruments par des équivalences extraordinairement subtiles.

Ainsi de ce disque Wagner, où ses propres arrangements (*Prélude de Tristan* et *Ouverture des Maîtres Chanteurs*) voisinent avec ceux de Liszt (cortège des fiançailles de *Lohengrin*, *Mort d'Isolde* et marche solennelle de *Parsifal*). Les couleurs délicieuses du toucher, les silences branchés sur le mystère, l'effusion du cœur dans ces pages pleines d'amour, ajoutent une nouvelle intimité aux enchantements du mage de Bayreuth. *Lohengrin* et *Parsifal* surtout sont des joyaux (Philips, 9500.970).

JACQUES LONCHAMPT.

La « Symphonie avec orgue » de Saint-Saëns par Karajan

Camille Saint-Saëns aurait dit que, dans sa *3e Symphonie avec orgue* (1886), il avait mis *« tout ce qu'il y avait en lui »*. Elle ne correspond guère en effet au portrait que l'on se fait un peu sommairement du compositeur, académique, « objectif » et sceptique. Un véritable souffle l'emporte, que l'on dirait mystique, si le terme n'avait répugné au compositeur, métaphysique tout au moins. Contemporaine de la symphonie de Franck, mais la devançant, elle n'est pas moins frémissante, éloquente et intériorisée, et toutes deux représentent dignement l'école française renaissante en face des symphonies de Brahms et de Bruckner de la même époque. La superbe interprétation de Karajan et de la Philharmonique de Berlin rend pleine justice à Saint-Saëns pendant trois mouvements, malgré une certaine sécheresse crépitante dans le scherzo qui accuse à l'excès l'influence de Berlioz.

L'irruption éclatante de l'orgue de Notre-Dame (tenu par Pierre Cochereau un autre jour...) gâche cependant ce disque par la place qui lui est faite, en donnant au final un côté pompier tout à fait étranger à ce chef-d'œuvre, où l'orgue (comme le piano) joue le rôle d'un instrument d'orchestre et non d'un soliste. Karajan aurait dû se souvenir de la dédicace à Franz Liszt, que Saint-Saëns vénérait entre tous, pour trouver le ton juste de ce final, certes jubilant, mais d'une effusion bien plus intime que ce triomphe un peu vulgaire (DG, 2532.045).

J. L.

« 2e Symphonie » de Rachmaninov

A ceux qui aiment les concertos pour piano de Rachmaninov, signalons sa *2e Symphonie* op.27, qui évolue dans des climats analogues. Les longues mélodies sentimentales d'une effusion assez floue, dans l'adagio notamment, semblent bercer une mélancolie inconsolable. Mais l'on retrouve aussi des pages d'une virtuosité grisante (dans le scherzo), et le final, où pénètrent largement l'air et la lumière, est un paysage joyeux et coloré, presque une saltarelle à l'italienne. Vladimir Ashkenazy, à la tête du Concergebouw d'Amsterdam, excelle dans ces paysages de l'âme slave (Tchaïkovsky) et nordique (Sibelius). (Decca, 591.270, BA 372).

J. L.

« Dialogues des carmélites » de Poulenc

A beaucoup d'égards, *Dialogues des carmélites* est souvent considéré comme le dernier grand opéra français (sa création date de 1957). Ne serait-ce qu'en raison de l'intelligence intime de la voix — de ses moyens et de son mystère — que Poulenc y impose, et qu'il exprime avec un bonheur absolu d'écriture et d'expression. Mais du coup, les *Dialogues* ne souffrent que des interprètes parfaitement accomplis tant musicalement qu'humainement. Cela explique sans doute la rareté de leur programmation à la scène, comme de leurs enregistrements en studio. Cela confirme, en tout cas, l'importance de cette réédition (1958, la première version française). Notre école nationale y brille de ses derniers feux (Denise Duval, Denise Scharley, Régine Crespin, Xavier Depraz et Rita Gorr qu'on « annexe » avec fierté) et de tous ses atouts : construction rigoureuse du phrasé, clarté méticuleuse de la diction (l'équilibre subtil entre voyelles et consonnes), sobriété des effets, et surtout, cette élégance naturelle qui, de Rameau à Berlioz, trace l'identité de cette tradition aujourd'hui quasiment disparue.

Sans doute peut-on regretter parfois certains manques de finesse dans la direction de Pierre Dervaux, à la tête de l'orchestre de l'Opéra de Paris, excusables hésitations des débuts. Mais, dans son intégrité, sa cohérence et aussi sa spiritualité, cet enregistrement pose un jalon incontournable dans le catalogue lyrique.(3 disques EMI, 163.12801).

A. A.

ERRATUM. — Dans notre panorama des « Souscriptions de l'automne », chez C.B.S. (*le Monde-Dimanche* du 12 septembre), nous avons indiqué par erreur que l'*Italienisches Liederbuch* de Wolf, par Ely Ameling et Tom Krause, ainsi que le coffret Schœnberg, dirigé par Boulez (*l'Echelle de Jacob*, *Erwartung*, *la Main heureuse*, les *Symphonies de chambre*, etc.) étaient des rééditions, alors qu'il s'agit d'enregistrements nouveaux.

Jazz

BEN SIDRAN « Old Songs for a New Depression »

Voilà un nom qui ne vous dit peut-être rien, mais vous ne l'oublierez plus une fois que vous aurez entendu ce disque. Ben Sidran est juif, new-yorkais, et j'imagine que, si Woody Allen savait chanter et jouer du piano, il sonnerait comme lui. Sauf que Ben Sidran est beaucoup plus moderne et n'irait pas jouer de la clarinette dixieland au Michael's Pub le lundi soir, pendant que Mia Farrow potasse Kierkegaard à la maison. Il est vrai que lui ne se prend pas pour Bergman. Juste pour un musicien de jazz, style Bob Dorough, voilà une référence ; les vrais chanteurs de jazz, on en a vite fait le compte aujourd'hui (ajoutez-y Bobby MacFerrin, un nouveau dont on parlera).

Ben Sidran, donc, c'est ce genre de type : quand le monde se montre décidément antipathique et que sa petite amie en rajoute, lui se tourne vers la musique.

Il chante ça très bien : *Turn to the music*, c'est la seule chose sur quoi on peut toujours compter. Il aime les pianistes, il les énumère tous, de George Shearing à Wynton Kelly, en passant par Bud, Art, Fats, Errol, Thelonious et les autres, sans oublier Dodo Marmarosa et Barry Harris ; il leur rend hommage en swinguant autant qu'eux : *Piano Players*. Il aime les vieux qui vont à la pêche tout seuls en suçotant leur pipe, il les chante, c'est émouvant : *Old Folks*. Il rêve de vie facile : *Easy Street* ; il rêve de se tirer de tout ce merdier : *Let's get away from it all*.

Il s'amuse quand même : *Making Whopee*. Mingus lui manque : *Nostalgia in Times Square*. C'est un type adorable, Ben Sidran. Et puis il choisit bien ses musiciens : Richie Cole à l'alto, Bobby Malach au ténor, Marcus Miller à la basse, emprunté à Miles Davis.

Enfin, il a l'humour qu'il faut quand les temps s'annoncent durs. Ecoutez ces « vieux airs pour une nouvelle dépression » : quarante minutes de plaisir pur, c'est déjà ça de gagné. (Antilles 6313 332, Phonogram.)

KENNY DORHAM « Quiet Kenny »

Nietzsche disait de se méfier des gens modestes, parce que, la plupart du temps, ils ont de bonnes raisons de l'être. Modeste, Kenny Dorham l'était certainement sans raison. A force de discrétion, il avait réussi à se faire sous-estimer même des gens qui l'appréciaient. Et puis il est mort comme on quitte une réception sans dire au revoir, pour ne pas déranger. Si bien qu'il est aujourd'hui presque oublié, ce magnifique trompettiste qui commença sa carrière avec Charlie Parker et fit partie des premiers Jazz Messengers avant de rejoindre Max Roach pour remplacer son cadet Clifford Brown.

Il est pourtant, avec Dizzy Gillespie, Fats Navarro et Clifford Brown, l'un des quatre grands de la trompette bebop, Miles Davis représentant un cas à part. De Miles, il a la douceur, la noblesse et le sens harmonique sans défaillance. Meilleur technicien, formé d'abord au piano, ce qui lui permet de développer de longues phrases sinueuses qui collent de près aux accords de passage, à la manière d'un guitariste comme Wes Montgomery, qui avouait lui devoir beaucoup, il est surtout un mélodiste dont chaque phrase vous pénètre d'une mélancolie sereine et virile.

Quiet Kenny, Kenny le tranquille, le titre résume parfaitement la musique méditative offerte dans ce disque enregistré en 1957 avec une simple section rythmique composée de Tommy Flanagan au piano, comme toujours accompagnateur de rêve, Paul Chambers à la contrebasse et Art Taylor à la batterie. Voilà bien le jazz des années 50 dans ce qu'il a de plus gratifiant : aisé, détendu, inventif, émouvant, animé d'une force — comment déjà ? — tranquille. (New Jazz 8225, distribution Carrère.)

MICHEL CONTAT.

Rock Variétés

BRUCE SPRINGSTEEN « Nebraska »

Là-bas, dans le New-Jersey, sans doute chez lui, juste une guitare et sa voix devant un Teac Tascam Series, un quatre pistes à cassette. Juste sa voix qui zigzague autour des mélodies de sa guitare acoustique, et parfois un harmonica qui gémit, ou une basse qui secoue, ou l'écho de sa voix, encore, en re-recording. Des ballades, country, folk, blues ou rock, selon, poignantes, toujours, et dépouillées. Toutes nues.

Pas un disque impressionnant, mais un disque juste, et simple. Il fallait oser le faire, ce disque, et c'est bien que ce soit lui, Bruce Springsteen, qui l'ait fait. Le boss. Et, d'ailleurs, qu'aurait-on pu espérer sinon un autre disque de Bruce-Springsteen-premier-au-hit-parade, le cas échéant ? On sait dans quel état de doute et de confusion il enregistre un disque. Près de trois ans lui ont été nécessaire pour venir à bout de *The River*. Toujours ce besoin de se surpasser, de faire mieux, et comment ne pas craindre le point-limite quand on est le meilleur ?

Nebraska, presqu'un disque de rédemption, un disque de transition en tout cas, comme un répit, loin de la machinerie infernale, sans l'énorme groupe, en solitaire. Un livre ouvert sur l'Amérique, de l'autre côté du rêve, les petites gens, les petites vies, les petits destins sur les grandes routes. Mais, de l'autre côté, c'est aussi et encore le rêve, qui tourne au cauchemar. Et toujours les mêmes thèmes, les mêmes décors, les mêmes obsessions, les mêmes nécessités : la famille, les femmes, le boulot, les voitures, les autoroutes et, au bout du tunnel, la solitude, encore.

Il chante l'Amérique, Springsteen, profonde et banale, celle des manufactures qui ferment leurs portes, du chômage qui pointe et des petits bleds qu'on rêve de quitter pour un avenir improbable, celle des petits riens qui font tout un monde, et il la chante juste et vraie et simple, comme Faulkner ou Steinbeck l'écrivaient. L'histoire de ce type, par exemple, qui a descendu dix innocents juste pour se payer du bon temps : *« Ils m'ont déclaré inapte à vivre, ont dit que mon âme devait basculer dans le grand vide. Ils voulaient savoir pourquoi j'ai fait ce que j'ai fait. Ben, M'sieur, je suppose qu'il y a simplement de la méchanceté dans ce monde. »*

Alors, avec ses chansons qui jouent dans les juke-boxes de tous les snacks d'un bout à l'autre du pays, qui résonnent dans les cabines des trucks sur les higways, avec les chroniques de ces êtres paumés qui, par lassitude, se retrouvent tout à coup du mauvais côté — ces héros de faits divers, — on comprend pourquoi, là-bas, en Amérique, ils l'ont surnommé le Boss. Parce que ses personnages sont comme eux et que, en les mettant en chansons, il donne à leur anonymat une identité.

Et aussi parce qu'il leur ressemble, lui, Springsteen, un fils de l'Oncle Sam, et le petit frère de tous. Ils le savent capable de prendre une voiture et de rouler toute la nuit, la cigarette au bec. Mais, surtout, ils savent que, si d'aventure ils le rencontrent dans un bar d'Asbury, ils pourront lui taper sur l'épaule et lui dire : *« Comment va, Bruce ? »*. Alors il les invitera à boire un coup tout en parlant de leur femme et de leur foyer, comme s'ils se connaissaient depuis toujours. Un frère ne vous trahit jamais (CBS, 25100).

ELLI ET JACNO « Boomerang »

Elle, c'est Elli Medeiros, la voix, les percussions et les textes ; lui, c'est Jacno, la guitare, les claviers, la basse, les synthétiseurs, les percussions, la batterie, les secondes voix et les compositions. C'est écrit sur le verso de la pochette. A l'intérieur de la pochette, il y a une photo qui les montre brandissant le drapeau de l'Uruguay, et à côté de la photo un extrait de l'hymne national de l'Uruguay qui termine l'album, en espagnol dans le texte. On se dit qu'ils forment un joli couple. En écoutant le disque, on s'aperçoit qu'elle chante plutôt mal et qu'il ne joue pas vraiment bien, qu'ils fonctionnent par gimmicks et qu'ils tirent sur la ficelle d'un disque répétitif.

On pourrait s'en arrêter là, s'il n'y avait pourtant quelque chose comme une fraîcheur instantanée qui flatte l'oreille et qui insidieusement vous trotte dans la tête. Ils ont ce talent, Elli et Jacno, des ritournelles faciles et obsédantes. Une espèce d'insouciance adolescente, accentuée par des textes faussement naïfs, qui peut irriter en un premier temps, mais qui finit par convaincre malgré soi. Des dilettantes doués, en somme, qui ont le mérite de s'exprimer sans complexes. Au fond, le principal est qu'ils aient l'air de s'amuser et d'en avoir les moyens puisque leurs disques sont des succès. Au pis, on peut leur reprocher de se faire plaisir, au mieux les remercier de faire le nôtre (Celluloïd, distr. Vogue, CEL 541001).

THE STRANGLERS « The Collection 1977-1982 »

Comme son titre l'indique, ce disque réunit des morceaux empruntés aux différents albums enregistrés par les Stranglers de 1977 à 1982. Un survol rapide et instructif pour qui ne connaît pas la discographie des hommes en noir. Un groupe essentiel du rock anglais, l'un des plus radicaux, qui s'est imposé grâce à un succès de premier plan comme l'ennemi public nº 1 de l'establishment britannique. Un rock solide et inaltérable, au lyrisme majestueux, servi par des compositions farouches et des textes caustiques, qui fustigent les institutions et supportent une conscience sociale aguerrie (Pathé Marconi, 83327).

MAGAZINE « After the Fact »

Une autre compilation, celle d'un groupe défunt qui a eu, entre 1977 et 1981, une place à part dans le rock anglais, qui tenait à la personnalité singulière de son leader, Howard Devoto. Magazine produisait un rock intelligent, qui avait fière allure, avec des chansons construites rigoureusement. Les interventions incisives, les sonorités métalliques ou les envolées éthérées délimitaient l'espace des compositions avec détermination tandis que les échos tendus et glacials répondaient à l'inspiration catégorique et à voix inquiétante d'un chanteur surprenant. (Virgin, 204 949).

CAPTAIN BEEFHEART AND THE MAGIC BAND « Ice Cream For Crow »

C'est toujours avec une espèce de plaisir pervers que l'on découvre un disque du Capitaine Cœur de Bœuf et de son groupe magique. Sa folie et sa dérision, ses compositions éclatées et ses sonorités tiraillées, ses gargarismes mouillés et ses borborygmes humides, sa voix d'outre-tombe qui râcle les fonds de gorge et ses textes délirants qui fouillent les fonds de poche. Auprès de lui, Tom Waits est une voix de tête, et sa musique ressemble à celle d'un enfant de chœur. Il n'existe simplement rien de comparable à ce que fait Captain Beefheart, et on peut en rendre grâce au ciel, car on n'en supporterait pas deux comme lui (Virgin, 204 957).

JERMAINE JACKSON « Let Me Tickle Your Fancy »

Parallèlement à la carrière des Jackson et à l'instar de son frère Michael, Jermaine Jackson enregistre en solo. Son précédent album était produit par Stevie Wonder, celui-ci l'est par Berry Gordy. Sans avoir l'aisance ni la classe de Michael, Jermaine Jackson fait bonne figure avec un funk détonant qui s'est rodé à la meilleure école (Vogue, 542 026).

ALAIN WAIS.

Le Monde
DIMANCHE

NOUVELLE

Un pèlerin du Moyen Age

par BILGE KARASU



FRANÇOIS RETALI

AU début, au milieu, à la fin de tout, il y a l'image de l'homme avec sa bête cachée dans sa ceinture. Tout se condense, s'ordonne, s'anime, se défait autour de cette image.

C'est l'image d'un pèlerin du Moyen Age. Un pèlerin du Moyen Age emmitouflé dans sa bure, aux gros pieds nus violacés, dont les yeux disparaissent sous un bonnet, qui, en s'usant, a perdu son abstraction première et pris la forme de son crâne. L'homme a rapetissé dans le froid, jusqu'à n'être plus que bosse et ceinture. Il semble bien décidé à ne pas passer la nuit dehors, dans les ténèbres qui succéderont à cette lumière qui lui vrille les yeux, car il marche vers le lointain caravansérail aux allures de chameau accroupi, là-bas, au pied de la colline. S'il peut y parvenir, même à la tombée du soir, et trouver sous une muraille un coin où se blottir, il s'en contentera.

Au crépuscule, ce pèlerin n'aura toujours pas réussi à atteindre la porte du caravansérail. La poussière que ses pieds las soulèvent lui monte maintenant jusqu'à la taille. Il est le seul voyageur sur cette route. Elle ne poudroie qu'autour de lui. Parfois on dirait qu'il sursaute, qu'il tressaille. Mais il est le seul à savoir que ces sursauts, ces tressaillements, ne sont pas dus au froid de la steppe qui s'installe avec la nuit ni aux contractions de son estomac, où pas une miette de pain n'est entrée depuis l'aube. Lui seul peut reconnaître les griffes, les crocs qui trouent sa bure, râclent sa peau et entament sa chair ; ce déchirement, cette perforation lancinante.

Car personne encore ne l'a vu transporter dans les plis de sa ceinture l'animal au pelage rosâtre, mi-gerboise, mi-mangouste, rongeur par les dents, carnassier par les ongles. Dans sa jeunesse, alors qu'il passait la nuit dans la grotte qu'il avait découverte tout en haut d'une montagne, la bête s'était glissée sous sa ceinture, et depuis tant d'années il la garde avec lui. Il l'a battue sans parvenir à la chasser, l'a fuie sans pouvoir s'en débarrasser, mais ne s'est jamais résolu à la tuer. On ne peut pas vraiment dire qu'il ait partagé avec elle sa pitance. Jusqu'à présent, la bête n'a eu droit qu'au tiers de son pain. Elle ne le harcèle que lorsque son ventre crie famine, comme maintenant. Le pèlerin est tellement habitué à vivre en sa compagnie qu'il ne s'étonne même plus de son immortalité.

Et, ce soir, outre le gîte, il lui faut trouver à tout prix un morceau de pain. Voilà des jours qu'il marche sur la steppe. Il ne lui reste plus la moindre miette dans sa besace.

Quant à ceux qui s'apprêtent à passer la nuit dans le caravansérail, ce sont des hommes d'une autre époque. Une bande tapageuse de voyageurs nantis. Enfermés dans des engins métalliques courts sur pattes et rapides comme le vent, ils ont échoué dans cette halte désolée de la steppe, où la seule monture connue est le chameau. Ils ont envahi la cour avec leurs véhicules, puis se sont attribué toute la place disponible pour dormir. Ils doivent être épuisés, car tous ont dévoré les provisions de leurs sacs et, sans plus attendre, sont allés se coucher.

Le pèlerin arrivera au caravansérail bien après la tombée de la nuit et la fermeture des portes. Il vit à une époque où les portes, une fois fermées, ne se rouvrent pas jusqu'à l'aube. Les nouveaux arrivants, eux, vivent dans un siècle où l'on ne comprend plus que des portes ne puissent s'ouvrir pour faire entrer quelqu'un, ou au moins le laisser sortir.

Le pèlerin est devant la porte, mais dehors, dans le froid. Voilà ce qu'il a constaté, avant que la nuit ne tombât complètement : le caravansérail, qui sous son regard scrutateur paraissait depuis la matin adossé au flanc de la colline, est situé en fait bien en deçà, à découvert. Il ne trouvera pas d'abri dans ce cas. Car il n'y a pas le moindre souffle de vent. Juste un froid pénétrant qui le cerne de partout, le tasse, le plaque au sol... Qu'il fasse ou non les cent pas devant les portes obstinément closes. Les griffes de la bête labourent sa chair. Encore un peu et elles atteindront ses entrailles. Il faut coûte que coûte la nourrir, sinon, il aurait beau la rouer de coups, l'attraper par le collet et la jeter au loin, ce serait en pure perte. Pendant longtemps il a tenté ce genre d'expériences, pour finir par y renoncer.

Il va se réfugier dans l'un des renfoncements à voussures qui flanquent la porte de chaque côté.

Tous les hôtes du caravansérail dorment sur des lits en bois qui ont plutôt l'air de tables. Ils sont couchés à même les planches. Sur eux, des couvertures qu'ils ont sorties de leurs véhicules métalliques et dont certaines ressemblent à des édredons. L'un des lits n'est pas occupé, mais la couverture a été jetée au bout et roulée en tapon. Son occupant n'a sans doute pas pu trouver le sommeil. Il s'est levé, et maintenant il rôde dans l'obscurité.

Il a d'abord erré parmi les dormeurs, puis, sortant dans la cour, a observé les sentinelles. C'est un homme encore jeune. Il n'a pas un seul cheveu blanc, son dos n'est pas voûté, il se tient bien droit. Mais, puisqu'il n'a pas réussi à s'endormir, il ne doit plus être dans sa prime jeunesse.

C'est lui qui a vu le pèlerin solitaire faire poudroyer la route dans le rougeoiement du soir. C'est lui qui a prévenu le maître du caravansérail qu'il venait d'apercevoir un homme arrivant par la route, et l'a supplié de retarder un peu la fermeture des portes. Mais le maître du caravansérail vit à la même époque que le pèlerin. Pour lui, impérativement, il faut que les portes soient fermées avant que le soleil ne s'abîme sous l'horizon. C'est la consigne qu'il a reçue. Un point c'est tout.

L'homme cherche le moyen de faire entrer le pèlerin, qui a dû finir par arriver devant la porte. C'est pourquoi il guette les sentinelles.

Pour introduire le pèlerin, il doit trouver la brèche qui s'ouvrira des années, des siècles plus tard dans le mur du caravansérail. Or, pour le moment, la seule partie endommagée est la face interne de l'un des pilastres soutenant la tour du maître, en plein milieu de la cour.

Il rôde. Il se faufile sous les voûtes, rasant les parois pour ne pas être vu des sentinelles. A la fin, à force de longer des murs aussi solidement construits que les remparts d'une citadelle, il trouve ce qu'il cherche.

Bizarrement, le terrain s'est quelque peu affaissé à la jonction des murs latéraux de la cour et du corps de bâtiment principal, provoquant le léger descellement d'une pierre au ras du sol. Mais il faudra des siècles avant qu'une brèche n'apparaisse. Et, depuis qu'avec ses amis il a franchi la porte du caravansérail, sur cet immense plateau entouré de montagnes, l'homme s'est laissé enfermer dans une autre époque, celle des lieux, celle du pèlerin qui attend dehors et, comme lui, doit trembler de froid.

Mais... Soudain... Il restera cloué sur place, car une brèche de la taille d'un homme s'ouvrira à travers la muraille, et l'individu habillé en pèlerin se glissera dans la cour en bredouillant d'une voix empoussiérée.

L'homme, pour comprendre ce balbutiement, tentera de le déchiffrer comme un texte ancien. Et, tandis que le pèlerin s'éloignera silencieusement vers la porte du dortoir, il essaiera de le rattraper au pas de course, tout en lui prêtant ces paroles : « *Les murs me paraissaient infranchissables, mais, à force de chercher, j'ai découvert cette brèche. Elle n'y était pas à mon premier passage. A croire qu'elle s'est ouverte depuis !* » C'est pourquoi maintenant le pèlerin rend grâce au ciel.

Quand il le rejoint, le pèlerin est en train de regarder autour de lui, comme s'il cherchait quelque chose. Il doit avoir faim, se dit-il. Il court vers son lit, fouille dans un sac, et revient lui tendre une petite miche garnie de viande et de fromage, que protège une enveloppe transparente...

Le pèlerin, au lieu de porter le pain à sa bouche, l'a dirigée vers sa ceinture. Un museau encadré par deux pattes a pointé au travers des plis poussiéreux de l'étoffe. L'arrière-train de la bête est resté invisible. Mais le pain a lentement disparu entre les pattes et le museau.

L'homme, ébahi, regarde le pèlerin. Celui-ci se tait, les yeux fixés sur la bête en train de manger. Mais à présent elle semble rassasiée, car elle s'est retirée sous la ceinture. Une parcelle de pain est tombée par terre. Alors, le pèlerin se baisse, la ramasse, souffle dessus et la porte à sa bouche. L'homme tend une autre miche au pèlerin. Il la prend sans mot dire, s'assied sur un banc de pierre au pied du mur et se met à manger, lentement, laborieusement. Il ne doit plus lui rester une seule dent.

Les ronflements des dormeurs montent par vagues et puis s'apaisent. Les vents souffleraient-ils ainsi dans ces parages ? Le pèlerin mastique. L'homme le regarde.

Ensuite, l'homme trouva le clair de lune trop faible. Il repassa sous la voûte, pénétra dans le dortoir, alla jusqu'à son lit, prit une lampe dans son sac et revint auprès du pèlerin. A pas décidés, en éclairant son chemin.

Sous la lumière jaune, il se mit à dessiner le pèlerin mâchant son pain. Avec ses mains. Dans le vide. Avec ses mains, avec ses doigts, dans le vide, il dessinait le pèlerin en le fixant du regard. A mesure que son croquis prenait forme, le modèle peu à peu s'aplatissait derrière les lignes tracées.

L'homme, ayant sans doute décidé que son dessin était achevé, posa par terre la lampe qu'il tenait serrée entre ses genoux, saisit le pèlerin devenu tout plat, puis l'étendit sur le sol comme s'il voulait l'encadrer. Dans la lumière incidente de la lampe, il se demanda où il allait signer et sortit de sa poche une sorte de burin long comme une brochette. L'appuyant sur le flanc du pèlerin, il ébaucha sa signature. Alors se produisit une chose à laquelle il ne s'attendait vraiment pas. Il n'avait pas encore achevé de signer que le pèlerin ouvrit sa bouche édentée et, sans se redresser ni même bouger d'un pouce, fut pris d'un accès de toux déchirant. L'homme retira vivement son burin. Le pèlerin continua à tousser. La quinte se transforma en vomissement. Le pain qu'il avait mastiqué se répandit par terre autour de son visage. Ensuite, il vomit du sang, de sombres caillots, puis tous ses poumons en morceaux sanguinolents et noirâtres.

L'homme, épouvanté, s'éloigna à toutes jambes. Dans sa fuite, il n'oublia pas de prendre sa lampe avec lui. Il se jeta dans son lit et remonta même la couverture sur sa tête. Quand son émoi sembla donner des signes d'apaisement, il put prêter l'oreille du côté de la cour. La toux avait cessé. Les hoquets étaient plus espacés. A leur tour, ils s'arrêtèrent. Peu après, il eut l'impression d'entendre des pas approcher. Une peur enfantine, longtemps réprimée, se réveilla en lui : « *Si le maître du caravansérail vient par là, il verra ma signature et m'accusera...* » Les hommes, ou plutôt les pas, s'éloignèrent. Ce devait être la patrouille de nuit. Il fut soulagé. Dehors, tout était calme. Ce qui venait d'avoir lieu dépassait l'imagination. Il croyait presque avoir rêvé.

Mais... Soudain... Des pointes aiguës se plantèrent dans une de ses jambes et se mirent à grimper le long de sa cuisse. Il n'eut pas à regarder pour comprendre ce qui lui arrivait. Criant à tue-tête, il tenta de toutes ses forces d'étrangler l'animal. Ceux qui furent réveillés accoururent. Le maître du caravansérail se précipita avec la patrouille de nuit. Ils eurent toutes les peines du monde pour arracher la bête cramponnée à la hanche de l'homme. Le sang suintait à travers son vêtement déchiré. Il se leva et leur emboîta le pas. Ils passèrent sous la voûte. Il ne put rien voir à la lueur des lanternes et des torches, ni sur le banc, ni par terre, ni aux alentours. Pour faire lâcher prise à la bête, on lui avait passé une corde autour du cou. Et, maintenant, elle pendait au bout, inerte. Quand ils arrivèrent dans la cour, celui qui tenait la corde la fit tournoyer plusieurs fois au-dessus de sa tête et envoya l'animal en l'air, comme on lance un caillou avec une fronde. Celui-ci, la corde au cou, survola le mur et disparut. Puis le maître du caravansérail renvoya tout le monde se coucher.

Le lendemain matin, quand ses compagnons reprirent la route, l'homme ne partit pas avec eux. Ils eurent beau insister, ils ne purent le convaincre. Il déclarait qu'il lui serait impossible de franchir la porte du caravansérail. Après avoir parcouru la région, ses amis comptaient regagner une grande ville du voisinage. Ils décidèrent de s'y retrouver cinq jours plus tard. Ensuite, ils se quittèrent.

L'HOMME demeura au caravansérail quatre jours et quatre nuits. Au matin du cinquième jour, il monta dans son véhicule métallique et, après avoir fait ses adieux à tout le monde, franchit la porte. Il pensait arriver en fin de matinée dans la ville où il devait retrouver ses amis.

Une fois sorti du caravansérail, tandis qu'il bifurquait pour rejoindre la grande route, quelque chose bondit de derrière un rocher et tomba comme la foudre sur ses genoux. La bête, aussitôt, se glissa dans sa poche, sans lui faire aucun mal cette fois. Ils s'engagèrent sur la grande route. L'homme atteignit la ville vers midi, en proie à l'idée fixe que des griffes pouvaient à tout moment lui transpercer le ventre. Mais il ne se passa rien. Dans la poche de son mince blouson d'été, il n'y avait qu'une grosseur de la taille d'un mouchoir roulé en boule.

Quand il rejoignit ses amis, personne ne se douta que la bête se trouvait dans sa poche. Il était décidé à accomplir ce que le pèlerin n'avait pas osé faire. Au premier coup de griffes, il plongerait la main dans sa poche, en sortirait la bête et l'étranglerait devant ses amis ; eux qui, cette nuit-là, lui en avaient voulu d'être réveillés par ses cris, qui ne pensaient qu'à le persifler pour avoir été troublés dans leur sommeil et qui le ridiculisaient en attribuant à un ébranlement nerveux son refus de quitter le caravansérail. Si elle en réchappait, il l'égorgerait avec le premier objet tranchant qui lui tomberait sous la main, ou bien lui fendrait le crâne à coups de pierre.

Il attendait. La bête ne faisait rien. Mais, chaque fois qu'à l'insu de tous il passait furtivement la main sur sa poche, il pouvait sentir sa chaleur, son souffle.

Il attendait. Il finit par comprendre, au soir de cette journée, que pour se débarrasser d'elle, l'étrangler, l'égorger ou lui fracasser la tête, il était inutile d'attendre qu'elle le fit souffrir. Il fallait être fou pour agir comme s'il pensait la garder toujours dans sa poche. Bien qu'il ignorât pourquoi et depuis quand le pèlerin la traînait avec lui, il s'était imaginé que cela avait duré toute sa vie. Et lui se comportait maintenant comme si telle était son intention.

(Lire la suite page V.)

— BILGE KARASU est né en Turquie en 1930. Outre sa carrière universitaire (il enseigne la logique à l'Université d'Ankara) et ses activités de traducteur (*il a traduit en turc des œuvres de S. de Beauvoir, de W. Faulkner, de D.H. Lawrence*), il publie depuis vingt ans romans, récits, nouvelles et contes qui lui ont valu dans son pays les plus hautes récompenses littéraires : entre autres, *la Mort était à Troie, Au soir d'une longue journée, le Jardin des chats trépassés* (d'où est extraite cette nouvelle, premier texte de l'auteur à être traduit en français).